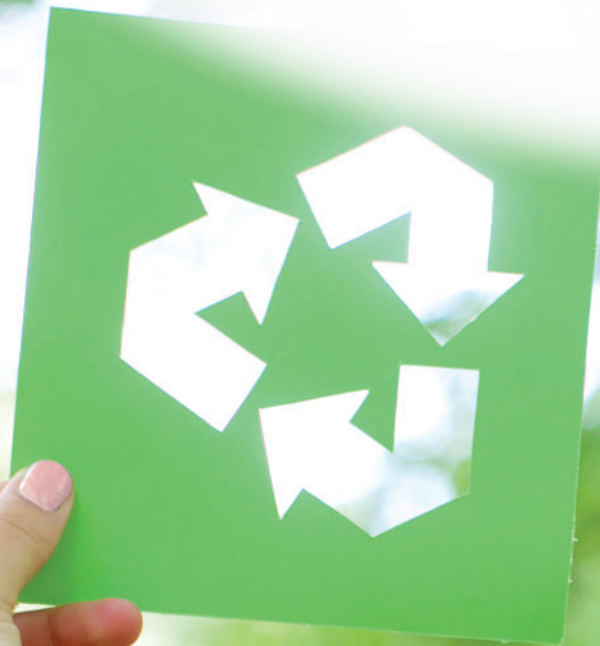




mrc

La Haute-Yamaska
Prospère de nature



**PLAN
GESTION
de
des MATIÈRES
RÉSIDUELLES**

2016 - 2020

Adoption du projet de PGMR : 30 octobre 2015

Adoption du projet de PGMR modifié à la suite de la consultation publique : 13 avril 2016

Adoption du PGMR par règlement : 20 juin 2016

Entrée en vigueur : 19 octobre 2016

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Personnel de la MRC

Karine Denis	Directrice - service des matières résiduelles
Valérie Leblanc	Chef de projet - volet déchets et matières recyclables
Annick Gosselin	Directrice de projet - gestion des matières organiques

Conseil des maires de la MRC

Pascal Bonin	Préfet et maire de Granby
Paul Sarrazin	Préfet suppléant et maire de Sainte-Cécile-de-Milton
Raymond Loignon	Maire de Roxton Pond
René Beauregard	Maire de Saint-Joachim-de-Shefford
Marcel Gaudreau	Maire de Saint-Alphonse-de-Granby
André Pontbriand	Maire de Shefford
Pascal Russell	Maire de Waterloo
Philip Tétrault	Maire de Warden

Comité de suivi du PGMR

Ghazi Aissaoui	Directeur de l'ingénierie de Stedfast
Karine Cotnoir	Directrice générale, Jeunes entreprises Haute-Yamaska
Karine Denis	Directrice du service des matières résiduelles, MRC de La Haute-Yamaska
Dominique Desmet	Directeur du Service de l'urbanisme à la Ville de Granby
Marcel Gaudreau	Maire de Saint-Alphonse-de-Granby
Chantale Guillemette	Adjointe administrative au Service d'organisation et cheminement scolaires du CÉGEP de Granby – Haute-Yamaska
François Leduc	Directeur général de la Fondation pour la sauvegarde des écosystèmes du territoire de la Haute-Yamaska (SÉTHY)
Gilles Pelletier	Directeur général de la Corporation de gestion des matières résiduelles de La Haute-Yamaska (COGEMRHY)
Julie Robillard	Présidente régionale du Réseau des femmes d'affaires du Québec
Marc Valence	Administrateur au Partage Notre-Dame

REMERCIEMENTS

Les membres du conseil et le personnel de la MRC de La Haute-Yamaska désirent remercier tous ceux ayant participé de près ou de loin à la révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), notamment le personnel des municipalités locales, les membres du comité de suivi ainsi que les personnes, organismes et entreprises consultés.

TABLE DES MATIÈRES

ÉQUIPE DE RÉALISATION	3
REMERCIEMENTS	4
TABLE DES MATIÈRES	5
LISTE DES TABLEAUX	8
LISTE DES FIGURES	11
ABRÉVIATIONS	13
LISTE DES UNITÉS	14
LEXIQUE	15
MOT DU PRÉFET	20
CHAPITRE 1 - DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION	21
1.1. DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE	21
1.1.1. Affectations du territoire, noyaux urbanisés et centre de masse	22
1.1.2. Caractéristiques démographiques et socio-économiques	25
1.1.3. Âge moyen	26
1.1.4. Évolution de la croissance démographique	28
1.1.5. Langues officielles	29
1.1.6. Scolarité	29
1.1.7. Nombre et taille des ménages	30
1.1.8. Emploi et revenu des ménages	31
1.1.9. Unités d'occupation	31
1.2. STRUCTURE ÉCONOMIQUE	33
1.2.1 Répartition géographique	33
1.2.2 Portrait des secteurs d'activité économique	37
1.2.2.1 Portrait des entreprises industrielles	39
1.2.2.2 Portrait des institutions	41
1.2.2.3 Portrait des entreprises en construction, rénovation et démolition (CRD)	41
1.2.2.4 Portrait des activités récréotouristiques	41
1.2.3 Taille des entreprises	43
CHAPITRE 2 - GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	45
2.1. RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS	45
2.1.1 Régionalisation de la gestion des matières résiduelles et déclarations de compétences de la MRC	45
2.1.2 Réglementations applicables aux services	46
2.1.3 Autre réglementation municipale	47
2.2. PROGRAMMES MUNICIPAUX DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	48
2.2.1. Secteur résidentiel	48

2.2.1.1.	Ordures ménagères.....	48
2.2.1.2.	Matières recyclables (collecte sélective).....	48
2.2.1.3.	Feuilles, résidus de jardin et arbres de Noël.....	49
2.2.1.4.	Résidus de table et autres matières organiques.....	49
2.2.1.5.	Encombrants (gros rebuts).....	50
2.2.2.	Résidus domestiques dangereux (RDD).....	52
2.2.3.	Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD).....	52
2.2.4.	Autres initiatives municipales.....	52
2.2.5.	Boues de fosses septiques (BFS).....	53
2.2.6.	Boues de stations d'épuration des eaux usées.....	54
2.3.	SECTEUR INSTITUTIONNEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL (ICI).....	56
2.3.1	Ordures et résidus de procédé.....	56
2.3.2	Matières recyclables (collecte sélective).....	56
2.3.3	Plastiques agricoles.....	57
2.3.4	Boues de fosses septiques (BFS).....	57
2.3.5	Autres matières.....	58
2.4.	SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD).....	59
2.5.	COMMUNICATION ET SENSIBILISATION.....	59
CHAPITRE 3 – ORGANISMES ET ENTREPRISES OEUVRANT EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (OEGMR).....		60
3.1.	INFRASTRUCTURES DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	60
3.1.1	Écocentres de la Haute-Yamaska.....	60
3.1.2	Sani-Éco inc.....	64
3.1.3	Centre de traitement des boues de fosses septiques du Groupe Deslandes Fortin inc.	64
3.1.4	Centre de traitement de la biomasse de la Montérégie (CTBM).....	65
3.1.5	Compostage GL.....	65
3.1.6	LET Roland Thibault inc.....	66
3.1.7	LES Roland Thibault inc.....	66
3.1.8	LET de la Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi (RIEDSBM).....	66
3.1.9	SOS Dépannage.....	67
3.2.	RECENSEMENT DES ORGANISMES ET ENTREPRISES OEUVRANT EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	67
CHAPITRE 4 - INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....		82
4.1	INVENTAIRE – SECTEUR RÉSIDENTIEL.....	83
4.1.1	Boues municipales.....	86
4.1.2	Autres matières résiduelles ayant une gestion spécifique.....	87
4.1.2.1	Produits visés par les programmes de responsabilités élargies des producteurs (REP).....	87
4.1.2.2	Contenants consignés.....	88
4.1.2.3	Pneus usagés.....	88
4.1.3	Lixiviât du lieu d'enfouissement.....	89
4.1.4	Balayures de rues.....	89
4.2	INVENTAIRE – SECTEUR ICI.....	89

4.3	INVENTAIRE – SECTEUR CRD	94
4.4	BILAN DE PERFORMANCE GLOBAL	96
CHAPITRE 5 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....		101
5.1	ÉTAT D'AVANCEMENT DU PGMR PRÉCÉDENT	101
5.2	FORCES ET FAIBLESSES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL.....	104
5.3	FORCES ET FAIBLESSES DU SECTEUR ICI.....	106
5.4	FORCES ET FAIBLESSES DU SECTEUR CRD	108
5.5	OPPORTUNITÉS ET MENACES DU SYSTÈME DE GESTION EN PLACE.....	109
5.6	ENJEUX DU SYSTÈME DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	110
CHAPITRE 6 - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PGMR		111
6.1	ORIENTATIONS.....	111
6.2	OBJECTIFS TERRITORIAUX	113
CHAPITRE 7 - PLAN D'ACTION 2016-2020.....		115
7.1.	MESURES PROPOSÉES VERSUS CAPACITÉ DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT.....	125
CHAPITRE 8 – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET ÉCHÉANCIER DE MISE EN ŒUVRE.....		126
CHAPITRE 9 – SYSTÈME DE SURVEILLANCE ET SUIVI		141
CHAPITRE 10 - DROIT DE REGARD.....		143
RÉFÉRENCES.....		144
ANNEXE 1 FICHES DES DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES PAR MUNICIPALITÉ		
ANNEXE 2 LISTE DES GRANDS GÉNÉRATEURS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA		
ANNEXE 3 RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-271		
ANNEXE 4 RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-168		
ANNEXE 5 RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-219		
ANNEXE 6 NOTE MÉTHODOLOGIQUE INVENTAIRE DU SECTEUR RÉSIDENTIEL		
ANNEXE 7 NOTE MÉTHODOLOGIQUE - INVENTAIRE DU SECTEUR ICI ET CRD		
ANNEXE 8 FICHES INDIVIDUELLES DES MESURES PRÉVUES AU PLAN D'ACTION 2016-2020		

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Population, superficie et densité de la population de la MRC de La Haute-Yamaska par municipalité, 2013	22
Tableau 2 : Projections démographiques de 2011 à 2031, MRC de La Haute-Yamaska.....	29
Tableau 3 : Nombre d'unités d'occupation (u.o.) par type d'immeuble et par municipalité, MRC de La Haute-Yamaska, 2013.....	31
Tableau 4 : Nombre d'unités d'évaluation industrielles, commerciales et institutionnelles et fermes par municipalité, MRC de La Haute-Yamaska, 2013	34
Tableau 5 : Répartition des emplois localisés dans la MRC de La Haute-Yamaska selon le secteur d'activité économique, 2011.....	37
Tableau 6 : Répartition des entreprises industrielles et des emplois selon le secteur d'activité, MRC de La Haute-Yamaska, 2013.....	40
Tableau 7 : Caractéristiques des services de collectes porte-à-porte des matières résiduelles offertes par la MRC de La Haute-Yamaska aux immeubles résidentiels, municipaux et ICI, 2014.....	51
Tableau 8 : Nombre de fosses septiques vidangées par municipalité, secteur résidentiel et bâtiments municipaux, MRC de La Haute-Yamaska, 2013-2014.....	53
Tableau 9 : Gestion des boues municipales, MRC de La Haute-Yamaska, 2013	55
Tableau 10 : Répartition d'immeubles ICI reliés à une installation septique par municipalité, MRC de La Haute-Yamaska, 2015.....	58
Tableau 11 : Quantités de matières traitées, capacité maximale et taux de rejet des infrastructures majeures de gestion des matières résiduelles desservant la MRC de La Haute-Yamaska, 2013	62
Tableau 12 : Recensement des organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles (OEGMR) sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska, 2015	69
Tableau 13 : Inventaire des matières résiduelles récupérées, éliminées et générées et taux de performance (excluant les boues), secteur résidentiel, MRC de La Haute-Yamaska, 2013	86
Tableau 14 : Inventaire des boues récupérées, éliminées et générées, secteur résidentiel, MRC de La Haute-Yamaska, 2013.....	87

Tableau 15 : Inventaire des produits visés par les programmes REP récupérés, secteur résidentiel, MRC de La Haute-Yamaska, 2013.....	88
Tableau 16 : Inventaire des contenants consignés vendus, récupérés et générés, secteur résidentiel, MRC de La Haute-Yamaska, 2013.....	88
Tableau 17 : Quantité de pneus usagés récupérés, secteur résidentiel, MRC de La Haute-Yamaska, 2013	89
Tableau 18 : Inventaire des matières résiduelles récupérées, éliminées et générées et taux de performance, secteur ICI, MRC de La Haute-Yamaska, 2013	93
Tableau 19 : Inventaire des matières résiduelles récupérées, éliminées et générées et taux de performance, secteur CRD, MRC de La Haute-Yamaska, 2013	95
Tableau 20 : Inventaire des matières résiduelles récupérées et éliminées par secteur, MRC de La Haute-Yamaska, 2013.....	96
Tableau 21 : Inventaire des matières résiduelles récupérées, éliminées et générées et taux de performance, tous secteurs, MRC de La Haute-Yamaska, 2013	98
Tableau 22 : Taux de valorisation des matières organiques, secteurs résidentiel et ICI, MRC de La Haute-Yamaska, 2013.....	99
Tableau 23 : Taux de valorisation des matières organiques, secteurs résidentiel et ICI, MRC de La Haute-Yamaska, 2013 (avec ajustement selon le taux de récupération des boues de 2014)	100
Tableau 24 : État d’avancement des mesures prévues au PGMR, MRC de La Haute-Yamaska, 2014.....	101
Tableau 25 : Forces et faiblesses du secteur résidentiel en regard de la gestion des matières résiduelles, MRC de La Haute-Yamaska.....	104
Tableau 26 : Forces et faiblesses du secteur ICI en regard de la gestion des matières résiduelles, MRC de La Haute-Yamaska.....	107
Tableau 27 : Forces et faiblesses du secteur CRD en regard de la gestion des matières résiduelles, MRC de La Haute-Yamaska.....	109
Tableau 28 : Opportunités et menaces en regard à la gestion des matières résiduelles, MRC de La Haute-Yamaska.....	110
Tableau 29 : Objectifs territoriaux du PGMR, taux de récupération actuel, objectifs provinciaux et moyennes provinciales, tous secteurs, MRC de La Haute-Yamaska, 2013	114

Tableau 30 : Plan d'action 2016-2020 du PGMR, secteurs résidentiel, ICI et CRD, MRC de La Haute-Yamaska.....	117
Tableau 31 : Budget de mise en œuvre du plan d'action 2016-2020 par type de coûts et par année, secteurs résidentiel, ICI et CRD, MRC de La Haute-Yamaska.....	127
Tableau 32 : Sommaire du budget de mise en œuvre du plan d'action 2016-2020 par type de coûts, secteurs résidentiel, ICI et CRD, MRC de La Haute-Yamaska	138
Tableau 33 : Sommaire du budget de mise en œuvre du plan d'action 2016-2020 par année, secteurs résidentiel, ICI et CRD, MRC de La Haute-Yamaska	139
Tableau 34 : Sommaire des sources annuelles de revenus.....	140

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation de la MRC de La Haute-Yamaska.....	23
Figure 2 : Carte des grandes affectations du territoire et centre de masse, MRC de La Haute-Yamaska, 2014	24
Figure 3 : Estimation du nombre de logements par secteurs, MRC de La Haute-Yamaska, 2013	25
Figure 4 : Répartition de la population dans la MRC de La Haute-Yamaska par municipalité, 2013.....	26
Figure 5 : Répartition de la population dans la MRC de La Haute-Yamaska par groupe d'âge, 2011	27
Figure 6 : Pyramide des âges de 2011 et projection de la pyramide des âges de 2031 de la MRC de La Haute-Yamaska.....	27
Figure 7 : Croissance démographique dans la MRC de La Haute-Yamaska par municipalité, 2006 à 2011	28
Figure 8 : Répartition de la population âgée de 25 à 64 ans selon le plus haut niveau de scolarité atteint, MRC de La Haute-Yamaska, 2011	30
Figure 9 : Répartition des ménages selon leur taille, MRC de La Haute-Yamaska, 2011	30
Figure 10 : Répartition des unités d'occupation (u.o.) par type d'immeuble, MRC de La Haute-Yamaska, 2013	32
Figure 11 : Répartition des unités d'occupation (u.o.) selon les municipalités et le type d'immeuble, MRC de La Haute-Yamaska, 2013.....	33
Figure 12 : Répartition des unités d'évaluation industrielles, commerciales et institutionnelles et des fermes par municipalité, MRC de La Haute-Yamaska, 2013.....	35
Figure 13 : Répartition des immeubles industriels, commerciaux et institutionnels (ICI), MRC de La Haute-Yamaska, 2015.....	36
Figure 14 Répartition des emplois localisés dans la MRC de La Haute-Yamaska selon le secteur d'activité économique, 2011.....	39
Figure 15 : Achalandage annuel des principaux attraits récréotouristiques, MRC de La Haute-Yamaska, 2013	42

Figure 16 : Achalandage annuel des principaux évènements ponctuels, MRC de La Haute-Yamaska, 2013	43
Figure 17 : Répartition des entreprises selon leur nombre d'employés, MRC de La Haute-Yamaska, 2012	44
Figure 18 : Localisation des infrastructures majeures de gestion des matières résiduelles, MRC de La Haute-Yamaska, 2014	63
Figure 19 : Inventaire des matières résiduelles récupérées et éliminées, secteur résidentiel, MRC de La Haute-Yamaska, 2013.....	85
Figure 20 : Inventaire des matières résiduelles récupérées et éliminées, secteur ICI, MRC de La Haute-Yamaska, 2013.....	92
Figure 21 : Inventaire des matières résiduelles récupérées et éliminées, secteur CRD, MRC de La Haute-Yamaska, 2013.....	95
Figure 22 : Inventaire des matières résiduelles récupérées et éliminées, tous secteurs, MRC de La Haute-Yamaska, 2013.....	97

ABRÉVIATIONS

3RV-E	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination (principe de priorisation)
ARPE-Québec	Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec
BA (AP)	Boues activées (Aération prolongée)
BFS	Boues de fosses septiques
COGEMRHY	Corporation de gestion des matières résiduelles de La Haute-Yamaska
CRD	Construction, rénovation et démolition
CSE	Centre de services aux entreprises du CÉGEP de Granby – Haute-Yamaska
CTBM	Centre de traitement de la biomasse de la Montérégie inc.
DMS	Dépôt de matériaux secs
EA	Étangs aérés
EA (PV)	Étangs aérés (Parois verticales)
ÉEQ	Éco Entreprises Québec
ENM	Étude nationale auprès des ménages
FS	Fosses septiques
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
LET	Lieu d'enfouissement technique
LQE	<i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MDR	Matière dangereuse résiduelle
MRC	Municipalité régionale de comté
M.O.	Matière organique
OBNL	Organisme à but non lucratif
OEGMR	Organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PCVMP	Papier, carton, verre, métal et plastique
RDD	Résidus domestiques dangereux
REP	Responsabilité élargie des producteurs
RIEDSBM	Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi

SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
SOGHU	Société de gestion des huiles usagées
TIC	Technologie de l'information et des communications (appareils électroniques et informatiques)

LISTE DES UNITÉS

gal	Gallon impérial
hab.	Habitant
kg	Kilogramme
km	Kilomètre
km²	Kilomètre carré
log.	Logement
m³	Mètre cube
u.o.	Unité d'occupation (unité de logement)
t	Tonne métrique
t mh	Tonne métrique de matières humides

LEXIQUE

AGRÉGATS

Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) tels que le béton, l'asphalte, la pierre ou la brique.

BOUES

Résidus provenant du traitement des eaux usées ou de l'eau potable telles une station d'épuration ou une fosse septique. Résidus organiques solides, semi-solides ou liquides, obtenus après le traitement primaire et/ou secondaire des eaux usées. Selon la nature des effluents et le type de traitement appliqué, les caractéristiques des boues sont extrêmement variables d'une source à l'autre.

CARACTÉRISATION

Description détaillée et quantifiée de chacun des éléments constituant les matières résiduelles.

COLLECTE SÉLECTIVE

Mode de récupération qui permet de cueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur, généralement des matières recyclables ou organiques. La collecte sélective s'effectue de porte-à-porte ou par apports volontaires à un point de dépôt.

COMPOST

Produit stabilisé, hygiénique, semblable à un terreau, riche en matière organique et qui est issu du compostage.

COMPOSTAGE

Procédé biologique qui consiste à provoquer la fermentation de matières résiduelles organiques diverses afin d'obtenir un mélange riche en minéraux et matières organiques appelé compost.

COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Fait, pour les particuliers, de composter chez eux leurs propres déchets organiques (résidus verts, de déchaumage, de table, etc.). Ces déchets peuvent être compostés soit en tas, soit dans un bac individuel appelé « composteur domestique ».

ÉCOCENTRE

Site aménagé principalement axé sur le réemploi et la récupération de matières. Il se distingue en récupérant une large gamme de matières d'origine domestique (ordures exclues), incluant les résidus verts, les déchets domestiques dangereux, les encombrants et les résidus de

construction, rénovation et démolition, etc. Le tri à la source pratiqué par les citoyens dans les écocentres évite l'élimination d'une quantité importante de matières résiduelles en permettant leur réemploi, leur recyclage ou leur valorisation.

ENCOMBRANTS

Matières résiduelles non industrielles qui, à cause de leur taille, de leur volume ou de leur poids, ne sont pas ramassées lors de la collecte régulière des ordures ménagères ou des matières résiduelles (électroménagers, meubles, etc.).

ÉLIMINATION

Toute opération visant le dépôt ou le rejet définitif de matières résiduelles dans l'environnement, notamment par mise en décharge, stockage ou incinération, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

ENFOUISSEMENT

Dépôt définitif de matières résiduelles dans un lieu d'enfouissement technique.

HERBICYCLAGE

Façon simple de recycler le gazon sur place en laissant l'herbe coupée (rognures) sur la pelouse au moment de la tonte.

HIÉRARCHIE DES 3RV-E

Selon l'article 53.4.1 de la *Loi sur la qualité environnementale* (LQE), implique de prioriser la réduction à la source, puis de respecter dans le traitement des matières résiduelles l'ordre de priorité suivant : le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination.

LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (LES)

Lieu où les déchets solides domestiques sont compactés et recouverts quotidiennement d'une couche de sol ou d'un matériau approprié, afin de minimiser les nuisances et les risques pour la santé, la sécurité publique et l'environnement.

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

Lieu constitué de cellules d'enfouissement ayant de faibles niveaux de perméabilité. On y trouve un système de captage et de traitement conçu spécifiquement pour le biogaz et le lixiviat. Ces cellules font l'objet d'un recouvrement final multicouche et étanche.

MATÉRIAUX SECS

Résidus broyés ou déchiquetés qui ne sont pas susceptibles de fermenter et qui ne contiennent pas de déchets dangereux (bois tronçonné, gravats et plâtras, pièces de béton et

de maçonnerie, morceaux de pavage, etc.). Synonyme de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD).

MATIÈRE ORGANIQUE (MO)

Tout résidu qui se putréfie et se décompose sous l'action des microorganismes comme les résidus de table, les résidus verts, les résidus de bois, les boues municipales, les boues de fosses septiques et les résidus agroalimentaires. Synonyme de matière putrescible.

MATIÈRES RECYCLABLES (MR)

Matières pouvant être réintroduites dans le procédé de production dont elles sont issues ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériaux.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, tout matériau, substance ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon.

MULTILOGEMENT

Type d'habitation où l'on retrouve plus de deux logements correspondant à au moins deux adresses civiques.

ORDURE

Résidu, matériau, substance ou débris rejetés à la suite d'un processus de production, de fabrication, d'utilisation ou de consommation et qui sont destinés à l'élimination. Synonyme de « déchet ».

PLASTIQUES AGRICOLES

Pellicules plastiques servant à l'emballage de fourrages en balles d'ensilage.

RÉCUPÉRATION

Ensemble des activités de collecte, de tri et de conditionnement des matières résiduelles en vue de leur valorisation.

Dans le cadre de l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC (Chapitre 4 du PGMR), le terme « récupération » signifie plutôt valorisation et le terme « récupéré » signifie mis en valeur.

RECYCLAGE

Utilisation d'une matière secondaire dans le cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière vierge, y compris la réintroduction des matières organiques putrescibles dans le cycle biologique, principalement par l'épandage sur le sol.

RÉDUCTION À LA SOURCE

Tout moyen permettant de prévenir ou de réduire la génération de matières résiduelles. La réduction à la source est priorisée dans la hiérarchie des 3RV-E à partir d'un constat fort simple : un résidu qui n'est pas généré ne contribue pas à la charge polluante du milieu naturel, ne nécessite aucune gestion et n'engendre conséquemment aucun coût.

RÉEMPLOI (RÉUTILISATION)

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés. Les objets de cette nature sont d'une part détournés des lieux d'élimination et d'autre part, leur réutilisation permet de réduire la consommation de ressources et d'énergie associée à la fabrication d'objets similaires à partir de matières premières.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous formes solide, liquide ou gazeuse. (ex. : acides, engrais, batteries et piles, huiles usées et filtres, médicaments, peintures, pesticides, propane, antigel, produits d'entretien et nettoyants, produits chimiques pour piscine). Cela comprend également les résidus des technologies de l'information et de la communication (TIC) comme les téléviseurs, les téléphones cellulaires, les lecteurs DVD, les caméras ou les systèmes audio.

RÉSIDUS NON-AGRÉGATS

Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) tels que le bois (sciures, copeaux, palettes) ou d'autres matériaux comme le gypse, le bardeau ou le verre plat.

RÉSIDU ULTIME

Résidu non valorisable se trouvant dans les ordures, principalement caractérisé par des particules fines et d'autres matières trop dégradées.

TRANSPORT

Action de porter des matières résiduelles dans le cadre des activités de gestion de celles-ci, du point d'enlèvement jusqu'au lieu de traitement ou d'élimination.

TAUX DE VALORISATION

Quantité de matières récupérées pour des fins de mise en valeur par rapport à la quantité totale de matières résiduelles produites. Synonyme de taux de diversion ou taux de récupération.

UNIFAMILIAL

Type d'habitation où l'on retrouve un seul logement principal correspondant à une seule adresse civique.

UNITÉ D'OCCUPATION (u.o.)

Correspond à un logement abritant un seul ménage pouvant être constitué d'une ou plusieurs personnes apparentées ou non. Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, une résidence unifamiliale comporte une unité d'occupation alors qu'un immeuble de six logements comporte six unités d'occupation.

VALORISATION

Toute opération visant par le réemploi, le recyclage, le traitement biologique, dont le compostage et la biométhanisation, l'épandage sur le sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments ou des produits utiles ou de l'énergie. L'expression « mise en valeur » est souvent utilisée comme synonyme du terme « valorisation ».

MOT DU PRÉFET

Mesdames,
Messieurs,

En 2005, entré en vigueur le premier Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de La Haute-Yamaska. Depuis, nous avons déployé des efforts considérables pour mettre en place de nouveaux services et infrastructures, dont les écocentres. Ces interventions concrètes ainsi que la participation des citoyens et des différents acteurs du territoire ont permis d'augmenter de façon substantielle la performance environnementale de la région de la Haute-Yamaska.



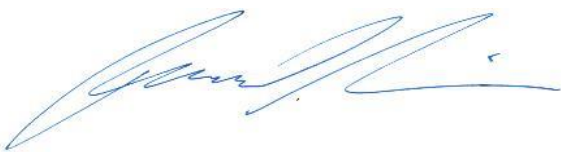
Aujourd'hui, nous vous présentons le PGMR 2016-2020. Conformément à ce que requiert la *Loi sur la qualité de l'environnement*, nous avons révisé le PGMR et nous nous dotons de nouvelles mesures pour continuer d'améliorer la récupération en Haute-Yamaska, et ainsi, détourner de l'enfouissement davantage de résidus.

La mise en œuvre du PGMR révisé contribuera à l'atteinte des objectifs provinciaux de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et du *Plan d'action 2011-2015*. Elle permettra aussi de répondre aux exigences gouvernementales, notamment en ce qui a trait au bannissement prévu de la matière organique d'ici 2020.

Dans l'optique où chacun doit prendre part à l'atteinte de ces objectifs, le PGMR révisé prévoit des actions s'adressant au secteur résidentiel, tout comme au secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) ainsi qu'au secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD).

Mes collègues et moi-même tenons à remercier tous les intervenants qui ont participé à l'élaboration de ce plan et qui ont alimenté les échanges dans le cadre de la consultation publique de janvier 2016.

Ensemble, continuons nos efforts pour une société sans gaspillage et une meilleure utilisation de nos ressources.

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Pascal Bonin'.

Pascal Bonin, préfet

CHAPITRE 1 - DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION

Le présent chapitre expose une description du territoire d'application du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), soit la MRC de La Haute-Yamaska, en décrivant la situation géographique, le contexte d'aménagement et de développement, les données démographiques et socio-économiques ainsi que la structure économique du territoire.

Aux fins du présent chapitre, les données privilégiées sont celles de l'année 2013 afin d'assurer une correspondance avec l'inventaire et le bilan de masse des matières résiduelles présentés au chapitre 4. Lorsqu'une autre année de référence est utilisée, le texte en fait mention.

1.1. Description géographique

D'une superficie totale de 649 km², la MRC de La Haute-Yamaska est située à la limite est de la Montérégie¹. Son territoire est adjacent à quatre MRC montérégiennes (Acton, Brome-Missisquoi, Les Maskoutains et Rouville) ainsi qu'à deux MRC estriennes (Memphrémagog et Val-St-François). Ses principaux axes routiers sont l'autoroute 10 et les routes 112, 137, 139, 241 et 243. La localisation géographique de la MRC est illustrée à la Figure 1.

La MRC de La Haute-Yamaska regroupe huit municipalités locales, soit Granby, Roxton Pond, Saint-Alphonse-de-Granby, Sainte-Cécile-de-Milton, Saint-Joachim-de-Shefford, Shefford, Warden et Waterloo. Le territoire de planification du PGMR correspond aux limites de la MRC. Ainsi, l'ensemble des municipalités locales qui la composent est visé par le PGMR. La municipalité de Granby possède la plus grande superficie, suivie de celle de Saint-Joachim-de-Shefford. Le Tableau 1 expose la superficie de chaque municipalité locale incluse dans la MRC ainsi que la population et la densité démographique.

¹ Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (2015), Répertoire des municipalités, <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/mrc/470/> (site consulté le 9 janvier 2015).

Tableau 1 : Population, superficie et densité de la population de la MRC de La Haute-Yamaska par municipalité, 2013²

Municipalité	Population (hab.)	Superficie (km ²)	Densité (hab./km ²)
Granby	65 650 (75,5 %)	155,71	421,6
Roxton Pond	3 571 (4,1 %)	103,13	34,6
Saint-Alphonse-de-Granby	3 025 (3,5 %)	50,05	60,4
Sainte-Cécile-de-Milton	2 091 (2,4 %)	73,10	28,6
Saint-Joachim-de-Shefford	1 250 (1,4 %)	128,93	9,7
Shefford	6 651 (7,6 %)	118,97	55,9
Warden	360 (0,4 %)	5,56	64,7
Waterloo	4 410 (5,1 %)	13,31	331,3
Total MRC	87 008 (100 %)	648,76	134,1

Il n'y a qu'une seule terre publique sur le territoire de la MRC, soit le Parc national de la Yamaska situé à cheval sur le territoire des municipalités de Roxton Pond et Saint-Joachim-de-Shefford.

1.1.1. Affectations du territoire, noyaux urbanisés et centre de masse

La proportion du territoire de la MRC en zone agricole permanente, soit les aires d'affectation « agroforestière » et « parc agricole intensif » représente environ 78 % comme le démontre la Figure 2 qui illustre les grandes affectations du territoire.

² Institut de la statistique du Québec (2014). *Estimation de la population des municipalités du Québec au 1^{er} juillet des années 1996 à 2014*, selon le découpage géographique au 1^{er} juillet 2014.

Figure 1 : Localisation de la MRC de La Haute-Yamaska

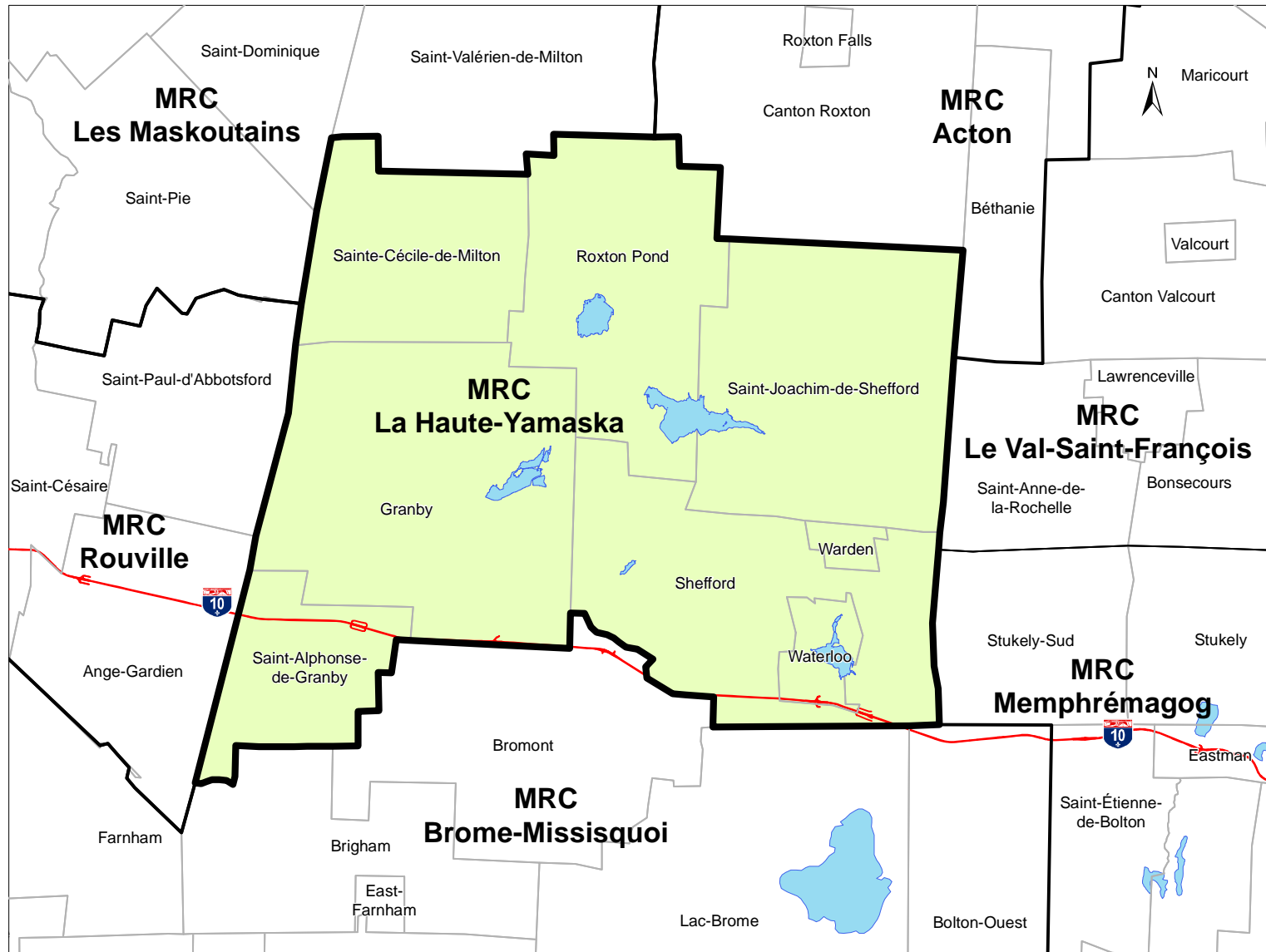
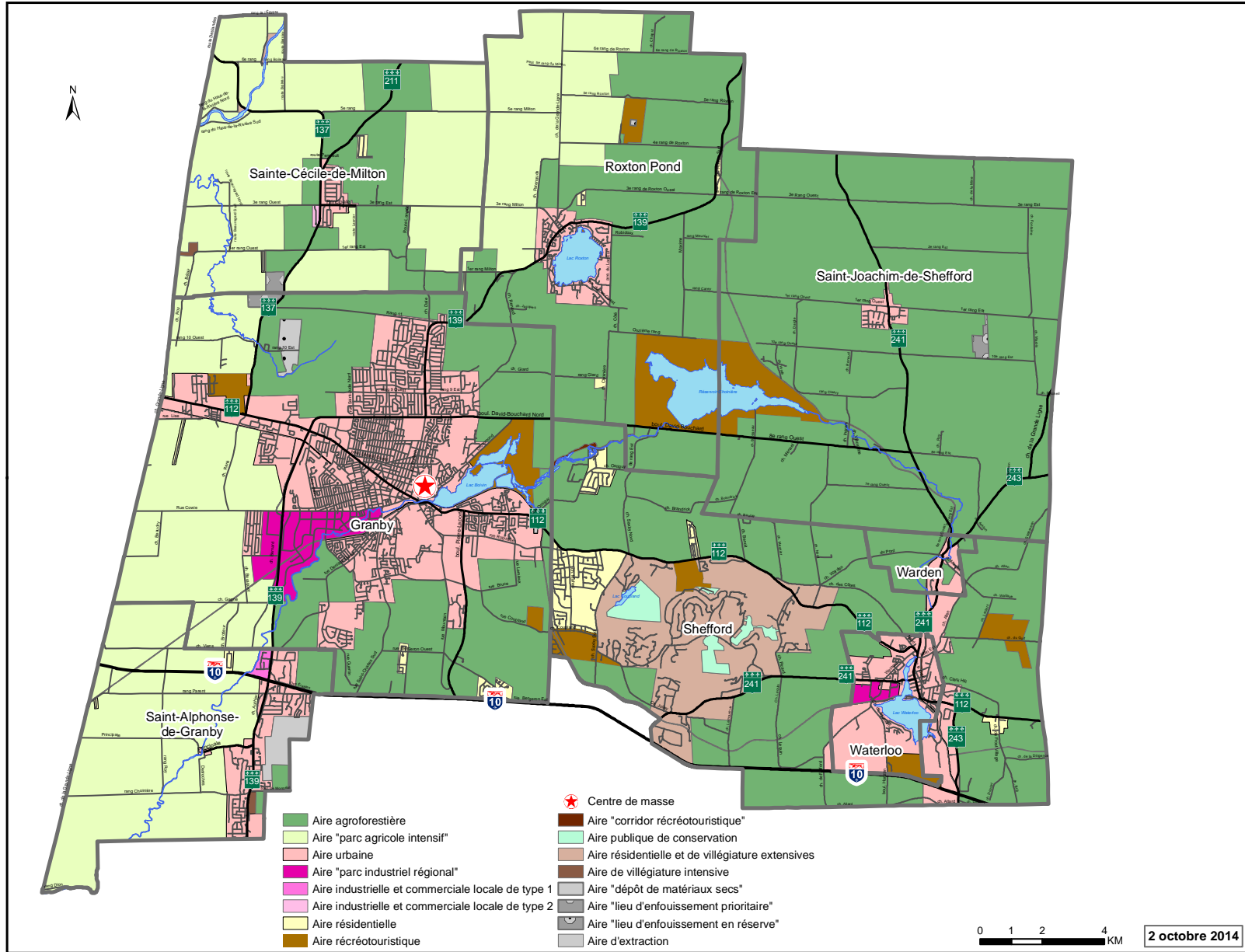


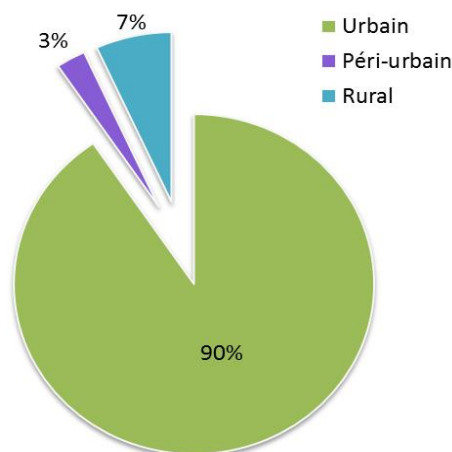
Figure 2 : Carte des grandes affectations du territoire et centre de masse, MRC de La Haute-Yamaska, 2014



La MRC comprend aussi deux cœurs urbains, dont un à Granby et un second de plus petite taille à Waterloo. Certains noyaux de type villageois sont présents dans les autres municipalités locales. Le centre de masse de la MRC se localise sur le territoire de la Ville de Granby à l'extrémité ouest du lac Boivin. Cette localisation du centre de masse traduit une répartition des différentes populations municipales autour du pôle urbain de Granby comme le démontre la Figure 2³.

Les différentes affectations démontrent que la MRC se compose de secteurs urbains, périurbains et ruraux. Les secteurs urbains regroupent la grande majorité des logements du territoire (90 %) comme le confirme la Figure 3. Cela confirme que toute intervention visant les milieux urbains constitue un puissant levier en matière de gestion des matières résiduelles dans la MRC.

Figure 3 : Estimation du nombre de logements par secteurs, MRC de La Haute-Yamaska, 2013⁴



1.1.2. Caractéristiques démographiques et socio-économiques

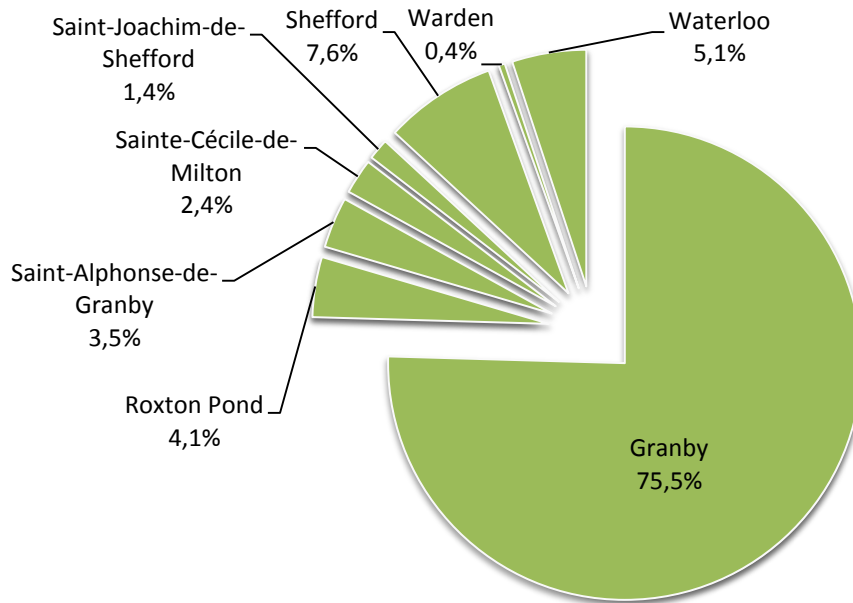
La population totale de la MRC s'établit à 87 008 habitants. Granby avec ses 65 650 habitants représente la municipalité locale la plus peuplée comptant plus des trois quarts de la population. L'ensemble des autres municipalités locales compte 21 358 habitants. Le Tableau 1 présente le nombre d'habitants ainsi que la densité de population de chaque municipalité locale de la MRC tandis que la Figure 4 illustre leur proportion démographique.

³ Le centre de masse d'un territoire exprime le lieu minimisant les déplacements globaux de la population lorsque l'on tient compte de sa répartition sur le territoire. Le centre de masse peut fort bien ne pas coïncider avec le centre géographique d'un territoire donné, particulièrement lorsqu'une importante partie de la population se concentre en marge du territoire.

⁴ Données extraites du rôle d'évaluation foncière des municipalités de la MRC de La Haute-Yamaska pour l'exercice financier 2013 et des grandes affectations prévues au Schéma d'aménagement et de développement révisé.

À titre informatif, des données démographiques propres à chacune des municipalités sont détaillées sous forme de fiches en Annexe 1.

Figure 4 : Répartition de la population dans la MRC de La Haute-Yamaska par municipalité, 2013⁵



1.1.3. Âge moyen

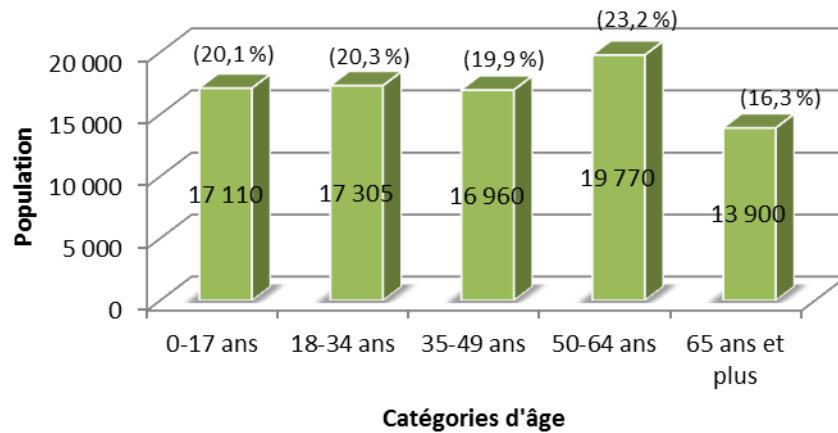
L'âge moyen de la population de la MRC de La Haute-Yamaska est de 41,9 ans, ce qui se compare à la moyenne de la Montérégie et de la province⁶. Le phénomène du vieillissement de la population occidentale n'épargne pas la population du territoire de la MRC. En effet, tel qu'illustré à la Figure 5, c'est environ 39,6 % de la population de la MRC de La Haute-Yamaska qui est âgée de 50 ans ou plus⁷.

⁵ Institut de la statistique du Québec (2014). *Estimation de la population des municipalités du Québec au 1^{er} juillet des années 1996 à 2014*, selon le découpage géographique au 1^{er} juillet 2014.

⁶ Institut de la statistique du Québec (2014). *Âge moyen et âge médian de la population, selon le sexe, MRC de la Montérégie, 1996, 2001, 2006 et 2009-2013*.

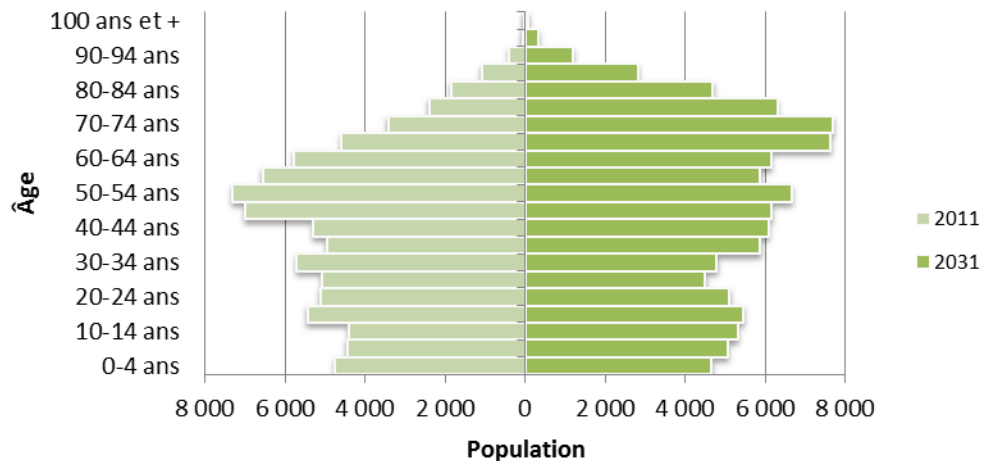
⁷ Statistique Canada (2011). *Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM), Recensement de 2011*. <https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> (site consulté le 28 août 2015).

Figure 5 : Répartition de la population dans la MRC de La Haute-Yamaska par groupe d'âge, 2011⁸



De plus, un vieillissement de la population de la Haute-Yamaska est à prévoir dans les prochaines années. D'ailleurs, la Figure 6 permet d'observer l'évolution de la pyramide d'âge de la population de la Haute-Yamaska de 2011 à 2031.

Figure 6 : Pyramide des âges de 2011 et projection de la pyramide des âges de 2031 de la MRC de La Haute-Yamaska⁹



⁸ Statistique Canada (2011). *Idem.*

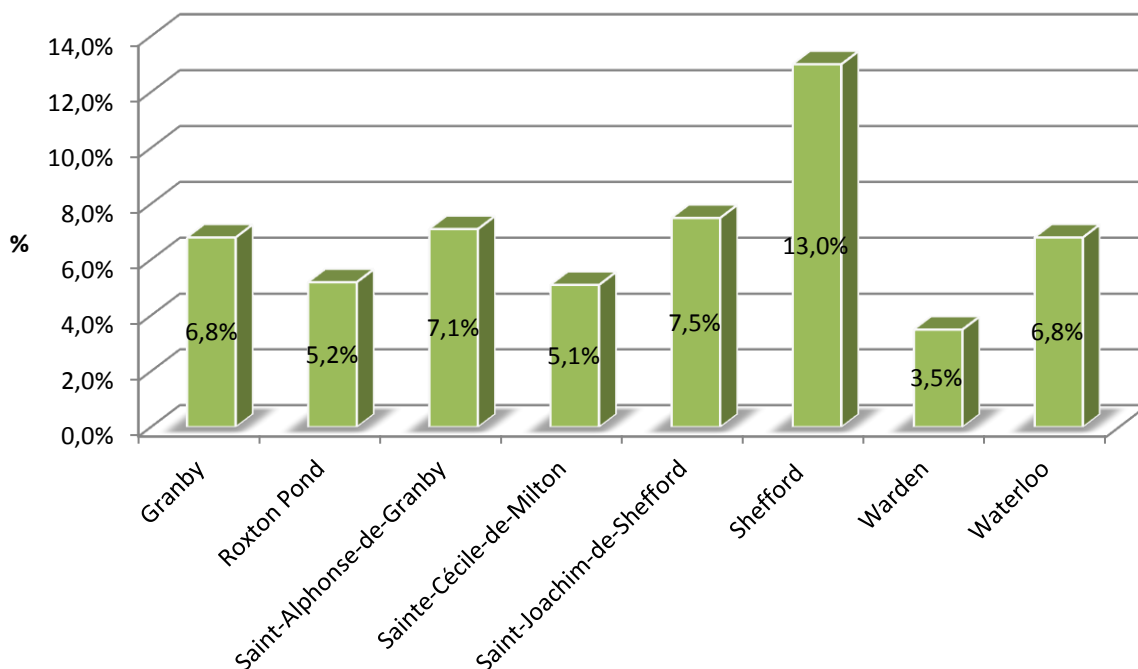
⁹ Institut de la statistique du Québec (2014). *Idem.*

1.1.4. Évolution de la croissance démographique

Selon Statistique Canada, la population de la MRC a connu une croissance de 7,2 % entre 2006 et 2011, passant de 80 410 à 85 312 personnes¹⁰. Cette croissance s'avère cependant variable par municipalité. La municipalité de Shefford affiche la plus forte croissance avec un taux de 13 %, ce qui s'avère très nettement au-dessus de la moyenne de la MRC. Toutes les municipalités du territoire présentent des taux positifs comme en témoigne la Figure 7.

En croissance, les projections démographiques pour la MRC laissent présager que la population totale de la MRC devrait s'établir autour de 94 776 habitants en 2021 et de 102 136 personnes en 2031, ce qui représente une hausse d'un peu plus de 19 % par rapport à 2011¹¹. Le Tableau 2 présente les projections démographiques jusqu'en 2031.

Figure 7 : Croissance démographique dans la MRC de La Haute-Yamaska par municipalité, 2006 à 2011¹²



¹⁰ Institut de la statistique du Québec (2009). *Perspectives démographiques, selon le groupe d'âge et le sexe, MRC et territoire équivalent de la Montérégie 1, Scénario A2, 2006, 2011, 2016, 2021, 2026 et 2031*, édition 2009.

¹¹ Institut de la statistique du Québec (2014). *Idem*.

¹² Statistique Canada (2011). *Idem*.

Tableau 2 : Projections démographiques de 2011 à 2031, MRC de La Haute-Yamaska¹³

	2011	2016	2021	2026	2031
Population	85 312	89 286	92 896	96 037	98 439
Densité (hab./km ²)	134,0	140,3	145,9	150,9	154,62
Nombre de ménages	36 522	39 296	41 644	43 606	45 142
Taille moyenne des ménages (hab./ménage)	2,33	2,28	2,25	2,24	2,23

1.1.5. Langues officielles

La première langue officielle parlée sur le territoire de la Haute-Yamaska est le français à 95,85 % et l'anglais à 3,39 %. Parmi la population ayant l'anglais comme langue officielle parlée, plus de la moitié réside à Granby alors que près du quart de ceux-ci habitent Waterloo¹⁴.

1.1.6. Scolarité

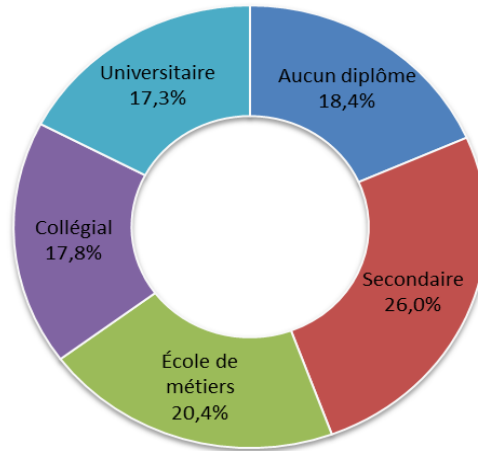
Au niveau de la scolarité en Haute-Yamaska, 80 % des individus âgés de 25 à 64 ans, soit la fourchette d'âge représentative de la population active, détiennent minimalement un diplôme d'études secondaires. Pour la même fourchette d'âge, c'est moins de 20 % des individus qui détiennent aussi un diplôme universitaire¹⁵. Les données reliées à la scolarité de la population se retrouvent à la Figure 8.

¹³ Institut de la statistique du Québec (2009). *Idem*.

¹⁴ Statistiques Canada (2011). *Idem*.

¹⁵ Institut de la statistique du Québec (2014). *Idem*.

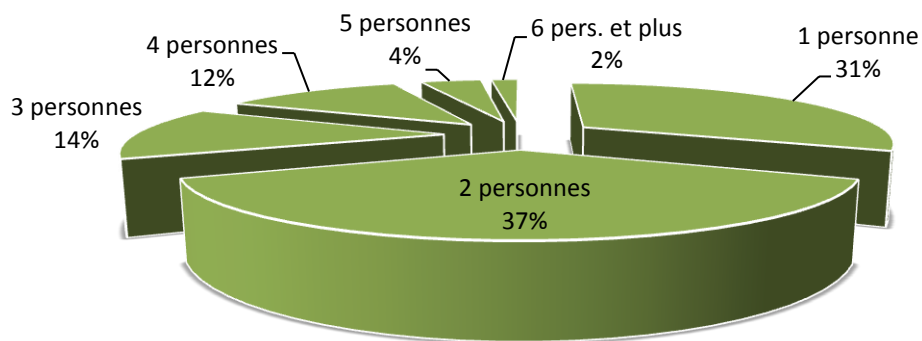
Figure 8 : Répartition de la population âgée de 25 à 64 ans selon le plus haut niveau de scolarité atteint, MRC de La Haute-Yamaska, 2011¹⁶



1.1.7. Nombre et taille des ménages

Selon les données de 2013, la MRC de La Haute-Yamaska compte près de 37 873 ménages¹⁷. Fidèle à la tendance occidentale, la taille de ces derniers tend à diminuer comme le démontre le Tableau 2¹⁸. Le vieillissement de la population, tout comme l'augmentation du nombre de personnes vivant seules peut expliquer cette réalité. La Figure 9 présente la répartition des ménages selon leur taille.

Figure 9 : Répartition des ménages selon leur taille, MRC de La Haute-Yamaska, 2011¹⁹



¹⁶ Statistiques Canada (2011). *Idem*.

¹⁷ Institut de la statistique du Québec (2014). *Ménages privés selon le groupe d'âge de la personne-référence, municipalités régionales de comté (MRC) du Québec, scénario A - Référence, 2011-2036*.

¹⁸ Institut de la statistique du Québec (2014). *Idem*.

¹⁹ Statistiques Canada (2011). *Idem*.

1.1.8. Emploi et revenu des ménages

En Montérégie, le taux d'activité est d'environ 66,7 % alors que le taux de chômage avoisine les 6,3 %, ce qui démontre que la région est légèrement plus dynamique au niveau de l'emploi que la moyenne québécoise²⁰. Le revenu médian de la population de la MRC représente quant à lui près de 37 912 \$²¹.

1.1.9. Unités d'occupation

Au niveau du nombre de logements, la MRC compte 38 855 unités d'occupation (u.o.) au total²². Le Tableau 3 présente le nombre des unités par type d'immeuble.

Tableau 3 : Nombre d'unités d'occupation (u.o.) par type d'immeuble et par municipalité, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Municipalité	Unifamilial (1 log.) ²³	Plex (2 à 9 log.)	Multilogement* (10 log. et +)	Chalet	Total
<i>Référence Sommaire du rôle d'évaluation 2013</i>	Lignes 502, 514 à 523	Lignes 503 à 507	Lignes 501, 508 à 513	Ligne 316	-
Granby	14 041	7 982	7 439	18	29 480
Roxton Pond	1 370	221	23	63	1 677
Saint-Alphonse-de-Granby	1 030	109	0	7	1 146
Sainte-Cécile-de-Milton	741	79	12	16	848
Saint-Joachim-de-Shefford	503	13	0	13	529
Shefford	2 692	98	0	42	2 832
Warden	116	34	0	2	152
Waterloo	1 186	767	233	5	2 191
Total	21 679	9 303	7 707	166	38 855

* Inclut les condos.

²⁰ Institut de la statistique du Québec (2015). *Caractéristiques du marché du travail selon le groupe d'âge, population de 15 ans et plus, Montérégie et ensemble du Québec, 2010-2014.*

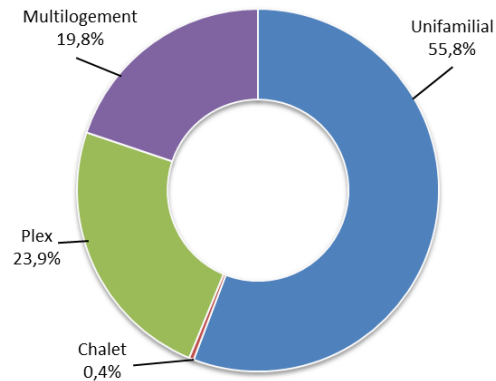
²¹ Institut de la statistique du Québec (2015). *Revenu d'emploi médian des travailleurs, 25-64 ans, selon le groupe d'âge, MRC de la Montérégie, 2009-2013.*

²² Données provenant du sommaire des rôles d'évaluation des municipalités de la MRC de La Haute-Yamaska pour l'année financière 2013 ajustées selon le nombre d'u.o. non incluses, mais desservies par les services de la MRC (chambres et maisons de ferme).

²³ Données provenant du sommaire des rôles d'évaluation des municipalités de la MRC de La Haute-Yamaska pour l'année financière 2013 ajustées selon le nombre d'u.o. non incluses, mais desservies par les services de la MRC (chambres et maisons de ferme).

La MRC possède une proportion non négligeable d'u.o. situées dans des immeubles à logements (43,7 %). La Figure 10 illustre la répartition des unités d'occupation par type d'immeuble.

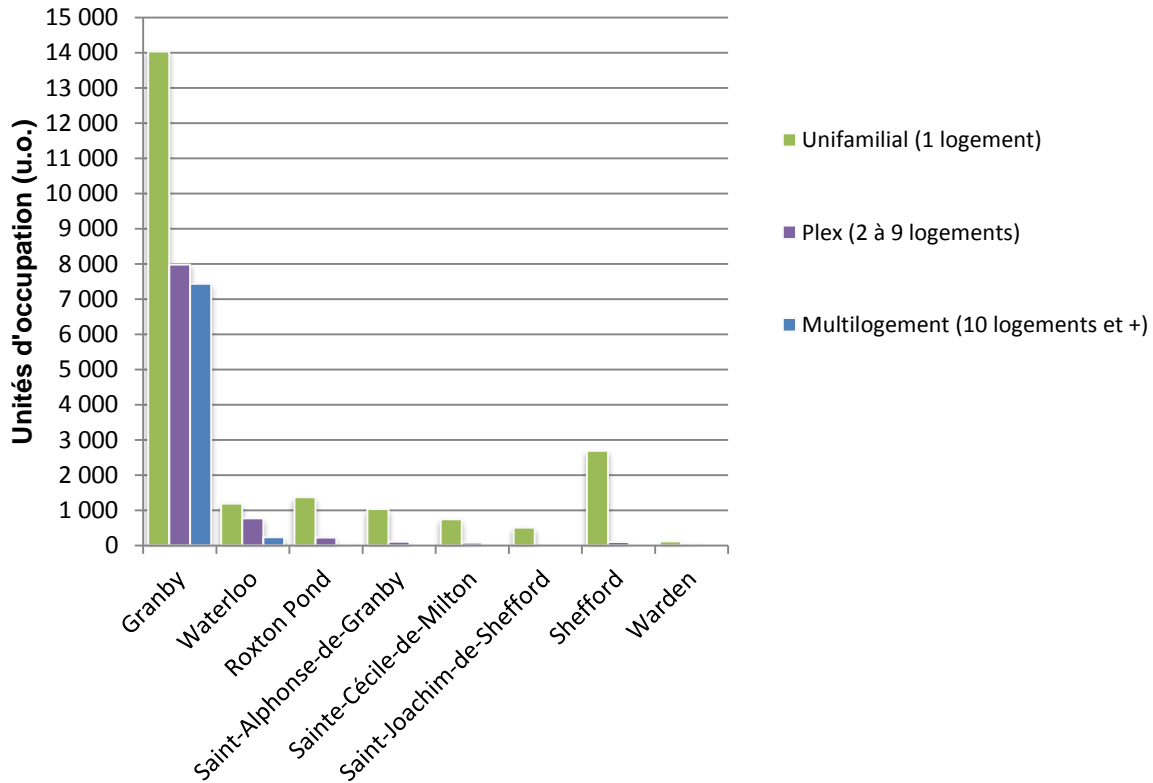
Figure 10 : Répartition des unités d'occupation (u.o.) par type d'immeuble, MRC de La Haute-Yamaska, 2013



Les habitations saisonnières et de villégiature (chalets) sont, quant à elles, peu nombreuses et représentent seulement 0,4 % des unités de logement. Cette maigre fraction traduit une faible réalité de villégiature et de population saisonnière dans la MRC. Notons toutefois la présence de 8 campings sur le territoire et certains autres sites et événements touristiques à fort achalandage (voir section 1.2.2.4).

La grande majorité des unités est située à Granby comme le démontre la Figure 11 exposant la répartition des unités d'occupation par municipalité et par type.

Figure 11 : Répartition des unités d'occupation (u.o.) selon les municipalités et le type d'immeuble, MRC de La Haute-Yamaska, 2013



Note : Vu sa faible proportion, le nombre de chalets n'est pas inclus dans le graphique ci-dessus.

1.2. Structure économique

La structure économique d'un territoire peut avoir une forte incidence sur le système de gestion des matières résiduelles en place. En effet, son impact est ressenti sur la quantité de matières générées, tout comme le type de matières. Outre la nature des matières générées, la localisation et la taille des entreprises peuvent aussi influencer les modes de collecte et le taux de récupération.

1.2.1 Répartition géographique

Le Tableau 4 et la Figure 12 exposent le nombre et la répartition des unités d'évaluation dont l'utilisation est de nature industrielle, commerciale et institutionnelle ainsi que le nombre de fermes par municipalité. Les plus grands générateurs de matières résiduelles des différents secteurs d'activités présents sur le territoire sont répertoriés à l'Annexe 2, au même titre que le type de matières qu'ils génèrent.

L'activité économique de la MRC s'avère relativement concentrée autour du pôle urbain principal situé à Granby, et dans une moindre mesure, près de celui situé à Waterloo

comme le démontrent le Tableau 4 et la Figure 13. Les fermes sont pour leur part réparties dans tous les secteurs ruraux du territoire.

Tableau 4 : Nombre d'unités d'évaluation industrielles, commerciales et institutionnelles et fermes par municipalité, MRC de La Haute-Yamaska, 2013²⁴

Municipalité	Nombre d'industries	Nombre de commerces	Nombre d'institutions	Total ICI	Nombre de fermes*
<i>Référence Sommaire du rôle d'évaluation 2013</i>	Ligne 322	Lignes 328 et 335 (imposable)	Lignes 328 et 335 (non imposable)	-	Ligne 402
Granby	208	767	84	1 059	99
Roxton Pond	4	47	10	61	134
Saint-Alphonse-de-Granby	23	44	4	71	123
Sainte-Cécile-de-Milton	5	21	6	32	164
Saint-Joachim-de-Shefford	4	5	7	16	151
Shefford	7	36	9	52	113
Warden	0	3	3	6	6
Waterloo	20	85	20	125	2
Total	271	1 008	143	1 422	792

* Unités d'évaluation comprenant une ou plusieurs exploitations agricoles enregistrées.

²⁴ MRC de La Haute-Yamaska (2012). *Sommaires du rôle d'évaluation des municipalités de la MRC de La Haute-Yamaska pour l'exercice financier de 2013.*

Figure 12 : Répartition des unités d'évaluation industrielles, commerciales et institutionnelles et des fermes par municipalité, MRC de La Haute-Yamaska, 2013²⁴

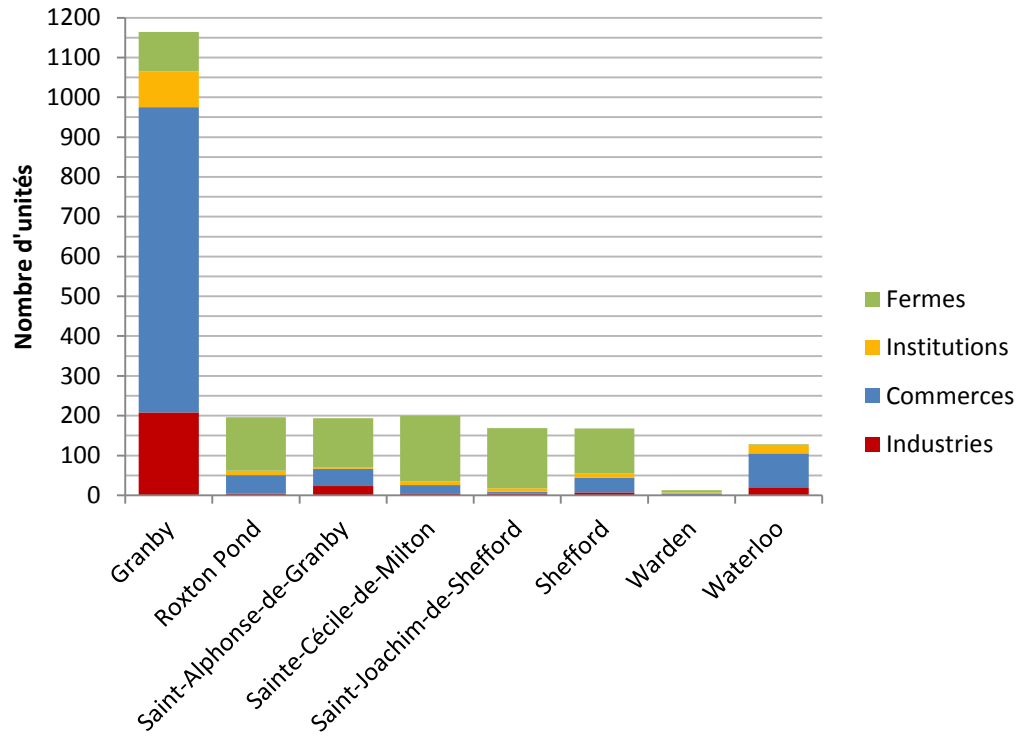
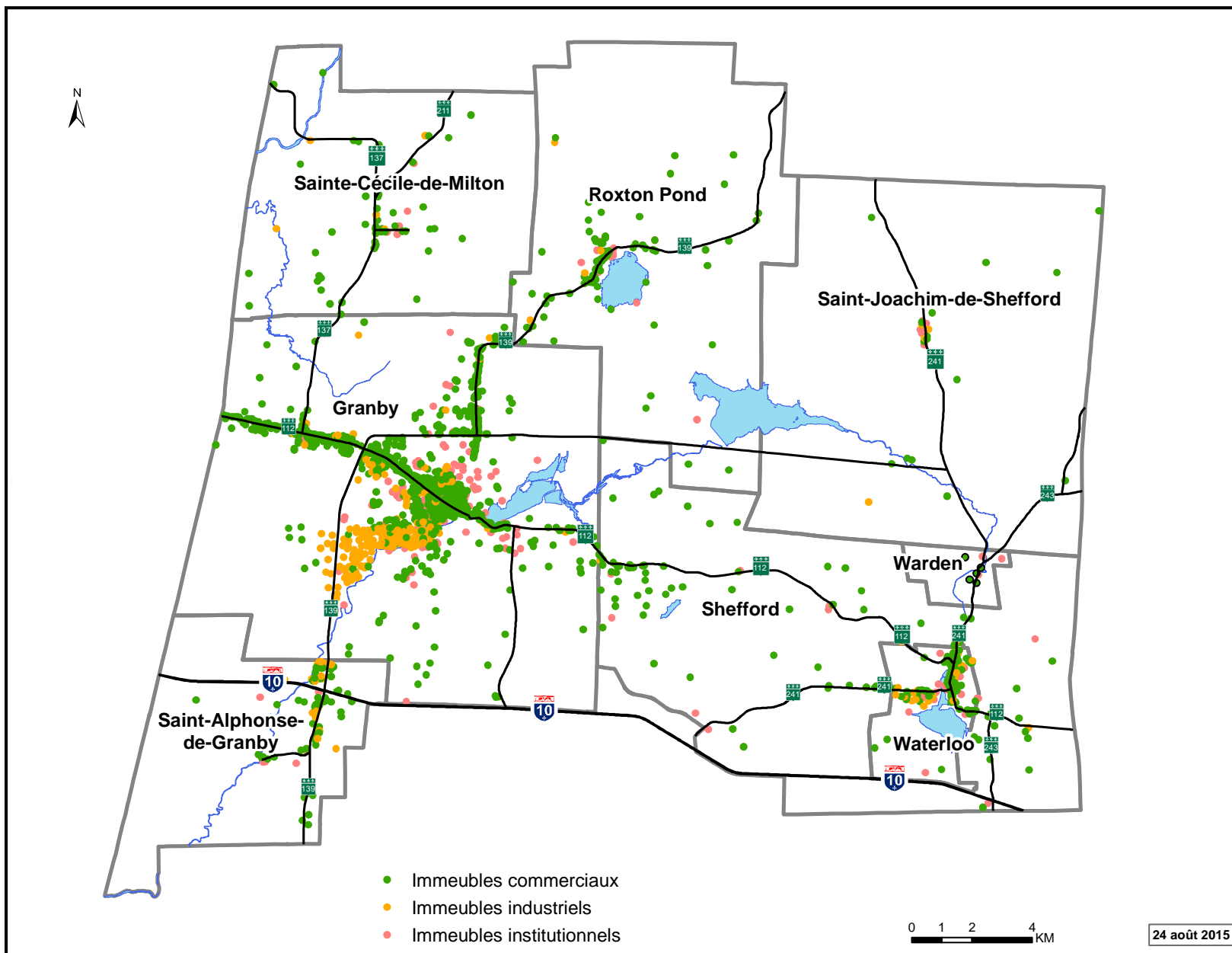


Figure 13 : Répartition des immeubles industriels, commerciaux et institutionnels (ICI), MRC de La Haute-Yamaska, 2015



1.2.2 Portrait des secteurs d'activité économique

Les secteurs d'activité économique des emplois locaux de la MRC sont assez diversifiés, mais majoritairement reliés au secteur des services (voir Tableau 5 et Figure 14). Malgré tout, près du quart des emplois localisés en Haute-Yamaska se retrouvent dans le secteur de la fabrication. D'ailleurs, la MRC se démarque de sa région administrative au niveau de certains sous-secteurs dont la proportion des emplois est beaucoup plus élevée dont la fabrication de vêtements, la fabrication de produits en plastique et en caoutchouc, la fabrication de machines et les usines de produits textiles²⁵.

Tableau 5 : Répartition des emplois localisés dans la MRC de La Haute-Yamaska selon le secteur d'activité économique, 2011²⁶

Secteur d'activité économique	Nombre d'emplois localisés	
	Nombre	Proportion
41-91 Services	24 260	70,0 %
44-45 Commerce de détail	4 810	13,9 %
62 Soins de santé et assistance sociale	4 500	13,0 %
61 Services d'enseignement	2 365	6,8 %
72 Hébergement et services de restauration	2 155	6,2 %
81 Autres services (sauf les administrations publiques)	1 870	5,4 %
54 Services professionnels, scientifiques et techniques	1 835	5,3 %
41 Commerce de gros	1 540	4,4 %
52 Finance et assurances	1 135	3,3 %
91 Administrations publiques	950	2,7 %
48-49 Transport et entreposage	925	2,7 %
56 Services administratifs et services de soutien	850	2,5 %
71 Arts, spectacles et loisirs	540	1,6 %
53 Services immobiliers et services de location et de location à bail	445	1,3 %
51 Industrie de l'information et industrie culturelle	285	0,8 %
55 Gestion de sociétés et d'entreprises	55	0,2 %
31-33 Fabrication	7 945	22,9 %
326 Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	1 420	4,1 %
311 Fabrication d'aliments	1 405	4,1 %

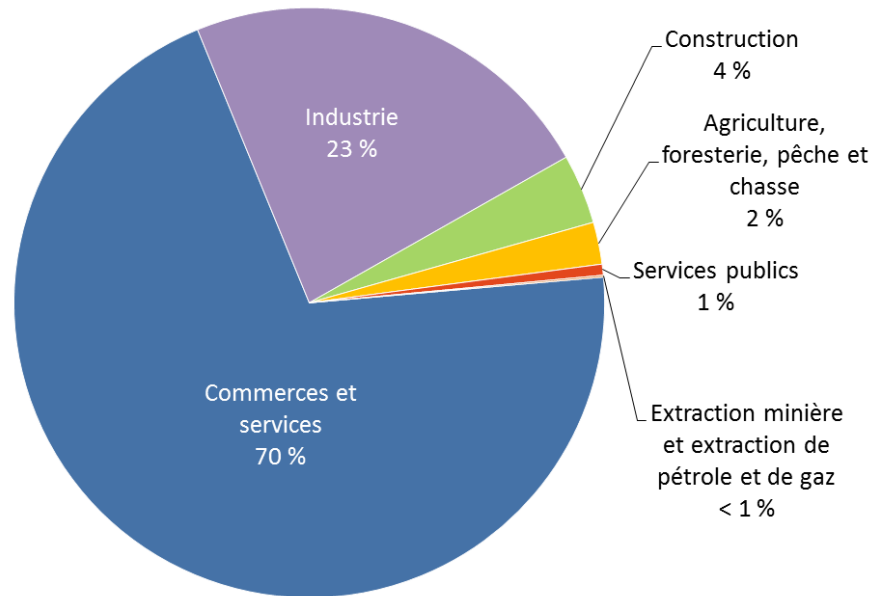
²⁵ Emploi-Québec (2014). *Portrait du marché du travail, MRC de La Haute-Yamaska*. http://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Regions/Monteregie/16_int_PMT_MRC_Haute-Yamaska.pdf (consulté le 29 juillet 2015).

²⁶ Emploi-Québec (2014). *Idem*.

Secteur d'activité économique	Nombre d'emplois localisés	
	Nombre	Proportion
332 Fabrication de produits métalliques	1 135	3,3 %
333 Fabrication de machines	665	1,9 %
336 Fabrication de matériel de transport	575	1,7 %
337 Fabrication de meubles et de produits connexes	480	1,4 %
335 Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques	350	1,0 %
315 Fabrication de vêtements	330	1,0 %
323 Impression et activités connexes de soutien	290	0,8 %
322 Fabrication du papier	170	0,5 %
314 Usines de produits textiles	145	0,4 %
334 Fabrication de produits informatiques et électroniques	145	0,4 %
339 Activités diverses de fabrication	140	0,4 %
327 Fabrication de produits minéraux non métalliques	125	0,4 %
321 Fabrication de produits en bois	110	0,3 %
331 Première transformation des métaux	95	0,3 %
313 Usines de textiles	80	0,2 %
312 Fabrication de boissons et de produits du tabac	60	0,2 %
325 Fabrication de produits chimiques	60	0,2 %
316 Fabrication de produits en cuir et de produits analogues	10	0,0
324 Fabrication de produits du pétrole et du charbon	0	0,0
23 Construction	1 310	3,8 %
11 Agriculture, foresterie, pêche et chasse	805	2,3 %
22 Services publics	225	0,6 %
21 Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	45	0,1 %
Total	34 345	100,0 %

Note : Données tirées telles quelles du Portrait du marché du travail, MRC de La Haute-Yamaska d'Emploi-Québec.

Figure 14 Répartition des emplois localisés dans la MRC de La Haute-Yamaska selon le secteur d'activité économique, 2011²⁷



Proportionnellement, la MRC compte moins d'emplois locaux dans le secteur des services (70,0 % contre 75,7 %), mais plus dans le secteur de la fabrication (22,9 % par rapport à 16,4 %) comparativement à l'ensemble de la région montréalaise. Les autres secteurs (services publics, construction, agriculture, etc.) affichent des pourcentages similaires à ceux de la Montérégie²⁸.

Une telle activité manufacturière n'est pas sans conséquence sur le plan de la gestion des matières résiduelles. Une forte activité industrielle a notamment pour effet de générer des résidus découlant de la fabrication de produits destinés à être consommés ailleurs. Ce faisant, cette importante activité économique vient augmenter le volume de matières résiduelles générées par habitant de la MRC. De plus, un vaste éventail de résidus particuliers peut être généré.

1.2.2.1 Portrait des entreprises industrielles

La Haute-Yamaska compte environ 342 entreprises industrielles employant plus de 10 000 travailleurs. Ces entreprises sont plutôt concentrées. En effet, quatre sous-secteurs comptent près de 58 % des établissements du secteur manufacturier :

²⁷ Emploi-Québec (2014). *Idem.*

²⁸ Emploi-Québec (2014). *Idem.*

- Produits métalliques : 76 entreprises sur 342 (22,2 % des entreprises du secteur de la fabrication);
- Distributeurs-grossistes : 58 entreprises (17,0 %);
- Meubles et produits de bois : 36 entreprises (10,5 %);
- Produits en plastique et en caoutchouc : 29 entreprises (8,5 %).

Aussi de grande importance, le secteur des aliments et boissons regroupe le plus grand nombre de travailleurs (1 938 employés)²⁹. D'ailleurs, les grandes industries agroalimentaires de la MRC sont responsables d'une proportion importante des matières organiques et des boues générées sur le territoire. Le Tableau 6 illustre dans quel secteur les entreprises industrielles de la MRC de La Haute-Yamaska s'affairent.

Tableau 6 : Répartition des entreprises industrielles et des emplois selon le secteur d'activité, MRC de La Haute-Yamaska, 2013³⁰

Secteur d'activité	Nombre d'entreprises	%	Emplois maximums	%
Produits métalliques	76	22,2 %	903	17,9 %
Distributeurs-grossistes	58	17,0 %	1 123	10,5 %
Meubles et produits du bois	36	10,5 %	607	5,7 %
Plastiques et caoutchoucs	29	8,5 %	1 657	15,5 %
Vêtements, textiles	25	7,3 %	856	8,0 %
Aliments et boissons	21	6,1 %	1 938	18,2 %
Divers	18	5,3 %	332	3,1 %
Fabrication de machines	17	5,0 %	313	2,9 %
Produits informatiques, électroniques, électriques	17	5,0 %	494	4,6 %
Impression	15	4,4 %	348	3,3 %
Produits minéraux non métalliques	11	3,2 %	271	2,5 %
Produits chimiques	10	2,9 %	85	0,8 %
Matériel de transport	6	1,8 %	500	4,7 %
Papier	3	0,9 %	233	2,2 %
Total	342	100 %	10 660	100 %

²⁹ Granby Industriel (2014). *Enquête industrielle 2013*, <http://granby-industriel.com/categories/statistiques-economiques/> (consultée le 4 août 2015).

³⁰ Granby Industriel (2014). *Idem*.

1.2.2.2 *Portrait des institutions*

Étant des générateurs parfois importants de matières résiduelles, les institutions présentes sur le territoire de la MRC sont règle générale d'ordre scolaire (CÉGEP de Granby, écoles secondaires et primaires, etc.) ou religieux (église, presbytère, etc.), de santé (Centre hospitalier de Granby, CLSC, etc.) et de services publics (hôtels de ville, garages municipaux, édifices gouvernementaux). Malgré que la majorité soit localisée à Granby, les différentes institutions sont dispersées sur tout le territoire de la MRC.

1.2.2.3 *Portrait des entreprises en construction, rénovation et démolition (CRD)*

Les entreprises œuvrant en construction, rénovation et démolition (CRD) génèrent des quantités non négligeables de résidus propres à ce secteur tels que des résidus agrégat (asphalte, brique, béton, etc.) et non-agrégat (bois, gypse, métal, etc.).

La valeur globale des permis à bâtir pour la MRC est en baisse constante depuis 2010 (diminution de 18,4 %) et avoisine à l'heure actuelle les 148 137 000 \$ annuellement³¹.

1.2.2.4 *Portrait des activités récréotouristiques*

Malgré son affiliation à la région administrative de la Montérégie, la MRC maintient ses liens avec les Cantons-de-l'Est en matière de tourisme en faisant partie de cette région touristique.

Le récréotourisme de la MRC est constitué de divers éléments, tant liés aux ressources naturelles (parc de la Yamaska, Centre d'interprétation de la nature du lac Boivin (CINLB), Parc écologique Jean-Paul-Forand, etc.) qu'aux sites d'attraction (Zoo de Granby, Amazoo, etc.) et aux événements ponctuels (Fête des mascottes, Voitures anciennes, Festival de la chanson de Granby, etc.).

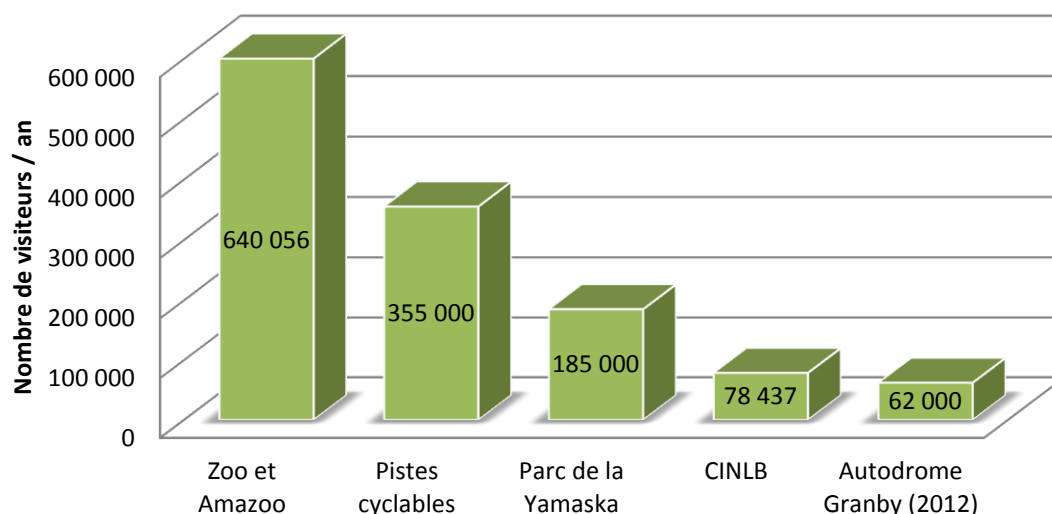
Ces éléments récréotouristiques d'importance sont reliés par un impressionnant réseau de pistes cyclables comprenant L'Estriade, la piste Daniel-Johnson, La Granbyenne, la piste du Circuit du patrimoine de Waterloo, la piste du Parc régional de La Haute-Yamaska, la piste du Parc national de la Yamaska, La Campagnarde, La Montérégiade et la Route des Champs dont la majorité font office de plaque tournante de la Route Verte³². Dans la partie est du territoire, un massif montagneux se profile, le mont Shefford, d'une altitude de 526 m. Ce site représente un atout en termes de récréotourisme et de villégiature.

³¹ Institut de la statistique du Québec (2015). *Valeur des permis de bâtir selon le type de construction, MRC de la Montérégie, 2010-2014.*

³² Axe 1 reliant Montréal et Québec via Sherbrooke et Axe 4 reliant Drummondville à la frontière américaine.

La diversité de ses attraits récréotouristiques, tant ceux liés aux ressources que ceux liés aux sites d'attraction et aux programmations événementielles, fait de la MRC de La Haute-Yamaska une destination d'importance. À eux seuls, quelques attraits permanents attirent plus d'un million de visiteurs annuellement (voir Figure 15).

Figure 15 : Achalandage annuel des principaux attraits récréotouristiques, MRC de La Haute-Yamaska, 2013³³

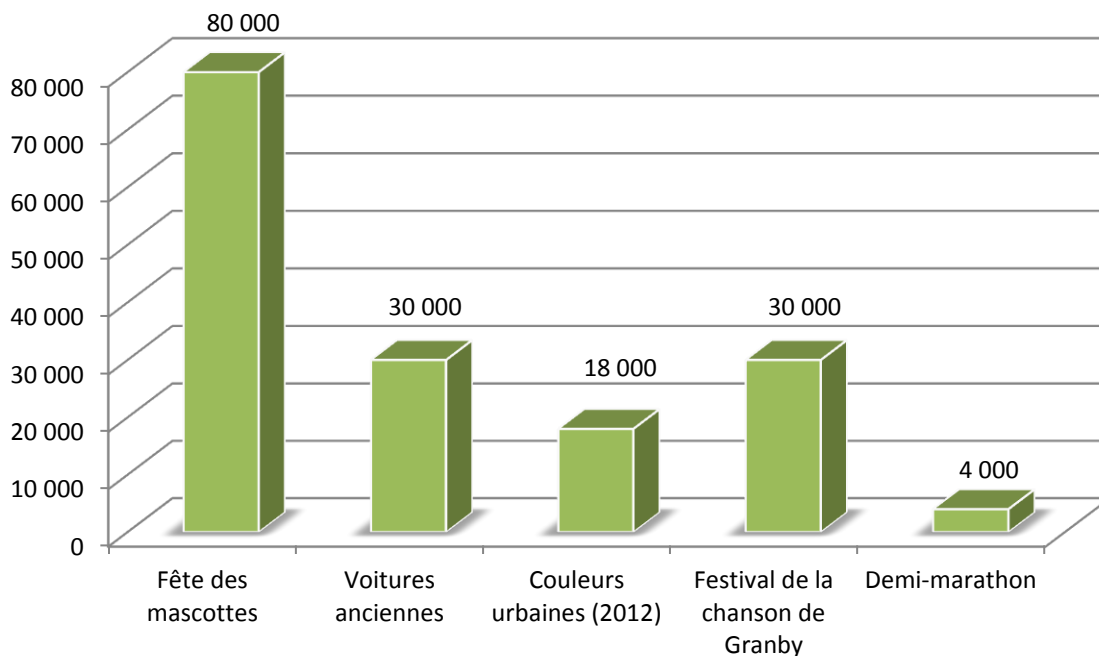


Un achalandage aussi important équivaut à une production accrue de matières résiduelles sur le territoire de la MRC. À l'instar de la fonction industrielle, la fonction récréotouristique peut avoir comme conséquence de « gonfler » le taux de génération de matières résiduelles par personne sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska.

Depuis quelques années, les activités et événements ponctuels prennent une part de plus en plus importante de l'offre touristique du territoire. Le graphique 10 présente d'ailleurs l'achalandage enregistré pour les principaux événements ponctuels.

³³ CommercETourisme Granby Région (2014). *Communications personnelles*, Août 2014.

Figure 16 : Achalandage annuel des principaux évènements ponctuels, MRC de La Haute-Yamaska, 2013³⁴



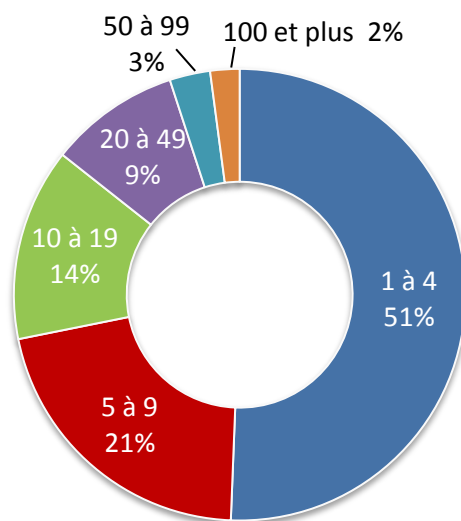
1.2.3 Taille des entreprises

Les petites entreprises représentent la grande majorité des employeurs de la MRC de La Haute-Yamaska. La Figure 17 illustre d'ailleurs que les entreprises de moins de 20 employés constituent plus de 86 % des entreprises³⁵.

³⁴ CommercETourisme Granby (2014). *Communications personnelles*, Août 2014.

³⁵ Emploi-Québec (2014). *Portrait du marché du travail, MRC de La Haute-Yamaska*. http://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Regions/Monteregie/16_imt_PMT_MRC_Haute-Yamaska.pdf (consulté le 29 juillet 2015).

Figure 17 : Répartition des entreprises selon leur nombre d'employés, MRC de La Haute-Yamaska, 2012³⁶



³⁶ Emploi-Québec (2014). *Idem.*

CHAPITRE 2 - GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

En vertu de la LQE, la MRC agit à titre de planificateur régional de la gestion des matières résiduelles. Pour ce faire, elle doit élaborer un PGMR et assurer le suivi et la surveillance de la mise en œuvre des mesures qui y sont prévues.

La planification régionale doit porter sur l'ensemble des matières résiduelles visées par la *Politique* telles qu'énumérées en introduction du Chapitre 4 présentant l'inventaire des matières résiduelles. La responsabilité de la MRC ne s'applique toutefois pas aux matières dangereuses autres que domestiques ou assimilées, aux déjections animales, aux résidus de coupes forestières qui demeurent en forêt, aux déchets biomédicaux, aux résidus miniers, aux sols qui contiennent une quantité ou une concentration de contaminants supérieure à celle qui est fixée par règlement et aux matières gazeuses, exception faite de celles qui sont contenues dans une autre matière résiduelle ou issues du traitement d'une telle matière.

2.1. Répartition des responsabilités

La gestion des matières résiduelles en Haute-Yamaska a significativement changé depuis l'entrée en vigueur du tout premier PGMR. Les changements se sont opérés tant sur le plan des responsabilités des intervenants que des services offerts.

2.1.1 Régionalisation de la gestion des matières résiduelles et déclarations de compétences de la MRC

Avant 2006, la gestion des matières résiduelles d'origine domestique relevait de chaque municipalité locale. Ce mode de gestion complexifiait la coordination et l'optimisation des différentes actions proposées au PGMR à cause des disparités :

- entre les municipalités locales elles-mêmes, soit territoriales (urbaines, rurales), et en termes de ressources (financières, techniques, humaines, etc.);
- en matière de contrats que les municipalités allouaient aux différents entrepreneurs (début et fins de contrats, services exigés, matières acceptées, choix du lieu d'enfouissement, etc.).

Devant ce constat et dans le but d'optimiser la mise en œuvre des interventions prévues au PGMR, le conseil de la MRC a favorisé une gestion régionale des matières résiduelles.

Dans cette optique de régionalisation, le conseil de la MRC a procédé à une première déclaration de compétence en 2006 à l'égard de la gestion, la collecte, le transport et la disposition des boues de fosses septiques (BFS). Cette déclaration a pris effet le

19 janvier 2006. S'en est suivi l'implantation d'un service régional de vidange systématique des installations septiques résidentielles sur l'ensemble du territoire de la MRC géré par celle-ci.

Une seconde déclaration de compétence a eu lieu en 2007 relativement à la gestion, la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles d'origine domestique (ordures ménagères, matières recyclables, encombrants). Puis, en 2008, la MRC a déclaré compétence sur la gestion, la collecte, le transport et la disposition des matières recyclables en provenance des ICI. Ces deux déclarations ont pris effet le 1^{er} janvier 2009, date à laquelle le premier service régional de collecte porte-à-porte de matières résiduelles a débuté en Haute-Yamaska.

Ces déclarations de compétence font en sorte qu'au-delà de son rôle de planification, la MRC a désormais la responsabilité exclusive de la gestion de toutes les matières résiduelles visées par ces déclarations à l'exception du pouvoir d'imposer des taxes pour les services rendus.

2.1.2 Réglementations applicables aux services

En implantant différents services en gestion des matières résiduelles, la MRC a adopté des mesures réglementaires pour les encadrer.

La MRC possède un règlement établissant les normes relatives au service de collecte, de transport et de disposition des ordures ménagères, des matières recyclables et des plastiques agricoles sur le territoire de la MRC (voir Règlement numéro 2014-271 en Annexe 3). Sa première version fut adoptée en 2008 puis revue en 2014. Ce règlement est venu abroger toutes les dispositions réglementaires adoptées antérieurement par les municipalités locales portant sur le même objet lors de son entrée en vigueur.

Ce règlement prévoit, entre autres :

- le type d'immeubles desservis par chacun des services de collecte, transport et disposition des matières résiduelles offerts par la MRC;
- les contenants autorisés, dont :
 - l'obligation pour tout occupant d'un logement, s'il n'est pas desservi par conteneur, de placer ses ordures ménagères et ses matières recyclables dans un bac roulant de 240 ou 360 litres de couleur gris anthracite ou bleu recyclage, selon le cas;
 - l'obligation de placer les feuilles mortes et les résidus de jardin dans des sacs de papier compostables spécifiquement prévus à cette fin;

- l'obligation de placer les plastiques agricoles dans des sacs de plastique transparents;
- les consignes liées à la mise en place des matières résiduelles en bordure de rue (positionnement, poids, nombre de contenants, horaire, etc.) et la fréquence des différentes collectes;
- les matières autorisées et interdites dans les différentes collectes;
- les obligations des propriétaires et les pouvoirs confiés au fournisseur de services et aux fonctionnaires désignés de la MRC.

La gestion des BFS est aussi encadrée par un règlement (voir Règlement numéro 2006-168 en annexe 4). Celui-ci prévoit l'obligation d'une vidange périodique aux deux ans des fosses septiques des résidences isolées et bâtiments municipaux par le service de la MRC. Il prévoit aussi les responsabilités qui incombent aux propriétaires d'immeubles ciblés et les pouvoirs confiés au fournisseur de services et aux fonctionnaires désignés de la MRC.

2.1.3 Autre réglementation municipale

Le schéma d'aménagement révisé (Règlement numéro 2014-274) ainsi que le Règlement de contrôle intérimaire de la MRC (Règlement numéro 2002-126) régissent les usages liés à la gestion des matières résiduelles permis sur son territoire. Au moyen de leur plan d'urbanisme, les municipalités locales appliquent en aval ces contraintes territoriales.

Par l'intermédiaire du schéma d'aménagement, la MRC établit de grandes orientations quant à la planification du territoire. En matière de préoccupations environnementales, le schéma indique que la MRC cherche à s'assurer d'une capacité d'enfouissement conforme à ses besoins et un niveau d'autonomie tout en évitant la prolifération de mégasites. Ainsi, lors de l'élaboration du PGMR d'origine adopté en 2004, la MRC a pris connaissance des besoins en termes d'élimination exprimés par les MRC environnantes. Ces besoins devaient être pris en compte tout en limitant l'importation d'un volume de déchets qui soit socialement acceptable pour la population yamaskoise. La MRC a alors signifié son intention d'exercer son droit de regard en adoptant un règlement limitant la mise en décharge sur son territoire des matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska (voir Annexe 5).

Le Règlement de contrôle intérimaire et le schéma d'aménagement révisé exposent en détail les endroits où il est possible d'établir des installations de gestion de matières résiduelles (écocentre, LET, dépôt de matériaux secs, installation de compostage ou de biométhanisation, etc.). La Figure 2 au Chapitre 1 illustre ces zones. Le Règlement de

contrôle intérimaire spécifie aussi que toute installation de transbordement de matières résiduelles est interdite sur le territoire de la MRC.

2.2. Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles

Plusieurs programmes municipaux de gestion des matières résiduelles sont en place sur le territoire de la MRC, autant au niveau résidentiel que des ICI. La section suivante en fait état.

2.2.1. Secteur résidentiel

La MRC offre à tous les immeubles résidentiels (unifamilial, plex, multilogements, condos, maisons de chambres, résidences de personnes âgées, etc.) des huit municipalités qui la composent des services uniformisés pour la gestion de leurs matières résiduelles (ordures ménagères, matières recyclables, etc.). Certains de ces services sont aussi offerts aux immeubles municipaux. Une description plus détaillée de chacun des programmes est présentée dans les sections suivantes.

Tous les services municipaux de collecte porte-à-porte actuellement offerts par la MRC le sont par l'intermédiaire de contrats octroyés à des entreprises privées.

2.2.1.1. Ordures ménagères

Effectué à raison de 35 collectes par année, l'enlèvement des ordures ménagères est accompli aux deux semaines sauf en période estivale (de la mi-mai à la mi-septembre) où elles sont recueillies chaque semaine. Le service s'opère au moyen de bacs roulants de 240 ou 360 litres ou de conteneurs de 2 à 8 verges cubes. Seuls les conteneurs sont fournis par la MRC. Aucune limite n'est établie quant au nombre de bacs roulants utilisés par immeuble. Toutefois, les surplus d'ordures placés à l'extérieur des bacs roulants ou des conteneurs ne sont pas recueillis. Le service est aussi offert à tous les immeubles municipaux.

Dans une optique de responsabilité sociale, la MRC a opté pour régionaliser l'enfouissement des ordures ménagères en exigeant l'acheminement de celles-ci au lieu d'enfouissement technique (LET) Roland Thibault inc. présent sur son territoire.

2.2.1.2. Matières recyclables (collecte sélective)

Annuellement, 26 collectes de matières recyclables sont effectuées par le service de la MRC, soit une collecte aux deux semaines. Le service s'opère au moyen de bacs roulants de 240 ou 360 litres ou de conteneurs de 2 à 8 verges cubes fournis par la MRC. Dans le but d'encourager la participation au service, aucune limite n'est établie quant au nombre de bacs roulants utilisés par immeuble. Proprement déposés à côté du bac roulant, les surplus de matières recyclables placés dans des sacs de plastique transparents et les boîtes attachées ensemble sont acceptés. De plus, depuis 2009, les

citoyens qui le désirent peuvent gratuitement remplacer leur bac roulant de 240 litres par un bac roulant de 360 litres.

Les matières recyclables recueillies par l'intermédiaire du service de la MRC sont acheminées, triées et conditionnées au centre de tri de Sani-Éco inc. à Granby pour ensuite être recyclées. Dans une optique de gestion territoriale et responsable des matières résiduelles, ce site de disposition est exigé en vertu du contrat de service.

Minimalement, les matières acceptées sont celles identifiées à la *Charte des matières recyclables de la collecte sélective* établie par RECYC-QUÉBEC, soit les imprimés, contenants et emballages. Les résidents de la MRC ont aussi la possibilité d'apporter le carton aux écocentres.

2.2.1.3. Feuilles, résidus de jardin et arbres de Noël

Les résidents de la MRC ont accès depuis 2009 à des collectes porte-à-porte de feuilles et de résidus de jardin. Pour améliorer le taux de matières organiques valorisées, quatre collectes sont effectuées annuellement, soit une au printemps au mois de mai, et trois à l'automne, réparties en octobre et en novembre. Pour faciliter les opérations de compostage, ces matières organiques doivent obligatoirement être déposées dans des sacs de papier compostables. Toujours dans le but d'encourager la participation au service, aucune limite n'est établie quant au nombre de sacs acceptés par immeuble.

Ce service est inclus au contrat de collecte des ordures ménagères. Le lieu et le mode de valorisation sont laissés au choix du fournisseur de services. Actuellement, les sacs de feuilles et résidus de jardins recueillis par cette collecte spéciale sont mis en valeur par un procédé de compostage au site de Compostage GL Matières organiques de Sainte-Madeleine.

La MRC offre également une collecte porte-à-porte des arbres de Noël naturels une fois par an après la période des Fêtes. Les arbres doivent être déposés en bordure de rue et dépouillés de toute décoration. Les arbres sont actuellement recueillis par l'entreprise Paysagement Brodeur inc. et sont transformés en copeaux par le fournisseur de service et utilisés comme paillis dans des aménagements paysagers en région.

Les feuilles, les résidus de jardin, les branches et les arbres de Noël peuvent aussi être apportés aux écocentres pour bénéficier d'une mise en valeur.

2.2.1.4. Résidus de table et autres matières organiques

La MRC n'offre actuellement aucun service de collecte porte-à-porte des résidus de table.

Toutefois, la MRC encourage le compostage domestique. Des séances d'information grand public sont offertes gratuitement chaque année depuis 2008 à l'ensemble de la population de la MRC. De plus, en 2012, la MRC a distribué gratuitement

100 composteurs aux citoyens grâce au Fonds Éco IGA. Aussi, la promotion du compostage domestique est reprise dans les outils de sensibilisation et d'information distribués aux citoyens (guide pratique, bulletins municipaux, chroniques, etc.) et sur le site Internet de la MRC.

En 2009, un dépliant promouvant l'herbicyclage a été distribué à tous les immeubles de la MRC. Depuis, la promotion de l'herbicyclage est reprise dans les outils de sensibilisation et d'information distribués aux citoyens (guide pratique, bulletins municipaux, chroniques, etc.) et sur le site Internet de la MRC.

2.2.1.5. *Encombrants (gros rebuts)*

En plus du dépôt possible dans les écocentres, les encombrants sont recueillis 12 fois par an, soit une collecte par mois. Les matières acceptées représentent des ordures ménagères trop volumineuses pour être déposées dans un bac roulant : électroménagers, meubles, matelas, tapis, etc. Sont interdits les matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD), les sacs à ordures ainsi que les résidus dangereux domestiques (RDD).

Depuis janvier 2014, les encombrants recueillis par l'intermédiaire de cette collecte spéciale sont acheminés, triés et parfois démantelés au centre de récupération de Sani-Éco à Granby. Une fois classées, les matières ayant un potentiel de mise en valeur sont acheminées vers leur filière de valorisation propre (recyclage, recouvrement de sol, valorisation énergétique, etc.).

Le contrat régional de la MRC exige un taux de mise en valeur global d'un minimum de 50 % ainsi que des taux par type de matières pour une année donnée comme suit :

- 100 % des branches;
- 90 % du bois;
- 90 % des encombrants métalliques.

Un rapport de mise en valeur des encombrants est fourni à la MRC par le fournisseur de service deux fois par année. La situation actuelle démontre qu'une grande majorité d'encombrants est mise en valeur, quel que soit leur type. Les taux de valorisation minimaux sont rencontrés, voire habituellement surpassés. Finalement, les rejets découlant du tri des encombrants sont acheminés dans un LET au choix du fournisseur.

L'ensemble des caractéristiques des services de collectes porte-à-porte offerts par la MRC est exposé au Tableau 7.

Tableau 7 : Caractéristiques des services de collectes porte-à-porte des matières résiduelles offertes par la MRC de La Haute-Yamaska aux immeubles résidentiels, municipaux et ICI, 2014

Type de matières	Nbr de collecte (par an)	Fréquence	Contenant autorisé	Type d'immeubles desservis	Fournisseur du service de collecte	Mode de gestion	Lieu de disposition	Échéance du contrat
Ordures ménagères	35	1x / 2 sem (sept. à mai) 1x / sem (mai à sept.)	Bac 240 ou 360 L Conteneur 2 à 8 verges	Résidentiel Municipal	Sani-Éco inc.	Enfouissement	LET Roland Thibault inc.	31 déc. 2018
Matières recyclables	26	1x / 2 sem	Bac 240 ou 360 L Conteneur 2 à 8 verges	Résidentiel Municipal ICI	Sani-Éco inc.	Recyclage	Centre de tri Sani-Éco inc.	31 déc. 2018
Feuilles et résidus de jardin	4	1x / printemps 3x / automne	Sac en papier compostable	Résidentiel	Sani-Éco inc.	Compostage	Compostage GL Matières Organiques	31 déc. 2018
Arbres de Noël naturels	1	1x / an	n/a	Résidentiel	Paysagement Brodeur inc.	Recyclage (copeaux de bois)	Paysagement Brodeur inc.	31 déc. 2018
Encombrants	12	1x / mois	n/a	Résidentiel	Sani-Éco inc.	Cogénération Recyclage Recouvrement journalier Enfouissement	Centre de récupération Sani-Éco inc.	31 déc. 2018
Plastiques agricoles	12	1x / mois	Sac de plastique transparent	ICI (Entreprises agricoles)	Sani-Éco inc.	Recyclage	Plas-Sep 2002 (div. Sani-Éco inc.)	31 déc. 2017

2.2.2. Résidus domestiques dangereux (RDD)

Refusés dans les différents services de collecte porte-à-porte offerts par la MRC, les résidus domestiques dangereux (RDD) doivent suivre différentes voies de disposition.

Les produits visés par un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP), tels que la peinture, les huiles usagées, les lampes fluocompactes et les piles, peuvent être acheminés vers une multitude de points de collecte répartis sur le territoire de la MRC (quincailleries, détaillants, commerces, pharmacies, etc.). De plus, certaines municipalités membres ont mis en place des initiatives de collecte de RDD pour leurs citoyens : les bureaux des municipalités de Roxton Pond, Sainte-Cécile-de-Milton et Shefford possèdent chacun un point de dépôt pour les piles.

Tous les types de RDD, visés par un programme REP ou non, peuvent être apportés à l'un des deux écocentres de la MRC pour être mis en valeur ou éliminés de manière sécuritaire et écologique.

2.2.3. Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)

Tout comme les RDD, les résidus de CRD sont refusés dans les différents services de collecte porte-à-porte offerts par la MRC. Outre la possibilité d'acheminer les CRD dans un centre de tri, ces matières peuvent être apportées à l'un des deux écocentres pour être mises en valeur. Aucun dépôt de matériaux secs n'est en activité sur le territoire de la MRC.

2.2.4. Autres initiatives municipales

Des initiatives s'inscrivant dans une logique de réduction et de réemploi sont aussi mises de l'avant par des municipalités locales et à la MRC. La Ville de Granby organise chaque année une collecte de jouets, de vélos et de chaudrons usagés pour aider les familles dans le besoin. Par ailleurs, les Municipalités de Granby, Shefford, St-Alphonse-de-Granby, Ste-Cécile-de-Milton et St-Joachim-de-Shefford offrent des incitatifs financiers pour l'achat de couches lavables. Une collecte de pneus est organisée une fois par an à Saint-Alphonse-de-Granby. De plus, les réunions et assemblées du conseil de la MRC se tiennent sans papier.

Quelques municipalités de la MRC ont aussi reçu ou ont débuté des démarches pour l'obtention de l'attestation ICI On recycle! de Recyc-Québec. À ce sujet, la Ville de Granby a obtenu l'attestation ICI On recycle - Niveau 3 pour son hôtel de ville et sa bibliothèque municipale. La MRC a procédé récemment au renouvellement de cette même attestation pour ses bureaux administratifs.

2.2.5. Boues de fosses septiques (BFS)

Depuis 2006, la MRC se charge de faire vidanger aux deux ans les quelque 10 816 fosses septiques reliées à des résidences (unifamilial, multilogement, chalet, etc.) et bâtiments municipaux de son territoire. Chaque municipalité est divisée en deux territoires vidangés en alternance comprenant un nombre de fosses à peu près équivalent. Le Tableau 8 présente le nombre de fosses septiques résidentielles vidangées sur le territoire de la MRC selon la municipalité.

Tableau 8 : Nombre de fosses septiques vidangées par municipalité, secteur résidentiel et bâtiments municipaux, MRC de La Haute-Yamaska, 2013-2014

Municipalité	Nombre de fosses septiques vidangées	
	2013	2014
Granby	2 515	2 582
Roxton Pond	289	253
Saint-Alphonse-de-Granby	535	539
Sainte-Cécile-de-Milton	406	379
Saint-Joachim-de-Shefford	247	298
Shefford	1 275	1 372
Warden	59	50
Waterloo	0	17
Sous-total	5 326	5 490
Total	10 816	

En mettant sur pied une telle collecte, la MRC s'assure que :

- les fosses sont vidangées périodiquement comme le prévoit le règlement provincial à cet effet;
- les sources de nuisances, d'insalubrité et de contamination des cours d'eau, des fossés et de la nappe phréatique sont limitées;
- les boues sont disposées de façon adéquate dans un site reconnu par le MDDELCC et non déversées de façon illicite dans l'environnement.

Les boues recueillies sont acheminées pour recyclage au lieu de traitement au choix du fournisseur de service, sauf pour celles de Granby et Waterloo qui doivent être envoyées à la station d'épuration des eaux usées de la ville concernée.

Actuellement, les boues autres que celles recueillies sur le territoire de Granby et Waterloo sont acheminées principalement au centre de traitement des boues de fosses septiques du Groupe Deslandes Fortin inc., situé à Roxton Pond. Une petite portion est

également apportée au centre de traitement des boues de fosses septiques situé à Cowansville. Dans les deux cas, les boues sont recyclées par épandage agricole.

Depuis 2014, les boues de la station d'épuration des eaux usées de la Ville de Granby comprenant les BFS qui y sont déversées sont recyclées à environ 91,5 % par épandage agricole.

2.2.6. Boues de stations d'épuration des eaux usées

Tel que présenté au Tableau 9, on dénombre trois stations d'épuration des eaux usées municipales sur le territoire et trois systèmes municipaux autres de traitement des eaux usées. Les municipalités de Sainte-Cécile-de-Milton ainsi que Saint-Joachim-de-Shefford n'ont aucun système de traitement municipal.

En 2013, trois importantes industries de transformation alimentaire généraient environ 50 % du volume annuel des boues d'épuration de la station d'épuration des eaux usées de la Ville de Granby.

Les boues municipales sont obtenues par divers traitements des eaux usées visant essentiellement à réduire le niveau de microorganismes pathogènes et à extraire la matière organique et les nutriments pour minimiser ensuite les rejets dans les lacs et cours d'eau de ces constituants. Ces mêmes constituants ont des propriétés utiles puisqu'ils accroissent la fertilité des sols et améliorent la productivité des plantes.

Une forte proportion des boues municipales générée sur le territoire de la MRC est épandue sur terre agricole. Pour pouvoir être épandues, les boues doivent satisfaire des critères de qualité et respecter les mesures d'encadrement édictées par le MDDELCC.

Tableau 9 : Gestion des boues municipales, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Municipalité	Population desservie par le réseau d'égouts	Type de station	Fréquence des vidanges	Dernière vidange	Quantité vidangée	Siccité	Mode de valorisation	Lieu de disposition
Granby*	54 024	BA (AP)	2x par jour / 5 jours par semaine	Chaque jour	23 000 t par an	15,4 %	Épandage agricole Fabrication de terreau	Centre de traitement de la biomasse de la Montérégie (CTBM)
Roxton Pond	790	EA	n/d	Juillet 2012	501,6 m ³	n/d	Épandage agricole	Champs agricoles
St-Alphonse-de-Granby	70	FS	1x par an	Août 2014	75,9 m ³ par an	n/d	Épandage agricole	Centre sanitaire Campbell
Shefford	150**	EA (PV)	1x par 10 ans	Aucune vidange à ce jour (anticipée en 2022)	-	-	-	-
Warden	120	EA (PV)	n/d	Juin 2012	47,7 m ³	n/d	Épandage agricole	Centre de traitement des boues du Groupe Deslandes Fortin inc.
Waterloo	4 897	EA	n/d	2011	400 t	n/d	Recouvrement final de LET et fertilisant pour revégétalisation d'une mine	Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi (RIEDSBM)

BA (AP) = Boues activées (Aération prolongée)

EA = Étangs aérés

EA (PV) = Étangs aérés (Parois verticales)

FS = Fosses septiques

* En 2013, les boues de la station d'épuration de Granby étaient mises en valeur à 12,5 %, alors qu'en 2014, ce taux atteignait 91,5 %.

** Population estimée d'après le nombre d'immeubles desservis (58) et le nombre moyen de personnes par ménage selon l'Étude nationale auprès des ménages (ENM) (2011) de Statistiques Canada.

2.3. Secteur institutionnel, commercial et industriel (ICI)

Outre le service de collecte des matières recyclables offert, le secteur ICI est généralement responsable de la gestion des matières résiduelles qu'il génère comme l'expose la section suivante.

2.3.1 Ordures et résidus de procédé

Aucun service municipal de collecte, transport et disposition des ordures et des résidus de procédés n'est offert aux ICI, à l'exception:

- des petits ICI situés à même une unité de logement et qui occupent moins de 50 % de la superficie de cette unité, qui bénéficient du service municipal de gestion des déchets dans la mesure où ils utilisent les contenants de la collecte résidentielle;
- des immeubles municipaux dont la desserte est incluse dans le contrat régional de collecte, transport et élimination des ordures ménagères offert par la MRC et pour lesquels la liste des conteneurs spécifiant le volume est disponible;
- du Zoo de Granby qui est inclus dans le contrat régional de collecte, de transport et d'élimination des ordures ménagères offert par la MRC.

2.3.2 Matières recyclables (collecte sélective)

Afin que tous puissent contribuer aux efforts régionaux de mise en valeur des matières résiduelles, la MRC a élargi la collecte sélective des matières recyclables à l'ensemble des ICI. Pour être admissibles, les matières doivent être assimilables à celles d'origine domestique : les résidus de procédé sont donc interdits. En 2013, un total d'environ 1 605 immeubles ICI ont été desservis.

Les modalités du service sont les mêmes que celles applicables au secteur résidentiel. Ainsi, la MRC offre 26 collectes de matières recyclables annuellement, soit une collecte aux deux semaines. Le service s'opère au moyen de bacs roulants de 240 ou 360 litres ou de conteneurs de 2 à 8 verges cubes fournis par la MRC. Pour favoriser la participation, les ICI ont la possibilité en tout temps de revoir leurs besoins en termes de contenant. Seuls les ICI détenant l'attestation ICI On recycle – niveau 3 de RECYC-Québec peuvent être exemptés du service.

La MRC a aussi mis à la disposition des municipalités locales 127 contenants pour la récupération des matières recyclables dans les aires publiques financées par le Programme de récupération hors foyer d'Éco Entreprises Québec (ÉEQ). Ces équipements permettent aux usagers de plusieurs parcs, pistes cyclables et autres aires

publiques du territoire d'y déposer leurs matières recyclables, et ainsi, les détourner de l'enfouissement. L'installation de ces contenants s'est accompagnée de la signature d'ententes intermunicipales visant à établir les responsabilités de la MRC et celles des municipalités locales. La collecte des matières ainsi que l'entretien courant des contenants relèvent des municipalités locales. Toutes les ententes demeurent en vigueur jusqu'à l'extinction de l'objet de l'entente.

2.3.3 Plastiques agricoles

La MRC offre, depuis 2010, un service de collecte porte-à-porte des plastiques agricoles aux fermes de son territoire. Les producteurs agricoles bénéficient annuellement de 12 collectes, soit une par mois. Les matières doivent être placées en bordure de rue dans des sacs en plastique transparents. Pour être ramassés, les plastiques doivent être exempts de paille et de toute autre saleté. De plus, seuls les plastiques agricoles sont acceptés lors de la collecte : les cordes, filets et autres matières sont interdits. Un peu plus d'une centaine de participants sont inscrits à cette collecte. Le contrat arrivera à échéance le 31 décembre 2017.

Cette collecte fut instaurée pour limiter l'enfouissement et l'incinération des plastiques agricoles. En vertu de la réglementation municipale en vigueur, il est strictement interdit de mettre des plastiques agricoles aux ordures. Aucune limite n'est établie quant au nombre de sacs déposés par chaque entreprise agricole dans le but d'encourager la participation au service. Une fois recueillis, ces plastiques sont présentement recyclés chez Plas-Sep 2002, une division de Sani-Éco inc.

2.3.4 Boues de fosses septiques (BFS)

La plupart des établissements du secteur ICI sont raccordés à un réseau d'égout municipal.

Par ailleurs, le service régional de vidange systématique des installations septiques actuel de la MRC ne couvre pas les fosses septiques d'ICI, à l'exception des bâtiments municipaux et des bâtiments dits mixtes dont le ou les locaux ICI sont reliés à la même fosse septique qu'une ou des unités d'occupation résidentielles.

Aucun autre service municipal visant la desserte des ICI n'est actuellement en place sur le territoire. Il revient donc à chaque propriétaire d'un immeuble ICI doté d'une installation septique de voir à la vidange de celle-ci.

Selon les informations obtenues du Groupe Deslandes Fortin inc., la grande majorité de ces ICI fait appel à leurs services pour la vidange de leur installation septique. Les boues ainsi recueillies sont traitées à leur centre de traitement. Une petite portion est

aussi apportée au centre de traitement des boues de fosses septiques situé à Cowansville. Dans les deux cas, les boues sont recyclées par épandage agricole.

Le Tableau 10 présente le nombre estimé d'ICI reliés à une installation septique par municipalité.

Tableau 10 : Répartition d'immeubles ICI reliés à une installation septique par municipalité, MRC de La Haute-Yamaska, 2015³⁷

Municipalité	Nombre d'immeubles ICI
Granby	91
Roxton Pond	8
Saint-Alphonse-de-Granby	37
Sainte-Cécile-de-Milton	16
Saint-Joachim-de-Shefford	7
Shefford	20
Warden	1
Waterloo	2
Total	182

2.3.5 Autres matières

Tout comme les ordures, la gestion des matières organiques, des RDD et des encombrants générés par les ICI est sous la responsabilité de ces derniers. Certains établissements, tels que des épiceries et des industries agroalimentaires, ont mis en place des programmes de récupération des MO tandis que certains paysagistes compostent leurs résidus verts.

De plus, dans la continuité des actions mises en place pour détourner de l'enfouissement le plus de matières résiduelles possible générées sur le territoire de la MRC, l'accès aux écocentres a été élargi à l'ensemble des ICI en 2013. Ce service offre la possibilité à cette clientèle de disposer d'un plus grand éventail de matières en un seul et même endroit pour des fins de valorisation plutôt que d'enfouissement. Seules les matières assimilables à des matières générées par une résidence sont néanmoins acceptées. Bénéficiant des programmes de REP, les pneus, le matériel informatique et électronique, les huiles, les lampes, les peintures et les piles sont acceptés sans frais. Il est aussi possible pour les ICI d'assurer une mise en valeur d'autres types de matières admissibles suivant une grille tarifaire (CRD, encombrants, résidus verts, matériaux granulaires, etc.). Les modalités d'accès actuelles limitent les ICI à une visite par jour et identifient les types de véhicules admis aux écocentres.

³⁷ Données extraites du rôle d'évaluation foncière des municipalités de la MRC de La Haute-Yamaska en date du 13 septembre 2015.

2.4. Secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD)

Outre l'élargissement du service des écocentres à tous les immeubles non résidentiels du territoire, le secteur CRD n'a pas fait l'objet d'interventions particulières depuis l'entrée en vigueur du PGMR d'origine de la MRC. Les grands générateurs (entrepreneurs en construction, entreprises de pavage, etc.) voient eux-mêmes à la gestion de leurs résidus de CRD.

2.5. Communication et sensibilisation

La MRC se charge de la communication, la sensibilisation et l'information à propos des services offerts au niveau de la gestion des matières résiduelles. La collaboration des municipalités membres est sollicitée pour la diffusion de l'information auprès des citoyens et ICI de leur territoire.

Généralement, les nouveaux services offerts par la MRC bénéficient à leur démarrage d'une campagne d'information spécifique. Pour les programmes déjà en place, des publicités dans les journaux locaux, des rubriques dans les bulletins municipaux, des avis sur les lieux d'affichage publics et de l'information sur le site web de la MRC sont périodiquement publiés.

Annuellement, la MRC distribue un calendrier des collectes parfois accompagné d'un guide pratique sur la gestion des matières résiduelles. Au cours des années, la MRC a aussi développé des brochures informatives abordant différents thèmes dont : l'herbicyclage, le positionnement des bacs, la vidange des installations septiques, etc. La Ville de Granby favorise aussi la pratique de l'herbicyclage par un programme d'aide financière à l'achat d'une tondeuse à gazon manuelle.

De plus, le site Internet de la MRC présente un bon nombre d'informations sur une bonne gestion des matières résiduelles ainsi que sur les services de collectes et des écocentres.

Minimalement deux fois par an, la MRC offre des séances d'information sur le compostage domestique. De plus, elle participe à plusieurs activités à caractère environnemental ou social par la tenue de divers kiosques d'information sur la bonne gestion des matières résiduelles (réduction à la source, services des écocentres, tri des matières recyclables, etc.).

Pour accompagner les ICI dans la gestion de leurs matières résiduelles, le Centre de services aux entreprises du Cégep de Granby – Haute-Yamaska (CSE) offre une formation développée en collaboration avec la MRC. Cette formation aide, entre autres, à démarrer une démarche pour une évaluation environnementale, à faire un inventaire et à mettre en place un plan d'action pour une saine gestion des matières résiduelles.

CHAPITRE 3 – ORGANISMES ET ENTREPRISES OEUVRANT EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (OEGMR)

La MRC peut compter sur la présence d'installations de récupération, de traitement et d'élimination de résidus sur son territoire ainsi qu'à proximité. Au-delà de ces infrastructures, la MRC bénéficie également de plusieurs organismes et entreprises œuvrant sur son territoire dans le domaine du réemploi, de la récupération, du recyclage et de l'élimination. Le présent chapitre brosse un tableau de ces organismes, entreprises et installations œuvrant en gestion des matières résiduelles (OEGMR).

3.1. Infrastructures de gestion des matières résiduelles

Plusieurs infrastructures et installations, majoritairement privées, sont situées à l'intérieur du territoire de la MRC ou limitrophes à celle-ci. Ces installations procurent des services en gestion des matières résiduelles à des proportions différentes en fonction de leur capacité de traitement. Les infrastructures majeures sont présentées individuellement à la section suivante. Les quantités et capacités de traitement maximal de chacune sont exposées au Tableau 11 et leur localisation à la Figure 18 pour celles incluses sur le territoire de la MRC.

3.1.1 Écocentres de la Haute-Yamaska

Conformément au plan d'action du premier PGMR, la MRC a procédé à la construction de deux écocentres en 2011. L'un se situe à Granby, dans la portion ouest du territoire de la MRC et le second à Waterloo, dans la portion est. Cette disposition permet une répartition équitable des services sur le territoire. Malgré qu'ils appartiennent à la MRC, leur gestion et leur opération ont été confiées à la Corporation de gestion des matières résiduelles de la Haute-Yamaska (COGEMRHY), un organisme sans but lucratif fondé en 2006 dont la mission première est d'offrir des services en gestion des matières résiduelles dans la MRC.

Ouverts à l'année, les écocentres permettent de se départir d'une large gamme de matières résiduelles afin qu'elles soient réutilisées, recyclées ou valorisées plutôt qu'éliminées. Les matières acceptées aux écocentres sont notamment les appareils électriques et électroniques, les matériaux de CRD, les résidus verts, les encombrants, les pneus, le polystyrène et les textiles. Ils permettent aussi d'assurer une saine gestion des résidus domestiques dangereux (RDD) afin qu'ils ne contaminent pas l'environnement. Pour faciliter les opérations, les visiteurs doivent préalablement trier leurs matières et les décharger à l'endroit approprié sur le site.

Au total, près de 6 000 tonnes de résidus divers sont apportées chaque année aux écocentres et moins de 2,8 % de ce tonnage est dirigé vers l'enfouissement.

Tableau 11 : Quantités de matières traitées, capacité maximale et taux de rejet des infrastructures majeures de gestion des matières résiduelles desservant la MRC de La Haute-Yamaska, 2013

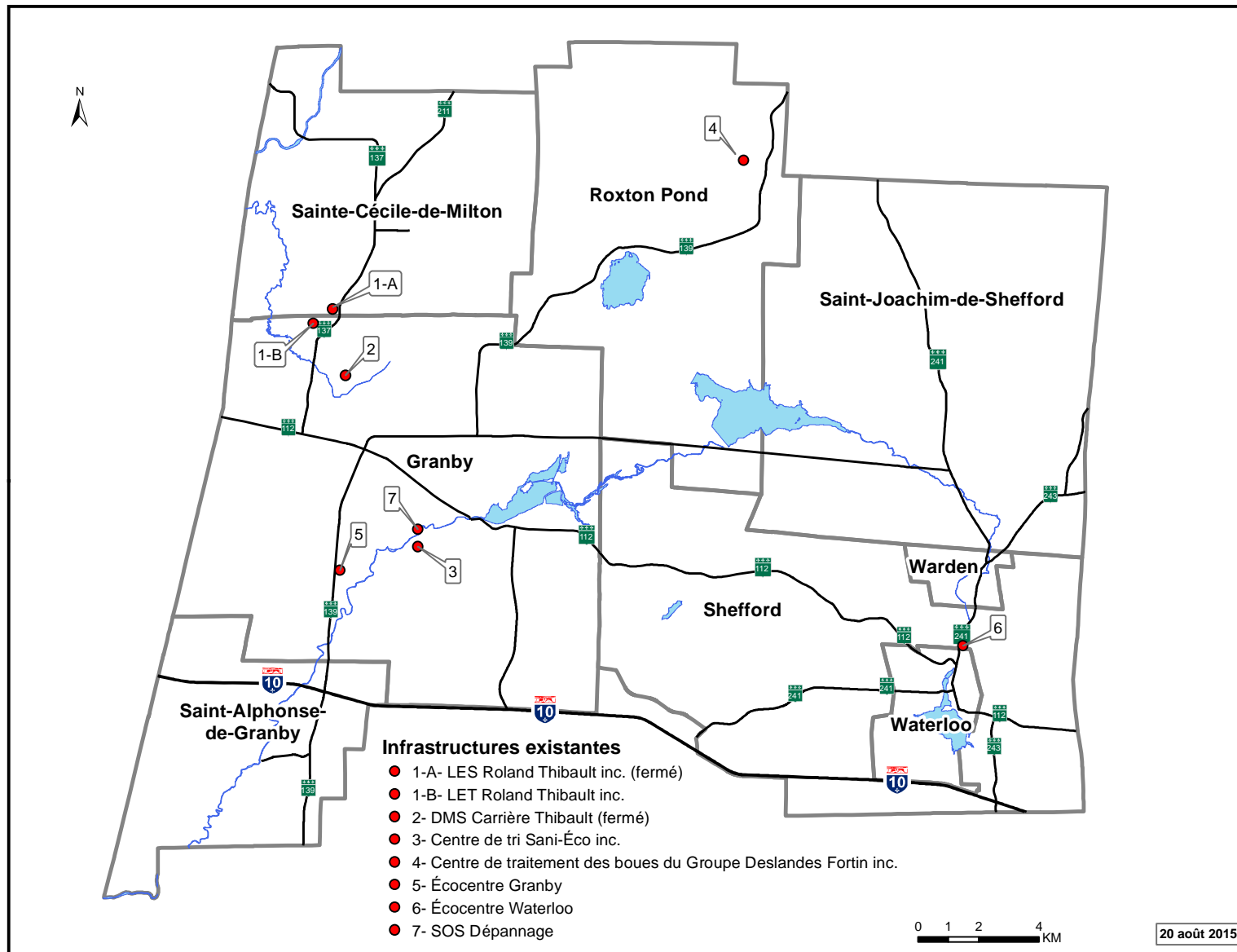
Nom	Localisation	Matières	Mode de gestion	Quantité annuelle traitée en provenance de la MRC	Quantité totale annuelle traitée	Capacité de traitement maximal et durée de vie	Taux de rejet
Écocentres	Granby / Waterloo	Variées	Réemploi Recyclage Valorisation	5 929 t	5 929 t	indéterminée	2,8 %
Sani-Éco Inc. (Centre de tri)	Granby	Matières recyclables	Recyclage	9 648 t*	22 660 t	30 000 t / an	11,0 %
Sani-Éco inc. (Centre de récupération)	Granby	CRD et encombrants	Recyclage Valorisation	7 293 t	n/d	n/d	n/d
Groupe Deslandes Fortin inc.	Roxton Pond	BFS	Épandage agricole	10 638 m ³ (2 340 000 gal)	35 460 m ³ (7 800 000 gal)	36 405 m ³ /an (8 008 000 gal)	0,4 %
Centre de traitement de la biomasse de la Montérégie inc. (CTBM)	Saint-Pie-de-Bagot	Boues municipales	Épandage agricole	735 t**	29 365 t	70 000 t / an	7,5 %
Compostage GL	Sainte-Madeleine	Résidus verts	Épandage agricole	997 t	n/d	n/d	n/d
LET Roland Thibault inc.	Granby/Sainte-Cécile-de-Milton	Ordures et CRD	Enfouissement	53 986 t	150 817 t***	6 840 000 m ³ 40-50 ans	n/a
LET de la Régie intermunicipale d'élimination des déchets solides de Brome-Missisquoi (RIEDSBM)	Cowansville	Ordures et CRD	Enfouissement	8 500 t	73 843 t	75 000 t / an 3 787 000 m ³ 40 ans	n/a

* Tonnage provenant de la collecte porte-à-porte des matières recyclables offerte par la MRC aux secteurs résidentiel et ICI.

** Donnée de 2013. Depuis 2014, le CTBM reçoit et met en valeur les boues de la station d'épuration des eaux usées de Granby. Le tonnage annuel en provenance de la MRC est désormais de l'ordre de 24 000 tonnes.

*** Donnée de 2014.

Figure 18 : Localisation des infrastructures majeures de gestion des matières résiduelles, MRC de La Haute-Yamaska, 2014



Auparavant accessible qu'aux citoyens, le service des écocentres a été élargi en 2013 à l'ensemble des immeubles non résidentiels du territoire de la MRC. Seules les matières assimilables à des matières générées par une résidence sont acceptées (résidus de procédés interdits). Des limites de quantités et des frais s'appliquent aux ICI et la tarification varie selon le type et le volume de matières apportées. Toutefois, les produits visés par un programme REP peuvent être apportés gratuitement. Quant aux citoyens, ils peuvent y avoir accès gratuitement, sans limite sur le nombre de visites. Certains véhicules à large capacité de chargement sont toutefois refusés tels que certains types de camions, remorques ou tracteurs.

3.1.2 Sani-Éco inc.

L'entreprise privée Sani-Éco inc. possède trois installations en gestion des matières résiduelles sur son site de Granby : un centre de tri des matières recyclables, un centre de récupération et de tri des résidus de CRD et d'encombrants ainsi qu'une usine de recyclage du plastique.

Le centre de tri traite les matières recyclables provenant de la collecte sélective de la MRC et de l'extérieur (papier, carton, verre, métal et plastique (PCVMP)). De fait, les matières provenant de la collecte porte-à-porte offerte par la MRC représentent approximativement le tiers de la capacité de traitement maximale du centre de tri, soit près de 9 648 tonnes sur 30 000 tonnes. Le reste des matières acheminées au centre de tri provient majoritairement d'ICI. Après le tri, les matières sont conditionnées pour la revente. Éliminés en fin de parcours, les rejets atteignent environ 11 % des matières reçues au centre de tri.

Sani-Éco inc. opère également un centre de récupération qui reçoit et trie des résidus de CRD de tous genres et des encombrants. Alors que les encombrants émanent majoritairement de la collecte résidentielle mensuelle faite sur le territoire de la MRC et des écocentres (environ 1 063 tonnes annuellement), les résidus de CRD proviennent des écocentres et du secteur CRD (entrepreneurs, location de conteneurs, etc.). Les matières recueillies sont par la suite conditionnées pour la valorisation.

Enfin, l'usine de recyclage de plastiques de l'entreprise, Plas-Sep 2002, s'approvisionne à même son centre de tri ainsi qu'auprès d'ICI et des écocentres. Une large gamme de plastiques y est recevable. Ces derniers y sont conditionnés pour la revente.

3.1.3 Centre de traitement des boues de fosses septiques du Groupe Deslandes Fortin inc.

Situé à Roxton Pond, le Groupe Deslandes Fortin inc. opère un centre de traitement des boues de fosses septiques privé. Au cours du traitement, les boues sont déshydratées

pour ensuite être mises en valeur par l'entremise de l'épandage agricole. Le centre traite également de la mousse de tourbe qui provient de systèmes de traitement secondaire des eaux usées. La tourbe recueillie est simplement valorisée par un retour au champ par épandage.

Le tiers des boues recueillies proviennent du territoire de la MRC (2 340 000 gal sur 7 800 000 gal annuellement) et la capacité maximale du centre de traitement, établie à 8 008 000 gal, est quasi atteinte. Groupe Deslandes Fortin inc. évalue à 0,4 % le taux de rejet de leur centre de traitement. Les matières indésirables sont interceptées au moyen de dégrilleurs et dirigées vers l'enfouissement.

De plus, le secteur ICI ne représente environ que 5 % de la provenance des boues reçues au centre.

3.1.4 Centre de traitement de la biomasse de la Montérégie (CTBM)

À l'extérieur de la MRC de La Haute-Yamaska, le Centre de traitement de la biomasse de la Montérégie inc. (CTBM) de Saint-Pie-de-Bagot a la capacité de traiter plusieurs matières comme les boues agroalimentaires et de fosses septiques, les matières organiques, le contenu des trappes à graisses puis les boues issues du traitement des eaux usées. Arrivées au centre, les matières sont centrifugées pour récolter la portion solide qui est valorisée par un épandage agricole ou par biométhanisation. La principale clientèle de cette infrastructure est constituée des industries œuvrant dans la transformation agro-alimentaire, ou la transformation de matières organiques, et des municipalités.

En 2013, seulement 735 tonnes métriques de la Haute-Yamaska ont été traitées sur les 29 365 tonnes recueillies au total au CTBM. Par contre, depuis janvier 2014, les 24 000 tonnes (12 457 t mh³⁸) de boues de la station d'épuration des eaux usées de la Ville de Granby sont désormais traitées à ce centre et valorisées à 91,5 %.

Selon le CTBM, le centre possède une capacité de traitement annuel de 70 000 tonnes de boues de sources diverses.

3.1.5 Compostage GL

Situé hors MRC, Compostage GL de Sainte-Madeleine traite les feuilles et résidus verts recueillis via les collectes porte-à-porte de la MRC et des écocentres. Malgré que les services de la MRC fournissent la plupart des matières reçues (997 tonnes), l'installation reçoit aussi d'autres matières compostables telles que du fumier en provenance

³⁸ Quantité ramenée à une siccité de 20 % de matières sèches.

d'entreprises agricoles à proximité. Les résidus sont mis en andains pour en faire du compost. Le taux de rejet exact n'est pas connu, mais il est relativement faible et il est constitué majoritairement des sacs de plastique.

3.1.6 LET Roland Thibault inc.

Le lieu d'enfouissement technique (LET) privé de Roland Thibault inc. appartient à Services Matrec. Situé à cheval sur la limite de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et de Granby, le LET est employé pour enfouir les ordures ménagères des résidents de la MRC, mais n'est pas exclusif à cette collecte résidentielle. D'autres municipalités, des ICI et des entreprises en CRD de l'intérieur et de l'extérieur de la MRC utilisent cette infrastructure pour l'enfouissement de leurs matières résiduelles. La clientèle de la MRC, tous secteurs confondus, représente approximativement 27 % du tonnage reçu.

En vertu du décret 920-2007, la capacité maximale d'agrandissement du LET a été établie à 6 840 000 m³, excluant le volume du recouvrement final. Sa capacité résiduelle, estimée en décembre 2014, s'établit à 5 336 495 t.m. et sa durée de vie résiduelle, à 37 années.

Le site est doté de sa propre usine de traitement des lixiviats et de deux usines de cogénération qui convertissent les biogaz émis par la décomposition des matières résiduelles enfouies en électricité. En outre, la gestion des lixiviats est détaillée à la section 4.1.3 du présent PGMR.

3.1.7 LES Roland Thibault inc.

Anciennement, s'opérait sur le site adjacent du LET Roland Thibault inc., le lieu d'enfouissement sanitaire (LES) du même nom. Les activités d'enfouissement ont cessé à cet emplacement suite à l'obtention de l'autorisation d'agrandissement. Les nouvelles cellules d'enfouissement aménagées ont dès lors rencontré les nouvelles exigences réglementaires du MDDELCC pour les lieux d'enfouissement techniques (LET) applicables à compter de 2009.

3.1.8 LET de la Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi (RIEDSBM)

Située hors MRC, la Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi (RIEDSBM) est issue du partenariat des municipalités de Bedford, Cowansville, Dunham et Farnham. Cet organisme gère un LET public qui reçoit annuellement environ 8 500 tonnes de déchets provenant de La Haute-Yamaska, ce qui représente environ 12 % du tonnage total enfoui à la Régie par année.

D'ailleurs, le site accueille au total près de 74 000 tonnes chaque année. La capacité totale du LET est de 3 787 000 m³ sur 40 ans. Par ailleurs, le tonnage maximal accepté annuellement est établi à 75 000 tonnes³⁹.

3.1.9 SOS Dépannage

SOS Dépannage Moisson Granby est un organisme sans but lucratif qui a sans conteste une portée régionale sur le plan du réemploi. Située au cœur de Granby, cette ressourcerie occupe une place centrale et accessible aux citoyens de la Haute-Yamaska.

Depuis 1985, SOS Dépannage Moisson Granby agit à titre de ressourcerie, en plus d'offrir un soutien sous forme de banque alimentaire. L'entreprise d'économie sociale récupère, reconditionne et revend divers biens usagés qui autrement seraient mis aux rebuts. À l'intérieur de son magasin couvrant 20 000 pieds carrés, il est possible de se procurer durant toute l'année une gamme variée de biens tels que des vêtements, accessoires mode, bijoux, meubles, électroménagers, petits appareils électriques, articles de bébé et jouets, accessoires de décoration, articles de cuisine, lampes, livres, etc.

Les objets sont récupérés grâce à des dons apportés directement à leur bâtiment et par la collecte sur demande que l'organisme offre sur le territoire pour les encombrants ayant une bonne valeur tels que les électroménagers. Les biens qui ne peuvent être revendus sont recyclés et, dans une moindre mesure, redirigés vers l'enfouissement. Tant les citoyens que les ICI peuvent donner et acheter à SOS Dépannage.

3.2. Recensement des organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles

Outre les installations en gestion des matières résiduelles, plusieurs autres organismes et entreprises font partie du système global de gestion des matières résiduelles en place dans la MRC. Ils œuvrent soit dans le domaine de la réparation (réduction à la source), du réemploi, du recyclage, de la récupération, de la collecte et du transport ou de l'élimination. Tout comme les infrastructures majeures, ceux-ci sont recensés au Tableau 12.

N'étant pas identifiées dans des répertoires de récupérateurs ou accréditées par un programme de récupération, certaines entreprises offrant des services de récupération n'ont pas été énumérées au Tableau 12 comme, à titre d'exemple, certains garages automobiles acceptant les huiles usées et certaines pharmacies récupérant les

³⁹ Conformément au *Décret 60-2004* (2004 G.O. 2, 1294).

médicaments périmés. De plus, la MRC bénéficie d'un grand nombre d'intervenants actifs au niveau du réemploi dans le secteur privé dont des antiquaires, des brocanteurs et des vendeurs de véhicules d'occasions qui ne sont pas présentés au Tableau 12.

Tableau 12 : Recensement des organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles (OEGMR) sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska, 2015

Nom	Adresse	Municipalité	Téléphone	Site Internet	Type			Domaine d'intervention	Clientèle visée		
					Privé	Public	OBNL		Résidentiel	ICI	CRD
Réemploi											
Alpha Haute-Yamaska	125-1, rue Principale	Granby	450-378-9788				x	Réemploi: livres	x		
Au Grand Bazar La Source du Sport	1141, rue Principale	Granby	450-378-2022	www.grandbazar.ca	x			Réemploi: articles de sport	x		
Bazar de la Fondation Gérard Bossé	727, rue Cowie	Granby	450-991-6626				x	Réemploi: vêtements, meubles et objets divers	x		
Boutique des livres de l'espoir	839, rue Cowie	Granby	450-776-1106				x	Réemploi: livres	x		
Cash express	334, rue Principal	Granby	450-378-0202		x			Réemploi: jeux vidéo, jouets, instruments de musique, etc.	x		
Centre d'action bénévole de Granby	362, rue Notre-Dame	Granby	450-372-5033	www.cabgranby.ca			x	Réemploi: vêtements	x		
Centre Jeux Vidéo	330, rue Saint-Jacques	Granby	450-378-6499		x			Réemploi: jeux vidéo	x		
Centres d'optométrie*					x			Réemploi: lunettes	x		
Comptoir familial Waterloo	5005, rue Foster	Waterloo	450-539-2438				x	Réemploi: vêtements	x		
Consign'elle boutique friperie	177, rue Boivin	Granby	450-372-7177		x			Réemploi: vêtements	x		
CR électronique et informatique	439, boul. Leclerc Ouest	Granby	450-372-4772	www.voltasoft.com/cre.htm	x			Réemploi et réparation: TIC	x	x	
Dimension Jeux Vidéo	737, rue Principale	Granby	450-991-1888		x			Réemploi: jeux vidéo	x		
Écolivres	216, rue Principale	Granby	450-776-1360	www.ecolivres.org	x			Réemploi: livres	x		

Nom	Adresse	Municipalité	Téléphone	Site Internet	Type			Domaine d'intervention	Clientèle visée		
					Privé	Public	OBNL		Résidentiel	ICI	CRD
Écolo vélo du cœur	727, rue Cowie	Granby	450-361-1656				x	Réemploi: vélos	x		
Entraide diabétique du Québec	36, rue Principale (Mairie de Saint-Alphonse-de-Granby)	Saint-Alphonse-de-Granby	1-888-694-9998	www.entraidediabetique.org/fr/adresses-des-bacs				Réemploi: vêtements, petits objets divers	x		
	231, rue Saint-Charles Sud (Surplus manufacturier Ranger)	Granby									
	690, route 139 (Korvette)	Roxton Pond									
	546, rue Reynolds (Cantine Itri)	Granby					x				
	1020, rue Principale (Petro-Canada)	Granby									
	825, rue Maisonneuve (Couche-Tard)	Granby									
	6400, rue Foster (Home Hardware)	Waterloo									
	960, rue Le Corbusier (Couche-Tard)	Granby									
Entraide Saint-Eugène	215, rue Robinson Sud	Granby	450-777-4233				x	Réemploi: vêtements	x		
Friperie économique Familiale	330, rue Saint-Jacques	Granby	450-361-2362		x			Réemploi: vêtements	x		

Nom	Adresse	Municipalité	Téléphone	Site Internet	Type			Domaine d'intervention	Clientèle visée		
					Privé	Public	OBNL		Résidentiel	ICI	CRD
Loca Jeux Plus	390, rue Principale	Granby	450-372-7547		x			Réemploi: jeux vidéo	x		
Partage vestimentaire Notre-Dame	309, rue Racine	Granby	450-378-8137				x	Réemploi: vêtements	x		
Pièces d'auto L F inc.	1024, rang 11 ^e	Granby	450-372-8449	www.pieceslf.com	x			Réemploi, récupération, recyclage: automobiles et pièces d'automobiles	x	x	
Pièces d'auto Roxton	232, route 139	Roxton Pond	450-777-3113		x			Réemploi, récupération, recyclage: automobiles et pièces d'automobiles	x	x	
Pièces d'autos Samson inc.	1043, rue Saint-Charles Sud	Granby	450-375-5151	www.quarpro.com/pièces-dautos-samson-granby	x			Réemploi, récupération, recyclage: automobiles et pièces d'automobiles	x	x	
Recykmode	84, rue Centre	Granby	450-375-3542		x			Réemploi: vêtements	x		
SOS Dépannage	327, rue Matton	Granby	450-378-0221	www.sos-depannage.org			x	Réemploi: vêtements, meubles et objets divers	x		
Vélo Monde	66, rue Saint-Antoine	Granby	450-360-5017		x			Réemploi: vélos	x		
Vestiaire de la fondation Roger Talbot	107, rue Principale	Granby	450-770-7909	www.fondationrogertalbot.org			x	Réemploi: vêtements et objets divers	x		

Nom	Adresse	Municipalité	Téléphone	Site Internet	Type			Domaine d'intervention	Clientèle visée		
					Privé	Public	OBNL		Résidentiel	ICI	CRD
Récupérateurs											
Batterie illimitée	1137, rue Roberval Sud	Granby	450-375-7766	www.batteriesillimitees.com	x			Récupération: batteries	x	x	
Best Buy	90, rue Simonds Nord	Granby	450-372-0883	www.bestbuy.ca	x			Récupération: TIC	x		
Bétonel-Dulux	425, rue Principale	Granby	450-372-5055	www.betonel.com	x			Récupération: peintures	x		
BMR Quincaillerie	48, rue Allen Est	Waterloo	450-539-1945	www.bmr.co	x			Récupération: peintures	x		
Bureau en gros	921, rue Principale	Granby	450-776-7555	www.staples.ca	x			Récupération: cartouches d'encre, TIC	x	x	
Caisse Desjardins de Granby-Haute-Yamaska	450, rue Principale	Granby	450-777-5353	www.desjardins.com			x	Récupération: cellulaires et piles	x		
Caisse populaire de Waterloo	4990, rue Foster	Waterloo	450-539-1023	www.desjardins.com			x	Récupération: cellulaires et piles	x		
Canadian Tire	70, rue Simonds Nord	Granby	450-378-9884	www.canadianfire.ca	x			Récupération: huiles et pneus	x		
CARSTAR Granby	1538, rue Principale	Granby	450-378-1956		x			Récupération: huiles et pneus	x		
Centre d'alignement de Granby	1324, rue Principale	Granby	450-375-0880		x			Récupération: huiles et pneus	x		
Charland Chevrolet Oldsmobile Ltée	10, rue Bérard	Granby	450-378-0267	www.granbygm.com	x			Récupération: huiles et pneus	x		
Clinique du pneu	515, rue Principale	Granby	450-777-5550	www.pneusendirect.com	x			Récupération: huiles et pneus	x		

Nom	Adresse	Municipalité	Téléphone	Site Internet	Type			Domaine d'intervention	Clientèle visée		
					Privé	Public	OBNL		Résidentiel	ICI	CRD
CLSC de Waterloo	48, rue Young	Waterloo	450-539-3340	www.santemonteregie.qc.ca/granby-region		x		Récupération: médicaments et seringues usagées	x		
CLSC Notre-Dame	363, rue Notre-Dame	Granby	450-375-1442	www.santemonteregie.qc.ca/granby-region		x		Récupération: médicaments et seringues usagées	x		
CLSC Yvan-Duquette	294, rue Déragon	Granby	450-375-1442	www.santemonteregie.qc.ca/granby-region		x		Récupération: médicaments et seringues usagées	x		
COOPSCO	235, rue Saint-Jacques	Granby	450-372-8895	www.coopSCO.com			x	Récupération: cartouches d'encre, TIC	x		
Dumas peinture et décor	372, rue York	Granby	450-375-1661	www.dumaspeinturedecor.com	x			Récupération: peintures	x		
Écocentre à Granby	1080, rue André-Liné	Granby	450-378-9976 poste 2231	www.haute-yamaska.ca		x		Récupération: RDD, CRD, peintures, pneus, TIC, encombrants, vêtements, résidus verts, polystyrènes	x	x	x
Écocentre à Waterloo	6550, rue Foster	Waterloo	450-378-9976 poste 2231	www.haute-yamaska.ca		x		Récupération: RDD, CRD, peintures, pneus, TIC, encombrants, vêtements, résidus verts, polystyrènes	x	x	x
Fix Auto Granby	1141, rue Roberval Sud	Granby	450-375-1916	www.fixauto.com	x			Récupération: huiles et pneus	x		
Fondation Mira (plusieurs points de dépôt)				www.cartouches.mira.ca/po-ints-de-depots			x	Récupération: cartouches d'encre	x	x	

Nom	Adresse	Municipalité	Téléphone	Site Internet	Type			Domaine d'intervention	Clientèle visée		
					Privé	Public	OBNL		Résidentiel	ICI	CRD
Galeries Granby (centre mobile)	40, rue Évangeline	Granby			x			Récupération: cellulaires et piles	x		
Garage Bazinet et fils inc.	54, rue Nord	Waterloo	450-539-1144		x			Récupération: huiles et pneus	x		
Garage Jean Parent	179, rue Principale	Warden	450-539-2608		x			Récupération: huiles et pneus	x		
GM-Granby Chevrolet Cadillac Buick GMC Inc.	595, boul. Boivin	Granby	450-372-4242	www.granbygm.com	x			Récupération: huiles et pneus	x		
Home Depot	165, rue Simonds Nord	Granby	450-375-5544	www.homedepot.ca	x			Récupération: cellulaires et piles	x		
Centre hospitalier de Granby	205, boul. Leclerc Ouest	Granby	450-375-8000	www.santemonteregie.gc.ca/granby-region		x		Récupération: médicaments et seringues usagées	x		
Hydro-Québec Granby	700, rue Georges-Cros	Granby	450-771-3037	www.hydroquebec.com		x		Récupération: réfrigérateurs	x		
IGA Saint-Pierre et fils	585, rue Saint-Hubert	Granby	450-777-0898	www.iga.net	x			Récupération: piles	x		
Jean Coutu	50, rue Denison Est	Granby	450-372-6666	www.jeancoutu.com	x			Récupération: piles, médicaments et seringues usagées	x		
La Recharge	565, rue Principale	Granby	450-777-4447	www.larecharge.ca	x			Récupération: cartouches d'encre	x	x	
La Source	40, rue Évangeline	Granby	450-378-7604	www.thesource.ca	x			Récupération: cartouches d'encre	x	x	
Mazda Granby	1280, rue Principale	Granby	450-378-6222	www.mazdadergranby.com	x			Récupération: huiles et pneus	x		
Méto Lussier	4615, rue Foster	Waterloo	450-539-2833	www.metro.ca	x			Récupération: piles	x		

Nom	Adresse	Municipalité	Téléphone	Site Internet	Type			Domaine d'intervention	Clientèle visée		
					Privé	Public	OBNL		Résidentiel	ICI	CRD
Multi Carrosseries	1162, rue Roberval Sud	Granby	450-378-2693		x			Récupération: huiles et pneus	x		
Nissan Granby	1376, rue Principale	Granby	450-378-9088	www.nissangranby.com	x			Récupération: huiles et pneus	x		
ORDI-PLUS	31, rue Saint-Charles	Granby	450-777-2800	www.ordi-plus-granby.com	x			Récupération: TIC	x	x	
Papeterie Atlas	32, boul. Pie IX	Granby	450-777-4039	www.papeterieatlas.com	x			Récupération: cartouches d'encre	x	x	
Pharmacies (autres)*					x			Récupération: médicaments et seringues usagées	x		
Point S	483, rue Boivin	Granby	450-378-9915	www.point-s.ca	x			Récupération: huiles et pneus	x		
Police de Granby	125, rue Simonds Sud	Granby	450-776-3333	www.ville.granby.qc.ca		x		Récupération: munitions, armes et explosifs	x	x	
Radio Onde (Alto Communication)	470, boul. Boivin	Granby	450-777-3077		x			Récupération: cellulaires et piles	x		
Recyc-IT	1462, boul. David Bouchard Nord	Granby	450-531-6597	www.recyc-it.ca	x			Récupération: TIC et outils	x	x	
RFR Electronic Waste Solution	330, rue Simond Sud	Granby	450-994-2314	www.o2technologies.org	x			Récupération: TIC	x	x	
Sears Canada	60, rue Évangeline	Granby	450-375-5770	www.sears.ca	x			Récupération: cellulaires et piles	x		
Sûreté du Québec	415, rue de la Cour	Waterloo	450-539-3252	www.suretequebec.gouv.qc.ca/poste-mrc-de-la-haute-yamaska		x		Récupération: munitions, armes et explosifs	x	x	

Nom	Adresse	Municipalité	Téléphone	Site Internet	Type			Domaine d'intervention	Clientèle visée		
					Privé	Public	OBNL		Résidentiel	ICI	CRD
Toyota Estrie Inc.	6, rue Irwin	Granby	450-378-8484	www.granbytoyota.ca	x			Récupération: huiles et pneus	x		
Uniprix	35, rue Principale	Granby		www.uniprix.ca	x			Récupération: piles, médicaments et seringues usagées	x		
	338, rue Saint-Jacques	Granby	450-372-4447								
	320, boul. Leclerc Ouest	Granby	450-372-0814								
	4551, rue Foster	Waterloo	450-539-2747								
	84, rue Court	Granby	450-372-4447								
Vidéotron	560, rue Conrad	Granby	450-776-3555	www.corpo.videotron.com	x			Récupération: cellulaires	x		
	574, rue Principale	Granby	450-777-3393								
	40, rue Évangeline	Granby	450-956-1746								
Recycleur											
Acier et Métal Belfer	6477, rue Foster	Waterloo	450-539-2940		x			Recyclage: métaux		x	
Acier et métaux Doucet	1050, St-Charles Sud	Granby	450-375-0361	www.metauxdoucet.com	x			Recyclage: métaux	x	x	x
Camille Fontaine et fils inc	3525, boul. Laurier Est	Saint-Hyacinthe	1-888-773-9689	www.camillefontaine.com	x			Recyclage : CRD			x
Carrière l'Ange-Gardien (div. Bauval)	368, rang Saint-Georges	L'Ange-Gardien	450-293-6368	www.bauval.com	x			Recyclage: agrégats		x	x
Carrière St-Dominique	700, rue Principale	Saint-Dominique	450-774-2591	www.carrieresstdominique.com	x			Recyclage: agrégats		x	x
Centre de traitement de la biomasse de la Montérégie (CTBM)	1265, Grand-Rang Saint-François	Saint-Pie-de-Bagot	450-772-0952	www.ctbm.ca	x			Recyclage : boues	x	x	

Nom	Adresse	Municipalité	Téléphone	Site Internet	Type			Domaine d'intervention	Clientèle visée		
					Privé	Public	OBNL		Résidentiel	ICI	CRD
Chemrec inc.	190, ch. Brosseau	Cowansville	450-266-0333	www.chemrec.com	x			Recyclage : solvants		x	
Compostage GL matières organiques	1420, rang Saint-Simon	Sainte-Madeleine	450-795-3382		x			Recyclage : résidus verts	x	x	
Écoservices Tria (centre de tri)	1985, rue Jean-Marie-Langlois	Laprairie	450-659-9333		x			Recyclage : CRD			x
Entreprise J Boucher et fils inc.	1131, rue Principale Est	Saint-Paul-d'Abbotsford	450-379-9400		x			Recyclage : CRD	x	x	x
Extra-cèdres	698, rang Du Haut-de-la-Rivière-Sud	Sainte-Cécile-de-Milton	450-773-1000		x			Recyclage: résidus de cèdres	x	x	
Fonderie Waterloo inc.	99, ch. Robinson	Waterloo	450-539-0233	www.fonderiewaterloo.ca	x			Recyclage: métaux		x	x
Groupe Deslandes Fortin inc. (centre de traitement des boues)	1333, 4 ^e rang	Roxton Pond	1-866-303-2551	www.groupeledeslandesfortin.com	x			Recyclage : boues	x	x	
Marchand Carrière inc.	1319, ch. Maska	Dunham	450-295-3422		x			Recyclage: agrégats		x	x
Matt Canada	10701, rue Secant	Anjou	514-648-7575	www.mattcanada.com	x			Recyclage : matelas	x	x	
Newalta corporation	9955, avenue Catania	Brossard	450-443-7500	www.newalta.com	x			Recyclage : huiles lourdes et résidus industriels		x	
Paysagement Brodeur inc.	1040, ch. Denison Est	Shefford	450-522-1040		x			Recyclage: arbres de Noël, bois et briques	x	x	
Polyform Isolation	454, rue Édouard	Granby	450-378-9093	www.polyform.com	x			Recyclage: plastiques et polystyrènes		x	
Produit forestier St-Armand (PFS)	1435 ch De Saint-Armand	Saint-Armand	450-248-4334	www.buchespfs.com	x			Recyclage : résidus bois		x	

Nom	Adresse	Municipalité	Téléphone	Site Internet	Type			Domaine d'intervention	Clientèle visée		
					Privé	Public	OBNL		Résidentiel	ICI	CRD
Rapid gaz	241, rue Saint-Charles Sud	Granby	1-877-990-4249	www.rapidgaz.net	x			Recyclage: bonbonnes de gaz propane	x	x	
Recycle Gypse Québec	81, boul. Saint-Rémi	Saint-Rémi	450-992-0628	www.recyclegypse.com	x			Recyclage : gypse			x
Rothsay/Laurence div. Aliments Maple Leaf	605, 1 ^{ère} Avenue	Sainte-Catherine	450-632-3250	www.rothsay.ca	x			Recyclage : résidus alimentaires		x	
Sani Éco Inc.	530, rue Édouard	Granby	450-777-4977	www.sani-eco.com	x			Recyclage : matières recyclables et CRD	x	x	x
Sanimax	9900, boul. Maurice-Duplessis	Montréal	514-648-3000	www.sanimax.ca	x			Recyclage : graisses et matières putrescibles		x	
Shred it			1-888-750-6450	www.shredit.com	x			Recyclage : papiers confidentiels	x	x	
Sintra inc.	101, rue Sintra	Sainte-Alphonse-de-Granby	450-378-9857	www.sintra.ca	x			Recyclage: agrégats		x	x
TRED'SI inc.	550, avenue De La Tuilerie	Westbury	819-832-4898	www.tredsi.com	x			Recyclage : bois traités		x	
Collecte et transport											
1-800-JUNK		Granby	450-442-3388	www.1800gotjunk.com	x			Service de transport : ordures	x	x	
Beauregard Fosses Septiques	18160, rue Joseph-Armand-Bombardier	Saint-Hyacinthe	450-436-3638	www.beauregardfs.ca	x			Service de transport: boues	x	x	
Bromont terrasse	55, rue du Pacifique Est	L'Ange-Gardien	450-534-3466	www.bromontterrasse.com	x			Service de transport : ordures et CRD	x	x	x

Nom	Adresse	Municipalité	Téléphone	Site Internet	Type			Domaine d'intervention	Clientèle visée		
					Privé	Public	OBNL		Résidentiel	ICI	CRD
Camille Fontaine et fils inc.	3525, boul. Laurier Est	Saint-Dominique	450-773-9689	www.camillefontaine.com	x			Service de transport: ordures, recyclables, putrescibles et CRD	x	x	x
Éco-collecte		Saint-Pie-de-Bagot	1-866-927-5865	www.ecocollecte.ca	x			Service de transport : ordures et CRD		x	x
Entreprise J Boucher et fils inc.	1131, rue Principale Est	Cowansville	450-379-9400		x			Service de transport: ordures, recyclables, putrescibles et CRD	x	x	x
Groupe Deslandes Fortin inc.	1101, route 139	Sainte-Madeleine	1-866-303-2551	www.groupeledeslandesfortin.com	x			Service de transport: boues	x	x	
Pompage Saint-Pie	1757, rang du Haut-de-la-Rivière Nord	Laprairie	450-772-5500	www.pompagestpie.com	x			Service de transport: matières putrescibles	x	x	
RCI Environnement Inc.	9501, boul. Ray Lawson	Saint-Paul-d'Abbotsford	514-353-0594	www.rcienvironnement.com	x			Service de transport: ordures, recyclables et putrescibles	x	x	
Sani Éco Inc.	530, rue Édouard	Sainte-Cécile-de-Milton	450-777-4977	www.sani-eco.com	x			Service de transport: ordures, recyclables, putrescibles et CRD	x	x	x
Sanimax	9900, boul. Maurice-Duplessis	Waterloo	514-648-3000	www.sanimax.ca	x			Service de transport et recyclage: résidus agroalimentaires		x	
Service Matrec Inc. Div. Estrie	140, rue Martin	Roxton Pond	450-361-3790	www.matrec.ca	x			Service de transport: ordures, recyclables, putrescibles et CRD	x	x	x
Services environnementaux Richelieu inc. (SER)	1205, rue Louis-Marchand	Dunham	1-888-807-8979	www.serichelieu.com	x			Service de transport: ordures, recyclables, putrescibles et CRD	x	x	x

Nom	Adresse	Municipalité	Téléphone	Site Internet	Type			Domaine d'intervention	Clientèle visée		
					Privé	Public	OBNL		Résidentiel	ICI	CRD
Solva-Rec	795, rue Lucien Beaudin	Anjou	450-347-3008	www.solva-rec.com	x			Service de transport: RDD et MDR	x	x	
Waste Management Québec Inc.	1994, ch. d'Ayers Cliff	Brossard	1-866-475-4730	www.wmcanada.com	x			Service de transport: ordures, recyclables et putrescibles	x	x	
Équipement											
Durabac inc.	22, ch. Milton	Granby	1-800-565-1723	www.durabac.ca	x			Fournisseur d'équipements (conteneurs)	x	x	x
Vers un avenir vert	59, rue Star	Waterloo	450-539-5439	www.versunavenirvert.com	x			Fournisseur d'équipements (vermicomposteurs)	x	x	
Gestion des résidus dangereux											
ChemTECH environnement inc.	16-A rue Principale,	Coteau-du-Lac	1-800-567-8027	www.chemtechenvironnement.com	x			Récupération et traitement : RDD et MDR	x	x	
CRI environnement	75, rue du Progrès,	Coteau-du-Lac	1-800-571-5541	www.cri-env.com	x			Récupération et traitement : RDD et MDR	x	x	
Safety Kleen	2730, boul. Industriel	Chambly	450-572-6250	www.safety-kleen.com	x			Récupération et traitement : RDD et MDR		x	
Veolia ES Canada	2630 boul. Industriel	Chambly	450-447-5252	www.veolia.com	x			Récupération et traitement : RDD et MDR		x	

Nom	Adresse	Municipalité	Téléphone	Site Internet	Type			Domaine d'intervention	Clientèle visée		
					Privé	Public	OBNL		Résidentiel	ICI	CRD
Veolia services à l'environnement services industriels	316, rue du Parc Industriel,	Windsor	819-822-1820	www.veolia.com	x			Récupération et traitement : RDD et MDR		x	
Élimination											
LET Roland Thibault inc.	702, route 137 Sud	Sainte-Cécile-de-Milton	450-372-2399	www.matrec.ca/installation/nos-succursales	x			Enfouissement	x	x	x
Régie Intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi (RIEDSBM)	2500, rang Saint-Joseph	Cowansville	450-263-2351	www.riedsbm.ca		x		Enfouissement	x	x	x

* La plupart de ces établissements offrent le service.

CHAPITRE 4 - INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le présent chapitre présente l'inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska, et ce, pour tous les secteurs (résidentiel, ICI et CRD). Ce portrait met en lumière les quantités de résidus récupérés et éliminés selon les différents types de matières visées. Il permettra de cibler les priorités dans la réalisation de l'exercice de planification.

L'année de référence retenue pour les données de l'inventaire est 2013 puisqu'il s'agit de la plus récente année complète précédant le moment où la réalisation de l'inventaire des matières résiduelles a débuté.

Tel qu'exigé par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), les matières résiduelles prises en compte dans l'inventaire sont :

- les matières recyclables assimilables à la collecte sélective (papier, carton, verre, métal et plastique);
- les matières organiques putrescibles (résidus verts et alimentaires, les boues municipales et de fosses septiques, etc.);
- les résidus de construction, de démolition ou de rénovation (CRD) (agrégats et non-agrégats)
- les résidus domestiques dangereux (RDD), dont les produits visés par des programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP);
- les encombrants métalliques et non métalliques;
- les textiles;
- les pneus usagés;
- les contenants consignés;
- les véhicules hors d'usage;
- les résidus de transformation industriels;
- les résidus et sous-produits des activités de gestion des matières résiduelles (rejets du centre de tri des matières recyclables, rejets des centres de valorisation des matières organiques et lixiviat);
- les résidus d'activités municipales (ex. : balayures de rues);
- les résidus ultimes.

Il est à noter que la définition générale de récupération (ensemble des activités de collecte, de tri et de conditionnement des matières résiduelles en vue de leur valorisation) ne s'applique pas à ce chapitre. Ici, le terme « récupération » signifie plutôt valorisation et le terme « récupéré » signifie mis en valeur.

4.1 Inventaire – secteur résidentiel

L'utilisation de données réelles disponibles auprès de la MRC et des municipalités a été privilégiée pour réaliser l'inventaire des matières résiduelles générées par le secteur résidentiel (statistiques de tonnage provenant des collectes porte-à-porte, des écocentres, etc.). Lorsqu'absence de données disponibles, les estimations ont été effectuées à l'aide de l'Outil de calcul développé par RECYC-QUÉBEC et le MDDELCC en vue de la révision des PGMR, lequel est basé sur des moyennes québécoises et une étude de caractérisation effectuée en 2010 par RECYC-QUÉBEC sur le secteur résidentiel. La méthodologie détaillée et les sources de données qui furent utilisées pour la réalisation de l'inventaire des matières résiduelles récupérées, éliminées et générées de même que les taux de performance du secteur résidentiel se retrouvent en Annexe 6.

Au total, l'inventaire démontre que 37 960 tonnes de matières résiduelles sont générés annuellement par le secteur résidentiel (excluant les boues), ce qui équivaut à 436 kg/hab./an⁴⁰. De cette somme, **43,1 %** sont récupérées (16 372 tonnes), donc réemployées, recyclées ou mises en valeur.

Pour la catégorie des matières recyclables, 6 989 tonnes de matières recyclables sont récupérées annuellement, à savoir 80 kg/hab./an. Ce tonnage exclut la portion attribuable aux ICI desservis par le service de collecte de la MRC, sauf les petits ICI situés à même des unités de logements. Le taux de récupération pour cette catégorie atteint globalement 58,6 %, soit pratiquement l'équivalent de la moyenne québécoise qui est de 59 %⁴¹.

Au niveau des matières organiques (M.O.), soulignons que la MRC atteint un taux de mise en valeur d'environ 14,7 % (excluant les boues), majoritairement attribuable à la maigre récupération des résidus alimentaires des résidences et autres M.O. telles que les cendres, les fibres sanitaires, etc. À titre comparatif, au niveau provincial, ce taux atteignait environ 13 % en 2012-2013⁴². Au total, 43,2 % de l'ensemble des M.O. résidentielles incluant les boues municipales est mis en valeur si l'on tient compte du taux de valorisation des boues de la station d'épuration des eaux usées de la Ville de Granby de 2014 (voir Tableau 23).

⁴⁰ En 2012-2013, la moyenne Québécoise était de 396 kg/hab./an selon Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et RECYC-QUÉBEC (2015). *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2012-2013 – rapport synthèse*, réalisée par DESSAU et NI Environnement. http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/publications/carac_2012-2013_rapport_synthese.pdf (site consulté le 8 octobre 2015).

⁴¹ Recyc-Québec (2014). *Bilan GMR 2012*. <https://flipflashpages.uniflip.com/3/96827/338423/pub/> (site consulté le 28 août 2015).

⁴² Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et RECYC-QUÉBEC (2015). *Idem*.

L'inventaire démontre aussi que la majorité des résidus encombrants générés en Haute-Yamaska bénéficie d'une seconde vie. En effet, plus de 92 % des encombrants métalliques sont détournés de l'enfouissement, comparativement à 88 % pour les non métalliques⁴³.

En somme, au niveau résidentiel, 21 589 tonnes de matières sont éliminées (excluant les boues), donc enfouies, ce qui équivaut à 248,12 kg/hab./an. Les données récentes démontrent que la moyenne québécoise pour le secteur résidentiel est de 285 kg/hab./an⁴⁴.

La Figure 19 et le Tableau 13 présentent l'ensemble des quantités de matières récupérées, éliminées et générées ainsi que les taux de performance en Haute-Yamaska au niveau du secteur résidentiel.

⁴³ Taux de mise en valeur des encombrants non métalliques en vigueur depuis janvier 2014.

⁴⁴ Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et RECYC-QUÉBEC (2015). *Idem*.

Figure 19 : Inventaire des matières résiduelles récupérées et éliminées, secteur résidentiel, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

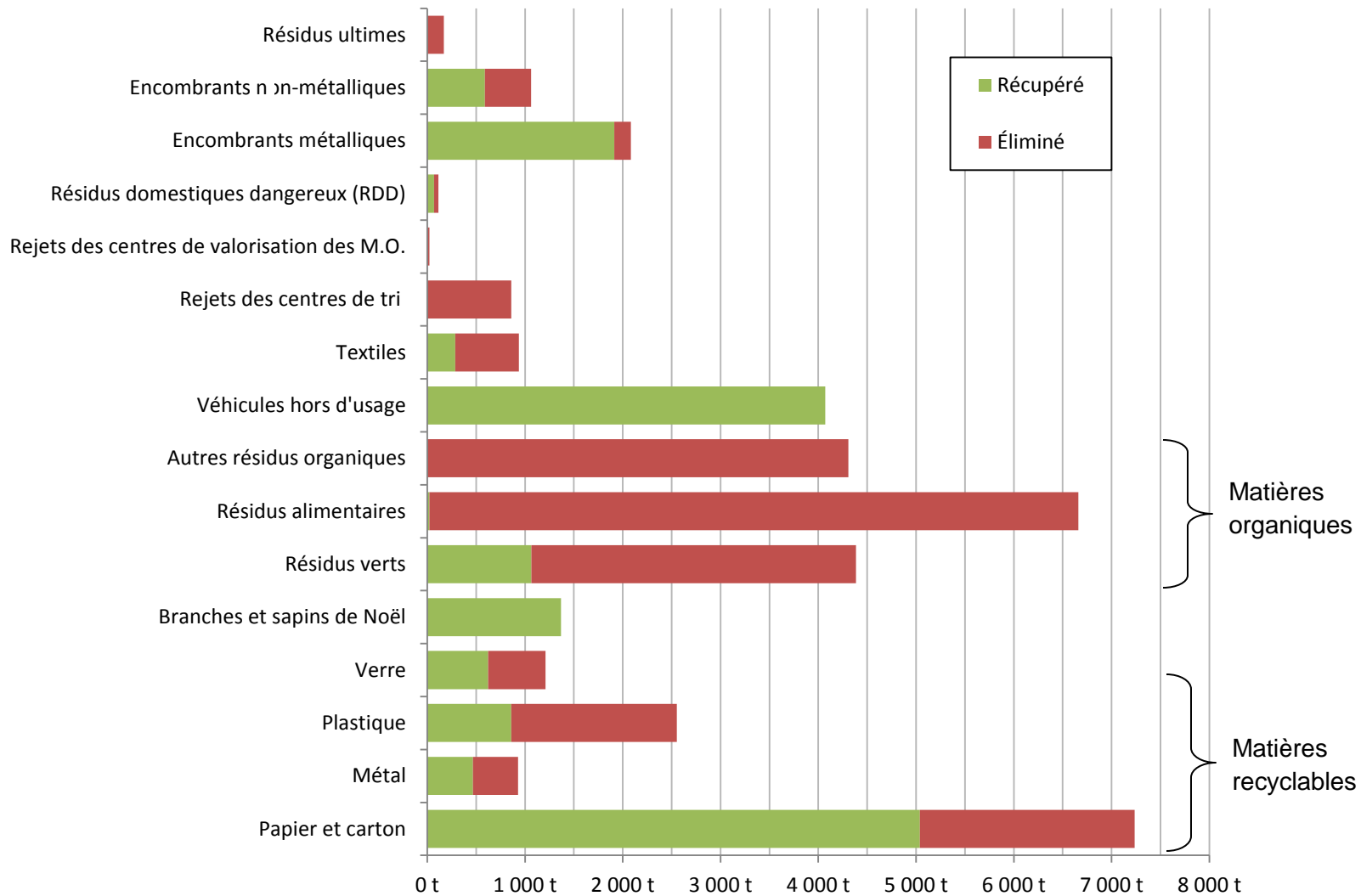


Tableau 13 : Inventaire des matières résiduelles récupérées, éliminées et générées et taux de performance (excluant les boues), secteur résidentiel, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Catégorie	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)	Taux de performance par matière	Taux de performance par groupe de matières
Papier et carton	5 039 †	2 197 †	7 236 †	69,6 %	<i>Matières recyclables</i> 58,6 %
Métal	468 †	460 †	928 †	50,4 %	
Plastique	858 †	1 695 †	2 553 †	33,6 %	
Verre	624 †	586 †	1 210 †	51,6 %	
Branches et sapins de Noël	1 367 †	0 †*	1 367 †	100 %	<i>Matières organiques (sans boues)</i> 14,7 %
Résidus verts	1 064 †	3 320 †	4 384 †	24,3 %	
Résidus alimentaires	21 †	6 638 †	6 659 †	0,3 %	
Autres résidus organiques (cendres, mouchoirs, etc.)	0 †	4 308 †	4 308 †	0 %	
Textiles	287 †	649 †	936 †	30,7 %	
Véhicules hors d'usage	4 072 †	0 †**	4 072 †	100 %	
Rejets des centres de tri	0 †	858 †	858 †	0 %	
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0 †	21 †	21 †	0 %	
RDD	69 †	46 †	115 †	60,0 %	
Encombrants métalliques	1 914 †	167 †	2 081 †	92,0 %	
Encombrants non métalliques	589 †	474 †	1 063 †	55,4 %*	
Résidus ultimes	0 †	168 †	168 †	0 %	
Total - Résidentiel	16 372 †	21 589 †	37 960 †	43,1 %	

* Depuis 2014, les encombrants collectés par les services de la MRC sont majoritairement mis en valeur. Le taux de récupération des encombrants non métalliques est maintenant de 88 %.

** Matières éliminées incluses dans l'inventaire ICI (inclus dans les rejets des recycleurs de métaux).

4.1.1 Boues municipales

Les résultats de l'inventaire des boues municipales seulement pour le secteur résidentiel ainsi que le taux de valorisation (taux de performance) sont présentés au Tableau 14. Ils démontrent qu'environ 19,9 % des boues étaient mises en valeur en 2013. Néanmoins, il est à noter que depuis 2014, les boues de la station mécanisée de Granby sont mises en valeur à 91,5 %. Le taux de récupération total des boues municipales et de fosses septiques est donc maintenant d'environ 92,2 %.

Tableau 14 : Inventaire des boues récupérées, éliminées et générées, secteur résidentiel, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Catégorie	Récupéré (tonnes)*	Éliminé (tonnes)*	Généré (tonnes)*	Taux de performance
Boues de stations mécanisées**	1 112 t mh	7 786 t mh	8 898 t mh	12,5 %***
Boues d'étangs aérés	0 t mh	0 t mh	0 t mh	-
Boues de fosses septiques	827 t mh	3 t mh	830 t mh	99,6 %
Total – Boues	1 939 t mh	7 789 t mh	9 728 t mh	19,9 %***

* Quantités ramenées à une siccité de 20 % de matières sèches.

** La station d'épuration des eaux usées de la Ville de Granby génère annuellement environ 17 796 t mh. Toutefois, 50 % de ces boues, attribuables à trois importantes industries alimentaires, furent retranchées de l'inventaire résidentiel pour être incluses dans l'inventaire ICI.

*** Depuis 2014, les boues de la station d'épuration des eaux usées de Granby sont valorisées à 91,5 %. Le taux de valorisation de l'ensemble des boues atteint maintenant 92,2 %.

4.1.2 Autres matières résiduelles ayant une gestion spécifique

Certaines autres matières résiduelles générées ont un mode de gestion particulier, dont les produits visés par des programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP), les contenants de boisson consignés et les pneus usagés. Ils ne sont pas inclus dans le bilan global de performance présenté à la section 4.4, mais les quantités connues sont tout de même présentées ci-dessous.

4.1.2.1 Produits visés par les programmes de responsabilités élargies des producteurs (REP)

Les données connues quant aux quantités de produits visés par les programmes de responsabilités élargies des producteurs (REP) récupérées sont présentées à titre informatif seulement au Tableau 15. Il s'agit de données fournies par Laurentides Re/sources et de quantités recueillies par l'entremise des écocentres. Les quantités récupérées par d'autres intermédiaires via les points de collecte de piles, de la Société de gestion des huiles usées (SOGHU), de l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE-Québec) et autres ne sont pas disponibles. De plus, la quantité de produits REP éliminés est non disponible et ne peut donc pas être comptabilisée dans l'inventaire.

Tableau 15 : Inventaire des produits visés par les programmes REP récupérés, secteur résidentiel, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Catégorie	Récupéré (tonnes)
Peintures et aérosols	88 t
Batteries et piles	8 t
Huiles usées et filtres	7 t
Liquides de refroidissement et antigels	1 t
TIC	128 t
Lampes fluorescentes et fluocompactes	5 t
Total - REP	237 t

4.1.2.2 Contenants consignés

Les données connues quant aux quantités de contenants consignés vendus et récupérés sont présentées à titre informatif au Tableau 16. La quantité éliminée de contenants consignés n'est pas comptabilisée dans l'inventaire puisqu'elle est non disponible. En outre, les quantités de contenants vendus non rapportés peuvent avoir pris le chemin d'une autre filière de valorisation, et non celui de l'enfouissement.

Tableau 16 : Inventaire des contenants consignés vendus, récupérés et générés, secteur résidentiel, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Catégorie	Vendu (tonnes)*	Récupéré (tonnes)	Généré (tonnes)
Aluminium	178 t	126 t	126 t
Plastique	81 t	64 t	64 t
Verre	338 t	256 t	256 t
Total	596 t	446 t	446 t

*À titre indicatif - Données non comptabilisées dans l'inventaire

4.1.2.3 Pneus usagés

Le service de récupération des pneus hors d'usage, un programme administré par RECYC-QUÉBEC, permet de récupérer les pneus usagés générés au Québec par l'intermédiaire de plusieurs points de collecte sur le territoire. Les données connues quant aux quantités de pneus récupérés sont présentées à titre informatif seulement au Tableau 17. Toutefois, la quantité de pneus éliminés est non disponible et ne peut donc pas être comptabilisée dans l'inventaire.

Tableau 17 : Quantité de pneus usagés récupérés, secteur résidentiel, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Nombre de pneus d'auto récupérés par la MRC de La Haute-Yamaska	Nombre de pneus de petit format récupérés par la MRC de La Haute-Yamaska	Nombre de pneus de camion récupérés par la MRC de La Haute-Yamaska	Tonnage annuel récupéré par la MRC de La Haute-Yamaska
89 151	511	2 728	947 †

4.1.3 Lixiviat du lieu d'enfouissement

Après leur captage, les sous-produits des activités de gestion des matières résiduelles que représentent les lixiviats du LET Roland Thibault inc. subissent un traitement biologique sur le site même. Par ailleurs, les quantités de lixiviats sont non disponibles.

4.1.4 Balayures de rues

Étant négligeables dans la plupart des municipalités autres que Granby, les quantités de balayures de rue générées sont non disponibles. Il est à noter qu'elles sont généralement réutilisées dans les travaux municipaux ou réintroduites dans de nouveaux abrasifs. Quant aux balayures de rue recueillies au printemps sur le territoire de la Ville de Granby (estimée à environ 1 000 tonnes par année), elles sont ramassées et entreposées au garage municipal dans l'attente d'être réutilisées. La ville est à compléter des essais avec des laboratoires afin de pouvoir les réutiliser dans ses abrasifs.

4.2 Inventaire – secteur ICI

L'utilisation de données réelles disponibles auprès de la MRC et des municipalités a été privilégiée pour réaliser l'inventaire des matières résiduelles générées par le secteur ICI (industries, commerces et institutions). Pour ce faire, la MRC de La Haute-Yamaska a déployé d'importants efforts pour la collecte d'information auprès des générateurs, des collecteurs et des récupérateurs dans le but d'estimer les quantités de matières résiduelles récupérées. Des entrevues téléphoniques auprès de différents ICI, de récupérateurs, d'entreprises de collecte et d'installations de traitement présentes sur le territoire et à proximité, ont permis de collecter certaines informations sur les quantités de matières résiduelles récupérées et éliminées.

Toutefois, ces données ne permettent pas d'effectuer une estimation exhaustive des quantités de matières résiduelles en provenance du secteur ICI de la MRC, et ce, pour plusieurs raisons :

- les installations de traitement et les récupérateurs ne font souvent pas de compilation des données collectées par zone géographique et par conséquent, plusieurs ne disposent pas des quantités reçues annuellement pour le territoire spécifique de la MRC de La Haute-Yamaska;

- certaines installations de récupération ne souhaitent pas divulguer les informations quant aux tonnages reçus de la MRC;
- pour certains ICI appartenant à de grandes bannières, la gestion des matières résiduelles passe par la maison mère. Les quantités collectées ne sont pas connues des gestionnaires des établissements et, souvent, les matières valorisées sont envoyées à des installations de tri ou de recyclage à l'extérieur de la région;
- certains ICI trient leurs matières recyclables et les envoient directement aux installations de recyclage localisées hors MRC et même parfois à l'extérieur du Québec (ballots de carton, métaux précieux, etc.);
- certaines industries agroalimentaires ont des ententes privées avec le secteur agricole pour la récupération des résidus organiques issus de procédés de fabrication, ce qui rend difficile l'estimation globale des quantités récupérées;
- les récupérateurs peuvent ne pas représenter la destination finale des matières collectées et envoyer les matières récupérées sur leur site à d'autres récupérateurs sur le territoire de la MRC, ce qui entraîne un risque de double comptabilisation des tonnages.

Les démarches d'entrevues ont toutefois permis de décrire les modalités de gestion des matières résiduelles par les ICI, en plus d'estimer les quantités récupérées pour certaines catégories de matières résiduelles.

Dans le cas où aucune donnée spécifique au territoire visé n'était disponible ou lorsque les données obtenues par les entrevues avec les parties prenantes étaient incomplètes, l'inventaire des quantités récupérées a été complété par les données de l'outil de calcul développé par RECYC-QUÉBEC en vue de la révision des PGMR.

La méthodologie détaillée et les sources de données qui furent utilisées pour la réalisation de l'inventaire des matières résiduelles récupérées, éliminées et générées de même que les taux de performance du secteur ICI se retrouvent en Annexe 7.

Avec environ **67 342 tonnes** de matières générées, l'inventaire démontre que le taux de performance global des ICI du territoire avoisine les **53,9 %**.

Le taux de valorisation des matières recyclables (papier, carton, métal, plastique et verre) dans les ICI est légèrement plus bas que celui du secteur résidentiel (46,3 %).

Malgré que les M.O. assimilables au secteur résidentiel ont des taux de récupération relativement faibles en Haute-Yamaska (résidus alimentaires, fibres sanitaires, etc.), celles générées par l'industrie de la transformation alimentaire étaient récupérées à 73,9 % en 2013. Cette performance a une incidence importante sur le taux de récupération global des ICI puisque ce type de matières représente près du tiers de tous les résidus générés par ce secteur.

Il est à noter que les déjections animales et les résidus du secteur primaire gérés sur le site de transformation par le producteur (ex. : les résidus laissés en forêt ou dans le champ par l'exploitant) ne sont pas visés par la *Politique*. Dans ce dernier cas, seuls les résidus du secteur primaire transportés du lieu d'origine vers un lieu d'élimination ou vers des installations de recyclage ou de valorisation des matières résiduelles sont visés. Les matières non visées ne sont pas incluses à l'inventaire.

Enfin, les données disponibles démontrent l'absence de sables de fonderie, poussières de cimenteries, boues de forage, résidus chaulants, poussières de chaux et résidus marins.

La Figure 20 et le Tableau 18 présentent les quantités de matières récupérées, éliminées et générées ainsi que les taux de performance en Haute-Yamaska au niveau du secteur ICI.

Figure 20 : Inventaire des matières résiduelles récupérées et éliminées, secteur ICI, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

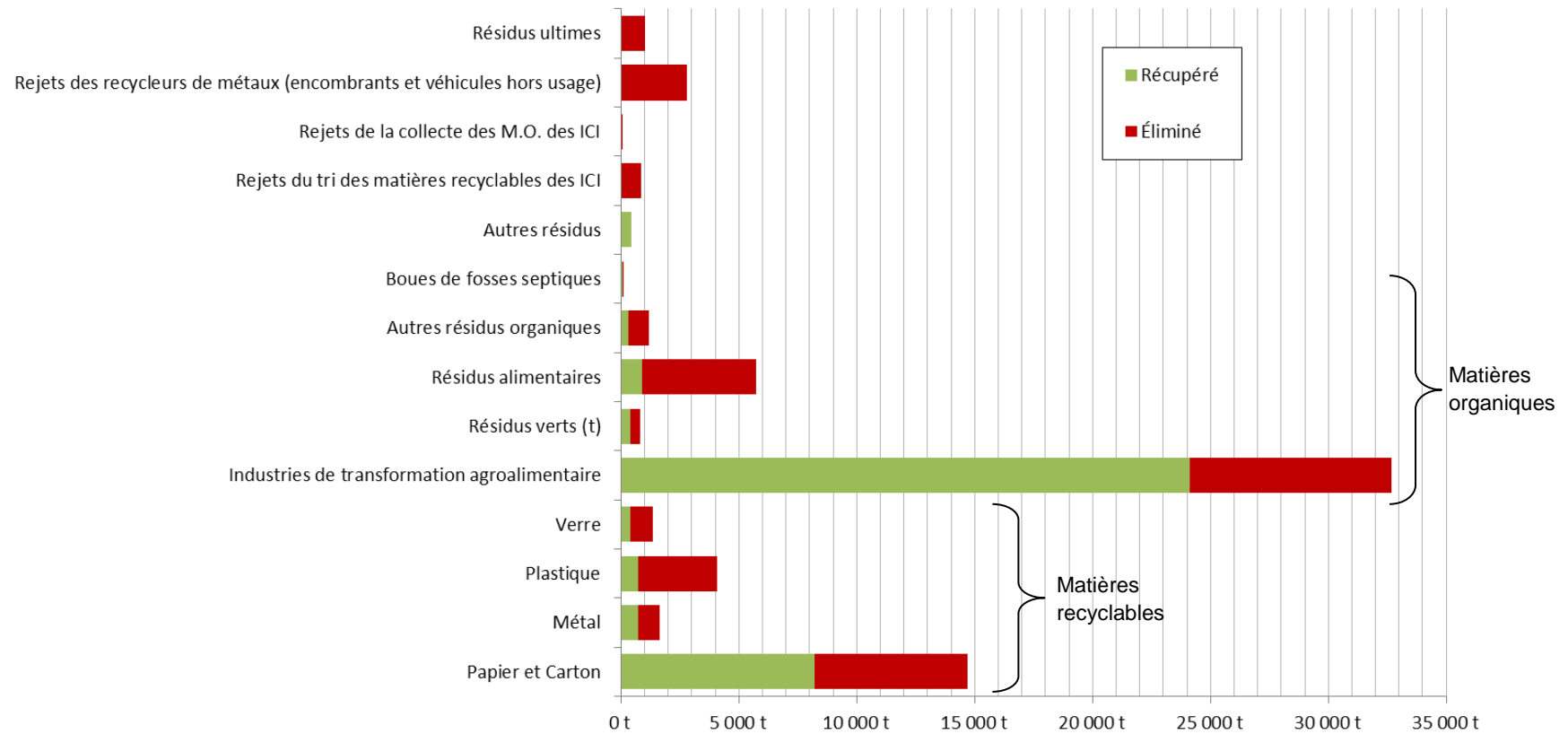


Tableau 18 : Inventaire des matières résiduelles récupérées, éliminées et générées et taux de performance, secteur ICI, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Catégorie	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)	Taux de performance par matière	Taux de performance par groupe de matières
Papier et carton	8 205 t	6 490 t	14 695 t	55,8 %	Matières recyclables 46,3 %
Métal	741 t	887 t	1 629 t	45,5 %	
Plastique	718 t	3 357 t	4 075 t	17,6 %	
Verre	388 t	949 t	1 337 t	29,0 %	
Industries de transformation agroalimentaire	24 122 t	8 541 t	32 663 t	73,9 %	Matières organiques 63,8 %
Boues de papetières	0 t	0 t	0 t	s.o.	
Résidus verts	386 t	432 t	818 t	47,2 %	
Résidus alimentaires	913 t	4 801 t	5 714 t	16,0 %	
Autres résidus organiques (cendres, mouchoirs, etc.)	304 t	879 t	1 183 t	25,7 %	
Autres résidus marins	0 t	0 t	0 t	s.o.	
Boues de fosses septiques	71 t	< 1 t	72 t	99,7 %	
Sables de fonderies	0 t	0 t	0 t	s.o.	
Poussières de cimenteries	0 t	0 t	0 t	s.o.	
Scories d'aciérie	0 t	0 t	0 t	s.o.	
Poussières de chaux	0 t	0 t	0 t	s.o.	
Autres résidus chaulants	0 t	0 t	0 t	s.o.	
Pierres de taille	0 t	0 t	0 t	s.o.	
Autres résidus*	436 t	0 t	436 t	100,0 %	
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	862 t	862 t	0,0 %	
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	51 t	51 t	0,0 %	
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	2 802 t	2 802 t	0,0 %	
Autres rejets (cendres, mâchefers, etc.)	0 t	0 t	0 t	0,0 %	
Résidus ultimes	0 t	1 006 t	1 006 t	0,0 %	
Total - ICI	36 285 t	31 057 t	67 342 t	53,9 %	

* Plastiques agricoles et métaux non inclus dans la collecte sélective

4.3 Inventaire – secteur CRD

Tout comme l'inventaire du secteur ICI, l'utilisation de données réelles disponibles auprès de la MRC et des municipalités a été privilégiée pour réaliser l'inventaire des matières résiduelles générées par le secteur CRD (construction, rénovation et démolition). Par conséquent, la MRC de La Haute-Yamaska a aussi déployé d'importants efforts pour la collecte d'information auprès des générateurs, des collecteurs et des récupérateurs dans le but d'estimer les quantités de matières résiduelles récupérées. Des entrevues téléphoniques auprès de différents générateurs, de récupérateurs, d'entreprises de location de conteneurs et d'installations de traitement présentes sur le territoire et à proximité, ont permis de collecter certaines informations sur les quantités de résidus de CRD récupérés et éliminés.

Toutefois, ces données ne permettent pas d'effectuer une estimation exhaustive des quantités de matières résiduelles en provenance du secteur ICI de la MRC, et ce, pour plusieurs raisons :

- les installations de traitement et les récupérateurs ne font souvent pas de compilation des données collectées par zone géographique et par conséquent, plusieurs ne disposent pas des quantités reçues annuellement pour le territoire spécifique de la MRC de La Haute-Yamaska;
- certains collecteurs et installations de récupération ne souhaitent pas divulguer les informations quant aux tonnages reçus de la MRC;
- la composition moyenne des résidus CRD récoltés « pêle-mêle » est peu connue des intervenants dans le domaine;
- les générateurs ne connaissent généralement pas la destination de leurs résidus de CRD (manque de traçabilité).

Les démarches d'entrevues ont toutefois permis de décrire les modalités de gestion des résidus de CRD, en plus d'estimer les quantités récupérées pour certaines catégories de matières résiduelles.

Dans le cas où aucune donnée spécifique au territoire visé n'était disponible ou lorsque les données obtenues par les entrevues avec les parties prenantes étaient incomplètes, l'inventaire des quantités récupérées a été complété par les données de l'outil de calcul développé par RECYC-QUÉBEC en vue de la révision des PGMR.

La méthodologie détaillée et les sources de données qui furent utilisées pour la réalisation de l'inventaire des matières résiduelles récupérées, éliminées et générées de même que les taux de performance du secteur CRD se retrouvent en Annexe 7.

L'inventaire du secteur CRD démontre en conclusion que les résidus de type « agrégats » (asphalte, béton, brique, etc.) sont récupérés à 94,2 % alors que les autres résidus de matériaux CRD ont un taux de récupération de 53,0 % (bois, gypse, etc.). Au total, près

de 79,9 % de tous les résidus CRD générés sont triés à la source ou acheminés vers un centre de tri pour être mis en valeur.

La Figure 21 et le Tableau 19 présentent les quantités de matières récupérées, éliminées et générées ainsi que les taux de performance en Haute-Yamaska au niveau du secteur CRD.

Figure 21 : Inventaire des matières résiduelles récupérées et éliminées, secteur CRD, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

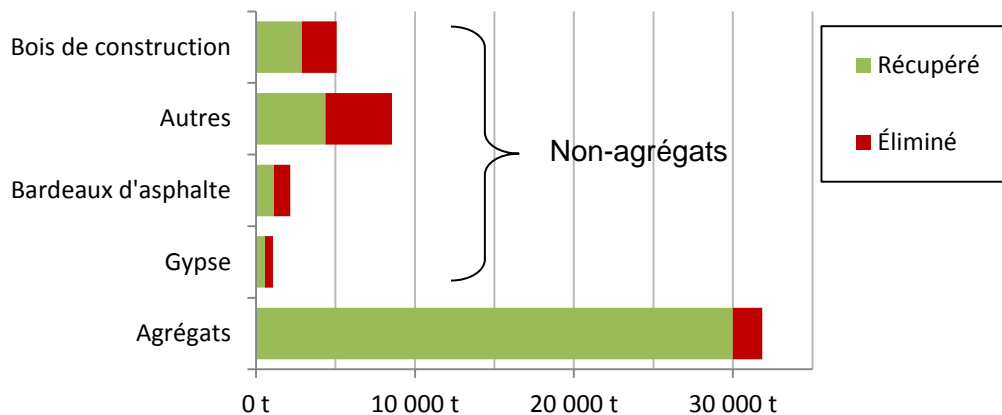


Tableau 19 : Inventaire des matières résiduelles récupérées, éliminées et générées et taux de performance, secteur CRD, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Catégorie	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)	Taux de performance par matière
Agrégats : béton, brique, asphalte	29 998 †	1 852 †	31 849 †	94,2 %
Non-agrégats :	8 944 †	7 935 †	16 879 †	53,0 %
<i>Gypse</i>	563 †	518 †	1 081 †	52,1 %
<i>Bardeaux d'asphalte</i>	1 127 †	1 035 †	2 162 †	52,1 %
<i>Autres</i>	4 367 †	4 187 †	8 554 †	51,1 %
<i>Bois de construction</i>	2 887 †	2 195 †	5 082 †	56,8 %
<i>Résidus de bois de transformation industrielle</i>	0 †	0 †	0 †	s.o.
Total - CRD	38 942 †	9 787 †	48 728 †	79,9 %

4.4 Bilan de performance global

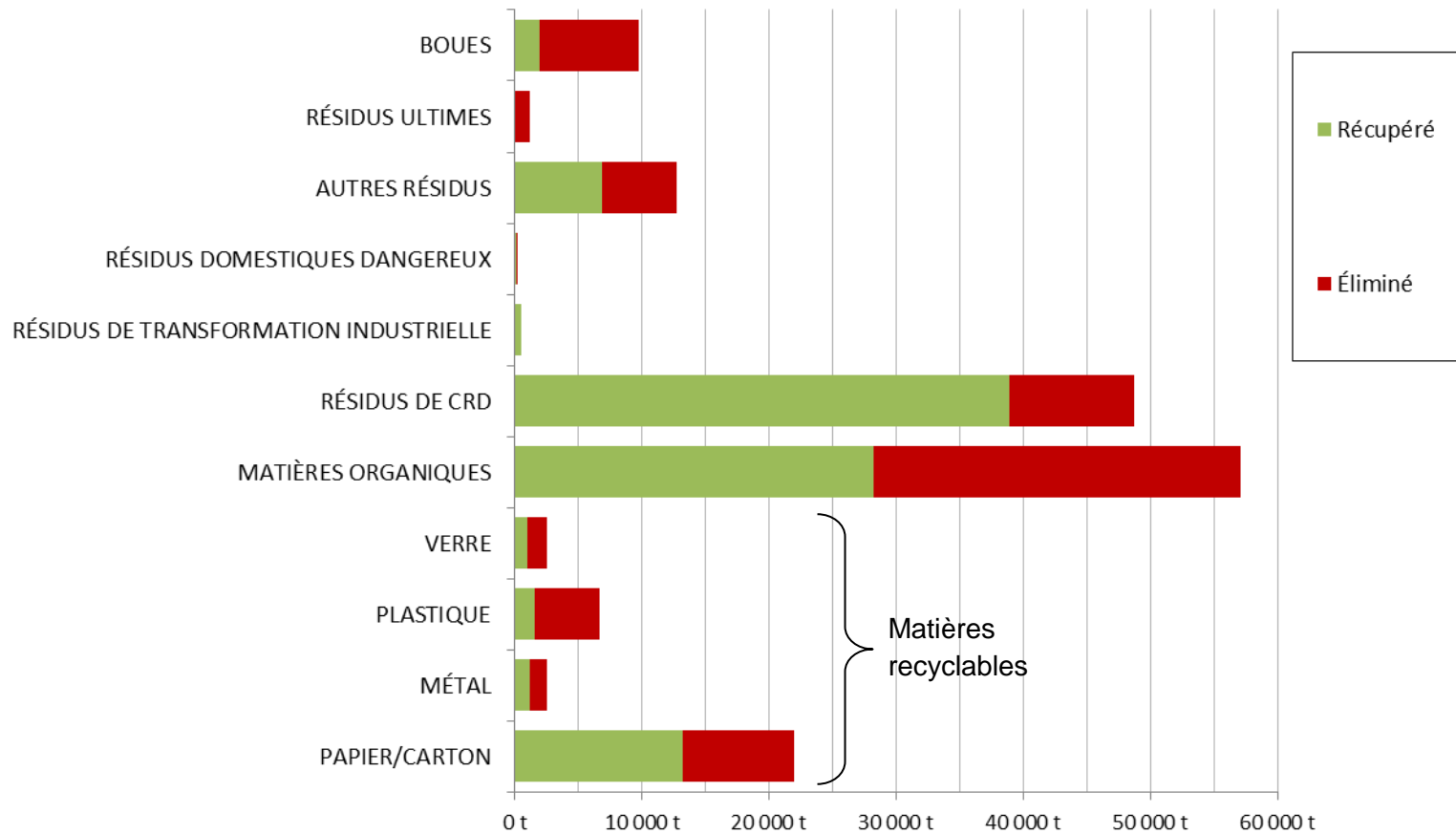
En fonction des données établies aux sections précédentes, il est estimé que, tous secteurs confondus, la MRC a généré environ **163 759 tonnes** de matières résiduelles en 2013 (incluant les boues), dont 93 538 tonnes ont été récupérées (**57,1 %**) donc réemployées, recyclées ou valorisées. L'ensemble des résultats du bilan global des matières récupérées, éliminées et générées par tous les secteurs (résidentiel, ICI et CRD) de La Haute-Yamaska est présenté au Tableau 20, à la Figure 22 et au Tableau 21.

Tableau 20 : Inventaire des matières résiduelles récupérées et éliminées par secteur, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Secteur	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)
Secteur résidentiel*	18 311 †	29 378 †	47 689 †
Secteur ICI	36 285 †	31 057 †	67 342 †
Secteur CRD	38 942 †	9 787 †	48 728 †
Total	93 538 †	70 221 †	163 759 †

* Incluant les boues municipales, mais excluant les autres matières ayant une gestion particulière telle que les produits visés par un programme REP, les contenants consignés, les pneus, etc. (voir section 4.1.2).

Figure 22 : Inventaire des matières résiduelles récupérées et éliminées, tous secteurs, MRC de La Haute-Yamaska, 2013



Note : Depuis 2014, les boues de la station d'épuration des eaux usées de Granby sont mises en valeur à 91,5 %. Le taux de récupération des boues est maintenant de 92,2 %.

Tableau 21 : Inventaire des matières résiduelles récupérées, éliminées et générées et taux de performance, tous secteurs, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Catégorie	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)	Taux de performance par matière	Taux de performance par groupe de matières
Papier/carton	13 244 †	8 687 †	21 931 †	60,4 %	Matières recyclables 50,6 %
Métal	1 209 †	1 348 †	2 557 †	47,3 %	
Plastique	1 576 †	5 052 †	6 628 †	23,8 %	
Verre	1 012 †	1 535 †	2 547 †	39,7 %	
Matières organiques (M.O.) (excluant les boues)	28 177 †	28 919 †	57 096 †	49,4 %	
Résidus de CRD	38 942 †	9 787 †	48 728 †	79,9 %	
Résidus de transformation industrielle	508 †	0 †	508 †	100 %	
RDD	69 †	46 †	115 †	60,0 %	
Autres résidus*	6 862 †	5 884 †	12 746 †	53,8 %	
Résidus ultimes	0 †	1 174 †	1 174 †	0,0 %	
Sous-total (excluant les boues)	91 599 †	62 432 †	154 031 †	59,5 %	
Sous-total - boues municipales	1 939 † mh	7 789 † mh	9 728 † mh	19,9 %**	
TOTAL	93 538 †	70 221 †	163 759 †	57,1 %**	

* Comprend les rejets des centres de tri et de traitement des M.O. ainsi que les textiles, les encombrants, etc.

** Depuis 2014, les boues de la station d'épuration des eaux usées de Granby sont mises en valeur à 91,5 %. Le taux de récupération des boues municipales, incluant les boues de fosses septiques, est maintenant de 92,2 % et le taux de performance total de la MRC se situe donc autour de 65,7 %.

Les résultats du bilan global démontrent que les mesures à privilégier au cours des prochaines années devront permettre d'améliorer, entre autres, le taux de récupération des matières recyclables et des matières organiques.

Tout compte fait, les quantités enfouies équivalent donc à **807 kg/hab./an**⁴⁵. Par contre, si l'on applique le taux de valorisation des boues de la station d'épuration des eaux usées de Granby depuis 2014 (91,5 % au lieu de 12,5% en 2013), il est possible d'estimer que la quantité de matières enfouies se situe plutôt à environ 56 089 tonnes, soit **645 kg/hab./an**. Le taux de valorisation global, toutes catégories de matières confondues, atteint ainsi près de **65,7 %**.

Le Tableau 22 et le Tableau 23 exposent les taux de valorisation des différentes catégories de matières organiques générées selon les taux de performance de 2013, et en second lieu, les taux de performance ajustés selon le taux de récupération des boues de 2014.

Tableau 22 : Taux de valorisation des matières organiques, secteurs résidentiel et ICI, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Secteur	Catégorie	Tonnage		Taux de valorisation	
		Récupéré	Généré	Taux par catégorie	Taux total
Résidentiel	Branches et sapins	1 367 t	1 367 t	100,0 %	14,7 %
	Résidus verts (gazon, etc.)	1 064 t	4 384 t	24,3 %	
	Résidus alimentaires	21 t	6 659 t	0,3 %	
	Autres (cendre, fibres sanitaires, etc.)	0 t	4 308 t	0,0 %	
	Boues	1 939 t	9 728 t	19,9 %	
	Total	4 391 t	26 446 t	16,6 %	45,1 %
ICI	Transformation agroalimentaire*	24 122 t	32 663 t	73,9 %	
	Résidus verts	386 t	818 t	47,2 %	
	Résidus alimentaires	913 t	5 714 t	16,0 %	
	Autres (cendre, fibres sanitaires, etc.)	304 t	1 183 t	25,7 %	
	Boues de fosses septiques	71 t	72 t	99,7 %	
	Total	25 796 t	40 450 t	63,8 %	

*Comprend les boues municipales attribuables aux trois importantes industries de transformation alimentaire générant environ 50 % du volume annuel des boues d'épuration de la station d'épuration des eaux usées de la Ville de Granby.

⁴⁵ Selon le *Bilan GMR 2012* de RECYC-QUÉBEC, la moyenne québécoise se situe à 724 kg/hab./an.

Tableau 23 : Taux de valorisation des matières organiques, secteurs résidentiel et ICI, MRC de La Haute-Yamaska, 2013 (avec ajustement selon le taux de récupération des boues de 2014)

Secteur	Catégorie	Tonnage		Taux de valorisation	
		Récupéré	Total	Taux par catégorie	Taux total
Résidentiel	Branches et sapins	1 367 t	1 367 t	100,0 %	14,7 %
	Résidus verts (gazon, etc.)	1 064 t	4 384 t	24,3 %	
	Résidus alimentaires	21 t	6 659 t	0,3 %	
	Autres (cendre, fibres sanitaires, etc.)	0 t	4 308 t	0,0 %	
	Boues	8 969 t	9 728 t	92,2 %	66,1 %
	Total	11 421 t	26 446 t	43,2 %	
ICI	Transformation agroalimentaire*	31 152 t	32 663 t	95,4 %	66,1 %
	Résidus verts	386 t	818 t	47,2 %	
	Résidus alimentaires	913 t	5 714 t	16,0 %	
	Autres (cendre, fibres sanitaires, etc.)	304 t	1 183 t	25,7 %	
	Boues de fosses septiques	71 t	72 t	99,7 %	
	Total	32 826 t	40 450 t	81,2 %	

* Comprend les boues municipales attribuables aux trois importantes industries de transformation alimentaire générant environ 50 % du volume annuel des boues d'épuration de la station d'épuration des eaux usées de la Ville de Granby.

CHAPITRE 5 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Ce chapitre présente le diagnostic territorial de la MRC de La Haute-Yamaska en mettant en lumière les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces relativement au système de gestion des matières résiduelles en place. Il présente aussi les différentes cibles provinciales ainsi que les objectifs et orientations du présent PGMR pour chaque secteur visé (résidentiel, ICI et CRD).

Le diagnostic permet d'orienter le choix des mesures incluses au plan d'action 2016-2020 et de les adapter aux réalités et aux enjeux du système actuel.

5.1 État d'avancement du PGMR précédent

Les mesures prévues au PGMR d'origine ont été majoritairement réalisées ou sont présentement en cours de réalisation comme le démontre le bilan de l'état d'avancement du Tableau 24.

Tableau 24 : État d'avancement des mesures prévues au PGMR, MRC de La Haute-Yamaska, 2014

#	Mesure	Réalisation
1	Généraliser sur l'ensemble du territoire de la MRC l'usage de deux bacs roulants de 240 l ou 360 l pour la collecte des ordures ménagères et des matières recyclables.	✓
2	Harmoniser les documents d'appel d'offres des municipalités locales.	✓
3	Réviser la fréquence des collectes de matières recyclables si les quantités récupérées n'atteignent pas les objectifs.	✓
4	Augmenter le service de collecte sélective des matières recyclables aux immeubles multilogements.	✓
5	Exiger aux fournisseurs de services chargés de la collecte sélective de récupérer toutes les matières recyclables comprenant les contenants de carton ciré de type Tétrapak.	✓
6	Réduire la fréquence de collecte des ordures en période hivernale (collecte aux deux semaines plutôt qu'à la semaine).	✓
7	Offrir minimalement une collecte d'encombrants par année sur l'ensemble du territoire.	✓
8	Planter une collecte distincte des feuilles et résidus de jardin en vue de leur valorisation.	✓

#	Mesure	Réalisation
9	Installer des contenants de récupération des matières recyclables dans les parcs et espaces verts municipaux.	En cours
10	Encourager l'herbicyclage.	✓
11	Rédiger une réglementation type pour les municipalités locales afin d'interdire aux citoyens de jeter les rognures de gazon aux ordures ménagères.	Suspendue
12	Installer des cloches à dépôt volontaire dans les secteurs à haute densité d'activités (ex : Galeries de Granby, parcs de maisons mobiles, campings).	Annulée
13	Encourager l'implantation d'un écocentre dans la partie est de la MRC.	✓
14	Suivre l'évolution du projet de Roland Thibault inc. d'implantation d'un écocentre à même son lieu d'enfouissement afin d'offrir un écocentre dans la partie ouest de la MRC. <i>Modifiée en 2010 par : Aménager deux écocentres - un dans la partie est de la MRC et le second dans la partie ouest.</i>	✓
15	Encourager la mise en valeur des encombrants et de matériaux de construction, rénovation et démolition provenant du secteur municipal par l'intermédiaire d'écocentres.	En continu
16	Instaurer de façon progressive en milieu urbanisé la collecte sélective à trois voies. <i>Modifiée en 2010 par : Maintenir une collecte à deux voies et implanter sur le territoire de la MRC une infrastructure de tri-compostage.</i>	Non réalisée
17	Encourager le compostage domestique pour les milieux périurbains et ruraux.	En continu
18	Contribuer à ce qu'une collecte annuelle de résidus domestiques dangereux soit tenue dans chaque municipalité. <i>Modifiée en 2010 par : Élaborer un système de gestion des RDD sur le territoire de la MRC.</i>	En cours
19	Implanter un service régional de vidange systématique des installations septiques.	✓
20	Encourager les municipalités locales à valoriser les boues de leur station d'épuration des eaux usées.	En continu
21	Étendre la collecte des matières recyclables aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux petits organismes.	✓

#	Mesure	Réalisation
22	Mettre sur pied un système d'audits environnementaux.	Suspendue
23	Rendre obligatoire l'herbicyclage dans l'éventualité où pareille obligation est faite dans le secteur municipal.	Suspendue
24	Déployer un volet spécifique aux ICI d'information et de sensibilisation.	En continu
25	Faire en sorte que les matières résiduelles produites dans le cadre de travaux municipaux de construction et démolition soient triées puis mises en valeur.	Non réalisée
26	Profiter de l'émission des permis pour sensibiliser les citoyens et entrepreneurs à la mise en valeur des résidus de CRD.	Non réalisée
27	Régionaliser le volet élimination.	✓
28	Explorer les possibilités de convenir d'une entente avec l'exploitant du lieu d'enfouissement Roland Thibault inc. afin que les matériaux valorisables acheminés au site pour y être éliminés fassent l'objet d'une tarification supérieure ou d'un refus.	Non réalisée
29	Exercer son droit de regard.	✓
30	Élaborer un programme continu d'ISÉ	En continu
31	Mettre en place dans les bâtiments municipaux des activités de récupération.	✓
32	Adopter des politiques d'achat de matériel recyclé.	Non réalisée
33	Exiger dans les devis de construction de nouveaux bâtiments publics, des clauses de performance relativement aux bâtiments verts ou durables.	Non réalisée
34	Mettre en place une méthode de calcul de la performance de la MRC.	En continu
35	Développer un chiffrier informatique.	En continu
36	Mettre en place un comité de surveillance et de suivi.	✓

5.2 Forces et faiblesses du secteur résidentiel

Au niveau du secteur résidentiel, le système de gestion en place présente plusieurs forces et certaines faiblesses considérées dans l'établissement des mesures et de leur priorité de mise en œuvre. Le Tableau 25 liste l'ensemble des forces et faiblesses (points forts et les points faibles) identifiées pour ce secteur selon quatre axes d'intervention :

- information, sensibilisation et éducation (ISÉ);
- services;
- acquisition de connaissance;
- réglementation.

Tableau 25 : Forces et faiblesses du secteur résidentiel en regard de la gestion des matières résiduelles, MRC de La Haute-Yamaska

FORCES	FAIBLESSES
Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diffusion d'un bilan de GMR annuellement ▪ Présence d'informations sur la GMR sur les sites Internet de la MRC et des municipalités locales ▪ Plusieurs outils de communication en place (calendriers des collectes, guide pratique, brochures sur l'herbicyclage, le positionnement en bordure de rue et les écocentres, publicité dans les journaux, etc.) ▪ Séances d'information gratuites sur le compostage domestique offertes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Peu ou pas d'outils de sensibilisation s'adressant aux jeunes (médiâs sociaux, programme scolaire, etc.) ▪ Peu ou pas d'outils de sensibilisation visant la réduction à la source et le réemploi ▪ Comité de suivi du PGMR d'origine non maintenu (fin du comité en 2009) ▪ Aucun bottin des récupérateurs et du réemploi sur le territoire ▪ Aucune patrouille verte dédiée à la GMR ▪ Peu de sensibilisation des citoyens à l'impact financier d'optimiser la gestion des matières résiduelles
Services	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Service de collecte et de mise en valeur des matières recyclables, des encombrants, des feuilles et résidus de jardin ainsi que des arbres de Noël en place ▪ Présence de certaines modalités de collecte limitant le volume d'ordures ménagères collecté (fréquence de 35 collectes par an et bac roulant obligatoire) ▪ Présence de deux écocentres sur le territoire avec de forts achalandages 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de programmes municipaux de collecte et de traitement des résidus alimentaires en place ▪ Aucune limite du nombre de bacs roulants par unité d'occupation pour les ordures ménagères ▪ Peu d'incitatifs en place pour limiter la mise aux rebuts des encombrants en bordure de rue

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présence d'un centre de tri de matières recyclables sur le territoire ▪ Présence d'équipements de récupération dans les aires publiques (en tant qu'élément de sensibilisation) ▪ Programme de vidange systématique des installations septiques en place ▪ Valorisation d'une majorité des boues municipales et des boues de fosses septiques en agriculture ▪ Présence de plusieurs organismes de réemploi sur le territoire ▪ Présence de plusieurs points de dépôt pour les produits visés par un programme REP et les textiles sur le territoire ▪ Plusieurs programmes d'aide financière pour l'achat de couches lavables en place dans certaines municipalités locales ▪ Présence d'une ligne d'information téléphonique dédiée aux services en GMR de la MRC ▪ Réalisation d'une majorité des actions ciblant le secteur résidentiel prévues au PGMR d'origine ▪ Engagement politique et volonté de surpasser les objectifs nationaux 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition de connaissance 	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Outils de suivi des tonnages (chiffriers informatiques) en place 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance peu approfondie sur la participation du secteur résidentiel à la collecte sélective ▪ Connaissance peu approfondie sur la composition des ordures ménagères et des matières recyclables

FORCES	FAIBLESSES
Réglementation	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Délégation de compétences à la MRC facilitant la coordination des services et la mise en place d'outils de communication généraux, tout en minimisant les ressources humaines et financières (compétences liées aux collectes de matières résiduelles, à la vidange des fosses septiques et à la réglementation liée à ces services). ▪ Présence d'incitatifs réglementaires sur les RDD et CRD (matières interdites dans la collecte des ordures ménagères) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Peu ou pas d'incitatifs réglementaires sur la récupération et la réduction (matières recyclables et résidus verts acceptés dans les ordures ménagères)

L'analyse du système en place montre que le secteur résidentiel bénéficie de plusieurs programmes et services de récupération ainsi qu'une gamme importante d'activités d'ISÉ est réalisée.

De plus, la régionalisation des compétences en GMR facilite la coordination des services actuels, tout comme la mise en œuvre future de nouvelles mesures.

5.3 Forces et faiblesses du secteur ICI

L'analyse des performances de récupération et des modalités de gestion des matières résiduelles du secteur ICI ainsi qu'une rencontre avec plusieurs intervenants du milieu menée en mai 2015 ont permis d'identifier les forces et faiblesses du système actuel. Ces particularités permettent d'établir les enjeux et les priorités d'actions spécifiques aux ICI. Le Tableau 26 recense l'ensemble des forces et faiblesses identifiées pour ce secteur.

Tableau 26 : Forces et faiblesses du secteur ICI en regard de la gestion des matières résiduelles, MRC de La Haute-Yamaska

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inclusion des ICI dans la collecte des matières recyclables offerte par la MRC et flexibilité au niveau des contenants fournis ▪ Présence de deux écocentres ouverts aux ICI ▪ Présence d'un centre de tri de matières recyclables sur le territoire ▪ Présence de plusieurs collecteurs œuvrant sur le territoire ▪ Programmes de récupération implantés dans certains sites touristiques ▪ Présence d'équipements de récupération dans plusieurs aires publiques permettant de recycler hors foyer et agissant comme outil d'information ▪ Présence d'initiatives municipales de valorisation des résidus de travaux publics ▪ Obtention de la certification <i>ICI On recycle!</i> par des bâtiments de la MRC et de la Ville de Granby agissant comme outil de sensibilisation ▪ Formation en GMR disponible pour les ICI auprès du Centre de formation aux entreprises ▪ Présence de noyaux urbanisés à vocation industrielle et commerciale facilitant les échanges et les regroupements ▪ Présence de grandes industries facilitant le mentorat avec les petits ICI ▪ Proximité des zones agricoles facilitant la mise en valeur des matières organiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance peu approfondie des ICI sur leurs modalités de GMR ▪ Connaissance peu approfondie sur la participation des ICI à la collecte sélective ▪ Peu de communication sur les avantages économiques des programmes de récupération ▪ Peu ou pas d'audits environnementaux effectués dans les ICI ▪ Nombre élevé de petits ICI de moins de 20 employés – implantation de programme de récupération complexifiée ▪ Peu de synergie industrielle permettant l'échange et la réutilisation de résidus ▪ Faible rayonnement des certifications environnementales obtenues par les ICI et de leurs avantages ▪ Présence d'établissements à fort achalandage sans programme de récupération (hôtels, centres commerciaux, etc.) ▪ Peu de programmes de récupération des résidus organiques (hors transformation agroalimentaire) ▪ Service de collecte des matières recyclables de la MRC peu adapté aux réalités des ICI saisonniers (Parc national, campings, etc.) ▪ Peu d'activités de réseautage en GMR pour les ICI

Les forces et faiblesses du secteur ICI montrent que ces derniers bénéficient d'opportunités locales importantes pour la récupération des matières résiduelles tant au niveau des services municipaux que privés.

La MRC et les municipalités ont pris en charge au cours des dernières années plusieurs responsabilités par rapport à la gestion des matières résiduelles du secteur ICI et interviennent comme :

- fournisseur de services pour les collectes de matières recyclables et les écocentres;
- modèle en appliquant les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles dans des bâtiments municipaux;
- organismes de sensibilisation par les communications effectuées.

Au-delà de permettre la récupération de certaines matières résiduelles, les services en place ont permis à la MRC d'établir un contact avec les ICI qui peut faciliter la mise en place et le suivi de nouvelles mesures.

5.4 Forces et faiblesses du secteur CRD

L'analyse des performances de récupération et des modalités de gestion des résidus de CRD ainsi qu'une rencontre avec des intervenants du milieu menée en mai 2015 ont permis d'identifier les forces et faiblesses du système actuel. Ces particularités permettent d'établir les enjeux et les priorités d'actions spécifiques au domaine des CRD. Le Tableau 27 recense l'ensemble des forces et faiblesses identifiées pour ce secteur.

Tableau 27 : Forces et faiblesses du secteur CRD en regard de la gestion des matières résiduelles, MRC de La Haute-Yamaska

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présence de plusieurs carrières sur le territoire qui récupèrent les agrégats ▪ Présence de nombreux récupérateurs de métaux en région ▪ Présence d'un centre de tri des résidus de CRD sur le territoire permettant de limiter le transport des matières ▪ Présence de deux écocentres récupérant les CRD ouverts aux citoyens et ICI ▪ Valorisation des agrégats effectuée par certaines municipalités de la MRC 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Peu d'obligations de récupération dans les contrats municipaux ▪ Peu de filières de réemploi des résidus de construction ▪ Peu ou pas de sensibilisation des particuliers et des entrepreneurs lors de la délivrance de permis de construction ▪ Faible traçabilité sur la valorisation des résidus de CRD lors de la location de conteneurs ▪ Peu d'incitatifs réglementaires sur la récupération des résidus de CRD.

Les forces et faiblesses du secteur CRD montrent que la région bénéficie d'infrastructures et d'installations locales importantes pour la récupération des résidus CRD, mais qu'on y retrouve peu de sensibilisation à la valorisation des résidus CRD.

5.5 Opportunités et menaces du système de gestion en place

Certains aspects extérieurs au système de gestion en place dans la Haute-Yamaska, appelés opportunités et menaces, ont un impact potentiel sur ce dernier. En outre, ils peuvent influencer de manière positive ou négative la mise en place de mesures ou leur performance. Les opportunités et les menaces identifiées pour tous les secteurs (résidentiel, ICI et CRD) sont présentées au Tableau 28.

Tableau 28 : Opportunités et menaces en regard à la gestion des matières résiduelles, MRC de La Haute-Yamaska

OPPORTUNITÉS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évolution du montant de la redevance à l'élimination à la hausse ▪ Mise en place du bannissement du papier, du carton, du bois et des matières organiques ▪ Objectifs provinciaux de réduction de l'élimination et de récupération des matières recyclables, organiques et CRD ▪ Proximité des zones agricoles pour la mise en valeur des matières organiques ▪ Proximité des installations de valorisation des boues municipales et de fosses septiques ▪ Aides financières disponibles auprès de RECYC-QUÉBEC et ÉEQ pour les ICI
MENACES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pérennité des filières de récupération des matières résiduelles ▪ Coûts de valorisation des matières résiduelles en comparaison des coûts d'élimination

5.6 Enjeux du système de gestion des matières résiduelles

L'inventaire des matières résiduelles réalisé ainsi que les forces, faiblesses, opportunités et menaces relevées précédemment permettent de tracer les enjeux généraux du présent PGMR comme suit :

- maintenir, promouvoir et optimiser les services existants peut contribuer à augmenter le taux de récupération des matières recyclables, des encombrants, des résidus verts, des RDD, des CRD ainsi qu'à diminuer l'enfouissement et respecter les bannissements à venir (papier, carton, bois et matières organiques);
- acquérir des connaissances quant à la gestion des matières résiduelles peut permettre de mieux cibler les actions futures;
- responsabiliser et sensibiliser les générateurs de matières résiduelles peut permettre d'augmenter leur participation à des programmes de récupération et la qualité des matières récupérées;
- la viabilité des filières de récupération des résidus CRD est primordiale pour maintenir et augmenter le taux de récupération de ces résidus;
- la MRC et les municipalités doivent optimiser leurs pratiques pour agir à titre d'exemple en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles.

CHAPITRE 6 - ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PGMR

Par la voie de son PGMR, la MRC de La Haute-Yamaska entend se doter d'orientations générales et d'objectifs territoriaux basés sur ses réalités régionales afin de contribuer à l'atteinte des objectifs provinciaux de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et du *Plan d'action 2011-2015* (ci-après appelée « *Politique* ») qui en découle.

Cette politique vise à créer une société sans gaspillage qui cherche à maximiser la valeur ajoutée par une saine gestion de ses matières résiduelles, et son objectif fondamental est que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime. Pour y arriver, la *Politique* prévoit la mise en œuvre de mesures qui permettront de répondre aux trois enjeux majeurs de la gestion des matières résiduelles :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles⁴⁶.

Selon la *Politique*, plusieurs principes fondamentaux doivent guider la gestion des matières résiduelles au Québec, dont le principe de hiérarchisation des 3RV-E. Les mesures préconisées au présent PGMR sont de ce fait, conformes à ce principe.

Aussi, le *Plan d'action 2011-2015* du gouvernement provincial prévoit cinq objectifs intermédiaires à atteindre au niveau national et auxquels chaque MRC et municipalité doivent contribuer :

- Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008;
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

6.1 Orientations

Dans le cadre de son PGMR, la MRC de La Haute-Yamaska a ainsi privilégié cinq orientations en accord avec la *Politique* pour atteindre les objectifs fixés et pour encadrer les mesures à mettre en place. Ces orientations furent établies face aux

⁴⁶ MDDELCC, *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et Plan d'action 2011-2015*.

résultats de l'inventaire des matières générées sur le territoire (chapitre 4), au diagnostic territorial (chapitre 5) et aux enjeux identifiés (section 5.6).

Orientation #1 : Maintenir, promouvoir et maximiser les services existants.

La MRC intervient auprès du secteur résidentiel et des ICI comme fournisseur de services en offrant l'accès à deux écocentres et plusieurs collectes porte à porte. Ces services permettent de récupérer une importante quantité de matières, mais doivent être optimisés pour augmenter les quantités détournées de l'enfouissement, pour accroître la participation aux collectes et l'achalandage aux écocentres, de même que pour améliorer la qualité des résidus récupérés. Enfin, une connaissance approfondie et une communication bonifiée sur les services offerts permettront de les faire connaître et favoriser leur utilisation.

Orientation #2 : Augmenter la performance de récupération globale des matières résiduelles en termes de quantité et de qualité.

En plus d'optimiser les services en place, la MRC entend favoriser la mise en place d'actions visant à augmenter la performance de récupération globale des matières résiduelles. Cette orientation vise à améliorer les quantités de matières réemployées, recyclées ou valorisées pour en diminuer l'enfouissement, tout en améliorant la qualité du tri.

Orientation #3 : Optimiser les pratiques de gestion dans les services municipaux et offrir la possibilité de récupérer en dehors de la maison.

La MRC ainsi que les municipalités agissent à titre d'établissements ICI et peuvent influencer positivement l'implantation de bonnes pratiques ailleurs sur le territoire par l'optimisation de leur propre gestion des matières résiduelles dans leurs bâtiments, événements et travaux municipaux comme dans les lieux publics.

La MRC et les municipalités ont un rôle important à jouer dans le maintien de la récupération en dehors de la maison vu la présence importante d'aires publiques municipales sur le territoire. Elles peuvent effectuer ou promouvoir la mise en place d'équipements et utiliser la présence de ces derniers comme outils de sensibilisation.

Orientation #4 : Sensibiliser et responsabiliser les générateurs à la récupération des matières résiduelles.

La sensibilisation et la responsabilisation des différents générateurs de matières résiduelles représentent la base d'un changement dans les pratiques de gestion des matières résiduelles. N'ayant pas compétence sur toutes les sphères du système en place, la MRC compte toutefois intervenir à plusieurs égards sur la sensibilisation des acteurs.

Orientation #5 : Contribuer à la pérennité des filières de récupération des débris de CRD.

Au-delà de l'offre de récupération des débris de CRD à récupérer, la présence de débouchés pour les matières résiduelles provenant des activités de tri et de récupération est indispensable, et ce, afin de rentabiliser les opérations de tri et de les rendre économiquement compétitives par rapport à l'élimination.

La MRC et les municipalités peuvent participer à l'atteinte des objectifs de récupération nationaux des résidus de CRD et contribuer à la pérennité des filières de valorisation en tant que générateurs de débris sur leurs propres chantiers, en tant qu'utilisateurs de matériaux de CRD, en tant que fournisseurs de services aux particuliers et ICI (écocentres), en tant qu'organes de réglementation et en tant qu'agents de sensibilisation auprès de la population.

6.2 Objectifs territoriaux

L'inventaire des matières résiduelles précédent démontre que la MRC de La Haute-Yamaska possède des taux de performance de récupération souvent plus élevés que les moyennes québécoises, mais généralement en deçà des objectifs provinciaux. Conséquemment, les objectifs généraux du présent PGMR, ciblés pour 2020 se déclinent comme suit :

Objectif #1 : Participer à l'atteinte des objectifs provinciaux au niveau territorial.

- **Recycler 70 % des matières recyclables (papier, carton, verre, métal et plastique)**
- **Recycler 60 % des matières organiques***
- **Recycler 80 % des résidus de béton, briques et asphalte (agrégats)**
- **Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du segment du bâtiment (non-agrégats)**

Objectif #2 : Réduire l'enfouissement des matières résiduelles au niveau territorial.

- **Ramener à 615 kg/hab./an la quantité de matières éliminées (incluant les boues).**

Objectif #3 : Encourager et participer à la mise en place de moyens permettant de respecter les bannissements à l'élimination à venir.

- **Papier et carton**
- **Bois**
- **Matières organiques**

* Les déjections animales et les résidus du secteur primaire gérés sur le site de transformation par le producteur (ex. : les résidus laissés en forêt ou dans le champ par l'exploitant) ne sont pas visés.

Les objectifs territoriaux et provinciaux ainsi que les performances de récupération actuelles de la MRC (ajustés selon le taux de mise en valeur des boues de 2014) et du Québec sont détaillés au Tableau 29.

Tableau 29 : Objectifs territoriaux du PGMR, taux de récupération actuel, objectifs provinciaux et moyennes provinciales, tous secteurs, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Objectif territorial	Taux de récupération actuel dans la MRC	Objectif provincial
Objectif #1 : Participer à l'atteinte des objectifs provinciaux au niveau territorial.		
Recycler 70 % des matières recyclables (PCVMP).	50,6 %	70 %
Recycler 60 % de la matière organique putrescible	Excluant les boues	60 %
	Boues seulement	92,2 %*
	Incluant les boues	66,1 %*
Recycler 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte (agrégats).	94,2 %	80 %
Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD (non-agrégats).	58,5 %**	70 %
Objectif #2 : Réduire l'enfouissement des matières résiduelles au niveau territorial.		
Ramener à 615 kg/hab./an la quantité de matières éliminées (incluant les boues).	645 kg/hab./an*	700 kg/hab./an
Objectif #3 Encourager et participer à la mise en place de moyens permettant de respecter les bannissements à l'élimination à venir.		
Papier et carton	60,4 %	100 % (à venir***)
Bois	56,8 %	100 % (à venir***)
Matières organiques (incluant les boues)	66,1 %	100 % (à venir***)

* Données de récupération incluant le taux de mise en valeur des boues de 2014.

** Il s'agit du taux de tri à la source ou de réacheminement vers un centre de tri. Le taux de récupération est, quant à lui, de 53,0 %.

*** Ces objectifs furent annoncés par le gouvernement provincial, mais les programmes et la réglementation de mise en application n'ont pas été dévoilés à ce jour.

Pour les objectifs déjà atteints, la MRC entend continuer à déployer des efforts pour maintenir et améliorer sa performance.

CHAPITRE 7 - PLAN D'ACTION 2016-2020

Les mesures ci-après décrites au plan d'action du PGMR sont compatibles avec la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* ainsi que son *Plan d'action 2011-2015* et tendent à atteindre les objectifs fixés au chapitre précédent. Elles favorisent aussi la gestion des matières résiduelles selon la hiérarchie des 3RV-E telle que définie par la réglementation québécoise⁴⁷, en privilégiant, dans cet ordre, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et les autres formes de valorisation avant l'élimination.

Élaboré sur la base des résultats de l'inventaire réalisé, des performances de récupération observées, du diagnostic territorial établi et des objectifs fixés, le plan d'action prévoit de façon distincte des mesures pour chaque secteur ciblé (résidentiel, ICI et CRD) en accord avec les orientations générales du PGMR.

La mise en œuvre du plan d'action est planifiée sur une période de cinq ans, soit de 2016 à 2020.

Les mesures incluses au plan d'action sont articulées autour des cinq axes d'intervention suivants :

- **Services**

L'optimisation des programmes de gestion des matières résiduelles existants et l'implantation de nouveaux services peuvent permettre d'atteindre les objectifs fixés.

- **Acquisition de connaissances**

L'élaboration du présent PGMR a mis en évidence le manque de disponibilité et la non-exhaustivité des données disponibles pour les différents secteurs.

L'acquisition de connaissances permet de mieux cibler les actions futures et passe par la réalisation d'études, mais également par la mise en place de tables de concertation et de plateforme d'échange.

- **Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)**

Les lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles stipulent la nécessité d'intégrer des mesures d'ISÉ dans les PGMR. Ces mesures doivent s'adresser à diverses clientèles et concerner différentes catégories de matières.

⁴⁷ *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), L.R.Q., c. Q-2, article 53.4.1.

- **Réglementation**

Certains objectifs peuvent être appuyés par des mesures de modifications de la réglementation municipale, telles que l'interdiction d'éliminer certains résidus ou l'obligation de mettre en valeur d'autres matières.

- **Exigence contractuelle**

En effectuant des travaux ou en tant que donneurs d'ouvrages, la MRC et les municipalités sont des générateurs de différentes matières résiduelles, en plus d'être des agents de sensibilisation face aux fournisseurs de services. Par le biais d'exigences contractuelles, elles peuvent donc, par exemple, imposer la destination des résidus de chantiers vers des filières de récupération ou l'utilisation de certains matériaux usagés dans leurs travaux.

Les mesures incluses au plan d'action 2016-2020 sont présentées au Tableau 30 selon le principal secteur ciblé (résidentiel, ICI et CRD) et l'orientation de laquelle la mesure découle.

Pour chaque mesure, une fiche individuelle détaillée est incluse en Annexe 8. Ces fiches établissent les enjeux et les résultats attendus, le type de valorisation (3RV) ou les bannissements visés, le cas échéant, le partage des responsabilités, le budget nécessaire à la mise en œuvre de la mesure ainsi que l'échéancier. Les étapes de réalisation et les défis de la mise en œuvre furent aussi identifiés ainsi que les indicateurs de performance qui permettront de suivre et évaluer la mise en œuvre du PGMR au cours des prochaines années.

Tableau 30 : Plan d'action 2016-2020 du PGMR, secteurs résidentiel, ICI et CRD, MRC de La Haute-Yamaska

SECTEUR RÉSIDENTIEL				
#	Description de la mesure	Type	Responsable(s)	Échéance
Orientation #1 Maintenir, promouvoir et optimiser les services existants				
1	Maintenir les services offerts au secteur résidentiel et les pratiques internes favorisant la mise en valeur des matières résiduelles : <ul style="list-style-type: none"> - collecte des matières recyclables; - valorisation des encombrants; - gratuité des bacs roulants pour les matières recyclables; - collecte des feuilles et résidus de jardin; - collecte des arbres de Noël; - vidange systématique des fosses septiques; - écocentres; - conseil sans papier; - séances sur le compostage domestique; - ligne téléphonique « info-GMR »; - régionalisation des services de gestion des matières résiduelles. 	Services	MRC COGEMRHY	2016 à 2020
2	Réaliser une étude de caractérisation des matières recyclables générées afin d'obtenir des informations sur la densité, la composition et la proportion des matières recyclables attribuable au secteur résidentiel.	Acquisition de connaissances	MRC	2016 et 2020
3	Réaliser un suivi des collectes de matières recyclables collectées auprès du secteur résidentiel afin d'obtenir des informations sur le taux de participation, le taux de remplissage des contenants, la qualité des matières et le niveau global du service en portant une attention particulière aux problématiques de tri présentes dans les multilogements.	Acquisition de connaissances	MRC	2016 et 2020
4	Développer un plan de communication pour planifier et évaluer les activités de communication de la MRC en lien avec la gestion des matières résiduelles.	ISÉ	MRC COGEMRHY	2016 et 2019

SECTEUR RÉSIDENTIEL				
#	Description de la mesure	Type	Responsable(s)	Échéance
5	Réaliser une campagne de sensibilisation spécifique aux matières recyclables et adaptée à la réalité du secteur résidentiel de multilogements. Réaliser un suivi de performance de la campagne. <i>Étapes préalables : Mesures #2, #3, #4 et #12.</i>	ISÉ	MRC	2017 et 2020
6	Faire appel à la population pour trouver de nouvelles idées en gestion des matières résiduelles sous forme de concours.	ISÉ	MRC	2017 et 2020
Orientation #2 Augmenter la performance de récupération globale des matières en termes de quantité et de qualité				
7	Offrir des composteurs domestiques à prix réduit. ET Évaluer la possibilité d'offrir des composteurs fabriqués à partir de matières réemployées ou recyclées. OU Offrir des aides financières pour l'achat de composteurs domestiques.	Services	MRC	2016 à 2020
8	Mettre en place aux écocentres des infrastructures pour accroître le réemploi des encombrants.	Services	MRC COGEMRHY	2016
9	Optimiser le réemploi ou la valorisation des encombrants via les écocentres. <i>Étape préalable : Mesure #8.</i>	Services	COGEMRHY	2016 à 2020
10	Évaluer la possibilité d'offrir par l'intermédiaire des écocentres un service de collecte sur demande des encombrants.	Services	COGEMRHY	2016
11	Évaluer les modes de gestion des encombrants applicables pour en assurer la valorisation.	Services	MRC	2018
12	Modifier la réglementation actuelle pour interdire les matières recyclables visées dans la collecte des ordures ménagères.	Réglementation	MRC	2017
13	Modifier la réglementation actuelle pour interdire les produits électroniques dans la collecte des ordures ménagères et la collecte des encombrants.	Réglementation	MRC	2017

SECTEUR RÉSIDENTIEL				
#	Description de la mesure	Type	Responsable(s)	Échéance
14	Implanter la collecte des matières organiques via une collecte à trois voies à toutes les unités d'occupation résidentielle de 5 logements et moins du territoire.	Services	MRC	2016 à 2020 Phase 1 : 2017 et 2018 Phase 2 : 2019
15	Analyser les modes de collectes des matières organiques pour les unités d'occupation résidentielle de 6 logements et plus.	Acquisition de connaissances	MRC	2020
16	Modifier la réglementation actuelle pour interdire les rognures de gazon dans la collecte des ordures. <i>Étape préalable : Mesures #14 et #17</i>	Réglementation	MRC	2019
17	Réaliser une campagne de sensibilisation sur l'herbicyclage et l'interdiction de mettre des rognures de gazon dans la collecte des ordures ménagères.	ISÉ	MRC	2018
18	Évaluer la possibilité de limiter le volume maximal d'ordures ménagères à un bac par unité d'occupation par collecte (immeubles desservis par bacs roulants seulement). <i>Étapes préalables : Mesures #14 et #16.</i>	Acquisition de connaissances	MRC	2017 : évaluation 2019 : implantation
19	Évaluer la possibilité d'adapter la fréquence de collecte des ordures ménagères selon les nouveaux programmes de gestion des matières résiduelles implantés. <i>Étapes préalables : Mesure #14.</i>	Acquisition de connaissances	MRC	2018
20	Valoriser l'ensemble des boues municipales (station d'épuration, étangs aérés, etc.).	Services	Municipalités	2016 à 2020
21	Élaborer une stratégie globale de gestion des RDD.	Services ou ISÉ	MRC COGEMRHY	2017 à 2020
22	Développer et mettre en ligne un Bottin des récupérateurs.	ISÉ	MRC	2016
23	Évaluer la possibilité de développer des projets en gestion des matières résiduelles avec les maisons des jeunes du territoire ainsi qu'avec l'organisme Atelier 19.	ISÉ	MRC	2017

SECTEUR RÉSIDENTIEL				
#	Description de la mesure	Type	Responsable(s)	Échéance
24	Transmettre des articles sur les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles et encourager les municipalités à les inclure dans leurs bulletins municipaux.	ISÉ	MRC Municipalités	2016 à 2020
25	Encourager les municipalités locales à mettre en place un programme d'aide financière à l'achat de couches lavables.	ISÉ	MRC Municipalités	2017
26	Tenir des kiosques de sensibilisation sur les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles.	ISÉ	MRC COGEMRHY	2016 à 2020
27	Embaucher une ressource humaine responsable des activités d'ISÉ du PGMR.	ISÉ	MRC	2016 à 2020

SECTEUR ICI				
#	Description de la mesure	Type	Responsable(s)	Échéance
Orientation #1 : Maintenir, promouvoir et maximiser les services existants				
28	Réaliser une étude de caractérisation des matières recyclables (MR) collectées afin d'obtenir des informations sur la densité des MR et la composition des MR.	Acquisition de connaissances	MRC	2016 et 2020
29	Réaliser un suivi des collectes de matières recyclables auprès des ICI afin d'obtenir des informations sur le taux de participation, le taux de remplissage des contenants et la performance globale du service offert.	Acquisition de connaissances	MRC	2016 et 2020
30	Développer un système de diffusion des informations durable et efficace en utilisant les acteurs et médias en place afin d'atteindre un maximum d'acteurs du secteur ICI.	ISÉ	MRC	2016
31	Réaliser une campagne de sensibilisation à destination du secteur ICI afin de diffuser des informations sur les matières acceptées dans le programme de collecte sélective.	ISÉ	MRC	2018
<i>Étapes préalables : Mesures #28, #29 et #30.</i>				

SECTEUR ICI				
#	Description de la mesure	Type	Responsable(s)	Échéance
32	Réviser les modalités d'accès ainsi que les services offerts aux ICI dans les écocentres.	Services	MRC COGEMRHY	2016
33	Réaliser une campagne d'information pour publiciser les services offerts aux écocentres. <i>Étape préalable : Mesure #30 et #32.</i>	ISÉ	MRC COGEMRHY	2017 et 2019
34	Optimiser le programme de collecte des plastiques agricoles sur le territoire et augmenter la sensibilisation.	Acquisition de connaissances Services ISÉ	MRC	2016 à 2017
35	Évaluer les besoins des ICI saisonniers (parc national, campings, etc.) au niveau de la gestion des matières résiduelles afin d'augmenter leur performance de récupération.	Acquisition de connaissances Services	MRC	2016 à 2017
Orientation #2 : Augmenter la performance de récupération globale des matières résiduelles en termes de quantité et de qualité				
36	Intervenir lors d'évènements organisés par une association représentant le secteur ICI (1 intervention par année) et participer à une rencontre de discussion sur un sujet spécifique (1 comité par année) avec des groupes d'ICI ciblés.	ISÉ	MRC	2016 à 2020
37	Former des ambassadeurs ou leaders d'opinion par secteur d'activité en mesure de diffuser les informations sur la gestion des matières résiduelles dans les ICI.	ISÉ	MRC	2018

SECTEUR ICI				
#	Description de la mesure	Type	Responsable(s)	Échéance
38	Rendre disponibles aux ICI des outils pour la gestion des matières résiduelles afin de les aider dans la mise en place de programmes de récupération : <ul style="list-style-type: none"> - Boîte à outils (RECYC-QUÉBEC par exemple) incluant la gestion des matières recyclables et organiques; - Bottin des récupérateurs; - Lien vers des portails de vente de matières résiduelles comme la Bourse des résidus industriels du Québec (BRIQ) ou Second Cycle; - Lien vers les programmes de financement ou de subventions disponibles; - Publiciser la formation sur la gestion des matières résiduelles offerte par le CSE (Centre de services aux entreprises). 	ISÉ	MRC	2017
39	Évaluer la possibilité d'étendre le service municipal de collecte des matières organiques résidentielles aux ICI. <i>Étape préalable : Mesure #14</i>	Acquisition de connaissances	MRC	2020
Orientation #3 : Optimiser les pratiques de gestion dans les services municipaux et offrir aux citoyens la possibilité de récupérer en dehors de la maison				
40	Adapter les outils de communication développés afin de présenter les services disponibles pour la récupération des matières organiques dans les ICI sur le territoire (dépliants, boîte à outils, foire aux questions).	ISÉ	MRC	2019

SECTEUR ICI				
#	Description de la mesure	Type	Responsable(s)	Échéance
41	Accompagner les municipalités dans la mise en place de bonnes pratiques : <ul style="list-style-type: none"> - Élaborer et transmettre aux municipalités une politique d'achat responsable selon les 3RV-E pour les activités administratives et bureautiques; - Assister les municipalités dans la mise en place de conseils municipaux sans papier; - Assister les municipalités pour l'obtention de l'attestation ICI, On recycle! des bâtiments municipaux; - Mettre en ligne un guide sur la gestion d'évènements écoresponsables spécifique à la gestion des matières résiduelles et mise à disposition des contenants de récupération pour ces évènements. - Documenter et valider les bonnes pratiques de gestion des balayures de rues en cours au Québec et les partager aux municipalités locales. 	ISÉ	MRC	2017
42	Poursuivre l'implantation d'équipements de récupération dans les lieux publics municipaux (Programme de récupération hors foyer) et effectuer une campagne de sensibilisation sur la récupération hors foyer.	Services ISÉ	MRC	2016 à 2020
43	Développer et diffuser des outils pédagogiques dédiés à la gestion des matières résiduelles pour les établissements scolaires.	ISÉ	MRC	2017

SECTEUR CRD				
#	Description de la mesure	Type	Responsable(s)	Échéance
Orientation #4 : Sensibiliser et responsabiliser les générateurs à la récupération des matières résiduelles				
44	Élaborer et diffuser un guide de bonnes pratiques de gestion des résidus de CRD sur le site Internet de la MRC.	ISÉ	MRC	2016 à 2017

SECTEUR CRD				
#	Description de la mesure	Type	Responsable(s)	Échéance
45	Évaluer la possibilité d'adapter les documents d'octroi de permis de construction afin d'y inclure des informations sur la récupération des résidus de CRD. <i>Étape préalable : Mesure #44.</i>	Acquisition de connaissances	MRC	2017
46	Promouvoir le service des écocentres par la distribution de brochures sur les écocentres dans les quincailleries (clientèle cible : entrepreneurs et particuliers) et dans les municipalités.	ISÉ	MRC COGEMRHY	2016 à 2020
47	Valider auprès des associations sectorielles du secteur CRD (APCHQ, ACQ) la possibilité de bénéficier de leurs outils de communication (sites Internet, rencontres, bulletins d'information, etc.) pour diffuser des informations concernant les bonnes pratiques de gestion des résidus de CRD. <i>Étape préalable : Mesure #44.</i>	ISÉ	MRC	2018 à 2020
Orientation #5 : Contribuer à la pérennité des filières de récupération des débris de CRD				
48	Mettre en place aux écocentres des infrastructures pour accroître le réemploi de résidus de CRD.	Services	MRC COGEMRHY	2016
49	Optimiser le service de réemploi des résidus de CRD récupérés via les écocentres. <i>Étape préalable : Mesure #48.</i>	Services	COGEMRHY	2018 à 2019
50	Transmettre aux municipalités un document de présentation sur les possibilités de réemploi des agrégats dans les travaux municipaux.	Exigence contractuelle	MRC	2017 à 2018
51	Évaluer la possibilité d'inclure des exigences dans les contrats municipaux de réacheminement des résidus de CRD provenant de travaux municipaux vers les filières de réemploi ou de récupération.	Exigence contractuelle	MRC	2018
52	Transmettre aux municipalités locales des outils pour favoriser le réacheminement des débris de CRD vers des filières de réemploi ou de récupération pour les travaux municipaux réalisés à l'interne et à l'externe. <i>Étape préalable : Mesure #51.</i>	Exigence contractuelle	MRC	2019

MESURES DE SUIVI				
#	Description de la mesure	Type	Responsable(s)	Échéance
53	Maintenir le comité de suivi du PGMR.	Suivi	MRC	2016 à 2020
54	Maintenir la réalisation et la diffusion d'un bilan annuel de gestion des matières résiduelles incluant un état d'avancement de la mise en œuvre du PGMR.	Suivi	MRC	2016 à 2020
55	Réaliser et transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) un rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR obligatoire dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.	Suivi	MRC	2016 à 2020

7.1. Mesures proposées versus capacité des installations de traitement

La MRC peut compter sur la présence d'installations de traitement majeures sur son territoire ainsi qu'à proximité. Sur le plan du traitement des matières recyclables, des résidus de CRD, des boues de fosses septiques, des boues municipales et de l'élimination des ordures, la capacité de traitement des installations est actuellement suffisante et devrait répondre aussi aux nouveaux besoins de la MRC qui découleront de la mise en œuvre du plan d'action 2016-2020.

En ce qui concerne le traitement de la matière organique, autre que les boues, la MRC ne bénéficie actuellement pas de la présence d'une installation de traitement sur son territoire pour ce type de matière. La première étape de réalisation de la mesure #14 du secteur résidentiel visant l'implantation d'une collecte des matières organiques via une collecte à trois voies dans le secteur résidentiel consistera à identifier, analyser et comparer les opportunités de partenariat pour le traitement de cette matière.

Les gestionnaires des installations de traitement de matières organiques, existantes ou projetées, traitant des résidus récupérés d'une collecte à trois voies situées dans un rayon de 100 km du territoire de la MRC seront contactés en 2016, en vue de déterminer le scénario de gestion le plus économique possible pour le traitement de la matière organique.

Par ailleurs, d'autres municipalités en région sont à étudier des solutions pour la gestion de leurs matières organiques. Les besoins en région pourraient résulter en l'implantation d'une nouvelle installation de traitement à proximité.

Ces opportunités variées représentent autant de possibilités pour le traitement projeté des matières organiques de la Haute-Yamaska.

CHAPITRE 8 – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET ÉCHÉANCIER DE MISE EN ŒUVRE

La présente section illustre les prévisions budgétaires de la mise en œuvre du plan d'action 2016-2020 du PGMR. Tout d'abord, le Tableau 31 présente, par secteur, une description des coûts prévus par mesure selon le type de dépense :

- coûts internes (coûts des ressources humaines de la MRC);
- coûts d'études et d'analyses (coûts nécessitant une expertise externe pour une acquisition de connaissances);
- coûts d'immobilisation (coûts reliés à la construction d'infrastructures ou à l'achat d'équipements);
- coûts d'exploitation (coûts des activités, des services ou de l'exploitation d'une installation autres que les coûts d'immobilisation).

Le pictogramme ⓘ indique qu'une partie ou la totalité des coûts internes de mise en œuvre de la mesure sont inclus dans les coûts d'exploitation actuels de la MRC ou de la COGEMRHY, et donc de ce fait, englobés dans le budget de la mesure #1 du secteur résidentiel. Il s'agit d'activités qui seront réalisées par le personnel en gestion des matières résiduelles déjà en poste, ou par COGEMRHY, pour les cinq prochaines années.

Les hypothèses de calcul suivantes ont été utilisées, notamment :

- les coûts incluent les taxes nettes lorsqu'applicables, c'est-à-dire le montant des taxes moins le remboursement partiel de la taxe de vente du Québec octroyé aux municipalités;
- l'inflation est considérée stable à 3 % par année et une échelle salariale est appliquée aux coûts internes;
- les coûts pour les services en place (collecte des ordures ménagères, matières recyclables (tant pour les résidences que pour les ICI), feuilles et résidus de jardins, sapins de Noël, encombrants, plastiques agricoles, vidange des fosses septiques et achat de bacs roulants sont basés sur les coûts réels des différents contrats octroyés par la MRC auxquels s'ajoutent les frais administratifs budgétisés pour l'année 2015;
- Le montant de la compensation pour les services municipaux de collecte sélective des matières résiduelles et le montant des redevances à l'élimination redistribués aux municipalités employés sont ceux que la MRC a obtenus pour l'année 2014.

Le Tableau 31 présente aussi le budget annuel anticipé pour chaque mesure inscrite au plan d'action. Le Tableau 32 et le Tableau 33 exposent un sommaire des coûts par type de mesure et par année.

Tableau 31 : Budget de mise en œuvre du plan d'action 2016-2020 par type de coûts et par année, secteurs résidentiel, ICI et CRD, MRC de La Haute-Yamaska

SECTEUR RÉSIDENTIEL												
#	Description de la mesure	Coût interne	Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation	Coût total 2016-2020	2016	2017	2018	2019	2020	Coût total 2016-2020
1	Maintenir les services offerts au secteur résidentiel et les pratiques internes favorisant la mise en valeur des matières résiduelles : - collecte des matières recyclables; - valorisation des encombrants; - gratuité des bacs roulants pour les matières recyclables; - collecte des feuilles et résidus de jardin; - collecte des arbres de Noël; - vidange systématique des fosses septiques; - écocentres; - conseil sans papier; - séances sur le compostage domestique; - ligne téléphonique « info-GMR »; - régionalisation des services de gestion des matières résiduelles.	- \$	- \$	- \$ ⁴⁸	55 686 272\$	55 686 272 \$	10 665 835 \$	10 922 549 \$	11 187 143 \$	11 315 139 \$	11 595 606 \$	55 686 272 \$
2	Réaliser une étude de caractérisation des matières recyclables générées afin d'obtenir des informations sur la densité, la composition et la proportion des matières recyclables attribuables au secteur résidentiel.	①	33 071 \$	- \$	- \$	33 071 \$	15 748 \$	- \$	- \$	- \$	17 323 \$	33 071 \$

⁴⁸ Les coûts d'immobilisation (achat des bacs bleus) sont inclus dans le coût d'exploitation de cette mesure.

SECTEUR RÉSIDENTIEL												
#	Description de la mesure	Coût interne	Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation	Coût total 2016-2020	2016	2017	2018	2019	2020	Coût total 2016-2020
3	Réaliser un suivi des collectes de matières recyclables recueillies auprès du secteur résidentiel afin d'obtenir des informations sur le taux de participation, le taux de remplissage des contenants, la qualité des matières et le niveau global du service en portant une attention particulière aux problématiques de tri présentes dans les multilogements.	①	- \$	- \$	11 060 \$	11 060 \$	5 530 \$	- \$	- \$	- \$	5 530 \$	11 060 \$
4	Développer un plan de communication pour planifier et évaluer les activités de communication de la MRC en lien avec la gestion des matières résiduelles.	37 413 \$	- \$	- \$	503 940 \$	541 353 \$	100 254 \$	85 383 \$	167 980 \$	102 107 \$	85 630 \$	541 353 \$
5	Réaliser une campagne de sensibilisation spécifique aux matières recyclables et adaptée à la réalité du secteur résidentiel de multilogements. Réaliser un suivi de performance de la campagne.	3 874 \$	- \$	- \$	- \$	3 874 \$	- \$	1 857 \$	1 471 \$	- \$	547 \$	3 874 \$
6	Faire appel à la population pour trouver de nouvelles idées en gestion des matières résiduelle sous forme de concours.	2 022 \$	- \$	- \$	500 \$	2 522 \$	- \$	1 178 \$	- \$	- \$	1 343 \$	2 522 \$
7	Offrir des composteurs domestiques à prix réduit. ET Évaluer la possibilité d'offrir des composteurs fabriqués à partir de matières réemployées ou recyclées. OU Offrir des aides financières pour l'achat de composteurs domestiques.	①	- \$	- \$	12 000 \$	12 000 \$	- \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	12 000 \$

SECTEUR RÉSIDENTIEL												
#	Description de la mesure	Coût interne	Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation	Coût total 2016-2020	2016	2017	2018	2019	2020	Coût total 2016-2020
8	Mettre en place aux écocentres des infrastructures pour accroître le réemploi des encombrants.	①	- \$	- \$	- \$ ⁵⁰	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$ ⁵⁰
9	Optimiser le réemploi ou la valorisation des encombrants via les écocentres.	①	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
10	Évaluer la possibilité d'offrir par l'intermédiaire des écocentres un service de collecte sur demande des encombrants.	①	- \$	- \$	20 998 \$	20 998 \$	20 998 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	20 998 \$
11	Évaluer les modes de gestion des encombrants applicables pour en assurer la valorisation.	①	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
12	Modifier la réglementation actuelle pour interdire les matières recyclables visées dans la collecte des ordures ménagères.	①	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
13	Modifier la réglementation actuelle pour interdire les produits électroniques dans la collecte des ordures ménagères et la collecte des encombrants.	①	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
14	Implanter la collecte des matières organiques via une collecte à trois voies à toutes les unités d'occupation résidentielle de 5 logements et moins du territoire.	①	- \$	616 839 \$	3 877 407 \$	4 494 246 \$	- \$	148 727 \$	213 254 \$	2 078 618 \$	2 053 647 \$	4 494 246 \$
15	Analyser les modes de collectes des matières organiques pour les unités d'occupation résidentielle de 6 logements et plus.	①	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$

⁵⁰ Les coûts d'immobilisation sont inclus au budget de la mesure #47.

SECTEUR RÉSIDENTIEL												
#	Description de la mesure	Coût interne	Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation	Coût total 2016-2020	2016	2017	2018	2019	2020	Coût total 2016-2020
16	Modifier la réglementation actuelle pour interdire les rognures de gazon dans la collecte des ordures.	①	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
17	Réaliser une campagne de sensibilisation sur l'herbicyclage et l'interdiction de mettre des rognures de gazon dans la collecte des ordures ménagères.	2 847 \$	- \$	- \$	67 993 \$	70 839 \$	- \$	- \$	65 839 \$	5 000 \$	- \$	70 839 \$
18	Évaluer la possibilité de limiter le volume maximal d'ordures ménagères à un bac par unité d'occupation par collecte (immeubles desservis par bacs roulants seulement).	①	- \$	- \$	5 530 \$	5 530 \$	- \$	5 530 \$	- \$	- \$	- \$	5 530 \$
19	Évaluer la possibilité d'adapter la fréquence de collectes des ordures ménagères selon les nouveaux programmes de gestion des matières résiduelles implantés.	1 716 \$	- \$	- \$	- \$	1 716 \$	- \$	- \$	1 716 \$	- \$	- \$	1 716 \$
20	Valoriser l'ensemble des boues municipales (station d'épuration, étangs aérés, etc.).	①	- \$	- \$	- \$ ⁵¹	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$ ⁵¹
21	Élaborer une stratégie globale de gestion des RDD.	①	26 247 \$	78 741 \$	- \$	104 988 \$	- \$	- \$	104 988 \$	- \$	- \$	104 988 \$
22	Développer et mettre en ligne un Bottin des récupérateurs.	12 470 \$	- \$	- \$	11 024 \$	23 494 \$	15 419 \$	1 857 \$	1 961 \$	2 070 \$	2 186 \$	23 494 \$
23	Évaluer la possibilité de développer des projets en gestion des matières résiduelles avec les maisons des jeunes du territoire ainsi qu'avec l'organisme Atelier 19.	4 798 \$	- \$	- \$	48 248 \$	53 046 \$	5 500 \$	7 857 \$	14 690 \$	12 249 \$	12 749 \$	53 046 \$

⁵¹ Les coûts liés à la valorisation des boues sont assumés par les municipalités locales concernées.

SECTEUR RÉSIDENTIEL												
#	Description de la mesure	Coût interne	Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation	Coût total 2016-2020	2016	2017	2018	2019	2020	Coût total 2016-2020
24	Transmettre des articles sur les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles et encourager les municipalités à les inclure dans leurs bulletins municipaux.	14 749 \$	- \$	- \$	- \$	14 749 \$	2 637 \$	2 785 \$	2 941 \$	3 106 \$	3 280 \$	14 749 \$
25	Encourager les municipalités locales à mettre en place un programme d'aide financière à l'achat de couches lavables.	1 319 \$	- \$	- \$	- \$	1 319 \$	1 319 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 319 \$
26	Tenir des kiosques de sensibilisation sur les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles.	10 501 \$	- \$	10 000 \$	7 874 \$	28 375 \$	5 091 \$	13 896 \$	3 045 \$	3 128 \$	3 215 \$	28 375 \$
27	Embaucher une ressource humaine responsable des activités d'ISÉ du PGMR.	1 758 \$	- \$	5 249 \$	20 000 \$	27 008 \$	11 008 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	4 000 \$	27 008 \$
Sous-total – Secteur résidentiel		93 464 \$	59 318 \$	710 829 \$	60 272 844 \$	61 136 456 \$	10 849 339 \$	11 198 618 \$	11 772 027 \$	13 582 416 \$	13 788 056 \$	61 136 456 \$

SECTEUR ICI												
#	Description de la mesure	Coût interne	Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation	Coût total 2016-2020	2016	2017	2018	2019	2020	Coût total 2016-2020
28	Réaliser une étude de caractérisation des matières recyclables (MR) collectées afin d'obtenir des informations sur la densité des MR et la composition des MR.	①	33 071 \$	- \$	- \$	33 071 \$	15 748 \$	- \$	- \$	- \$	17 323 \$	33 071 \$

SECTEUR ICI												
#	Description de la mesure	Coût interne	Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation	Coût total 2016-2020	2016	2017	2018	2019	2020	Coût total 2016-2020
29	Réaliser un suivi des collectes de matières recyclables auprès des ICI afin d'obtenir des informations sur le taux de participation, le taux de remplissage des contenants et la performance globale du service offert.	①	- \$	- \$	7 925 \$	7 925 \$	5 005 \$	- \$	- \$	- \$	2 920 \$	7 925 \$
30	Développer un système de diffusion des informations durable et efficace en utilisant les acteurs et médias en place afin d'atteindre un maximum d'acteurs du secteur ICI.	①	- \$	- \$	- \$	7 068 \$	2 022 \$	1 160 \$	1 225 \$	1 294 \$	1 367 \$	7 068 \$
31	Réaliser une campagne de sensibilisation à destination du secteur ICI afin de diffuser des informations sur les matières acceptées dans le programme de collecte sélective.	①	- \$	- \$	16 273 \$	21 496 \$	- \$	- \$	980 \$	18 602 \$	1 913 \$	21 496 \$
32	Réviser les modalités d'accès ainsi que les services offerts aux ICI dans les écocentres.	①	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
33	Réaliser une campagne d'information pour publiciser les services offerts aux écocentres.	①	- \$	- \$	13 648 \$	16 397 \$	- \$	8 124 \$	- \$	8 274 \$	- \$	16 397 \$
34	Optimiser le programme de collecte des plastiques agricoles sur le territoire et augmenter la sensibilisation.	①	- \$	- \$	945 \$	2 009 \$	- \$	- \$	525 \$	728 \$	757 \$	2 009 \$
35	Évaluer les besoins des ICI saisonniers (parc national, campings, etc.) au niveau de la gestion des matières résiduelles afin d'augmenter leur performance de récupération.		- \$	- \$	525 \$	5 483 \$	3 162 \$	2 321 \$	- \$	- \$	- \$	5 483 \$

SECTEUR ICI												
#	Description de la mesure	Coût interne	Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation	Coût total 2016-2020	2016	2017	2018	2019	2020	Coût total 2016-2020
36	Intervenir lors d'évènements organisés par une association représentant le secteur ICI (1 intervention par année) et participer à une rencontre de discussion sur un sujet spécifique (1 comité par année) avec des groupes d'ICI ciblés.	17 077 \$	- \$	- \$	- \$	17 077 \$	3 956 \$	3 017 \$	3 186 \$	3 365 \$	3 553 \$	17 077 \$
37	Former des ambassadeurs ou leaders d'opinion par secteur d'activités en mesure de diffuser les informations sur la gestion des matières résiduelles dans les ICI.	9 314 \$	- \$	- \$	5 879 \$	15 193 \$	- \$	- \$	10 410 \$	2 332 \$	2 451 \$	15 193 \$
38	Rendre disponibles aux ICI des outils pour la gestion des matières résiduelles afin de les aider dans la mise en place de programmes de récupération : - Boîte à outils (RECYC-QUÉBEC par exemple) incluant la gestion des matières recyclables et organiques; - Bottin des récupérateurs; - Lien vers des portails de vente de matières résiduelles comme la Bourse des résidus industriels du Québec (BRIQ) ou Second Cycle; - Lien vers les programmes de financement ou de subventions disponibles; - Publiciser la formation sur la gestion des matières résiduelles offerte par le CSE (Centre de services aux entreprises).	5 036 \$	- \$	- \$	- \$	5 036 \$	- \$	- \$	3 333 \$	828 \$	875 \$	5 036 \$
39	Évaluer la possibilité d'étendre le service municipal de collecte des matières organiques résidentielles aux ICI.	①	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$

SECTEUR ICI												
#	Description de la mesure	Coût interne	Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation	Coût total 2016-2020	2016	2017	2018	2019	2020	Coût total 2016-2020
40	Adapter les outils de communication développés afin de présenter les services disponibles pour la récupération des matières organiques dans les ICI sur le territoire (dépliants, boîte à outils, foire aux questions).	4 659 \$	- \$	- \$	5 249 \$	9 908 \$	- \$	- \$	- \$	9 908 \$	- \$	9 908 \$
41	Accompagner les municipalités dans la mise en place de bonnes pratiques : - Élaborer et transmettre aux municipalités une politique d'achat responsable selon les 3RV-E pour les activités administratives et bureautiques; - Assister les municipalités dans la mise en place de conseils municipaux sans papier; - Assister les municipalités pour l'obtention de l'attestation ICI, On recycle! des bâtiments municipaux; - Mettre en ligne un guide sur la gestion d'évènements écoresponsables spécifique à la gestion des matières résiduelles et mise à disposition des contenants de récupération pour ces évènements. - Documenter et valider les bonnes pratiques de gestion des balayures de rues en cours au Québec et les partager aux municipalités locales.	4 256 \$	2 100 \$	- \$	- \$	6 355 \$	- \$	2 785 \$	3 570 \$	- \$	- \$	6 355 \$

SECTEUR ICI												
#	Description de la mesure	Coût interne	Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation	Coût total 2016-2020	2016	2017	2018	2019	2020	Coût total 2016-2020
42	Poursuivre l'implantation d'équipements de récupération dans les lieux publics municipaux (Programme de récupération hors foyer) et effectuer une campagne de sensibilisation sur la récupération hors foyer.	12 291 \$ ①	- \$	- \$ ⁵²	- \$	12 291 \$	2 198 \$	2 321 \$	2 451 \$	2 588 \$	2 733 \$	12 291 \$ ⁵²
43	Développer et diffuser des outils pédagogiques dédiés à la gestion des matières résiduelles pour les établissements scolaires.	16 600 \$	- \$	- \$	12 599 \$	29 198 \$	- \$	10 112 \$	6 189 \$	6 359 \$	6 539 \$	29 198 \$
Sous-total – Secteur ICI		90 294 \$	35 171 \$	- \$	63 043 \$	188 508 \$	32 091 \$	29 841 \$	31 870 \$	54 277 \$	40 429 \$	188 508 \$

SECTEUR CRD												
#	Description de la mesure	Coût interne	Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation	Coût total 2016-2020	2016	2017	2018	2019	2020	Coût total 2016-2020
44	Élaborer et diffuser un guide de bonnes pratiques de gestion des résidus de CRD sur le site Internet de la MRC.	5 218 \$	- \$	- \$	- \$	5 218 \$	1 319 \$	3 899 \$	- \$	- \$	- \$	5 218 \$

⁵² Les coûts liés à l'achat des contenants de récupération sont assumés par les municipalités locales concernées.

SECTEUR CRD												
#	Description de la mesure	Coût interne	Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation	Coût total 2016-2020	2016	2017	2018	2019	2020	Coût total 2016-2020
45	Évaluer la possibilité d'adapter les documents d'octroi de permis de construction afin d'y inclure des informations sur la récupération des résidus de CRD.	①	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
46	Promouvoir le service des écocentres par la distribution de brochures sur les écocentres dans les quincailleries (clientèle cible : entrepreneurs et particuliers) et dans les municipalités.	17 808 \$	- \$	- \$	- \$	17 808 \$	3 516 \$	1 857 \$	3 921 \$	4 141 \$	4 373 \$	17 808 \$
47	Valider auprès des associations sectorielles du secteur CRD (APCHQ, ACQ) la possibilité de bénéficier de leurs outils de communication (sites internet, rencontres, bulletins d'information, etc.) pour diffuser des informations concernant les bonnes pratiques de gestion des résidus de CRD.	5 677 \$	- \$	- \$	- \$	5 677 \$	- \$	- \$	2 059 \$	1 760 \$	1 858 \$	5 677 \$
48	Mettre en place aux écocentres des infrastructures pour accroître le réemploi de résidus de CRD.	①	- \$	598 429 \$	- \$	598 429 \$	598 429 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	598 429 \$
49	Optimiser le service de réemploi des résidus de CRD récupérés via les écocentres.	6 047 \$ ①	- \$	31 496 \$	960 \$	38 503 \$	- \$	- \$	3 901 \$	34 602 \$	- \$	38 503 \$
50	Transmettre aux municipalités un document de présentation sur les possibilités de réemploi des agrégats dans les travaux municipaux.	6 222 \$	- \$	- \$	- \$	6 222 \$	- \$	4 178 \$	980 \$	518 \$	547 \$	6 222 \$
51	Évaluer la possibilité d'inclure des exigences dans les contrats municipaux de réacheminement des résidus de CRD provenant de travaux municipaux vers les filières de réemploi ou de récupération.	6 372 \$	- \$	- \$	- \$	6 372 \$	- \$	- \$	6 372 \$	- \$	- \$	6 372 \$

SECTEUR CRD												
#	Description de la mesure	Coût interne	Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation	Coût total 2016-2020	2016	2017	2018	2019	2020	Coût total 2016-2020
52	Transmettre aux municipalités locales des outils pour favoriser le réacheminement des débris de CRD vers des filières de réemploi ou de récupération pour les travaux municipaux réalisés à l'interne et à l'externe.	①	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Sous-total – Secteur CRD		47 344 \$	- \$	629 925 \$	960 \$	678 229 \$	603 264 \$	9 933 \$	17 234 \$	41 020 \$	6 778 \$	678 229 \$

MESURE DE SUIVI												
#	Description de la mesure	Coût interne	Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation	Coût total 2016-2020	2016	2017	2018	2019	2020	Coût total 2016-2020
53	Maintenir le comité de suivi du PGMR.	- \$ ①	- \$	- \$	- \$	- \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	- \$
54	Maintenir la réalisation et la diffusion d'un bilan annuel de gestion des matières résiduelles incluant un état d'avancement de la mise en œuvre du PGMR.	- \$ ①	- \$	- \$	10 500 \$	10 500 \$	2 100 \$	2 100 \$	2 100 \$	2 100 \$	2 100 \$	10 500 \$

MESURE DE SUIVI												
#	Description de la mesure	Coût interne	Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation	Coût total 2016-2020	2016	2017	2018	2019	2020	Coût total 2016-2020
55	Réaliser et transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) un rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR obligatoire dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.	- \$ ①	- \$	- \$	- \$	- \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	- \$
Sous-total – Mesures de suivi		- \$	- \$	- \$	10 500 \$	10 500 \$	2 100 \$	2 100 \$	2 100 \$	2 100 \$	2 100 \$	10 500 \$

① Coûts reliés au travail interne (MRC et COGEMRHY) inclus dans la mesure #1.

Tableau 32 : Sommaire du budget de mise en œuvre du plan d'action 2016-2020 par type de coûts, secteurs résidentiel, ICI et CRD, MRC de La Haute-Yamaska

SOMMAIRE PAR TYPE DE COÛT					
Secteur	Coût interne	Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation	Coût total 2016-2020
Secteur résidentiel	93 464 \$	59 318 \$	710 829 \$	60 272 844 \$	61 136 456 \$
Secteur ICI	90 294 \$	35 171 \$	- \$	63 043 \$	188 508 \$
Secteur CRD	47 344 \$	- \$	629 925 \$	960 \$	678 229 \$
Mesures de suivi	- \$	- \$	- \$	10 500 \$	10 500 \$
Total	231 102 \$	94 489 \$	1 340 754 \$	60 347 347 \$	62 013 692 \$

Tableau 33 : Sommaire du budget de mise en œuvre du plan d'action 2016-2020 par année, secteurs résidentiel, ICI et CRD, MRC de La Haute-Yamaska

SOMMAIRE PAR ANNÉE						
Secteur	2016	2017	2018	2019	2020	Coût total 2016-2020
Secteur résidentiel	10 849 339 \$	11 198 618 \$	11 772 027 \$	13 523 416 \$	13 793 056 \$	61 136 456 \$
Secteur ICI	32 091 \$	29 841 \$	31 870 \$	54 277 \$	40 429 \$	188 508 \$
Secteur CRD	603 264 \$	9 933 \$	17 234 \$	41 020 \$	6 778 \$	678 229 \$
Mesures de suivi	2 100 \$	2 100 \$	2 100 \$	2 100 \$	2 100 \$	10 500 \$
Total	11 486 794 \$	11 240 491 \$	11 823 230 \$	13 625 814 \$	13 837 363 \$	62 013 692 \$

La MRC s'est assuré que les prévisions budgétaires du plan d'action 2016-2020 soient en concordance avec les sommes disponibles provenant des différentes sources de financement. Le Tableau 34 expose un sommaire des sources de revenus prévues pour la mise en œuvre du présent PGMR.

Tableau 34 : Sommaire des sources annuelles de revenus

Source de revenus	2016	2017	2018	2019	2020	Revenu total
Revenus externes						
Régime de compensation pour la collecte sélective (basé sur 2014)	1 290 321 \$	1 290 321 \$	1 290 321 \$	1 290 321 \$	1 290 321 \$	6 451 605 \$
Redistribution des redevances à l'élimination (basé sur 2014)	818 150 \$	818 150 \$	818 150 \$	818 150 \$	818 150 \$	4 090 750 \$
Revenus internes						
Revenus divers	18 232 \$	18 779 \$	19 342 \$	19 923 \$	20 520 \$	96 796 \$
Affectations	38 165 \$	38 165 \$	38 165 \$	38 165 \$	38 165 \$	190 825 \$
Surplus réservé aux écocentres pour Infrastructures	598 429 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	598 429 \$
Quotes-parts aux municipalités (2015 = 10 309 120 \$)	8 723 497 \$	9 075 076 \$	9 657 252 \$	11 459 255 \$	11 670 207 \$	50 585 287 \$
Total des revenus	11 486 794 \$	11 240 491 \$	11 823 230 \$	13 625 814 \$	13 837 363 \$	62 013 692 \$
Total des dépenses	11 486 794 \$	11 240 491 \$	11 823 230 \$	13 625 814 \$	13 837 363 \$	62 013 692 \$

Note : Les revenus associés à la compensation pour la collecte sélective et les redevances à l'élimination seront conservés par la MRC à compter de l'adoption du budget de l'année 2016 et appliqués en réduction des quotes-parts plutôt que redistribués aux municipalités locales. Plus spécifiquement, les revenus de la compensation pour la collecte sélective seront appliqués en réduction des dépenses de la collecte sélective des matières recyclables et les revenus de la redistribution des redevances serviront à réduire les autres dépenses de mise en œuvre du PGMR. Ainsi, pour faire une comparaison entre les quotes-parts 2015 et 2016, il y a lieu de soustraire ces revenus de la quote-part 2015. La quote-part 2015 qui aurait résulté de cette équation est de 8 200 649 \$.

Il est à noter que des programmes d'aide financière sont accessibles notamment pour l'implantation d'infrastructures de traitement de la matière organique (PTMOBC) et l'achat de contenants de récupération pour les aires publiques (Table de récupération hors foyer). Selon le scénario de collecte et de traitement de la matière organique qui sera retenu par la MRC, une demande d'aide financière pour subventionner une portion des coûts de ce nouveau service pourrait être déposée au MDDELCC. Il en va de même pour l'acquisition de nouveaux contenants de récupération pour les aires publiques tel qu'effectué par la MRC depuis le lancement de ce programme.

CHAPITRE 9 – SYSTÈME DE SURVEILLANCE ET SUIVI

Destiné à valider périodiquement l'état d'avancement du PGMR, un système de surveillance et de suivi de mise en œuvre du plan d'action est instauré. Ce dernier permettra d'évaluer le degré d'atteinte des objectifs fixés, aussi bien que l'efficacité des actions réalisées. Sous forme de mesures, les activités de suivi permettront aussi d'identifier les difficultés de mise en œuvre ou de fonctionnement, le cas échéant, en plus de rendre accessibles au public les données liées au PGMR et à la gestion des matières résiduelles dans la MRC de La Haute-Yamaska.

Le système de surveillance et de suivi se décline en trois mesures prévues au plan d'action du présent PGMR, soit :

- **Maintenir le comité de suivi du PGMR**

Le comité de suivi du PGMR de la MRC de La Haute-Yamaska réactivé en janvier 2015 rassemble plusieurs acteurs de différents milieux (industriel, scolaire, environnemental, entrepreneurial, communautaire, commercial, municipal et politique). Son mandat consiste à conseiller et appuyer le Service des matières résiduelles de la MRC dans la révision, la mise en œuvre et le suivi du PGMR.

- **Maintenir la réalisation et la diffusion d'un bilan annuel de gestion des matières résiduelles incluant un état d'avancement de la mise en œuvre du PGMR**

Réalisé et diffusé au public annuellement par la MRC, le bilan de gestion des matières résiduelles permet d'assurer un suivi des quantités de matières récupérées par l'entremise des services municipaux (écocentres, collecte porte-à-porte, etc.), en plus de présenter les réalisations de la MRC en gestion des matières résiduelles (projets en cours, activités d'ISÉ, etc.) et d'évaluer la contribution des actions à l'atteinte des objectifs du PGMR. Ce document permettra de rendre publics les données et les résultats des mesures mises en œuvre.

- **Réaliser et transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) un rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR obligatoire dans le cadre du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles*.**

Réalisé et transmis au MDDELCC annuellement, le rapport de suivi permettra de suivre l'évolution de la mise en œuvre de chaque action prévue au PGMR. Tous

les ans, un résumé de ce rapport pourra être déposé au comité de suivi et annexé au bilan de gestion des matières résiduelles de la MRC.

CHAPITRE 10 - DROIT DE REGARD

Dans son PGMR d'origine adopté en 2004 et modifié en 2010, la MRC limite l'enfouissement de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire à un maximum de 150 000 tonnes métriques par an.

Dans le cadre de l'élaboration du présent PGMR, la MRC a pris connaissance de la capacité résiduelle du LET Roland Thibault inc. situé sur son territoire (voir section 3.1.6) ainsi que des besoins exprimés par les MRC limitrophes pour ce qui est du recours à ce LET au chapitre de l'élimination. Ces besoins doivent être pris en compte tout en limitant l'importation d'un volume de déchets qui soit socialement acceptable pour la population de la Haute-Yamaska.

D'une part, l'analyse récente a démontré que les besoins d'enfouissement des MRC limitrophes sont inférieurs à la limite que la MRC avait imposée en 2004. D'autre part, le LET Roland Thibault inc. s'est engagé par entente en date du 14 juillet 2005 à limiter, pour chaque année civile, le tonnage annuel de matières résiduelles enfouies à même son lieu d'enfouissement à une quantité maximale de 150 000 tonnes métriques et le certificat d'autorisation délivré en vertu du décret no 910-2007 du 24 octobre 2007 ((2007) 46 G.O.2, 4519) impose cette même limitation. Conséquemment, la MRC maintient donc son droit de regard actuel.

RÉFÉRENCES

- CommerçETourisme Granby Région (2014). *Communications personnelles*, Août 2014.
- Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et RECYC-QUÉBEC (2014). *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2010 – rapport synthèse*, réalisée par DESSAU et NI Environnement. http://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/Upload/publications/Carac_res_2010.pdf (site consulté le 28 août 2015).
- Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et RECYC-QUÉBEC (2015). *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2012-2013 – rapport synthèse*, réalisée par DESSAU et NI Environnement. http://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/Upload/publications/carac_2012-2013_rapport_synthese.pdf (site consulté le 8 octobre 2015).
- Emploi-Québec (2014). *Portrait du marché du travail, MRC de La Haute-Yamaska*. http://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Regions/Monteregie/16_int_PMT_MRC_Haute-Yamaska.pdf (consulté le 29 juillet 2015).
- Granby Industriel (2014). *Enquête industrielle 2013*, <http://granby-industriel.com/categories/statistiques-economiques/> (consultée le 4 août 2015).
- Institut de la statistique du Québec (2009) *Perspectives démographiques, selon le groupe d'âge et le sexe, MRC et territoire équivalent de la Montérégie1, Scénario A2, 2006, 2011, 2016, 2021, 2026 et 2031*, édition 2009.
- Institut de la statistique du Québec (2014). *Âge moyen et âge médian de la population, selon le sexe, MRC de la Montérégie, 1996, 2001, 2006 et 2009-2013*.
- Institut de la statistique du Québec (2014). *Estimation de la population des municipalités du Québec au 1^{er} juillet des années 1996 à 2014, selon le découpage géographique au 1^{er} juillet 2014*.
- Institut de la statistique du Québec (2014). *Ménages privés selon le groupe d'âge de la personne-référence, municipalités régionales de comté (MRC) du Québec, scénario A - Référence, 2011-2036*.
- Institut de la statistique du Québec (2015). *Caractéristiques du marché du travail selon le groupe d'âge, population de 15 ans et plus, Montérégie et ensemble du Québec, 2010-2014*.
- Institut de la statistique du Québec (2015). *Revenu d'emploi médian des travailleurs, 25-64 ans, selon le groupe d'âge, MRC de la Montérégie, 2009-2013*.
- Institut de la statistique du Québec (2015). *Valeur des permis de bâtir selon le type de construction, MRC de la Montérégie, 2010-2014*.

Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), L.R.Q., c. Q-2.

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (2015), Répertoire des municipalités, <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/mrc/470/> (site consulté le 9 janvier 2015).

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) (2004). *Décret 60-2004 du 29 janvier 2004 (2004 G.O. 2, 1294) concernant la modification du décret no 673-978 du 20 mai 1998 en faveur de la Régie intermunicipale d'élimination des déchets solides de Brome-Missisquoi pour la réalisation du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire sur le territoire de la ville de Cowansville.*

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) (2011). *Plan d'action 2011-2015.* <http://www.mdDELCC.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/plan-action.pdf> (site consulté le 28 août 2015).

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) (2011), *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Décret 100-2011 du 16 février 2011 (2011, G.O. 2, 971) concernant la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.*

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) (2015). *Données d'élimination par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine, 2013.* <http://www.mdDELCC.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination.htm> (site consulté le 28 août 2015).

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) (2015). *Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles, 63p.*

MRC de La Haute-Yamaska (2012). *Sommaires du rôle d'évaluation des municipalités de la MRC de La Haute-Yamaska pour l'exercice financier de 2013.*

MRC de La Haute-Yamaska (2014). *Schéma d'aménagement et de développement révisé, 273 p.*

Recyc-Québec (2014). *Bilan GMR 2012.* <https://flipflashpages.uniflip.com/3/96827/338423/pub/> (site consulté le 28 août 2015).

Règlement numéro 2006-168 établissant les normes relatives au service de vidange périodique des fosses septiques du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska (refonte suite aux règlements numéros 2006-172 et 2007-182).

Règlement numéro 2009-219 limitant la mise en décharge sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire de la municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska

Règlement numéro 2014-271 établissant les normes actualisées relatives au service de collecte, de transport et de disposition des ordures ménagères, des matières recyclables et des plastiques agricoles sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska, et abrogeant le Règlement 2008-206 tel qu'amendé.

Statistique Canada (2013). *Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM), Recensement de 2011*. <https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> (site consulté le 28 août 2015).

ANNEXE 1

FICHES DES DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES PAR MUNICIPALITÉ

MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

Informations générales

Superficie totale : **649 km²** (MAMOT, 2015)

Superficie des terres: **636,64 km²** (Recensement StatCan, 2011)

Densité de la population totale : **134,1 hab./km²** (ISQ, 2013)

Population totale : **87 008 hab.** (ISQ, 2013)

Nombre de ménages : **36 705** (Recensement StatCan, 2011)

Taille moyenne du ménage : **2,3 hab.** (Recensement StatCan, 2011)

Projections démographiques (ISQ, 2009)

	2006	2011	2016	2021	2026	2031
Population	80 410	85 312	89 286	92 896	96 037	98 439
Nombre de ménages privés	33 277	36 522	39 296	41 644	43 606	45 142
Densité de la pop. (hab./km²)	126,3	134,00	140,25	145,92	150,85	154,62

	2006-2011	2011-2016	2016-2021	2021-2026	2026-2031
Variation de la population (%)	6,1 %	4,66 %	4,04 %	3,38 %	2,50 %
Variation du nombre de ménages (%)	9,75 %	7,60 %	5,98 %	4,71 %	3,52 %

Unités d'évaluation (Sommaire du rôle d'évaluation, 2013)

Unifamiliale	Nbr (u.o.)	%	Plex (2 à 9 log.)	Nbr (u.o.)	%	Multilogements (10 log. et plus)	Nbr (u.o.)	%
1 log.	19 324	89,1 %	2 log.	3 438	37,0 %	10 à 19 log.	3 744	48,5 %
Maison mobile	1 070	4,9 %	3 log.	1 350	14,5 %	20 à 29 log.	1 151	14,9 %
Maison de chambres	727	3,4 %	4 log.	1 728	18,6 %	30 à 49 log.	651	8,5 %
Maison de ferme	558	2,6 %	5 log.	360	3,9 %	50 à 99 log.	626	8,1 %
			6 à 9 log.	2 427	26,0 %	100 à 199 log.	389	5,1 %
						200 log. et plus	246	3,2 %
						Condos	900	11,7 %
Total Unifamiliales	21 679	55,8 %	Total Plex	9 303	23,9 %	Total Multilogements	7 707	19,8 %
Chalet (hors catégorie)						166	0,5 %	

Caractéristiques sociales de la population

Pyramide des âges (Recensement StatCan, 2011)	
0-14 ans	13 965 (16,42 %)
15-34 ans	20 455 (24,05 %)
35-64 ans	36 730 (43,19 %)
65 ans et plus	13 900 (16,34 %)

Première langue officielle parlée (Recensement StatCan, 2011)	
Français	79 985 (95,84 %)
Anglais	2 830 (3,39 %)
Français et anglais	475 (0,57 %)
Autre	160 (0,2 %)

Niveau de scolarité des 25 à 64 ans (ENM StatCan, 2011)	
Aucun diplôme	8 560 (18,43 %)
Secondaire ou école de métiers	21 540 (46,37 %)
Collégial	8 295 (17,86 %)
Universitaire	8 055 (17,34 %)

Caractéristiques économiques de la population

Revenu annuel médian par personne de 15 ans et plus en 2010 : **27 070 \$** (ENM StatCan, 2011)

Revenu annuel médian des ménages privés en 2010 : **48 263 \$** (ENM StatCan, 2011)

Revenus des ménages (ENM Statcan, 2011)	
Moins de 20 000 \$	6 035 (16,44 %)
20 000 à 39 999 \$	9 125 (24,85 %)
40 000 à 60 000 \$	7 055 (19,22 %)
60 000 \$ et plus	14 500 (39,49 %)

Structure de la richesse foncière (nombre d'unité d'évaluation) (Sommaire du rôle d'évaluation, 2013)	
Résidentiel	25 159 (76,87 %)
Industriel	271 (0,82 %)
Commercial	597 (1,82 %)
Services	554 (1,69 %)
Autres*	6 155 (18,80 %)

*La classe « Autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau. La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.

GRANBY

Informations générales

Superficie totale : **155,71 km²** (MAMOT, 2015)

Superficie des terres : **152,72 km²** (Recensement StatCan, 2011)

Densité de la population totale : **421,6 hab./km²** (ISQ, 2013)

Population totale : **65 650 hab.** (ISQ, 2013)

Nombre de ménages : **28 220** (Recensement StatCan, 2011)

Taille moyenne du ménage : **2,2 hab.** (Recensement StatCan, 2011)

Projections démographiques (ISQ, 2009)

	2009	2014	2019	2024
Population	61 160	63 825	65 920	67 675
Nombre de ménages privés	26 715	28 610	30 135	31 355

	2009-2014	2014-2019	2019-2024
Variation de la population (%)	4,36 %	3,28 %	2,66 %
Variation du nombre de ménages (%)	7,09 %	5,33 %	4,05 %

Unités d'évaluation (Sommaire du rôle d'évaluation, 2013)

Unifamiliale	Nbr (u.o.)	%	Plex (2 à 9 log.)	Nbr (u.o.)	%	Multilogements (10 log. et plus)	Nbr (u.o.)	%
1 log.	12 892	91,8 %	2 log.	2 840	35,6 %	10 à 19 log.	3 535	47,5 %
Maison mobile	660	4,7 %	3 log.	1 161	14,6 %	20 à 29 log.	1 151	15,5 %
Maison de chambres	365	2,6 %	4 log.	1 536	19,2 %	30 à 49 log.	616	8,3 %
Maison de ferme	124	0,9 %	5 log.	255	3,2 %	50 à 99 log.	626	8,4 %
			6 à 9 log.	2 190	27,4 %	100 à 199 log.	389	5,2 %
						200 log. et plus	246	3,3 %
						Condos	876	11,8 %
Total Unifamiliales	14 041	47,6 %	Total Plex	7 982	27,1 %	Total Multilogements	7 439	25,2 %
Chalet (hors catégorie)						18	0,1 %	

Caractéristiques sociales de la population

Pyramide des âges (Recensement StatCan, 2011)	
0-14 ans	9 800 (15,45 %)
15-34 ans	15 275 (24,08 %)
35-64 ans	26 970 (42,52 %)
65 ans et plus	11 385 (17,95 %)

Première langue officielle parlée (Recensement StatCan, 2011)	
Français	60 030 (94,5 %)
Anglais	1 465 (2,3 %)
Français et anglais	380 (0,6 %)
Autre	1 650 (2,6 %)

Niveau de scolarité des 25 à 64 ans (ENM StatCan, 2011)	
Aucun diplôme	6 135 (18,02 %)
Secondaire ou école de métiers	15 695 (46,09 %)
Collégial	6 175 (18,14 %)
Universitaire	6 045 (17,75 %)

Caractéristiques économiques de la population

Revenu annuel médian par personne de 15 ans et plus en 2010 : **26 448 \$** (ENM StatCan, 2011)

Revenu annuel médian des ménages privés en 2010 : **45 664 \$** (ENM StatCan, 2011)

Revenus des ménages (ENM Statcan, 2011)	
Moins de 20 000 \$	4 970 (17,61 %)
20 000 à 39 999 \$	7 495 (26,55 %)
40 000 à 60 000 \$	5 435 (19,25 %)
60 000 \$ et plus	10 330 (36,59 %)

Structure de la richesse foncière (nombre d'unité d'évaluation) (Sommaire du rôle d'évaluation, 2013)	
Résidentiel	17 494 (85,57 %)
Industriel	208 (1,02 %)
Commercial	483 (2,36 %)
Services	368 (1,80 %)
Autres*	1 891 (9,25 %)

*La classe « Autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau. La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.

ROXTON POND

Informations générales

Superficie totale : **103,13 km²** (MAMOT, 2015)

Superficie des terres : **97,68 km²** (Recensement StatCan, 2011)

Densité de la population totale : **34,6 hab./km²** (ISQ, 2013)

Population totale : **3 571 hab.** (ISQ, 2013)

Nombre de ménages : **1 495** (Recensement StatCan, 2011)

Taille moyenne du ménage : **2,5 hab.** (Recensement StatCan, 2011)

Projections démographiques (ISQ, 2009)

	2009	2014	2019	2024
Population	3 895	3 990	4 085	4 185
Nombre de ménages privés	1 555	1 685	1 770	1 835

	2009-2014	2014-2019	2019-2024
Variation de la population (%)	2,44 %	2,38 %	2,45 %
Variation du nombre de ménages (%)	8,36 %	5,04 %	3,67 %

Unités d'évaluation (Sommaire du rôle d'évaluation, 2013)

Unifamiliale	Nbr (u.o.)	%	Plex (2 à 9 log.)	Nbr (u.o.)	%	Multilogements (10 log. et plus)	Nbr (u.o.)	%
1 log.	1 167	85,2 %	2 log.	134	60,5 %	10 à 19 log.	23	100 %
Maison mobile	36	2,6 %	3 log.	24	10,9 %	20 à 29 log.	0	0 %
Maison de chambres	48	3,5 %	4 log.	24	10,9 %	30 à 49 log.	0	0 %
Maison de ferme	119	8,7 %	5 log.	15	6,8 %	50 à 99 log.	0	0 %
			6 à 9 log.	24	10,9 %	100 à 199 log.	0	0 %
						200 log. et plus	0	0 %
Condos	0	0 %						
Total Unifamiliales	1 370	81,7 %	Total Plex	221	13,2 %	Total Multilogements	23	1,4 %
Chalet (hors catégorie)						63	3,7 %	

Caractéristiques sociales de la population

Pyramide des âges (Recensement StatCan, 2011)	
0-14 ans	745 (19,66 %)
15-34 ans	945 (24,93 %)
35-64 ans	1 655 (43,67 %)
65 ans et plus	445 (11,74 %)

Première langue officielle parlée (Recensement StatCan, 2011)	
Français	3 710 (97 %)
Anglais	55 (1,44 %)
Français et anglais	5 (0,12 %)
Autre	55 (1,44 %)

Niveau de scolarité des 25 à 64 ans (ENM StatCan, 2011)	
Aucun diplôme	545 (25,23 %)
Secondaire ou école de métiers	1 045 (48,38 %)
Collégial	310 (14,35 %)
Universitaire	260 (12,04 %)

Caractéristiques économiques de la population

Revenu annuel médian par personne de 15 ans et plus en 2010 : **30 519 \$** (ENM StatCan, 2011)

Revenu annuel médian des ménages privés en 2010 : **59 985 \$** (ENM StatCan, 2011)

Revenus des ménages (ENM Statcan, 2011)	
Moins de 20 000 \$	170 (11,49 %)
20 000 à 39 999 \$	300 (20,27 %)
40 000 à 60 000 \$	290 (19,59 %)
60 000 \$ et plus	720 (48,65 %)

Structure de la richesse foncière (nombre d'unité d'évaluation) (Sommaire du rôle d'évaluation, 2013)	
Résidentiel	1 409 (64 %)
Industriel	4 (0,18 %)
Commercial	19 (0,86 %)
Services	38 (1,72 %)
Autres*	733 (33,27 %)

*La classe « Autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau. La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.

SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY

Informations générales

Superficie totale : **50,05 km²** (MAMOT, 2015)

Superficie des terres : **49,93 km²** (Recensement StatCan, 2011)

Densité de la population totale : **60,4 hab./km²** (ISQ, 2013)

Population totale : **3 025 hab.** (ISQ, 2013)

Nombre de ménages : **1 105** (Recensement StatCan, 2011)

Taille moyenne du ménage : 2,8 hab. (Recensement StatCan, 2011)

Projections démographiques (ISQ, 2009)

	2009	2014	2019	2024
Population	3 075	3 110	3 230	3 330
Nombre de ménages privés	1 075	1 150	1 220	1 285

	2009-2014	2014-2019	2019-2024
Variation de la population (%)	1,14 %	3,86 %	3,1 %
Variation du nombre de ménages (%)	6,98 %	6,09 %	5,33 %

Unités d'évaluation (Sommaire du rôle d'évaluation, 2013)

Unifamiliale	Nbr (u.o.)	%	Plex (2 à 9 log.)	Nbr (u.o.)	%	Multilogements (10 log. et plus)	Nbr (u.o.)	%
1 log.	894	86,8 %	2 log.	96	88,1 %	10 à 19 log.	0	0 %
Maison mobile	63	6,1 %	3 log.	9	8,2 %	20 à 29 log.	0	0 %
Maison de chambres	12	1,2 %	4 log.	4	3,7 %	30 à 49 log.	0	0 %
Maison de ferme	61	5,9 %	5 log.	0	0 %	50 à 99 log.	0	0 %
			6 à 9 log.	0	0 %	100 à 199 log.	0	0 %
						200 log. et plus	0	0 %
Condos	0	0 %						
Total Unifamiliales	1 030	89,9 %	Total Plex	109	9,5 %	Total Multilogements	0	0 %
Chalet (hors catégorie)						7	0,6 %	

Caractéristiques sociales de la population

Pyramide des âges (Recensement StatCan, 2011)	
0-14 ans	645 (20,64 %)
15-34 ans	890 (28,48 %)
35-64 ans	1390 (44,48 %)
65 ans et plus	200 (6,4 %)

Première langue officielle parlée (Recensement StatCan, 2011)	
Français	3 035 (94,40 %)
Anglais	90 (2,80 %)
Français et anglais	0 (0 %)
Autre	90 (2,80 %)

Niveau de scolarité des 25 à 64 ans (ENM StatCan, 2011)	
Aucun diplôme	310 (16,53 %)
Secondaire ou école de métiers	1 020 (54,40 %)
Collégial	350 (18,67 %)
Universitaire	195 (10,4 %)

Caractéristiques économiques de la population

Revenu annuel médian par personne de 15 ans et plus en 2010 : **32 311 \$** (ENM StatCan, 2011)

Revenu annuel médian des ménages privés en 2010 : **71 814 \$** (ENM StatCan, 2011)

Revenus des ménages (ENM Statcan, 2011)	
Moins de 20 000 \$	40 (3,64 %)
20 000 à 39 999 \$	140 (12,73 %)
40 000 à 60 000 \$	220 (20 %)
60 000 \$ et plus	700 (63,63 %)

Structure de la richesse foncière (nombre d'unité d'évaluation) (Sommaire du rôle d'évaluation, 2013)	
Résidentiel	1 026 (64,81 %)
Industriel	23 (1,45 %)
Commercial	22 (1,40 %)
Services	26 (1,64 %)
Autres*	486 (30,70 %)

*La classe « Autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau. La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Informations générales

Superficie totale : **73,1 km²** (MAMOT, 2015)

Superficie des terres : **73,06 km²** (Recensement StatCan, 2011)

Densité de la population totale : **28,6 hab./km²** (ISQ, 2013)

Population totale : **2 091 hab.** (ISQ, 2013)

Nombre de ménages : **775** (Recensement StatCan, 2011)

Taille moyenne du ménage : **2,7 hab.** (Recensement StatCan, 2011)

Projections démographiques (ISQ, 2009)

	2009	2014	2019	2024
Population	2 050	2 135	2 165	2 195
Nombre de ménages privés	760	805	825	850

	2009-2014	2014-2019	2019-2024
Variation de la population (%)	4,15 %	1,41 %	1,39 %
Variation du nombre de ménages (%)	5,92 %	2,48 %	3,03 %

Unités d'évaluation (Sommaire du rôle d'évaluation, 2013)

Unifamiliale	Nbr (u.o.)	%	Plex (2 à 9 log.)	Nbr (u.o.)	%	Multilogements (10 log. et plus)	Nbr (u.o.)	%
1 log.	610	82,3 %	2 log.	46	58,2 %	10 à 19 log.	12	100 %
Maison mobile	40	5,4 %	3 log.	9	11,4 %	20 à 29 log.	0	0 %
Maison de chambres	15	2,0 %	4 log.	12	15,2 %	30 à 49 log.	0	0 %
Maison de ferme	76	10,3 %	5 log.	0	0 %	50 à 99 log.	0	0 %
			6 à 9 log.	12	15,2 %	100 à 199 log.	0	0 %
						200 log. et plus	0	0 %
Condos	0	0 %						
Total Unifamiliales	741	87,4 %	Total Plex	79	9,3 %	Total Multilogements	12	1,4 %
Chalet (hors catégorie)						16	1,9 %	

Caractéristiques sociales de la population

Pyramide des âges (Recensement StatCan, 2011)	
0-14 ans	465 (21,83 %)
15-34 ans	575 (27,00 %)
35-64 ans	925 (43,43 %)
65 ans et plus	165 (7,74 %)

Première langue officielle parlée (Recensement StatCan, 2011)	
Français	2 080 (96,52 %)
Anglais	30 (1,40 %)
Français et anglais	10 (0,46 %)
Autre	35 (1,62 %)

Niveau de scolarité des 25 à 64 ans (ENM StatCan, 2011)	
Aucun diplôme	305 (24,90 %)
Secondaire ou école de métiers	605 (49,39 %)
Collégial	195 (15,92 %)
Universitaire	120 (9,79 %)

Caractéristiques économiques de la population

Revenu annuel médian par personne de 15 ans et plus en 2010 : **27 824 \$** (ENM StatCan, 2011)

Revenu annuel médian des ménages privés en 2010 : **58 111 \$** (ENM StatCan, 2011)

Revenus des ménages (ENM Statcan, 2011)	
Moins de 20 000 \$	100 (13,42 %)
20 000 à 39 999 \$	130 (17,45 %)
40 000 à 60 000 \$	160 (21,48 %)
60 000 \$ et plus	355 (47,65 %)

Structure de la richesse foncière (nombre d'unité d'évaluation) (Sommaire du rôle d'évaluation, 2013)	
Résidentiel	723 (60,76 %)
Industriel	5 (0,42 %)
Commercial	9 (0,76 %)
Services	18 (1,51 %)
Autres*	435 (36,55 %)

*La classe « Autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau. La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.

SAINT-JOACHIM-DE-SHEFFORD

Informations générales

Superficie totale : **128,93 km²** (MAMOT, 2015)

Superficie des terres : **127,11 km²** (Recensement StatCan, 2011)

Densité de la population totale : **9,7 hab./km²** (ISQ, 2013)

Population totale : **1 250 hab.** (ISQ, 2013)

Nombre de ménages : **440** (Recensement StatCan, 2011)

Taille moyenne du ménage : **2,6 hab.** (Recensement StatCan, 2011)

Projections démographiques (ISQ, 2009)

	2009	2014	2019	2024
Population	1 145	1 135	1 105	1 080
Nombre de ménages privés	435	445	445	450

	2009-2014	2014-2019	2019-2024
Variation de la population (%)	-0,87 %	-2,64 %	-2,26 %
Variation du nombre de ménages (%)	2,30 %	0,00 %	1,12 %

Unités d'évaluation (Sommaire du rôle d'évaluation, 2013)

Unifamiliale	Nbr (u.o.)	%	Plex (2 à 9 log.)	Nbr (u.o.)	%	Multilogements (10 log. et plus)	Nbr (u.o.)	%
1 log.	306	60,8 %	2 log.	10	76,9 %	10 à 19 log.	0	0 %
Maison mobile	27	5,4 %	3 log.	3	23,1 %	20 à 29 log.	0	0 %
Maison de chambres	12	2,4 %	4 log.	0	0 %	30 à 49 log.	0	0 %
Maison de ferme	158	31,4 %	5 log.	0	0 %	50 à 99 log.	0	0 %
			6 à 9 log.	0	0 %	100 à 199 log.	0	0 %
						200 log. et plus	0	0 %
			Condos			0	0 %	
Total Unifamiliales	503	95,1 %	Total Plex	13	2,5 %	Total Multilogements	0	0 %
Chalet (hors catégorie)						13	2,4 %	

Caractéristiques sociales de la population

Pyramide des âges (Recensement StatCan, 2011)	
0-14 ans	225 (19,23 %)
15-34 ans	285 (24,36 %)
35-64 ans	530 (45,30 %)
65 ans et plus	130 (11,11 %)

Première langue officielle parlée (Recensement StatCan, 2011)	
Français	1 100 (89,08 %)
Anglais	65 (5,26 %)
Français et anglais	5 (0,4 %)
Autre	65 (5,26 %)

Niveau de scolarité des 25 à 64 ans (ENM StatCan, 2011)	
Aucun diplôme	140 (20,90 %)
Secondaire ou école de métiers	325 (48,50 %)
Collégial	145 (21,64 %)
Universitaire	60 (8,96 %)

Caractéristiques économiques de la population

Revenu annuel médian par personne de 15 ans et plus en 2010 : **25 866 \$** (ENM StatCan, 2011)

Revenu annuel médian des ménages privés en 2010 : **52 863 \$** (ENM StatCan, 2011)

Revenus des ménages (ENM Statcan, 2011)	
Moins de 20 000 \$	0 (0 %)
20 000 à 39 999 \$	145 (37,18 %)
40 000 à 60 000 \$	65 (16,67 %)
60 000 \$ et plus	180 (46,15 %)

Structure de la richesse foncière (nombre d'unité d'évaluation) (Sommaire du rôle d'évaluation, 2013)	
Résidentiel	378 (42,86 %)
Industriel	4 (0,45 %)
Commercial	2 (0,23 %)
Services	10 (1,13 %)
Autres*	488 (55,33 %)

*La classe « Autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau. La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.

SHEFFORD

Informations générales

Superficie totale : **118,97 km²** (MAMOT,2015)

Superficie des terres : **118,35 km²** (Recensement StatCan, 2011)

Densité de la population totale : **55,9 hab./km²** (ISQ, 2013)

Population totale : **6 651 hab.** (ISQ, 2013)

Nombre de ménages : **2 590** (Recensement StatCan, 2011)

Taille moyenne du ménage : **2,6 hab.** (Recensement StatCan, 2011)

Projections démographiques (ISQ, 2009)

	2009	2014	2019	2024
Population	7 130	8 485	9 870	11 285
Nombre de ménages privés	2 690	3 400	4 140	4 870

	2009-2014	2014-2019	2019-2024
Variation de la population (%)	19,00 %	16,32 %	14,34 %
Variation du nombre de ménages (%)	26,39 %	21,76 %	17,63 %

Unités d'évaluation (Sommaire du rôle d'évaluation, 2013)

Unifamiliale	Nbr (u.o.)	%	Plex (2 à 9 log.)	Nbr (u.o.)	%	Multilogements (10 log. et plus)	Nbr (u.o.)	%
1 log.	2 349	87,3 %	2 log.	76	77,6 %	10 à 19 log.	0	0 %
Maison mobile	200	7,4 %	3 log.	9	9,2 %	20 à 29 log.	0	0 %
Maison de chambres	132	4,9 %	4 log.	0	0 %	30 à 49 log.	0	0 %
Maison de ferme	11	0,4 %	5 log.	5	5,1 %	50 à 99 log.	0	0 %
			6 à 9 log.	8	8,1 %	100 à 199 log.	0	0 %
						200 log. et plus	0	0 %
Condos	0	0 %						
Total Unifamiliales	2 692	95,0 %	Total Plex	98	3,5 %	Total Multilogements	0	0 %
Chalet (hors catégorie)						42	1,5 %	

Caractéristiques sociales de la population

Pyramide des âges (Recensement StatCan, 2011)	
0-14 ans	1 285 (19,14 %)
15-34 ans	1 460 (21,74 %)
35-64 ans	3 275 (48,77 %)
65 ans et plus	695 (10,35 %)

Première langue officielle parlée (Recensement StatCan, 2011)	
Français	6 200 (86,53 %)
Anglais	460 (6,42 %)
Français et anglais	30 (0,42 %)
Autre	475 (6,63 %)

Niveau de scolarité des 25 à 64 ans (ENM StatCan, 2011)	
Aucun diplôme	550 (13,70 %)
Secondaire ou école de métiers	1 595 (39,72 %)
Collégial	790 (19,68 %)
Universitaire	1 080 (26,90 %)

Caractéristiques économiques de la population

Revenu annuel médian par personne de 15 ans et plus en 2010 : **32 842 \$** (ENM StatCan, 2011)

Revenu annuel médian des ménages privés en 2010 : **72 238 \$** (ENM StatCan, 2011)

Revenus des ménages (ENM Statcan, 2011)	
Moins de 20 000 \$	230 (8,88 %)
20 000 à 39 999 \$	315 (12,16 %)
40 000 à 60 000 \$	470 (18,15 %)
60 000 \$ et plus	1 575 (60,81 %)

Structure de la richesse foncière (nombre d'unité d'évaluation) (Sommaire du rôle d'évaluation, 2013)	
Résidentiel	2 670 (63,46 %)
Industriel	7 (0,17 %)
Commercial	19 (0,45 %)
Services	26 (0,62 %)
Autres*	1 485 (35,30 %)

*La classe « Autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau. La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.

WARDEN

Informations générales

Superficie totale : **5,56 km²** (MAMOT, 2015)

Superficie des terres : **5,53 km²** (Recensement StatCan, 2011)

Densité de la population totale : **64,7 hab/km²** (ISQ, 2013)

Population totale : **360 hab.** (ISQ, 2013)

Nombre de ménages : **145** (Recensement StatCan, 2011)

Taille moyenne du ménage : **2,5 hab.** (Recensement StatCan, 2011)

Projections démographiques (ISQ, 2009)

	2009	2014	2019	2024
Population	ND	ND	ND	ND
Nombre de ménages privés	ND	ND	ND	ND

	2009-2014	2014-2019	2019-2024
Variation de la population (%)	ND	ND	ND
Variation du nombre de ménage (%)	ND	ND	ND

Unités d'évaluation (Sommaire du rôle d'évaluation, 2013)

Unifamiliale	Nbr (u.o.)	%	Plex (2 à 9 log.)	Nbr (u.o.)	%	Multilogements (10 log. et plus)	Nbr (u.o.)	%
1 log.	97	83,6 %	2 log.	16	47,0 %	10 à 19 log.	0	0 %
Maison mobile	9	7,8 %	3 log.	9	26,5 %	20 à 29 log.	0	0 %
Maison de chambres	3	2,6 %	4 log.	4	11,8 %	30 à 49 log.	0	0 %
Maison de ferme	7	6,0 %	5 log.	5	14,7 %	50 à 99 log.	0	0 %
			6 à 9 log.	0	0 %	100 à 199 log.	0	0 %
						200 log. et plus	0	0 %
Condos						0	0 %	
Total Unifamiliales	116	76,3 %	Total Plex	34	22,4 %	Total Multilogements	0	0 %
Chalet (hors catégorie)						2	1,3 %	

Caractéristiques sociales de la population

Pyramide des âges (Recensement StatCan, 2011)	
0-14 ans	60 (16,44 %)
15-34 ans	75 (20,55 %)
35-64 ans	180 (49,31 %)
65 ans et plus	50 (13,70 %)

Première langue officielle parlée (Recensement StatCan, 2011)	
Français	285 (66,28 %)
Anglais	70 (16,28 %)
Français et anglais	5 (1,16 %)
Autre	70 (16,28 %)

Niveau de scolarité des 25 à 64 ans (ENM StatCan, 2011)	
Aucun diplôme	ND
Secondaire ou école de métiers	ND
Collégial	ND
Universitaire	ND

Caractéristiques économiques de la population

Revenu annuel médian par personne de 15 ans et plus en 2010 : **ND** (ENM StatCan, 2011)

Revenu annuel médian des ménages privés en 2010 : **ND** (ENM StatCan, 2011)

Revenus des ménages (ENM Statcan, 2011)	
Moins de 20 000 \$	ND
20 000 à 39 999 \$	ND
40 000 à 60 000 \$	ND
60 000 \$ et plus	ND

Structure de la richesse foncière (nombre d'unité d'évaluation) (Sommaire du rôle d'évaluation, 2013)	
Résidentiel	126 (66,66 %)
Industriel	0 (0 %)
Commercial	1 (0,53 %)
Services	5 (2,65 %)
Autres*	57 (30,16 %)

*La classe « Autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau. La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.

WATERLOO

Informations générales

Superficie totale : **13,31 km²** (MAMOT, 2015)

Superficie des terres : **12,25 km²** (Recensement StatCan, 2011)

Densité de la population totale : **331,3 hab./km²** (ISQ, 2013)

Population totale : **4 410 hab.** (ISQ, 2013)

Nombre de ménages : **1 935** (Recensement StatCan, 2011)

Taille moyenne du ménage : **2,2 hab.** (Recensement StatCan, 2011)

Projections démographiques (ISQ, 2009)

	2009	2014	2019	2024
Population	3 925	3 885	3 825	3 730
Nombre de ménages privés	1 700	1 740	1 755	1 740

	2009-2014	2014-2019	2019-2024
Variation de la population (%)	-1,03 %	-1,57 %	-2,55 %
Variation du nombre de ménages (%)	2,35 %	0,86 %	-0,86 %

Unités d'évaluation (Sommaire du rôle d'évaluation, 2013)

Unifamiliale	Nbr (u.o.)	%	Plex (2 à 9 log.)	Nbr (u.o.)	%	Multilogements (10 log. et plus)	Nbr (u.o.)	%
1 log.	1 009	85,1 %	2 log.	220	28,7 %	10 à 19 log.	174	74,7 %
Maison mobile	35	3,0 %	3 log.	126	16,4 %	20 à 29 log.	0	0 %
Maison de chambres	140	11,7 %	4 log.	148	19,3 %	30 à 49 log.	35	15,0 %
Maison de ferme	2	0,2 %	5 log.	80	10,4 %	50 à 99 log.	0	0 %
			6 à 9 log.	193	25,2 %	100 à 199 log.	0	0 %
						200 log. et plus	0	0 %
						Condos	24	10,3 %
Total Unifamiliales	1 186	54,1 %	Total Plex	767	35,0 %	Total Multilogements	233	10,6 %
Chalet (hors catégorie)						5	0,3 %	

Caractéristiques sociales de la population

Pyramide des âges (Recensement StatCan, 2011)	
0-14 ans	745 (17,21 %)
15-34 ans	980 (22,63 %)
35-64 ans	1 795 (41,45 %)
65 ans et plus	810 (18,71 %)

Première langue officielle parlée (Recensement StatCan, 2011)	
Français	3 540 (73,75 %)
Anglais	600 (12,5 %)
Français et anglais	40 (0,83 %)
Autre	620 (12,92 %)

Niveau de scolarité des 25 à 64 ans (ENM StatCan, 2011)	
Aucun diplôme	530 (23,66 %)
Secondaire ou école de métiers	1 135 (50,67 %)
Collégial	300 (13,39 %)
Universitaire	275 (12,28 %)

Caractéristiques économiques de la population

Revenu annuel médian par personne de 15 ans et plus en 2010 : **26 632 \$** (ENM StatCan, 2011)

Revenu annuel médian des ménages privés en 2010 : **39 275 \$** (ENM StatCan, 2011)

Revenus des ménages (ENM Statcan, 2011)	
Moins de 20 000 \$	430 (22,22 %)
20 000 à 39 999 \$	565 (29,20 %)
40 000 à 60 000 \$	385 (19,90 %)
60 000 \$ et plus	555 (28,68 %)

Structure de la richesse foncière (nombre d'unité d'évaluation) (Sommaire du rôle d'évaluation, 2013)	
Résidentiel	1 333 (65 %)
Industriel	20 (0,98 %)
Commercial	42 (2,06 %)
Services	63 (3,09 %)
Autres*	580 (28,46 %)

*La classe « Autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau. La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.

RÉFÉRENCES – FICHE PAR MUNICIPALITÉ

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (2015), Répertoire des municipalités, <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/fiche/mrc/470/> (site consulté le 9 janvier 2015).

Statistique Canada (2012), La Haute-Yamaska, Québec (Code 2447) et Québec (Code 24) (tableau). *Profil du recensement, Recensement de 2011*, produit n° 98-316-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> (site consulté le 6 août 2015).

Institut de la statistique du Québec (2009) *Perspectives démographiques, selon le groupe d'âge et le sexe, MRC et territoire équivalent de la Montérégie¹, Scénario A², 2006, 2011, 2016, 2021, 2026 et 2031, édition 2009.*

MRC de La Haute-Yamaska (2013) *Données extraites du rôle d'évaluation foncière de la MRC de La Haute-Yamaska pour l'exercice financier 2013.* (2012-09-13) MRC de La Haute-Yamaska.

Statistique Canada (2013), La Haute-Yamaska, MRC, Québec (Code 2447) (tableau). *Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM), Enquête nationale auprès des ménages de 2011*, produit n° 99-004-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> (site consulté le 7 août 2015).

Institut de la statistique du Québec (2009), *Municipalités 2009-2024, Population totale municipalités de 500 habitants et plus* <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/index.html#municipalite> Consulté le 27 août 2014.

ANNEXE 2

LISTE DES GRANDS GÉNÉRATEURS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

Liste des grands générateurs de matières résiduelles – MRC de La Haute-Yamaska

Nom de l'entreprise	Emplacement	Secteur d'activités	Nombre d'employés*	Matières générées
Abattoir Ducharme inc.	St-Alphonse-de-Granby	Transformation de viandes	50-99	<ul style="list-style-type: none"> • M.O.
Agropur	Granby	Fabrication de produits laitiers	403	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures • Matières recyclables • M.O.
Artopex inc.	Granby	Fabrication de meubles	50-99	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures • Matières recyclables • Résidus de fabrication
Asphaltes des Cantons inc. (Division de Sintra)	St-Alphonse-de-Granby	Construction de routes, de rues et de ponts	5-19	<ul style="list-style-type: none"> • Agrégats
Autodrome Granby	Granby	Récréotouristique	26-49	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures • Matières recyclables • M.O. (restaurants)
Bow Plastics Itée (Div. Groupe de Plomberie)	Granby	Fabrication de produits en plastique	100-199	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures • Matières recyclables • Résidus de fabrication
Carrières de Saint-Dominique Itée (Division Granby)	Granby	Fabrication de béton préparé	5-19	<ul style="list-style-type: none"> • Agrégats
Cascades Groupe Tissu-Paper Store	Granby	Usines de papier	100-199	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures • Matières recyclables • Résidus de fabrication
Cégep de Granby – Haute-Yamaska	Granby	Établissement scolaire	200-449	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures • Matières recyclables • M.O. (cafétéria)
Cellulaire Plastiques Polyform inc.	Granby	Fabrication de produits en mousse de polystyrène	20-49	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures • Matières recyclables • Résidus de fabrication
Centre d'interprétation de la nature du lac Boivin (CINLB)	Granby	Récréotouristique	1-5	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures • Matières recyclables
Construction Horizon inc.	Granby	Construction résidentielle	20-49	<ul style="list-style-type: none"> • CRD
Construction idéale de Granby inc.	Granby	Construction de bâtiment	20-49	<ul style="list-style-type: none"> • CRD
Construction Luc Archambault Inc.	Granby	Construction résidentielle	20-49	<ul style="list-style-type: none"> • CRD
Constructions Laflamme inc.	Granby	Construction résidentielle	20-49	<ul style="list-style-type: none"> • CRD

Nom de l'entreprise	Emplacement	Secteur d'activités	Nombre d'employés*	Matières générées
CSSS de Granby (Centre hospitalier, CHSLD, bureaux administratifs, etc.)	Granby	Santé	1000 et plus	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures • Matières recyclables • M.O. (cafétérias)
Dubé & Loiselle inc.	Granby	Grossistes-distributeurs de produits alimentaires généraux	100-199	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures • Matières recyclables
Écoles secondaires (L'Envolée, JHL, Haute-Ville, Verbe Divin, Mont Sacré-Cœur et Wilfrid-Léger) et primaires	Granby	Établissement scolaire	500-700	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures • Matières recyclables • M.O. (cafétérias)
Ezeflow inc.	Granby	Fabrication de produits en métal	100-199	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures • Matières recyclables • Résidus de fabrication
Galeries de Granby	Granby	Commercial	Inconnu	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures • Matières recyclables • M.O. (restaurants)
Hershey Canada (Allan Candy)	Granby	Industrie Fabrication de confiseries	325	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures • Matières recyclables • M.O.
Hôtel Castel (centre de congrès)	Granby	Récréotouristique	50-99	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures • Matières recyclables • M.O. (restaurant)
Hôtel Le Granbyen	Granby	Récréotouristique	20 et plus	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures • Matières recyclables • M.O. (restaurant)
Hôtel St-Christophe	Granby	Récréotouristique	50-99	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures • Matières recyclables • M.O. (restaurant)
Industries Spectal inc.	Granby	Fabrication de produits en verre	100-199	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures • Matières recyclables • Résidus de fabrication
Laiterie Chagnon Itée	Waterloo	Fabrication de produits laitiers	20-49	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures • Matières recyclables • M.O.
Le Groupe Ultra	Granby	Construction résidentielle	50-99	<ul style="list-style-type: none"> • CRD
Les Compagnies du Groupe Data	Granby	Impression	100-199	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures • Matières recyclables • Résidus de fabrication

Nom de l'entreprise	Emplacement	Secteur d'activités	Nombre d'employés*	Matières générées
Les Habitations Duchesneau inc.	Granby	Construction résidentielle	20-49	<ul style="list-style-type: none"> • CRD
Plastiques Berry Canada	Waterloo	Fabrication de produits en plastique	100-199	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures • Matières recyclables • Résidus de fabrication
Plastube inc.	Granby	Fabrication de produits en plastique	200-499	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures • Matières recyclables • Résidus de fabrication
Prinoth Ltée	Granby	Fabrication de voitures et véhicules automobiles légers	200-499	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures • Matières recyclables • Résidus de fabrication
Produits Belt-Tech	Granby	Usines de tissus et de broderies	100-199	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures • Matières recyclables • Résidus de fabrication
Réseau de pistes cyclables	Territoire de la MRC	Récréotouristique	1-5	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures • Matières recyclables
Réservoirs d'Acier Granby S.E.C.	Granby	Fabrication de réservoirs en métal	100-199	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures • Matières recyclables • Résidus de fabrication
Sani-Éco inc.	Granby	Centre de tri des matières recyclables et des résidus de CRD	50-99	<ul style="list-style-type: none"> • Rejets de tri des matières recyclables et des résidus de CRD
SEPAQ (Parc national de la Yamaska)	Roxton Pond	Récréotouristique	50-99	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures • Matières recyclables • RDD (bonbonnes de propane, piles, etc.)
Société du Groupe d'Embouteillage Pepsi	Granby	Grossistes-distributeurs de boissons non alcoolisées	200-499	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures • Matières recyclables
Transformateurs Delta inc.	Granby	Fabrication de transformateurs	100-199	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures • Matières recyclables • Résidus de fabrication
Ultima	Granby	Fabrication de produits laitiers	350	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures • Matières recyclables • M.O.
Velan inc.	Granby	Fabrication de produits en métal	100-199	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures • Matières recyclables • Résidus de fabrication

Nom de l'entreprise	Emplacement	Secteur d'activités	Nombre d'employés*	Matières générées
Veyance Technologie (Goodyear Canada inc.)	St-Alphonse-de-Granby	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	200-499	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures • Matières recyclables • Résidus de fabrication
Ville de Granby	Granby	Municipal	100-199	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures • Matières recyclables • Agrégats • RDD • Résidus verts • Boues municipales
Zoo de Granby	Granby	Récréotouristique	100 permanents 350 en période estivale	<ul style="list-style-type: none"> • Ordures • Matières recyclables • M.O. (préparation des aliments)

*Employés seulement (excluant les visiteurs et les usagers).

Note : Outre les lieux avec un fort achalandage, les grands entrepreneurs en CRD et les laiteries, seuls les ICI de 100 employés et plus furent inclus dans la liste des grands générateurs de matières résiduelles.

Sources :

Emploi-Québec (2015). *Répertoire des entreprises*.

http://imt.emploiquebec.gouv.qc.ca/mtg/inter/noncache/contenu/asp/ice621_rechrentp_01.asp?lang=FRAN&Porte=4 (visité le 25 août 2015).

Granby Industriel (2015). *Répertoire des entreprises industrielles*. <http://granby-industriel.com/entreprises/> (visité le 25 août 2015).

ANNEXE 3

RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-271

ÉTABLISSANT LES NORMES ACTUALISÉES RELATIVES AU SERVICE DE COLLECTE, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES PLASTIQUES AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA, ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2008-206 TEL QU'AMENDÉ

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LA HAUTE-YAMASKA

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-271
ÉTABLISSANT LES NORMES
ACTUALISÉES RELATIVES AU
SERVICE DE COLLECTE, DE
TRANSPORT ET DE DISPOSITION
DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES
MATIÈRES RECYCLABLES ET DES
PLASTIQUES AGRICOLES SUR LE
TERRITOIRE DE LA MRC DE LA
HAUTE-YAMASKA, ET
ABROGEANT LE RÈGLEMENT
2008-206 TEL QU'AMENDÉ**

CONSIDÉRANT que la MRC de La Haute-Yamaska [ci-après appelée : la MRC] a déclaré sa compétence en matière de collecte, de transport et de disposition des ordures ménagères et des matières recyclables pour l'ensemble des municipalités locales de son territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC a également déclaré sa compétence en matière de collecte, de transport et de disposition des matières recyclables provenant du secteur industriel, commercial et institutionnel, et ce pour l'ensemble des municipalités locales de son territoire;

CONSIDÉRANT que les compétences précitées ont pris effet le 1^{er} janvier 2009 et sont toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé à l'acquisition de conteneurs aux fins de desservir certains immeubles et que les municipalités membres ainsi que la MRC ont déjà fourni des bacs roulants pour la collecte des matières recyclables;

CONSIDÉRANT que la compétence de la MRC dans ce domaine est exclusive de celles des municipalités locales, à l'exception de l'imposition des taxes et compensations reliées à ce service, de sorte que la MRC a adopté en 2008 un règlement établissant les normes relatives au service de collecte et de disposition des ordures ménagères et des matières recyclables applicable sur l'ensemble de son territoire ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a été amendé par les règlements numéros 2009-213 et 2009-224;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ce règlement, tel qu'amendé, pour actualiser certaines modalités en lien avec le nouveau contrat octroyé par la MRC et qui a débuté au 1^{er} janvier 2014;

CONSIDÉRANT qu'une version refondue du règlement numéro 2008-206, tel qu'amendé, serait souhaitable pour en faciliter l'application;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec* en date du 12 février 2014 et qu'une copie du présent projet de règlement a été transmise à tous les membres du conseil en date du 12 février 2014;

CONSIDÉRANT que les membres présents déclarent tous avoir lu ce projet de règlement, de sorte qu'une dispense de lecture est accordée lors de son adoption ;

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Section 1 DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

1. Titre du Règlement

Le présent règlement est intitulé « *Règlement numéro 2014-271 établissant les normes actualisées relatives au service de collecte, de transport et de disposition des ordures ménagères, des matières recyclables et des plastiques agricoles sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska, et abrogeant le règlement 2008-206 tel qu'amendé* ».

2. Territoire assujéti à ce règlement

Le présent règlement s'applique, sous réserve de dispositions expresses, sur l'ensemble du territoire de la MRC.

3. Application

Le conseil de la MRC nomme un ou des fonctionnaires désignés chargés de l'application du présent règlement. Cette personne est autorisée à visiter et à examiner, entre 7 heures et 19 heures, toute propriété immobilière et si nécessaire, l'intérieur ou l'extérieur de tout immeuble pour constater si le présent règlement est exécuté.

4. Terminologie

À moins de déclaration contraire, expresse ou résultant du contexte de la disposition, les expressions, termes et mots suivants ont, dans le présent règlement, le sens et l'application que leur attribue le présent article :

ABRI Un équipement installé ou érigé à l'extérieur et qui sert à remiser les contenants conçus pour recevoir les ordures ménagères et les matières recyclables, y compris un bâtiment accessoire.

BAC ROULANT Contenant sur roues conçu pour recevoir les ordures ménagères ou les matières recyclables, muni d'un couvercle et d'une prise permettant de le verser dans un véhicule de collecte à l'aide d'un verseur automatique ou d'un bras automatisé.

BÂTIMENT	Construction ayant une toiture supportée par des poteaux ou des murs et servant à abriter ou loger des personnes ou des animaux ou à entreposer des choses.
CONSEIL	Le conseil de la MRC de La Haute-Yamaska.
CONTENEUR	Contenant réutilisable, d'une capacité de deux (2) à huit (8) verges cubes, dont la levée se fait mécaniquement par chargement avant et destiné à recevoir soit des ordures ménagères, soit des matières recyclables ou ces deux (2) catégories de matières à la fois dans des compartiments distincts.
ENCOMBRANT	<p>Tout résidu généré de façon occasionnelle dont le volume, le poids ou la nature non compressible ne peut faire l'objet de la collecte régulière et qui provient exclusivement d'usages domestiques.</p> <p>Sont inclus de manière non limitative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le mobilier tel que bureaux, sofas, fauteuils, commodes, bibliothèques, matelas et électroménagers; - les toilettes; - les branches de moins de 3 centimètres de diamètre et 1,2 mètre de longueur, attachées en fagots de moins de 22 kilogrammes; - les tapis et prélat attachés en rouleaux; - les piscines pour enfants, les toiles et tôles de piscines; - les parasols, les meubles et les outils de jardin; - les appareils informatiques et électroniques. <p>Sont cependant exclus : les résidus de construction, rénovation et démolition tels gypse, gravats, contreplaqué, fenêtres, portes, planchers, boiseries, carreaux d'insonorisation, laine minérale, palettes et clôtures.</p>
FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ	Toute personne chargée de l'application, en tout ou en partie, du présent règlement et nommée par résolution du conseil.
FOURNISSEUR DE SERVICES	Adjudicataire(s) du ou des contrats, leurs représentants, leurs successeurs ou ayants droit qui ont la responsabilité de la fourniture des services. Ce mot comprend les sous-traitants, le cas échéant, de cet (ces) adjudicataire(s).
ICI	Industries, commerces et institutions
IMMEUBLE ICI	<p>Immeuble affecté à des fins industrielles, commerciales ou institutionnelles dont l'occupant ou les occupants sont des entreprises ou des organismes.</p> <p>Est également assimilable à un immeuble ICI tout commerce situé dans un immeuble résidentiel, à l'exception d'un commerce tenu à même une unité de logement et qui occupe moins de 50 % de la superficie de ce logement.</p>

IMMEUBLE MUNICIPAL	Immeuble appartenant à, occupé ou loué par une municipalité membre ou par la MRC.
IMMEUBLE RÉSIDENTIEL	<p>Ensemble constitué du bâtiment principal utilisé comme habitation et pouvant contenir une ou plusieurs unités d'occupation, incluant un ou des bâtiments accessoires ainsi que le terrain sur lequel ils sont situés.</p> <p>Sont assimilables à un immeuble résidentiel les logements et les chambres utilisés à des fins domiciliaires tels que les maisons de chambres et les maisons de retraite ;</p> <p>Sont exclus de cette définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les bâtiments à caractère institutionnel tels les pensionnats, séminaires, couvents, résidences d'étudiants ou autres du même genre; - les bâtiments à caractère social tels les maisons d'assistance, maisons de repos ou de convalescence, hôpitaux, prisons et autres du même genre; - les maisons mobiles situées à l'intérieur d'un parc de maisons mobiles autre que celui identifié au plan joint en annexe A du présent règlement.
MATIÈRES RECYCLABLES	<p>Tous les papiers, cartons, contenants et emballages de verre, de métal ou de plastique tels que définis par la <i>Charte des matières recyclables de la collecte sélective</i> de Recyc-Québec dont, de manière non limitative :</p> <p>Papier et carton :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Journaux, circulaires et revues; - Feuilles, enveloppes et sacs de papier; - Livres et annuaires téléphoniques; - Rouleaux de carton; - Boîtes de carton; - Boîtes d'œufs; - Cartons de lait et de jus à pignon; - Contenants aseptiques (type Tetra Pak); <p>Plastique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager portant les numéros 1 à 5 ainsi que 7; - Bouchons et couvercles; - Sacs et pellicules d'emballage; <p>Verre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bouteilles et pots, peu importe la couleur; <p>Métal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Papier et contenants d'aluminium; - Bouteilles et cannettes d'aluminium; - Boîtes de conserve; - Bouchons et couvercles.
MRC	Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska

MUNICIPALITÉ MEMBRE	Municipalités de Granby, Roxton Pond, Shefford, Saint-Alphonse-de-Granby, Sainte-Cécile-de-Milton, Saint-Joachim-de-Shefford, Warden et Waterloo.
OCCUPANT	Le propriétaire, l'usufruitier, le locataire ou celui qui occupe, à tout autre titre, une unité d'occupation ou selon le cas, un immeuble ICI.
ORDURES MÉNAGÈRES	<p>De manière non limitative, les résidus résultant de la manipulation, la cuisson, la préparation, la consommation de nourriture, l'entreposage et la vente de marchandises périssables, les débris, les matières de rebuts, les balayures, les débris de pelouse, les herbes, les feuilles d'arbres, les arbustes, les vitres, le verre brisé, les poteries, les copeaux de bois, les rognures de métal, les cendres froides.</p> <p>Sont cependant exclus : les engrais de toutes sortes, le fumier, la terre, la tourbe, le gravier, la pierre, le sable, le béton, les débris provenant de construction, démolition et réparation de bâtiments, le métal, le fer, l'acier, le mâchefer, les carcasses et cadavres d'animaux, les pneus hors d'usage, les plastiques agricoles et généralement toutes sortes de matières animales, végétales et minérales de même nature que celles ci-dessus décrites ou qui sont autrement exclus par une disposition spécifique du présent règlement.</p> <p>Sont également exclues toutes les ordures provenant des ICI. Cependant, les commerces établis à même une unité de logement et qui occupent moins de 50% de la superficie de cette unité de logement ne sont pas considérés comme des commerces et sont desservis en tant qu'unité de logement. Les ordures générées par ces commerces sont alors considérées être de nature résidentielle.</p>
PLASTIQUES AGRICOLES	Pellicules plastiques servant à l'emballage de fourrages en balles d'ensilage.
RÉSIDU DOMESTIQUE DANGEREUX	Tout produit toxique, explosif, corrosif ou inflammable. Sont inclus notamment les peintures, les huiles, les solvants, les lave-vitres, les adhésifs, les nettoyeurs à four et à tuyaux, les aérosols, les piles et les batteries d'autos, les produits d'entretien de piscines et de jardins, les produits radioactifs.
SOUS-TRAITANT	Personne physique ou morale choisie par le fournisseur de services pour fournir une partie des services.
UNITÉ D'OCCUPATION	Correspond à un logement abritant un seul ménage pouvant être constitué d'une ou plusieurs personnes apparentées ou non. Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, une résidence unifamiliale comporte une unité d'occupation alors qu'un immeuble de six logements comporte six unités d'occupation.

Section 2 COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Sous-section 2.1 Établissements desservis

5. Établissements desservis

Les établissements desservis par les services de collecte des ordures ménagères de la MRC sont les immeubles résidentiels et les immeubles municipaux.

Sous-section 2.2 Établissements non desservis

6. Établissements non desservis

Tout établissement non visé par l'article 5 n'est pas desservi par le service de collecte des ordures ménagères de la MRC.

Entre autres, les ateliers, magasins, fabriques, usines, hôtels, lieux d'affaires, organismes à but non lucratif, hôpitaux, hospices et écoles doivent pourvoir à leur propre service de collecte des ordures ménagères et autres résidus, à l'exception des matières recyclables.

7. Disposition des ordures ménagères des établissements non desservis

Tout occupant d'un établissement non desservi doit placer ses ordures ménagères dans un contenant étanche muni d'un couvercle. Il doit le maintenir propre, en bon état, ne pas tolérer la présence et la prolifération de vermines ou d'insectes.

Il est défendu de mettre des ordures à côté des bacs roulants ou des conteneurs.

À défaut d'endroit à l'extérieur pour le ou lesdits conteneurs, le propriétaire doit prévoir une pièce conforme au *Code national du bâtiment* (CNB) et au *Code national de prévention des incendies* (CNPI) à l'intérieur de l'établissement.

Toutes les ordures ménagères doivent être ramassées minimalement à une fréquence hebdomadaire à partir de la semaine de la Journée nationale des patriotes inclusivement, et ce, pour une durée de dix-huit (18) semaines et aux deux (2) semaines avant et après cette période.

8. Localisation des conteneurs des établissements non desservis

L'occupant d'un établissement non desservi doit localiser son ou ses conteneurs sur son immeuble suivant la réglementation d'urbanisme adoptée par la municipalité membre ayant juridiction sur ce territoire.

L'endroit choisi ne doit en aucune façon nuire au voisinage par des odeurs.

Sous-section 2.3 Conteneurs

9. Conteneur autorisé pour certains immeubles

La MRC fournit un conteneur pour la collecte des ordures ménagères aux immeubles résidentiels et aux immeubles municipaux dont le volume généré le justifie. Tout occupant d'un immeuble résidentiel doit placer ses ordures ménagères destinées à la collecte, ou s'assurer que ces ordures sont placées dans le conteneur fourni par la MRC.

Ce conteneur, dont la capacité varie de 2 à 8 verges cubes, demeure la propriété de la MRC et doit demeurer sur et au bénéfice de l'immeuble auquel il est assigné. Il porte un numéro d'identification le liant à l'immeuble.

Dans l'hypothèse où aucun conteneur ne peut être installé sur un tel immeuble à cause du manque d'espace ou d'accessibilité, le propriétaire doit s'assurer que son immeuble respecte les exigences prévues à la sous-section 2.4 relative aux bacs roulants.

10. Accès au conteneur

La MRC fait procéder à l'installation du conteneur à un endroit qui permet au camion tasseur à chargement avant utilisé pour la collecte d'y accéder en toutes saisons.

L'occupant de l'immeuble doit s'assurer que cet accès, incluant une aire de dégagement suffisante à l'opération de collecte, est maintenu libre de tout obstacle ou obstruction (neige, véhicules et autres objets) le jour de la collecte.

En cas de difficulté d'accès à ce conteneur, la MRC ou son fournisseur de services n'est pas responsable des dommages qui pourraient être causés par le passage du camion tasseur ou par l'impossibilité de procéder à la collecte des ordures ménagères au moment prévu pour celle-ci.

11. Conteneur à l'intérieur d'un bâtiment

Tout occupant dont le conteneur est à l'intérieur d'un bâtiment doit s'assurer que le conteneur est accessible de 6 heures à 19 heures la journée de la collecte des ordures ménagères désignée par la MRC.

12. Déplacement ou retrait d'un conteneur

Il est défendu à toute personne de déplacer un conteneur ailleurs qu'à l'endroit déterminé en vertu des articles 10 ou 11, sauf autorisation préalable du fonctionnaire désigné.

Il est également défendu à toute personne de retirer un conteneur de l'immeuble auquel il a été assigné. Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'occupant de l'immeuble doit, lors d'un déménagement, laisser le conteneur à l'immeuble auquel il a été assigné.

13. Réparation et remplacement d'un conteneur

L'occupant d'un immeuble desservi par conteneur doit aviser sans délai le fonctionnaire désigné si le conteneur est endommagé ou si le conteneur doit être remplacé.

Lorsqu'un occupant constate que son conteneur a été volé, il doit aviser le fonctionnaire désigné et remplir une déclaration. À la réception de la déclaration dûment remplie, la MRC remplace le conteneur par un nouveau conteneur attribué à la propriété.

14. Identification d'un conteneur

Il est défendu à toute personne d'altérer, de dissimuler ou d'éliminer le sigle de la MRC, le numéro d'identification ou toute autre inscription apposée sur un conteneur.

15. Couleur, nombre et volume de conteneur

La couleur, le nombre ainsi que le volume de conteneur fourni à un immeuble visé à l'article 9 sont déterminés par la MRC en fonction de l'occupation de l'immeuble et de la nature des résidus qui y sont déposés.

16. Entretien d'un conteneur

Tout occupant d'un immeuble visé à l'article 9 doit maintenir le conteneur propre et en bon état. Il doit, de plus, rabattre le couvercle après usage afin que le conteneur ne laisse pas échapper de mauvaises odeurs.

17. Abri

Tout occupant d'un immeuble visé à l'article 9 muni d'un abri pour le conteneur doit le maintenir propre et en bon état de façon à éviter la présence et la prolifération de vermines et d'insectes.

18. Dépôt à côté du conteneur

Il est défendu à toute personne de déposer ou de laisser des ordures ménagères à côté du conteneur.

19. Dépôt dans le conteneur d'un autre

Il est défendu à toute personne de déposer des ordures ménagères dans un conteneur qui ne lui appartient pas ou qui ne lui a pas été assigné.

20. Fouille dans un conteneur

Il est défendu à toute personne, y compris le personnel du fournisseur de services, de renverser ou de fouiller dans un conteneur.

21. Pouvoirs du fournisseur de services

Le fournisseur de services est autorisé à accéder à toute propriété immobilière, entre 6 heures et 19 heures, pour procéder à la collecte des ordures ménagères dans un conteneur.

Sous-section 2.4 Bacs roulants

22. Contenant accepté

Tout occupant d'un immeuble résidentiel, autre qu'un immeuble visé à l'article 9, doit placer ses ordures ménagères destinées à la collecte ou s'assurer que ces matières sont placées dans un bac roulant.

Sauf dans les cas autrement autorisés, il est défendu à toute personne de déposer ou de laisser des ordures ménagères ou des objets par terre ou dans des sacs ou dans un contenant autre qu'un bac roulant.

23. Obligation d'un bac roulant

Tout occupant d'un immeuble résidentiel situé sur le territoire de la MRC doit acquérir, à ses frais, un ou plusieurs bacs roulants de 240 ou 360 litres utilisés exclusivement pour les ordures ménagères en provenance de son immeuble, si cet immeuble n'est pas déjà doté d'un tel bac.

Le bac roulant doit se conformer aux spécifications techniques minimales suivantes :

- le caisson doit être moulé d'une pièce, en résine de polyéthylène à haute densité et insensibilisée aux rayons UV, présentant des parois lisses à l'intérieur et à l'extérieur, d'une épaisseur minimale de 4,0 millimètres, résistant à des températures comprises entre -30°C et 30°C et présentant des poignées moulées à même le caisson;
- la couleur originale de fabrication du caisson et du couvercle doit être gris anthracite, de sorte que l'occupant ne peut pas modifier la couleur d'un autre bac roulant par quelque moyen que ce soit, incluant la peinture;
- le couvercle doit être moulé d'une pièce dans le même matériau que celui du caisson, fixé au caisson au moyen de charnières et ajusté de façon à ce que l'eau de pluie ou la neige ne puisse entrer dans le caisson;
- les roues doivent être munies de pneus ou bandes de roulement en caoutchouc, présenter un diamètre minimal de 200 millimètres pour les bacs de 240 litres et de 300 millimètres pour les bacs de 360 litres, et doivent pouvoir être verrouillées à l'essieu au moyen de goupilles;
- l'essieu doit être plein, fabriqué en acier et traité contre la rouille et la corrosion (zingué, galvanisé, etc.) et présenter un diamètre minimal de 19 millimètres.

La collecte des ordures ménagères d'une unité d'occupation n'est pas effectuée si l'immeuble n'est pas doté d'un bac roulant ou d'un conteneur.

Malgré les exigences prévues à la présente disposition, si un bac roulant destiné à la collecte des ordures ménagères rencontre toutes les spécifications prévues au deuxième alinéa, sauf celle relative à la couleur originale, le respect de cette exigence de couleur ne s'applique qu'au moment où le bac roulant doit être remplacé. La présente exception ne s'applique pas sur le territoire de la Ville de Waterloo si le bac roulant utilisé à des fins de collecte des ordures ménagères est de couleur verte.

De plus, il est spécifiquement défendu de modifier la couleur d'un bac roulant destiné à la collecte des matières recyclables par quelque moyen que ce soit, incluant la peinture, aux fins de le transformer en bac roulant destiné à la collecte des ordures ménagères.

24. Réparation et remplacement d'un bac roulant

L'occupant d'un immeuble desservi par bac roulant doit remplacer ce bac s'il comporte un danger dans sa manipulation ou se disloque, ou est endommagé au point de se vider de son contenu, ou si son apparence ou sa couleur a été altérée par quelque procédé que ce soit, incluant par la peinture. Le fonctionnaire désigné peut lui transmettre un avis écrit de procéder à ce remplacement dans les cinq (5) jours et à défaut, la collecte des ordures ménagères peut être interrompue pour son immeuble.

25. Position du bac roulant pour la collecte

Tout occupant d'un immeuble doit placer pour la collecte son bac roulant dans la cour de façade ou latérale de sa propriété, en bordure de la voie de circulation ou, lorsqu'il y a un trottoir, en bordure de celui-ci suivant l'horaire permis par l'article 32 du présent règlement. Le bac roulant doit être placé de manière à ce que l'ouverture du couvercle soit face à la rue. Il doit être placé à au moins 0,5 mètre de tout objet fixe qui entrave la levée du bac tels un poteau, une clôture ou une voiture stationnée dans l'entrée de cour. Dans le cas où plusieurs bacs roulants sont ainsi placés, il doit être laissé un espace d'au moins 30 centimètres entre chaque bac.

26. Poids d'un bac roulant

Le poids d'un bac roulant, incluant son contenu, ne doit pas excéder 90 kilogrammes.

La MRC ou le fournisseur de services ne sont pas tenus de collecter les ordures ménagères lorsque le bac roulant contient un surplus de déchets ne permettant pas au couvercle de fermer ou si le poids du bac excède 90 kilogrammes.

27. Nombre de bacs roulants

Tout occupant d'une unité d'occupation peut mettre à la rue le nombre de bacs roulants qu'il juge nécessaire pour contenir toutes les ordures ménagères générées sur son immeuble.

28. Ordures ménagères sur la chaussée

La MRC ou le fournisseur de services ne sont pas tenus de ramasser les ordures ménagères lorsque celles-ci ont été renversées sur la chaussée. L'occupant doit ramasser les ordures ménagères répandues sur la chaussée et les remettre dans le bac roulant.

Sous-section 2.5 Collecte des ordures ménagères

29. Ordures ménagères autorisées

Il est interdit à toute personne de déposer dans les contenants utilisés pour la collecte des ordures ménagères tout objet, déchet ou substance autre que des ordures ménagères telles que définies à l'article 4.

Sans limiter la généralité de l'alinéa précédent, il est spécifiquement défendu à toute personne de déposer dans un contenant utilisé pour la collecte des ordures ménagères les objets, substances ou déchets suivants :

- 1) Les résidus domestiques dangereux;
- 2) Tout objet ou déchet dont le volume ou le poids pourrait endommager le camion de collecte;
- 3) Toute pièce de métal dont la forme pourrait endommager le camion de collecte;
- 4) Toute matière dont l'élimination dans un lieu d'enfouissement est prohibée en vertu du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* (R.R.Q., c. Q-2, r. 6.02);
- 5) Les plastiques agricoles.

Il est aussi interdit à toute personne d'utiliser un conteneur ou un bac roulant pour la collecte des ordures ménagères par la MRC, aux fins de la disposition des déchets provenant d'un immeuble ICI ou d'un autre immeuble non desservi par ce service.

Les cendres froides, le verre brisé, l'herbe et les feuilles doivent être mis dans des sacs avant de les déposer dans un bac roulant ou un conteneur.

30. Propriété des ordures ménagères et responsabilité

Les ordures ménagères deviennent la propriété du fournisseur de services au moment où il en fait la collecte. Toutefois, l'occupant demeure responsable, le cas échéant, des dommages causés par la suite du dépôt dans un contenant des

matières visées par l'article 29 ou exclues par la définition d'ordures ménagères contenue à l'article 4.

31. Fréquence

La collecte des ordures ménagères s'effectue à raison de trente-cinq (35) collectes par année.

La collecte se fait à une fréquence hebdomadaire à partir de la semaine de la Journée nationale des patriotes inclusivement, et ce, pour une durée de dix-huit (18) semaines.

La collecte se fait aux deux (2) semaines avant et après la période mentionnée à l'alinéa précédent.

La collecte a lieu même les jours fériés, sauf le jour de Noël et le jour de l'An. Si l'une de ces deux (2) dernières journées coïncide avec un jour de collecte, celle-ci est devancée ou reportée au jour ouvrable précédent ou suivant, selon le cas.

Le calendrier applicable à chaque municipalité membre est déterminé par la MRC.

32. Horaire

Tout occupant d'un immeuble utilisant un ou des bacs roulants doit les placer en bordure de la rue pour 6 heures le jour de la collecte. La MRC et son fournisseur de services ne sont pas tenus de ramasser les bacs roulants mis à la rue en retard.

Il est défendu à toute personne d'apporter un bac roulant en bordure de rue avant 19 heures la veille du jour de la collecte des ordures ménagères de son immeuble.

Tout occupant d'un immeuble ou son représentant doit retirer le ou les bacs roulants de la rue après la collecte le même jour. Cette obligation existe sauf si pour un motif quelconque comme une tempête de neige ou verglas, la collecte des ordures ménagères de son bac roulant n'a pas pu être faite selon l'horaire prévu.

Section 3 COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

Sous-section 3.1 Établissements desservis

33. Établissements desservis

Les établissements desservis par la collecte des matières recyclables sont les immeubles résidentiels, les immeubles municipaux et les immeubles ICI. Seuls les immeubles ICI qui ont obtenu le niveau 3 du programme « Ici on recycle » émis par Recyc-Québec peuvent être exemptés du service de collecte des matières recyclables s'ils en font la demande.

34. Contenants autorisés

Tout occupant d'un immeuble visé à l'article 33 doit placer ses matières recyclables dans un bac roulant de 240 ou 360 litres fabriqué de couleur originale bleue, identifié pour les matières recyclables et utilisé exclusivement à cette fin. Malgré ces exigences, si un bac roulant destiné à la collecte des matières recyclables est de couleur verte sur le territoire de la Ville de Waterloo, le respect de l'exigence de couleur originale bleue ne s'applique qu'au moment où le bac roulant doit être remplacé dans les circonstances décrites à l'article 49.

Malgré ce qui précède, des matières recyclables peuvent être déposées proprement à côté du bac roulant aux fins de la collecte, dans une boîte de carton ou dans un sac de plastique transparent.

Certains immeubles résidentiels, municipaux et ICI peuvent toutefois être pourvus d'un conteneur pour les matières recyclables.

Sous-section 3.2 Conteneurs

35. Conteneur autorisé pour certains immeubles

La MRC fournit un conteneur pour la collecte des matières recyclables aux immeubles résidentiels, municipaux et ICI dont le volume généré le justifie. Tout occupant d'un immeuble résidentiel, municipal ou ICI doit placer ses matières recyclables destinées à la collecte, ou s'assurer que ces matières recyclables sont placées dans le conteneur fourni par la MRC.

Ce conteneur, dont la capacité varie de deux (2) à huit (8) verges cubes, demeure la propriété de la MRC et doit demeurer sur et au bénéfice de l'immeuble auquel il est assigné. Il porte un numéro d'identification le liant à l'immeuble.

Dans l'hypothèse où aucun conteneur ne peut être installé sur un tel immeuble à cause du manque d'espace ou d'accessibilité, le propriétaire doit s'assurer que son immeuble respecte les exigences prévues à la sous-section 3.3 relative aux bacs roulants.

Accès au conteneur

La MRC fait procéder à l'installation du conteneur à un endroit qui permet au camion tasseur à chargement avant utilisé pour la collecte d'y accéder en toutes saisons.

L'occupant de l'immeuble doit s'assurer que cet accès, incluant une aire de dégagement suffisante à l'opération de collecte, est maintenu libre de tout obstacle ou obstruction (neige, véhicules et autres objets) le jour de la collecte.

En cas de difficulté d'accès à ce conteneur, la MRC ou son fournisseur de services n'est pas responsable des dommages qui pourraient être causés par le passage du camion tasseur ou par l'impossibilité de procéder à la collecte des matières recyclables au moment prévu pour celle-ci.

36. Conteneur à l'intérieur d'un bâtiment

Tout occupant dont le conteneur est à l'intérieur d'un bâtiment doit s'assurer que le conteneur est accessible de 6 h à 19 h la journée de la collecte des matières recyclables désignée par la MRC.

37. Déplacement ou retrait d'un conteneur

Il est défendu à toute personne de déplacer un conteneur ailleurs qu'à l'endroit déterminé en vertu des articles 36 ou 37, sauf autorisation préalable du fonctionnaire désigné.

Il est également défendu à toute personne de retirer un conteneur de l'immeuble auquel il a été assigné. Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'occupant de l'immeuble doit, lors d'un déménagement, laisser le conteneur à l'immeuble auquel il a été assigné.

38. Réparation et remplacement d'un conteneur

L'occupant d'un immeuble desservi par conteneur doit aviser sans délai le fonctionnaire désigné si le conteneur est endommagé ou si le conteneur doit être remplacé.

Lorsqu'un occupant constate que son conteneur a été volé, il doit aviser le fonctionnaire désigné et remplir une déclaration. À la réception de la déclaration dûment remplie, la MRC remplace le conteneur par un nouveau conteneur attribué à la propriété.

39. Identification d'un conteneur

Il est défendu à toute personne d'altérer, de dissimuler ou d'éliminer le sigle de la MRC, le numéro d'identification ou toute autre inscription apposée sur un conteneur.

40. Couleur, nombre et volume de conteneur

La couleur, le nombre ainsi que le volume de conteneur fourni à un immeuble visé à l'article 35 sont déterminés par la MRC en fonction de l'occupation de l'immeuble et de la nature des résidus qui y sont déposés.

41. Entretien d'un conteneur

Tout occupant d'un immeuble visé à l'article 35 doit maintenir le conteneur propre et en bon état. Il doit, de plus, rabattre le couvercle après usage afin que le conteneur ne laisse pas échapper de mauvaises odeurs.

42. Abri

Tout occupant d'un immeuble visé à l'article 35 muni d'un abri pour le conteneur doit le maintenir propre et en bon état de façon à éviter la présence et la prolifération de vermines et d'insectes.

43. Dépôt à côté du conteneur

Il est défendu à toute personne de déposer ou de laisser des matières recyclables à côté du conteneur.

44. Dépôt dans le conteneur d'un autre

Il est défendu à toute personne de déposer des matières recyclables dans un conteneur qui ne lui appartient pas ou qui ne lui a pas été assigné.

45. Fouille dans un conteneur

Il est défendu à toute personne, y compris le personnel du fournisseur de services, de renverser ou de fouiller dans un conteneur.

46. Pouvoirs du fournisseur de services

Le fournisseur de services est autorisé à accéder à toute propriété immobilière, entre 6 heures et 19 heures, pour procéder à la collecte des matières recyclables dans un conteneur.

Sous-section 3.3 Bacs roulants

47. Propriété du bac roulant

Sauf dans le cas des bacs roulants présents avant le 1^{er} janvier 2009 sur le territoire des municipalités de Warden et de Waterloo, le bac roulant pour les matières recyclables demeure la propriété de la MRC et doit demeurer sur et au bénéfice de l'immeuble auquel il est assigné.

Il est défendu à toute personne de retirer un bac roulant propriété de la MRC de l'immeuble auquel il a été assigné. Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'occupant de l'immeuble doit, lors d'un déménagement, laisser le bac roulant à l'immeuble auquel il a été assigné.

48. Réparation et remplacement d'un bac roulant

L'occupant d'un immeuble desservi par bac roulant doit aviser sans délai le fonctionnaire désigné si le bac roulant est endommagé ou si le bac roulant doit être remplacé.

Lorsqu'un occupant constate que son bac roulant a été volé, il doit aviser le fonctionnaire désigné et remplir une déclaration. À la réception de la déclaration

dûment remplie, la MRC remplace le bac roulant par un nouveau bac attribué à la propriété.

49. Altération d'un bac roulant

Il est défendu à toute personne :

- 1) d'altérer de quelque manière que ce soit un bac roulant, notamment en modifiant sa couleur de fabrication originale de manière à le transformer en bac roulant destiné à la collecte des ordures ménagères;
- 2) de dissimuler ou d'éliminer le sigle de la MRC, le numéro d'identification ou toute autre inscription apposé sur un bac roulant.

50. Position du bac roulant pour la collecte

Tout occupant d'un immeuble doit placer pour la collecte son bac roulant dans la cour de façade ou latérale de sa propriété, en bordure de la voie de circulation ~~ou~~ ou, lorsqu'il y a un trottoir, en bordure de celui-ci suivant l'horaire permis par l'article 57 du présent règlement. Le bac roulant doit être placé de manière à ce que l'ouverture du couvercle soit face à la rue. Il doit être placé à au moins 0,5 mètre de tout objet fixe qui entrave la levée du bac tel un poteau, une clôture ou une voiture stationnée dans l'entrée de cour. Dans le cas où plusieurs bacs roulants sont ainsi placés, il doit être laissé un espace d'au moins 30 centimètres entre chaque bac.

51. Poids d'un bac roulant

Le poids d'un bac roulant, incluant son contenu, ne doit pas excéder 90 kilogrammes.

La MRC ou le fournisseur de services ne sont pas tenus de collecter les matières recyclables lorsque le bac roulant contient un surplus de déchets ne permettant pas au couvercle de fermer ou si le poids du bac excède 90 kilogrammes.

52. Matières recyclables sur la chaussée

La MRC ou le fournisseur de services ne sont pas tenus de ramasser les matières recyclables lorsque celles-ci ont été renversées sur la chaussée. L'occupant doit ramasser les matières recyclables répandues sur la chaussée et les remettre dans le bac roulant.

Sous-section 3.4 Collecte des matières recyclables

53. Matières recyclables autorisées

Seules les matières recyclables telles que définies à l'article 4 peuvent être déposées dans un contenant utilisé pour la collecte des matières recyclables.

Il est défendu à toute personne de déposer dans les contenants utilisés pour la collecte des matières recyclables, tout objet, matière ou substance non mentionné à la définition de matières recyclables contenue à l'article 4. Sans limiter la généralité de ce qui précède, il est spécifiquement défendu à toute personne d'y déposer :

- 1) Des emballages de croustilles, du papier carbone, du polystyrène (styromousse), des bleus à dessin, des essuie-tout, du papier ou carton souillé d'huile ou d'aliments;
- 2) De la vaisselle en céramique, des miroirs, des ampoules électriques et de la vitre;
- 3) Des batteries, des piles, des contenants d'huile à moteur, de peinture, de décapant ou d'aérosol, de térébenthine ou d'autres solvants, d'essence, de gaz ou tout autre contenant de produits dangereux;
- 4) Du bois et du linge;
- 5) Des plastiques agricoles;
- 6) En outre, dans le cas d'un immeuble ICI desservi :
 - a) Des emballages de produits groupés ainsi que les contenants et emballages conçus de manière à faciliter la manutention et le transport de plus d'une unité de vente en vue d'éviter leur manipulation physique et les dommages liés au transport, tels les palettes de bois et les conteneurs de transport.
 - b) Les rebuts de procédés industriels. Sans restreindre la généralité de cette catégorie, les retailles de plastique ou de métal ainsi que les contenants ayant servi à l'une ou l'autre des étapes de fabrication sont considérés comme des rebuts de procédés industriels.

54. Propriété des matières recyclables et responsabilité

Les matières recyclables deviennent la propriété du fournisseur de services au moment où il en fait la collecte. Toutefois, l'occupant demeure responsable, le cas échéant, des dommages causés par la suite du dépôt dans un contenant des matières interdites identifiées à l'article 54.

55. Fréquence

La collecte des matières recyclables s'effectue à raison de vingt-six (26) collectes par année.

La collecte a lieu même les jours fériés, sauf le jour de Noël et le jour de l'An. Si l'une de ces deux (2) dernières journées coïncide avec un jour de collecte, celle-ci est devancée ou reportée au jour ouvrable précédent ou suivant, selon le cas.

Le calendrier applicable à chaque municipalité membre est déterminé par la MRC.

56. Horaire

Tout occupant d'un immeuble utilisant un ou des bacs roulants doit les placer en bordure de la rue pour 6 heures le jour de la collecte. La MRC et son fournisseur de services ne sont pas tenus de ramasser les bacs roulants mis à la rue en retard.

Il est défendu à toute personne d'apporter un bac roulant en bordure de rue avant 19 heures la veille du jour de la collecte des matières recyclables de son immeuble.

Tout occupant d'un immeuble ou son représentant doit retirer le ou les bacs roulants de la rue après la collecte le même jour. Cette obligation existe sauf si pour un motif quelconque comme une tempête de neige ou de verglas, la collecte des matières recyclables de son bac roulant n'a pas pu être faite selon l'horaire prévu.

57. Obligations du propriétaire

Tout propriétaire d'un immeuble desservi doit obligatoirement permettre à ses locataires de participer à la collecte des matières recyclables. Les locataires doivent avoir des bacs roulants en quantité suffisante pour les besoins de l'immeuble. Le propriétaire ou son représentant a l'obligation de s'assurer que les bacs sont placés de façon à être vidés de leur contenu le jour de la collecte et remisés par la suite à l'endroit prévu par la réglementation.

Section 4 COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES LORS D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

58. Obligations du promoteur d'événements

Tout promoteur d'événements spéciaux ou d'activités autorisées par une municipalité membre se tenant dans un édifice public ou une place publique doit mettre à la disposition de la clientèle de l'événement ou de l'activité, en nombre suffisant, des contenants permettant la récupération des matières recyclables.

59. Contenants autorisés

La collecte des matières recyclables doit être faite dans des bacs roulants de 240 ou 360 litres de couleur bleue ou dans tout autre contenant approprié selon les matières recyclables recueillies et clairement identifié à cette fin.

60. Matières recyclables autorisées

Les seules matières autorisées pouvant être déposées dans les contenants utilisés pour la collecte des matières recyclables sont celles mentionnées par la

définition de matières recyclables contenue à l'article 4. Tout autre objet, matière ou substance est spécifiquement prohibé.

Le promoteur de l'événement est responsable de la qualité des matières déposées dans les contenants mis à la disposition de la clientèle avant qu'il ne soit procédé à leur collecte. À cet égard, il a la responsabilité de s'assurer que la clientèle est bien informée des matières acceptées notamment par la pose d'une affiche ou d'un autocollant sur le contenant.

Constitue une infraction le fait pour un promoteur de laisser, dans un contenant, des matières souillées ou contaminées rendant la récupération des matières recyclables impossible et obligeant leur disposition dans un lieu d'enfouissement.

Section 5 COLLECTES SPÉCIALES

Sous-section 5.1 Établissements desservis

61. Clientèle desservie

Les établissements desservis par les services de collecte spéciale de la MRC sont les immeubles résidentiels et les immeubles municipaux.

Sous-section 5.2 Collecte spéciale des encombrants

62. Fréquence

La MRC procède à des collectes spéciales des encombrants une (1) fois par mois sur l'ensemble de son territoire.

Le calendrier de la collecte spéciale des encombrants est déterminé par la MRC.

63. Horaire

Tout occupant d'un immeuble desservi doit déposer les encombrants en bordure de rue entre 19 heures la veille et au plus tard pour 6 h le jour désigné pour la collecte des encombrants de son immeuble. La MRC et son fournisseur de services ne sont pas tenus de ramasser les encombrants mis à la rue en retard.

64. Encombrants autorisés

Les seuls encombrants autorisés sont ceux mentionnés par la définition d'encombrant contenue à l'article 4.

65. Rebut non autorisés

Il est défendu à toute personne de déposer en bordure de rue pour la collecte des encombrants des matières dans des sacs de plastique, les pneus, les pièces de véhicules automobiles et machineries de toutes sortes, les résidus domestiques dangereux, les matériaux de construction, de rénovation et de démolition, toute

boîte, valise, coffre ou toute autre forme de contenant muni d'un couvercle, d'une porte ou d'un quelconque dispositif de fermeture dans lequel un enfant pourrait s'introduire et rester enfermé, sans avoir au préalable enlevé la porte, le couvercle ou le dispositif de fermeture et tout matériau dont une des dimensions est supérieure à 1,2 mètre.

66. Préparation des branches

Le propriétaire qui désire faire ramasser des branches de moins de 3 centimètres de diamètre lors de la collecte spéciale des encombrants doit les couper en longueur maximale de 1,2 mètre et les attacher en fagots de moins de 22 kilogrammes.

Sous-section 5.3 Collecte spéciale des feuilles et résidus de jardin

67. Sacs

Tout occupant d'un immeuble résidentiel situé sur le territoire de la MRC doit, lors des collectes spéciales des feuilles et des résidus de jardin aux fins de compostage, placer ses feuilles et ses résidus de jardin dans des sacs de papier compostables conçus spécialement à cette fin.

Il est strictement interdit d'utiliser des sacs de plastique pour la collecte spéciale des feuilles et résidus de jardin.

68. Fréquence

La collecte spéciale des feuilles et des résidus de jardin dans les sacs autorisés a lieu quatre (4) fois par année, soit une (1) fois au printemps et trois (3) fois à l'automne.

Le calendrier de la collecte spéciale des feuilles et résidus de jardin est déterminé par la MRC.

69. Horaire

Les sacs de feuilles et de résidus de jardin doivent être placés en bordure de rue avant 6 heures le jour de la collecte.

Il est défendu à toute personne d'apporter des sacs de feuilles et de résidus de jardin en bordure de rue avant 19 heures la veille du jour de la collecte.

Section 6 COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES

70. Clientèle desservie

Les établissements générant des plastiques agricoles sont desservis par un service de collecte des plastiques agricoles.

71. Méthode et conditions de disposition

Les plastiques agricoles doivent être placés dans des sacs de plastique transparents. Ils doivent être exempts de paille ou autres contaminants.

Les sacs contenant les plastiques agricoles doivent être placés en bordure de la voie de circulation dans l'entrée de cour ou sur le terrain adjacent à la rue.

72. Matières autorisées

Il est interdit de déposer dans les sacs utilisés pour la collecte des plastiques agricoles tout objet, déchet ou substance autre qu'un plastique agricole tel que défini à l'article 4.

73. Propriété des plastiques et responsabilité

Les plastiques agricoles deviennent la propriété du fournisseur de services au moment où il en fait la collecte.

74. Fréquence

La collecte des plastiques agricoles s'effectue à raison de douze (12) collectes par année.

La collecte a lieu même les jours fériés, sauf le jour de Noël et le jour de l'An. Si l'une de ces deux (2) dernières journées coïncide avec un jour de collecte, celle-ci est devancée ou reportée au jour ouvrable précédent ou suivant, selon le cas.

Le calendrier applicable à chaque municipalité membre est déterminé par la MRC.

75. Horaire

Les plastiques agricoles doivent être placés en bordure de rue avant 6 heures le jour de la collecte.

Il est défendu à toute personne d'apporter des plastiques agricoles en bordure de rue avant 19 heures la veille du jour de la collecte.

Section 7 DISPOSITIONS PÉNALES

76. Obligations du propriétaire

Tout propriétaire ou occupant d'un immeuble doit permettre l'accès au fonctionnaire désigné et répondre à toute question qui lui est posée relativement à l'exécution du présent règlement.

77. Constat d'infraction

Toute personne désignée à cette fin par la MRC est autorisée à délivrer un constat d'infraction pour toute infraction au présent règlement, pour laquelle la MRC agit comme poursuivant.

78. Amende minimale de 100,00 \$

Quiconque contrevient à l'une des dispositions des articles 5 à 77 inclusivement du présent règlement, commet une infraction et est passible d'une amende minimum de cent dollars (100,00 \$) et d'au plus mille dollars (1 000,00 \$) si le contrevenant est une personne physique et de deux cents dollars (200,00 \$) et d'au plus deux mille dollars (2 000,00 \$) s'il est une personne morale.

Pour une récidive, le montant maximum est de deux mille dollars (2 000,00 \$) si le contrevenant est une personne physique et de quatre mille dollars (4 000,00 \$) s'il est une personne morale.

L'amende peut être exigée pour chaque jour que dure l'infraction, s'il s'agit d'une infraction continue.

79. Autres recours

Sans restreindre la portée des articles 78 et 79, la MRC peut exercer contre quiconque contrevient au présent règlement tout autre recours prévu par la loi.

Section 8 DISPOSITIONS FINALES

80. Abrogation

Le présent règlement abroge toutes les dispositions réglementaires antérieures adoptées par une municipalité membre portant sur le même objet, ces dispositions étant identifiées à la liste jointe en annexe B du présent règlement.

Le présent règlement abroge et remplace également le règlement numéro 2008-206 tel qu'amendé.

81. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Pascal Russell, préfet

Johanne Gaouette, directrice générale

Avis de motion : 12 février 2014

Adoption du règlement :

Publication :

Granby

Roxton Pond :

St-Alphonse-de-Granby :

Ste-Cécile-de-Milton :

MRC de La Haute-Yamaska :

St-Joachim-de-Shefford:

Shefford :

Warden :

Waterloo :

Entrée en vigueur :

ANNEXE A – PLAN IDENTIFIANT LE PARC DE MAISONS MOBILES DESSERVI



ANNEXE B – LISTE DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ABROGÉES

Sont spécifiquement abrogés :

- les articles 291 à 308 inclusivement du règlement général numéro 0047 -2007 de la Ville de Granby ;
- les règlements numéro 392-2001 et 393-2001 de la municipalité du canton de Ste-Cécile-de-Milton tels qu'amendés ;
- le règlement numéro 07-747-1 de la ville de Waterloo.

ANNEXE 4

RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-168

ÉTABLISSANT LES NORMES RELATIVES AU SERVICE DE VIDANGE
PÉRIODIQUE DES FOSSES SEPTIQUES DU TERRITOIRE DE LA MRC
DE LA HAUTE-YAMASKA (REFONTE SUITE AUX RÈGLEMENTS
NUMÉROS 2006-172 ET 2007-182)

CANADA
PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA

RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-168

**RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES
NORMES RELATIVES AU SERVICE
DE VIDANGE PÉRIODIQUE DES
FOSSES SEPTIQUES DU
TERRITOIRE DE LA MRC DE LA
HAUTE-YAMASKA**

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Haute-Yamaska, le conseil entend procéder à la collecte des boues de fosses septiques dans l'objectif de les mettre en valeur;

CONSIDÉRANT que le Conseil, soucieux de protéger la santé publique et de préserver la qualité de l'environnement dans la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska (ci-après appelée « MRC »), désire s'assurer de la vidange de l'ensemble des fosses septiques conformément au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q. 1981, c. Q-2, r.8);

CONSIDÉRANT que la MRC de La Haute-Yamaska a déclaré, par son règlement 2006-167, compétence à l'égard de la gestion, la collecte, le transport et la disposition des boues des fosses septiques présentes sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné le 18 janvier 2006,

EN CONSÉQUENCE, ce Conseil ordonne et statue comme suit :

DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

Article 1 - Titre du règlement

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 2006-168 établissant les normes relatives au service de vidange périodique des fosses septiques du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska ».

Article 2 - Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 3 - Objet

Le présent règlement a pour objet d'établir les normes relatives au service de vidange périodique des fosses septiques des résidences isolées et bâtiments municipaux situés dans les limites du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska.

Article 4 – Territoire d'application

Le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska.

Article 5 – Personnes assujetties au présent règlement

Le présent règlement s'applique à tout propriétaire d'une résidence isolée et tout propriétaire d'un bâtiment municipal doté d'une fosse septique situés sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska.

Article 6 - Définitions

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots ou les expressions qui suivent ont la signification suivante :

Aire de service : case de stationnement ou emplacement pouvant être utilisé à cette fin par un véhicule de service conçu pour effectuer la vidange de fosses septiques.

Boues : dépôts solides, écumes, liquides ainsi que toute matière pouvant se trouver à l'intérieur des fosses septiques;

Conseil : le conseil de la MRC de La Haute-Yamaska;

Eaux ménagères : les eaux de cuisine, de salle de bain, de buanderie et celles d'appareils autres qu'un cabinet d'aisances;

Eaux usées : les eaux provenant d'un cabinet d'aisances et les eaux ménagères;

Entrepreneur : l'entrepreneur qui, nommé par résolution du Conseil, est chargé de la vidange, de la collecte, du transport et de la disposition des boues;

Fonctionnaire désigné : toute personne chargée de l'application, en tout ou en partie, du présent règlement et nommée par résolution du Conseil;

Fosse septique : Tout réservoir destiné à recevoir les eaux usées d'une résidence isolée ou d'un bâtiment municipal, que ce réservoir soit conforme ou non aux normes prescrites par le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q., 1981, c.Q-2, r.8), incluant les fosses scellées, les fosses de rétention et les puisards.

Est assimilable à une seule fosse septique, un ensemble constitué d'une fosse destinée à recevoir uniquement les eaux ménagères et d'une fosse destinée à recevoir

uniquement les eaux provenant d'un cabinet d'aisances, dans la mesure où cet ensemble dessert une même résidence isolée ou un même bâtiment municipal.

Nonobstant ce qui précède, tout réservoir de même nature, dans le cadre d'un logement faisant partie d'un bâtiment à usages mixtes (commerces, services, industries, etc.), et présentant une capacité supérieure ou égale à 1 500 gallons impériaux, n'est pas considéré comme une fosse septique au sens du présent règlement.

- Municipalité locale : toute municipalité locale comprise à l'intérieur des limites du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska;
- MRC : la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska;
- Obstruction : tout matériel, matière, objet ou construction qui recouvre tout capuchon, couvercle ou autre élément fermant l'ouverture de toute fosse septique tels que : terre, gravier, herbe, arbuste, ornement, mobilier, etc.
- Occupant : toute personne qui jouit de l'usage d'une résidence isolée, soit à titre de propriétaire, d'usufruitier, de possesseur ou autrement;
- Propriétaire : toute personne ou société dont le nom figure au rôle d'évaluation d'une municipalité locale à titre de propriétaire d'une résidence isolée ou d'un bâtiment municipal;
- Résidence isolée : Tout logement comprenant 6 chambres à coucher ou moins, à occupation permanente ou saisonnière, et qui n'est pas raccordé à un système d'égout autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, toute résidence, chalet, maison mobile, logement faisant partie d'un bâtiment à usages mixtes (commerces, services, industries, etc.) est considéré comme une résidence isolée;
- Vidange : opération consistant à retirer d'une fosse septique les boues et les eaux usées, jusqu'à concurrence de sa pleine capacité que cette vidange soit complète ou sélective.

DISPOSITIONS CONCERNANT LE SERVICE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Article 7 - Obligation de vidange

Toute fosse septique desservant une résidence isolée ou un bâtiment municipal doit être vidangée au moins une fois tous les deux (2) ans par l'entrepreneur selon la période de vidange déterminée par la MRC dans l'avis prévu à l'article 8 du présent règlement.

Toute vidange supplémentaire de fosse septique qui doit être exécutée plus fréquemment pour respecter les dispositions du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (L.R.Q., c. Q-2, r-8), ou tout certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, demeure sous la responsabilité et à la charge du propriétaire.

Article 8 - Période de vidange

Tout propriétaire reçoit un avis de la MRC par lequel il est avisé de la période de vidange pour sa ou ses fosses septiques. Cette période, d'une durée maximale de 14 jours, débute à la première et se termine à la seconde des deux dates figurant sur cet avis. Nonobstant ce qui précède, la période de vidange prend fin dès que la vidange a été complétée par l'entrepreneur.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESPONSABILITÉS DU PROPRIÉTAIRE

Article 9 - Travaux préalables

Durant toute la durée de la période de vidange, au sens de l'article 8, le propriétaire doit tenir:

- 9.1 le terrain donnant accès à toute fosse septique nettoyé et dégagé, de telle sorte que l'aire de service destinée à recevoir le véhicule de l'entrepreneur se localise à une distance inférieure ou égale à 40 mètres de toute ouverture de toute fosse septique, cette aire de service devant être d'une largeur minimale de 4,2 mètres et d'un dégagement d'une hauteur minimale de 4,2 mètres. Une voie de circulation carrossable (rue, route, chemin, etc.) peut servir d'aire d'accès dans la mesure où elle rencontre les normes de largeur, de dégagement et de localisation
- 9.2 tout capuchon, couvercle ou autre élément fermant l'ouverture de toute fosse septique dégagé de toute obstruction, en excavant au besoin la terre, les objets ou autres matériaux qui les recouvrent, de façon à laisser un espace libre de 15 cm (6 pouces) tout autour de ce capuchon, couvercle ou élément. Ce faisant, le propriétaire doit prendre tous les

moyens nécessaires pour prévenir des dommages qui pourraient résulter d'une circulation à proximité de la ou des fosses septiques.

Dans l'éventualité où la distance entre l'ouverture la plus éloignée de la fosse septique et l'aire de service s'avère supérieure à 40 mètres, le propriétaire est tenu de se procurer, à ses frais, tous les services et équipements nécessaires pour permettre la vidange malgré cette distance excédentaire, tels que sections additionnelles de boyaux, pompes supplémentaires, crics hydrauliques, etc. Ces services et équipements doivent être préalablement approuvés par un fonctionnaire désigné.

Article 10 - Matières non permises

Si lors de la vidange d'une fosse septique, le fonctionnaire désigné constate qu'une fosse septique contient des matières telles que matières combustibles, chimiques, métalliques, toxiques, explosives, corrosives, radioactives ou autrement dangereuses, le propriétaire est tenu de faire vidanger lui-même la fosse septique, de faire décontaminer les eaux usées avant d'en disposer conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) et d'assumer tous les coûts reliés à ces opérations, le tout dans les dix (10) jours suivant la remise de l'avis de constatation de la présence de matières non permises dans la fosse septique.

Article 11 - Vidange par un tiers ou hors service

Le fait pour le propriétaire ou l'occupant d'une résidence isolée ou d'un bâtiment municipal de faire procéder à la vidange d'une fosse septique par un tiers ou autrement que dans le cadre du service décrété au présent règlement ne l'exempte pas de l'obligation de faire vidanger sa fosse septique par l'entrepreneur au moment déterminé par la MRC.

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 12 – Non-responsabilité

La MRC et la municipalité locale ne peuvent être tenues responsables de dommages survenant aux lieux, aux biens ou aux personnes provenant d'un bris, d'une défectuosité ou d'un vice du système relatif à l'évacuation et au traitement des eaux usées des résidences isolées ou bâtiments municipaux.

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Article 13 - Application du règlement

L'application du présent règlement est confiée, en tout ou en partie, aux fonctionnaires désignés par le conseil.

Article 14 - Pouvoirs du fonctionnaire désigné

Le fonctionnaire désigné est autorisé à visiter et à examiner, entre 7 heures et 19 heures, toute propriété immobilière, et si nécessaire, l'intérieur et l'extérieur de toute résidence isolée ou bâtiment municipal pour constater si le présent règlement est exécuté.

Article 15 - Pouvoirs de l'entrepreneur

L'entrepreneur est autorisé à accéder à toute propriété immobilière, entre 7 heures et 19 heures, pour procéder à la vidange des fosses septiques.

Article 16 – Accès

Tout propriétaire ou occupant d'une résidence isolée ou d'un bâtiment municipal doit permettre l'accès au fonctionnaire désigné et répondre à toutes les questions qui lui sont posées relativement à l'exécution du présent règlement.

Tout propriétaire ou occupant d'une résidence isolée ou d'un bâtiment municipal doit permettre l'accès à l'entrepreneur pour procéder à la vidange des fosses septiques.

Article 17 –

Nonobstant les dispositions du présent règlement, le propriétaire de la ou des fosses septiques n'est pas dispensé de l'application des articles 13 et 59 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.8) ou des conditions de l'autorisation émise en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2). Dans ces cas, le propriétaire doit confier à un tiers la réalisation des travaux et en assumer le coût.

Article 18 - Infractions

Toute personne physique qui contrevient à une disposition des articles 9, 10, 11 et 16 du présent règlement commet une infraction et se rend passible, en plus des frais, d'une amende minimale de 300 \$ et d'une amende maximale de 1 000 \$ dans le cas d'une première infraction.

Toute personne morale qui contrevient à une disposition des articles 9, 10, 11 et 16 du présent règlement commet une infraction et se rend passible, en plus des frais, d'une amende minimale de 600 \$ et d'une amende maximale de 2 000 \$ dans le cas d'une première infraction.

En cas de récidive, les montants mentionnés aux alinéas précédents sont doublés.

L'amende peut être exigée pour chaque jour que dure l'infraction, s'il s'agit d'une infraction continue.

Article 19 – Application immédiate du règlement

Le présent règlement est d'application immédiate et l'obligation de faire vidanger sa ou ses fosses septiques durant la période de vidange mentionnée dans l'avis prévu à l'article 8 du présent règlement s'applique quel que soit le moment de la dernière vidange effectuée avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

Article 20 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à Granby, ce neuvième (9^e) jour du mois de février deux mille six (2006).

Mme Johanne Gaouette, directrice
générale

M. Paul Sarrazin, préfet

2006-168

Avis de motion: 18 janvier 2006
Adoption du règlement : 9 février 2006
Entrée en vigueur : 21 février 2006

2006-172

Avis de motion : 13 avril 2006
Adoption du règlement : 11 mai 2006
Entrée en vigueur : 23 mai 2006

2007-182

Avis de motion: 14 septembre 2006
Adoption du règlement : 11 janvier 2007
Entrée en vigueur : 9 février 2007

ANNEXE 5

RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-219 LIMITANT LA MISE EN DÉCHARGE SUR SON TERRITOIRE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LA HAUTE-YAMASKA**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-219

**RÈGLEMENT LIMITANT LA MISE EN
DÉCHARGE SUR SON TERRITOIRE DE
MATIÈRES RÉSIDUELLES PROVENANT
DE L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LA HAUTE-YAMASKA**

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska a adopté son règlement numéro 2005-155 intitulé *Règlement édictant le plan de gestion des matières résiduelles de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska*, et que ce règlement est entré en vigueur le 12 novembre 2005 ;

ATTENDU que le plan de gestion des matières résiduelles de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, adopté par ce règlement, prévoit que la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska entend limiter la mise en décharge sur son territoire des matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire;

ATTENDU qu'une municipalité régionale de comté, lorsqu'elle a indiqué une telle intention dans son plan de gestion des matières résiduelles, peut adopter un règlement ayant pour objet de limiter dans la mesure prévue par le plan, la mise en décharge ou l'incinération sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 1^{er} octobre 2009 conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

EN CONSÉQUENCE, ce conseil ordonne et statue comme suit :

Article 1 - Titre du règlement

Le présent règlement est intitulé "Règlement numéro 2009-219 limitant la mise en décharge sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska".

Article 2 - Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 3

La mise en décharge sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire, pour toute période courue du premier janvier au 31 décembre d'une année donnée, est limitée à une quantité maximale ne pouvant pas dépasser cent cinquante mille (150 000) tonnes métriques moins, pour l'année dont il s'agit de déterminer la quantité maximale, le tonnage de matières résiduelles produites sur

le territoire de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska et mises en décharge ou incinérées sur son territoire.

Article 4

Le présent règlement n'est toutefois pas applicable à une installation d'élimination établie avant la date d'entrée en vigueur du règlement numéro 2005-155, jusqu'à concurrence de la capacité d'élimination autorisée à cette date. Il n'est pas applicable non plus à une installation d'élimination qui appartient à une entreprise et qui sert exclusivement à l'élimination des matières résiduelles qu'elle produit. Enfin, il n'est pas applicable aux matières résiduelles produites par les fabriques de pâtes et papiers.

Article 5 – Pénalité

- a) Toute personne qui agit en contravention au présent règlement commet une infraction.
- b) Si le contrevenant est une personne physique, il doit être condamné, en cas d'une première infraction, à une amende fixe de 1 000 \$ et les frais pour chaque infraction.
- c) Si le contrevenant est une personne morale, il doit être condamné, en cas d'une première infraction, à une amende fixe de 2 000 \$ et les frais pour chaque infraction.
- d) En cas de récidive, si le contrevenant est une personne physique, l'amende fixe est de 2 000 \$ et les frais pour chaque infraction.
- e) En cas de récidive, si le contrevenant est une personne morale, l'amende fixe est de 4 000 \$ et les frais pour chaque infraction.
- f) Si la contravention est continue, cette continuité constitue, jour par jour, des infractions distinctes.
- g) Malgré les paragraphes qui précèdent, la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska peut exercer tous les recours nécessaires aux fins de faire observer les dispositions du présent règlement.

Article 6 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Granby, province de Québec, ce quatorzième (14^e) jour d'octobre deux mille neuf (2009).

Mme Johanne Gaouette, directrice
générale

M. Paul Sarrazin, préfet

Avis de motion: 1^{er} octobre 2009
Adoption du règlement : 14 octobre 2009
Publication :
Granby : 20 octobre 2009
Roxton Pond : 21 octobre 2009
St-Alphonse-de-Granby : 20 octobre 2009
Ste-Cécile-de-Milton : 20 octobre 2009
MRC de La Haute-Yamaska : 19 octobre 2009
Entrée en vigueur : 21 octobre 2009

St-Joachim-de-Shefford: 19 octobre 2009
Shefford : 21 octobre 2009
Warden : 20 octobre 2009
Waterloo : 19 octobre 2009
Bromont : 19 octobre 2009

ANNEXE 6

NOTE MÉTHODOLOGIQUE - INVENTAIRE DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

INVENTAIRE DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Juillet 2015

1 PRÉALABLE

L'utilisation de données réelles disponibles auprès de la MRC de La Haute-Yamaska a été privilégiée pour réaliser l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire. En l'absence de données disponibles, les estimations ont été effectuées à l'aide de l'Outil de calcul développé par RECYC-QUÉBEC et le MDDELCC en vue de la révision des PGMR.

Présentation de l'Outil de calcul :

La méthodologie mise au point pour l'estimation des quantités par l'Outil de calcul a fait consensus au sein du comité de travail constitué de représentants de RECYC-QUÉBEC et du MDDELCC. L'Outil permet d'estimer les quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées par catégorie de matières ainsi que selon leur provenance. Des indicateurs socioéconomiques ont été définis afin de permettre la meilleure évaluation possible des quantités de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées sur le territoire. Il s'agit de la population pour le secteur résidentiel, du nombre d'employés pour le secteur ICI et de la valeur des permis de bâtir pour le secteur des résidus de CRD.

Les estimations sont effectuées à partir de données unitaires issues d'une revue de la littérature. Les hypothèses de calcul et la méthodologie complète utilisée sont disponibles sur le site de RECYC-QUÉBEC :

http://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Methodologie_outil_inventaire.pdf.

La version 2 – BÊTA a été utilisée pour réaliser l'inventaire des quantités de matières résiduelles de la MRC de La Haute-Yamaska.

Données générales utilisées dans l'Outil de calcul – RECYC-QUÉBEC

Tableau 1 : Population de la MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Territoire	Population 2013
MRC de La Haute-Yamaska	87 008

Source : ISQ, Estimation de la population des MRC, 1er juillet 2013

Tableau 2 : Nombre d'unités d'occupation (u.o.) par type de logement, 2013

Type de logements	Nombre
Multilogement (10 logements et plus) et condos	7 707 u.o.
Plex (entre 2 et 9 logements) :	9 303 u.o.
Unifamilial	21 679 u.o.
Chalets, maisons de villégiature	166 u.o.
Total	38 855 u.o.

Source : Données des sommaires des rôles d'évaluation de chaque municipalité additionnées aux données sur les autres u.o. desservies (maisons de chambres et maisons de ferme) provenant des registres de facturation de la MRC de La Haute-Yamaska, 2013.

2 SECTEUR RÉSIDENTIEL

L'année de référence retenue pour les données de quantité de l'inventaire du secteur résidentiel est 2013.

Les matières résiduelles d'origine résidentielle prises en compte dans l'inventaire sont :

- les matières recyclables;
- les matières organiques;
- les boues municipales (incluant les boues de fosses septiques);
- les matières résiduelles nécessitant une gestion spécifique :
 - textile;
 - véhicules hors d'usage (VHU);
 - contenants consignés;
 - pneus usagés;
- les autres matières résiduelles :
 - résidus domestiques dangereux (RDD);
 - résidus encombrants métalliques et non métalliques;
- les rejets du centre de tri des matières recyclables et du centre de valorisation des matières organiques;
- les résidus d'activités municipales.

Il y a un centre de tri des matières recyclables et un centre de traitement des boues de fosses septiques sur le territoire de la MRC. Il n'y a toutefois pas d'autre centre de valorisation des matières organiques. Les rejets de ces installations ont été intégrés dans l'inventaire pour répondre aux exigences des lignes directrices du MDDELCC (portions reliées aux matières résiduelles provenant de la MRC seulement).

La gestion du sous-produit des activités de gestion des matières résiduelles que représentent les lixiviats du lieu d'enfouissement technique Roland Thibault inc. est documentée selon les informations disponibles, mais les quantités ne seront pas incluses dans l'inventaire des matières résiduelles (voir section 2.10.3).

2.1 MÉTHODOLOGIE ET HYPOTHÈSES

Cet inventaire vise l'ensemble des résidus d'origine résidentielle produits à l'échelle du territoire de la MRC (résidences permanentes et saisonnières). La grande majorité de ces matières résiduelles sont intégrées dans des programmes de gestion municipale, à savoir les collectes porte à porte de la MRC et les deux écocentres du territoire.

Le tableau 1 présente la source et le type de données utilisés pour réaliser l'inventaire des matières résidentielles générées par le secteur résidentiel.

Tableau 3 : Sources des données pour l'inventaire des matières résiduelles générées par le secteur résidentiel

Type de données	Nom de la source	Méthodologie
Ordures ménagères (collecte des ordures)		
Quantité éliminée	Registres des billets de pesée et statistiques de tonnages annuelles de la MRC de La Haute-Yamaska - 2013	Quantité acheminée au lieu d'enfouissement ou collectée en porte-à-porte (<i>sans la proportion attribuable au secteur ICI (5,6 %¹)</i>).
Matières recyclables (collecte sélective)		
Quantité récupérée	Registres des billets de pesée et statistiques de tonnages annuelles de la MRC de La Haute-Yamaska - 2013	Quantité de matières recyclables récupérées par la collecte sélective (<i>sans la proportion attribuable au secteur ICI (19,2 %²)</i>).
Composition des matières recyclables récupérées	Rapports mensuels du centre de tri de Sani-Éco inc. - 2013	Ventilation par catégorie PCPVM ³ .
Quantité et composition des matières recyclables éliminées	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Proportion des matières recyclables dans la collecte des ordures de la MRC et ventilation par catégorie PCPVM.
Matières résiduelles organiques		
Quantité récupérée	Registres des billets de pesée et statistiques de tonnages annuelles de la MRC de La Haute-Yamaska - 2013 Bilan annuel 2013 des écocentres de La Haute-Yamaska	Quantité récupérée d'arbres de Noël, de branches, de feuilles et de résidus de jardins.
	MRC de La Haute-Yamaska	Programmes de réduction à la source : - nombre de composteurs domestiques offerts gratuitement par la MRC (2012) et vendus par le CILB (2007); - présence d'activités de sensibilisation sur l'herbicyclage.
Composition des matières récupérées et éliminées	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel, RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec (ÉEQ) de 2010 est utilisée.

¹ Voir section 2.2

² Voir section 2.3

³ PCPVM : papier, carton, plastique, verre et métal

Type de données	Nom de la source	Méthodologie
Quantité générée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Taux unitaire kg/u.o./an selon le type de logement et par matières
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Quantité générée – quantité récupérée
Boues des stations mécanisées		
Quantité récupérée et éliminée	Station d'épuration des eaux usées de la Ville de Granby	Utilisation des données de tonnage
Boues de fosses septiques		
Nombre de fosses septiques vidangées en 2013	Inventaire des installations septiques, registres des billets de pesée et statistiques de tonnage de la MRC de La Haute-Yamaska	Utilisation des données de tonnage et du nombre de fosses septiques vidangées
Quantité récupérée	Groupe Deslandes Fortin inc.	Entrevue téléphonique avec le centre de traitement des boues de fosses septiques (99,6 % ⁴)
Quantité éliminée	Groupe Deslandes Fortin inc.	Entrevue téléphonique avec le centre de traitement des boues de fosses septiques (0,4 % ⁵)
Véhicules hors d'usage (VHU)		
Quantité récupérée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	46,8 kg/hab./an
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	22 kg/hab./an (comptabilisés dans le secteur ICI – considérés comme rejets de procédés)
Textiles		
Quantité récupérée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	3,3 kg/hab./an
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Proportion des textiles dans la collecte des ordures de la MRC (3,1 % ⁶)
Résidus domestiques dangereux (RDD) – sans programme REP		
Quantité récupérée	Bilan annuel 2013 des écocentres de La Haute-Yamaska	Utilisation des données annuelles de tonnage
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Proportion des RDD dans la collecte des ordures de la MRC (0,2 % ⁷)

⁴ Voir secteur 2.5.3

⁵ Voir section 2.5.3

⁶ Voir section 2.7

⁷ Voir section 2.8

Type de données	Nom de la source	Méthodologie
Résidus domestiques dangereux (RDD) – avec programme REP		
Quantité récupérée	Rapport d'arrivage – MRC de La Haute-Yamaska de Laurentides Re/sources Bilan annuel des écocentres de La Haute-Yamaska	Utilisation des données annuelles de tonnage
Résidus encombrants - métalliques		
Quantité récupérée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	22 kg/hab./an
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Proportion des encombrants métalliques dans la collecte des ordures de la MRC (0,9 % ⁸)
Résidus encombrants – non métalliques		
Quantité récupérée	Bilan annuel des écocentres de La Haute-Yamaska	Utilisation des données de tonnage
Quantité éliminée	Registres des billets de pesée et statistiques de tonnages annuelles de la MRC de La Haute-Yamaska Bilan annuel des écocentres de La Haute-Yamaska	Utilisation des données de tonnage
Rejets des centres de traitement		
Quantité éliminée	Composition des matières recyclables du centre de tri de Sani-Éco inc.	Taux de rejet moyen des matières recyclables (11 % ⁹)
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Proportion des rejets dans les résidus verts collectés par la MRC (2,1 % ¹⁰)
Contenants consignés		
Quantité récupérée contenants consignés	Calculateur de RECYC-QUÉBEC	Donnée par habitant sur la base des quantités annuelles collectées au Québec
Pneus usagés		
Quantité récupérée de pneus usagés	Calculateur de RECYC-QUÉBEC	Registre des collectes de RECYC-QUÉBEC pour l'année 2013
Résidus ultimes		
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Proportion de résidus ultimes dans la collecte des ordures de la MRC (0,82 % ¹¹)

⁸ Voir section 2.9.1

⁹ Voir section 2.3

¹⁰ Voir section 2.4

¹¹ Voir section 2.11

2.2 ORDURES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le tableau 4 présente les quantités d'ordures collectées en 2013 en bordure de rue. Ces quantités incluent une faible proportion de déchets en provenance des petits ICI assimilables (5,6 %).

La proportion des matières éliminées qui est attribuable aux ICI est estimée à 5,6 % du tonnage d'ordures ménagères collecté par le service de la MRC. Ce taux est basé sur l'inventaire du secteur ICI dont mandat a été confié à Chamard – Stratégies environnementales en 2015. Afin d'estimer ce taux, la liste des locaux commerciaux de la MRC ayant un code INR<7 et qui ne sont pas une dépendance a été extraite des rôles d'évaluation foncière en date du mois d'octobre 2013. Il a été posé comme hypothèse que le nombre d'employés pour ces petits ICI est égal à 1. Par la suite, le taux de récupération de matières recyclables utilisé par l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC, pour chaque secteur d'activité, a été utilisé afin de connaître le tonnage annuel généré par chaque local commercial, et ce, à même une unité de logement. Lorsque l'information sur le secteur d'activité d'un commerce était absente, les taux de génération des employés de services et bureau ont été appliqués par défaut.

Tableau 4 : Quantités d'ordures ménagères collectées par les services de la MRC de La Haute-Yamaska, secteur résidentiel, 2013

	Généré (tonnes)
Collecte d'ordures ménagères porte-à-porte	22 167 t
Portion attribuable au secteur ICI (5,6 %)	1 241 t
Portion attribuable au secteur résidentiel (94,4 %)	20 926 t

Source : MRC de La Haute-Yamaska

2.3 MATIÈRES RECYCLABLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Les tonnages totaux utilisés pour calculer les quantités de matières recyclables éliminées et récupérées proviennent des données du service de collecte de la MRC.

La proportion des matières recyclables récupérées qui est attribuable aux ICI est estimée à 19,2 % (80,8 % pour le secteur résidentiel). Ce taux est basé sur l'inventaire du secteur ICI dont mandat a été confié à Chamard – Stratégies environnementales en 2015. Cette étude établit cette proportion en appliquant au volume total des contenants disponibles pour les immeubles ICI (conteneurs et bacs) une densité moyenne de 35 kg/m³. Cette densité moyenne fut fournie par le centre de tri de Matrec et s'applique spécifiquement aux matières provenant des ICI.

De plus, avec l'aide du fournisseur de services de la MRC, il a été estimé que le taux de remplissage des bacs et des conteneurs des immeubles ICI au moment de la collecte des matières recyclables est de 75 % et que le taux de sortie des bacs est de 80 % alors que tous les conteneurs collectés de matières recyclables sont levés à chaque collecte (taux de sortie à 100 %).

Le tableau 5 présente les quantités de matières recyclables récupérées sur le territoire de La Haute-Yamaska ainsi que les proportions attribuables au secteur résidentiel.

Tableau 5 : Quantités de matières recyclables récupérées par les services de la MRC de La Haute-Yamaska, secteur résidentiel et secteur ICI, 2013

	Récupéré (tonnes)
Collecte sélective porte-à-porte	9 652 t
Quantité attribuable au secteur ICI (19,2 %)	1 853 t
Quantité attribuable au secteur résidentiel (80,8 %)	7 799 t
Carton récupéré aux écocentres	51 t
Quantité attribuable au secteur ICI (6 %)	3 t
Quantité attribuable au secteur résidentiel (94 %)	48 t
Total pour le secteur résidentiel	7 847 t
Rejets du centre de tri (11 % de la collecte porte-à-porte)*	858 t
Total pour le secteur résidentiel	6 989 t

Source : MRC de La Haute-Yamaska et Centre de tri de Sani-Éco inc.

* Voir tableau 6.

Le tableau 6 présente la composition des matières recyclables collectées sur le territoire de la MRC selon les données obtenues du centre de tri de Sani-Éco inc.

Tableau 6 : Composition des matières recyclables récupérées, secteur résidentiel, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Catégorie	Proportion - récupérée
Papier et carton	64 %
Métal	6 %
Plastique	11 %
Verre	8 %
Rejets	11 %*
Total	100 %

Source : Centre de tri de Sani-Éco inc.

* Inclus dans la section Rejets des centres de tri de l'inventaire (858 t)

Afin d'évaluer la composition des matières recyclables éliminées, les proportions provenant de l'Outil de calcul ont été appliquées. Celles-ci sont présentées au tableau 7.

Tableau 7 : Composition des matières recyclables éliminées, secteur résidentiel, MRC de La Haute-Yamaska

Catégorie	Proportion - éliminée (inclus dans la collecte des ordures ménagères)
Papier et carton	10,5 %
Métal	2,2 %
Plastique	8,1 %
Verre	2,8 %
Total	23,6 %

Source : Composition des matières recyclables éliminées : Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel, RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec (ÉEQ), 2010

Le bilan de génération des matières recyclables du secteur résidentiel sur le territoire de la MRC est présenté au tableau 8.

Tableau 8 : Quantités de matières recyclables générées, secteur résidentiel, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Catégorie	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)
Papier et carton	5 039 t*	2 197 t	7 236 t
Métal	468 t	460 t	928 t
Plastique	858 t	1 695 t	2 553 t
Verre	624 t	586 t	1 210 t
Total	6 989 t	4 938 t	11 927 t

* 7 799 t * 64 % (collecte) + 48 t (écocentres) = 5 039 tonnes

2.4 MATIÈRES ORGANIQUES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Aucun résidu alimentaire ou autre résidu organique n'est collecté au niveau du secteur résidentiel.

La quantité de matières organiques générées est estimée sur la base des données de tonnage réelles disponibles (pour les résidus verts les collectes porte-à-porte et les écocentres), puis à partir de l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC. Les programmes de gestion des matières organiques en place sur le territoire de la MRC sont d'ailleurs pris en compte par l'Outil (nombre de composteurs domestiques distribués, réglementation spécifique et activités de sensibilisation).

Le tonnage de branches et sapins de Noël récupéré provient des données du service de collecte des arbres de Noël de la MRC (45 tonnes) additionnées à l'ensemble des branches recueilli par les écocentres (1 322 tonnes). Le tonnage de résidus verts récupéré provient des données du service de collecte des feuilles et résidus de jardin de la MRC (582 tonnes) additionnées à l'ensemble des résidus verts recueilli par les écocentres (415 tonnes).

L'ensemble des quantités collectées par les services de la MRC, incluant les rejets, est illustré au tableau 9. Le taux de rejets appliqué est de 2,1 % pour les résidus verts collectés porte à porte (taux proposé par l'Outil de calcul).

Tableau 9 : Quantités de matières organiques collectées, secteur résidentiel, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Service	Résidus verts collectés (tonnes)	Branches et d'arbres de Noël collectés (tonnes)
Collecte porte-à-porte	582 t	45 t
Écocentres	415 t	1 322 t
Sous-total	997 t	1367 t
Rejets (2,1 %)	21 t*	0 t
Total collecté par la MRC	976 t	1 367 t

Sources : MRC de La Haute-Yamaska

*Inclus dans la section Rejets des centres de traitements des matières organiques de l'inventaire

Il a été estimé que minimalement 209 composteurs étaient présents sur le territoire de la MRC puisqu'en 2007, 109 composteurs furent vendus à prix réduit par l'entremise du Centre d'interprétation de la nature du lac Boivin (CINLB), puis en 2012, un concours en collaboration avec le fonds Éco IGA a permis à la MRC de distribuer 100 composteurs.

Concernant l'herbicyclage, des activités de sensibilisation sont menées mais il n'existe pas de réglementation interdisant le gazon dans les collectes des matières organiques et des ordures. De plus, aucun parasite ou maladie n'est soulevé dans l'inventaire puisqu'aucun abattage d'arbres n'a été fait en raison de l'agrile du frêne en 2013.

Le tableau 10 présente les quantités récupérées par les activités de sensibilisation à l'herbicyclage et la distribution de composteurs domestiques selon les données de l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC.

Tableau 10 : Quantités de résidus verts et de résidus alimentaires récupérés par les activités d'herbicyclage et de compostage domestique, secteur résidentiel, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Catégorie	Récupéré (tonnes)
Résidus verts	88 t
Résidus alimentaires	21 t

Source : Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC

Les quantités de matières organiques éliminées sont basées sur les données proposées par l'Outil de calcul (quantité générée suggérée moins quantité récupérée connue).

Le bilan des quantités de matières organiques générées par le secteur résidentiel sur le territoire de la MRC est présenté au tableau 11.

Tableau 11 : Quantités de matières organiques générées, secteur résidentiel, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Catégorie	Collecté (tonnes)	Récupéré par l'herbicyclage et le compostage domestique (tonnes)	Total Récupéré (tonnes)	Total éliminé (tonnes)	Total généré (tonnes)
Branches et sapins de Noël	1 367 t	0 t	1 367 t	0 t	1 367 t
Résidus verts	976 t	88 t	1 064 t	3 320 t	4 384 t
Résidus alimentaires	0 t	21 t	21 t	6 638 t	6 659 t
Autres résidus organiques	0 t	0 t	0 t	4 308 t	4 308 t
Total	2 343 t	109 t	2 452 t	14 266 t	16 718 t

Source : MRC de La Haute-Yamaska et Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC

2.5 BOUES MUNICIPALES

Les boues municipales sont divisées en trois catégories :

- Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM);
- Boues municipales d'étangs aérés (BEA);
- Boues de fosses septiques (BFS).

Les données sur les stations d'épuration municipales proviennent d'entrevues avec les municipalités et de la compilation de données effectuée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)¹².

2.5.1 Boues municipales de stations d'épuration mécanisées

Le tableau 12 présente la quantité de boues produites à la station mécanisée de Granby en 2013. La quantité annuelle générée était de 23 112 tonnes à une siccité de 15,4 %, soit 17 796 tonnes à 20 % de siccité. Selon les informations recueillies, il est convenu que 50 % de ces boues proviennent de trois importantes industries agroalimentaires, à savoir 8 898 tonnes. La quantité résiduelle de boues, soit 50 %, provenant à la fois du secteur résidentiel et des autres ICI a été compilée dans l'inventaire du secteur résidentiel, ce qui représente 8 898 tonnes de boues humides à 20 % de siccité. En 2013, 1 112 tonnes de ces boues ont été valorisées en partie (12,5 %) et 7 786 tonnes ont été éliminées (87,5 %).

¹² Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (SOMAE) accessible à partir du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR).

Tableau 12 : Quantités de boues de stations mécanisées générées, secteur résidentiel, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Catégorie	Généré (tonnes humides)	Siccité (%)	Généré à 20 % de siccité (tonnes humides)	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)
Boues municipales	11 556 t mh	15,4 %	8 898 t mh	1 112 t mh	7 786 t mh

Source : Station d'épuration des eaux usées de la Ville de Granby

2.5.2 Boues municipales d'étangs aérés

Aucune vidange d'étangs aérés n'a été effectuée en 2013, donc aucune installation n'est considérée dans l'inventaire. Néanmoins, les vidanges postérieures à 2013 sont documentées au chapitre 2 – Gestion actuel des matières résiduelles du PGMR révisé.

2.5.3 Boues de fosses septiques

En 2013, 5 298 fosses septiques d'immeubles résidentiels furent vidangées sur le territoire de la MRC. Les boues provenant des fosses septiques situées à Granby sont déversées à la station d'épuration des eaux usées de la ville (voir section 2.5.1). Pour éviter un double comptage de ces boues, seules les installations situées à l'extérieur de Granby sont comptabilisées dans l'inventaire, soit 2 790 unités. Les boues vidangées auprès de ces installations septiques sont valorisées à 99,6 % par l'intermédiaire du Groupe Deslandes Fortin inc.

Les quantités de boues de fosses septiques générées par le secteur résidentiel sur le territoire de la MRC sont présentées au tableau 13.

Tableau 13 : Quantité de boues de fosses septiques générées, secteur résidentiel, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Catégorie	Récupéré (tonnes humides)	Éliminé (tonnes humides)	Généré (tonnes humides)
Boues de fosses septiques	827 t mh	3 t mh	830 t mh

Source : Groupe Deslandes Fortin inc.

Le bilan des quantités de boues générées par le secteur résidentiel sur le territoire de la MRC est présenté au tableau 14.

Tableau 14 : Quantités de boues récupérées, éliminées et générées, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Catégorie	Récupéré (t)*	Éliminé (t)*	Généré (t)*
Boues de station mécanisée (Granby)	1 112 t mh	7 786 t mh	8 898 t mh
Boues d'étangs aérés	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues de fosses septiques	827 t mh	3 t mh	830 t mh
Total	1 939 t mh	7 789 t mh	9 728 t mh

* Quantités ramenées à une siccité de 20 % de matières sèches

2.6 VÉHICULES HORS D'USAGE (VHU)

Aux fins d'information, les quantités générées de VHU ont été estimées à partir de l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC basé sur des taux unitaires de 46,8 kg/hab./an pour la quantité récupérée et 22,0 kg/hab./an pour la quantité éliminée. Comme le démontre le tableau 15, la quantité récupérée de VHU est de 4 072 tonnes et la quantité éliminée de 2 802 tonnes.

Attention : la quantité éliminée est comptabilisée dans l'inventaire du secteur ICI (rejets des recycleurs).

Tableau 15 : Quantités de véhicules hors d'usage (VHU) générés, secteur résidentiel, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Catégorie	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)
VHU	4 072 t	0 t*	4 072 t

Source : Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC

*Les quantités éliminées se retrouvent dans l'inventaire du secteur ICI.

2.7 TEXTILES

La MRC ne détient que le tonnage récupéré de textiles via les écocentres (2,9 tonnes), ce qui ne représente qu'une faible quantité de textile par rapport à tout ce qui est recueilli par les organismes communautaires et les recycleurs sur le territoire. La donnée proposée par l'Outil de calcul basé sur un taux de 3,3 kg/hab./an est donc utilisée pour établir la quantité de textiles récupérés.

La quantité de textiles éliminés est établie selon la donnée de l'Outil de calcul basée sur une proportion de référence établie par des études de caractérisation, soit 3,1 % des ordures ménagères provenant du secteur résidentiel.

Le bilan des quantités de textiles générés par le secteur résidentiel sur le territoire de la MRC est présenté au tableau 16.

Tableau 16 : Quantités de textiles générés, secteur résidentiel, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Catégorie	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Textiles	287 t	649 t	936 t

Source : Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC

2.8 RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) ET PRODUITS VISÉS PAR LES PROGRAMMES DE RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP)

Les données connues par la MRC quant aux quantités de RDD et de produits visés par les programmes de responsabilités élargies des producteurs (REP) récupérées en 2013 sont présentées au tableau 17. Les données proviennent du Rapport d'arrivage – MRC de La Haute-Yamaska de Laurentides Re/sources et des données de tonnages recueillis aux écocentres.

La quantité des autres RDD éliminée est établie selon la donnée de l'Outil de calcul basée sur une proportion de référence établie par des études de caractérisation, soit 0,2 % des ordures ménagères provenant du secteur résidentiel. La quantité de produits REP éliminés est non disponible et ne doit pas être comptabilisé dans l'inventaire.

Le bilan des quantités de RDD et produits REP générés par le secteur résidentiel sur le territoire de la MRC est présenté au tableau 17.

Tableau 17 : Quantités de résidus domestiques dangereux (RDD) et de produits visés par des programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) générés, secteur résidentiel, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Collecteurs	Catégorie	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)
Laurentides Re/sources	Peintures et aérosols (REP)	88 t	n/d	88 t
Laurentides Re/sources	Batteries et piles (REP)	8 t		8 t
Laurentides Re/sources	Huiles usées et filtres (REP)	7 t		7 t
Laurentides Re/sources	Liquides de refroidissement et antigels	1 t		1 t
Écocentres	TIC (REP)	128 t		128 t
Écocentres	Lampes fluorescentes (REP)	5 t		5 t
Sous-total – REP		237 t	n/d	237 t
Écocentres	Autres RDD (non REP)	69 t	46 t	115 t
Sous-total - RDD		69 t	46 t	115 t

Source : MRC de La Haute-Yamaska

2.9 RÉSIDUS ENCOMBRANTS

Les résidus encombrants sont divisés en deux catégories : les résidus encombrants non métalliques (meubles, matelas, etc.) et les résidus encombrants métalliques (électroménagers, vélos, etc.).

L'inventaire de ces matières résiduelles est basé à la fois sur les données de la MRC (tonnages recueillis par les collectes porte-à-porte et les écocentres) et sur les données proposées par l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC.

2.9.1 Résidus encombrants métalliques

Les trois collectes spécifiques de résidus encombrants métalliques de la MRC ont permis de récupérer 8 tonnes en 2013 alors que 10 tonnes furent récupérées aux écocentres pendant cette même période (5 tonnes d'encombrants métalliques et 5 tonnes de vélos). Comme les quantités récupérées par les récupérateurs itinérants et autres organismes sont non disponibles, il y a lieu de croire que ce total est sous-estimé. Les quantités des matières récupérées et éliminées de résidus encombrants métalliques sont donc établies selon les données de l'Outil de calcul. La quantité récupérée est basée sur un taux de référence de 22 kg/hab./an. La quantité éliminée est basée sur une proportion de référence de 0,8 % des ordures ménagères provenant du secteur résidentiel.

La quantité d'encombrants métalliques générés par le secteur résidentiel sur le territoire de la MRC est présentée au tableau 18.

Tableau 18 : Quantités de résidus encombrants métalliques générés, secteur résidentiel, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Catégorie	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)
Encombrants métalliques	1 914 t	167 t	2 081 t

Source : Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC

2.9.2 Encombrants non métalliques

Les données provenant du registre des billets de pesée et statistiques de tonnages annuelles de la MRC de La Haute-Yamaska sont utilisées pour l'inventaire des encombrants non métalliques puisque l'Outil ne propose pas d'estimation pour la quantité récupérée. De plus, la quantité éliminée proposée par l'Outil est moins élevée que le tonnage éliminé par les services de la MRC (188 tonnes comparativement à 474 tonnes), ce qui amène à croire que la donnée de l'Outil est sous-estimée. Les données connues par la MRC quant aux quantités d'encombrants non métalliques récupérées et éliminées en 2013 sont les présentées au tableau 19.

Tableau 19 : Quantités de résidus encombrants non métalliques collectés par les services de la MRC de La Haute-Yamaska, secteur résidentiel, 2013

Service	Catégorie	Taux de valorisation	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)
Écocentres	Résidus de plastiques	50 %	53,5 t	53,5 t	107 t
Collectes porte-à-porte	Encombrants non métalliques	0 %	0	390 t	390 t
Écocentres	Encombrants non métalliques	90 %	273,5 t	30,5 t	304 t
Écocentres	Matériaux composites	100 %	262 t	0 t	262 t
TOTAL		-	589 t	474 t	1 063 t

Source : MRC de La Haute-Yamaska

2.10 AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES AYANT UNE GESTION SPÉCIFIQUE

2.10.1 Contenants consignés

Les quantités de contenants consignés récupérées par les différents points de collecte du territoire sont inconnues de la MRC. Les quantités récupérées sont donc établies grâce au calculateur de RECYC-QUÉBEC (supplément de l’Outil) et elles sont basées sur des taux de référence de 1,45 kg/hab./an pour les contenants en aluminium, de 0,73 kg/hab./an pour les contenants en plastiques et de 2,94 kg/hab./an pour les contenants en verre. Aucune quantité éliminée de contenants consignés ne doit être comptabilisée dans l’inventaire puisque les quantités non rapportées peuvent avoir pris le chemin d’une autre filière de valorisation, et non celui de l’enfouissement. Les quantités vendues sont tout de même indiquées, à titre indicatif au tableau 20. Ce tableau présente les quantités générées de matières recyclables (contenants) issues du système public de consigne selon leur catégorie.

Tableau 20 : Quantités de contenants consignés récupérés, secteur résidentiel, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Catégorie	Vendu (tonnes)*	Récupéré (tonnes)	Généré (tonnes)
Aluminium	177,7 t	126,2 t	126,2 t
Plastique	81,1 t	63,5 t	63,5 t
Verre	337,6 t	256,2 t	256,2 t
Total	596 t	446 t	446 t

Source : Calculateur de RECYC-QUÉBEC (complément de l’Outil de calcul)

*À titre indicatif - Données non comptabilisées dans l’inventaire

2.10.2 Pneus hors d'usage

Le service de récupération des pneus hors d'usage, un programme administré par RECYC-QUÉBEC, permet de récupérer les pneus usagés générés au Québec par l'intermédiaire de plusieurs points de collecte sur le territoire.

Les écocentres ont permis de récupérer 70 tonnes de pneus en 2013. Comme les quantités récupérées par les autres points de collecte sont non disponibles, il y a lieu de croire que ce total est sous-estimé. Les quantités récupérées sont donc établies grâce aux données de 2013 du calculateur de RECYC-QUÉBEC (supplément de l'Outil). La quantité éliminée de pneus n'est pas à inclure dans l'inventaire. Le tableau 21 présente les quantités de pneus hors d'usage récupérées sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska.

Tableau 21 : Quantités de pneus récupérées, secteur résidentiel, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Nombre de pneus d'auto récupérés par la MRC de La Haute-Yamaska	Nombre de pneus de petit format récupérés par la MRC de La Haute-Yamaska	Nombre de pneus de camion récupérés par la MRC de La Haute-Yamaska	Tonnage annuel récupéré par la MRC de La Haute-Yamaska
89 151	511	2 728	947 t

Source : Calculateur de RECYC-QUÉBEC (complément de l'Outil de calcul)

2.10.3 Lixiviats du LET

Après leur captage, les sous-produits des activités de gestion des matières résiduelles que représentent les lixiviats du lieu d'enfouissement technique Roland Thibault inc. subissent un traitement biologique sur le site. Les quantités de lixiviats sont non disponibles.

2.10.4 Balayures de rues

Les quantités de balayures de rue éliminées par les municipalités sont non disponibles. Il est donc impossible de les estimer.

2.11 RÉSIDUS ULTIMES

La quantité de résidus ultimes est établie selon la donnée de l'Outil de calcul basée sur une proportion de référence établie par des études de caractérisation, soit 0,82 % des ordures ménagères provenant du secteur résidentiel.

2.12 RÉSULTATS DE L'INVENTAIRE ET BILAN DE PERFORMANCE DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Les résultats de l'inventaire pour le secteur résidentiel, sans les boues, ainsi que les taux de diversion (taux de performance) sont présentés au tableau 22. Les résultats saisis dans l'Outil de calcul se retrouvent aussi sous forme de fiches en annexe A.

Tableau 22 : Quantités de matières résiduelles générées (boues exclues), secteur résidentiel, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Catégorie	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)	Taux de performance par matière	Taux de performance par groupe de matières
Papier et carton	5 039 t	2 197 t	7 236 t	69,6 %	<i>Matières recyclables</i> 58,6 %
Métal	468 t	460 t	928 t	50,4 %	
Plastique	858 t	1 695 t	2 553 t	33,6 %	
Verre	624 t	586 t	1 210 t	51,6 %	
Branches et sapins de Noël	1 367 t	0 t*	1 367 t	100 %	<i>Matières organiques (sans boues)</i> 14,7 % <i>(avec boues)</i> 16,6 %
Résidus verts	1 064 t	3 320 t	4 384 t	24,3 %	
Résidus alimentaires	21 t	6 638 t	6 659 t	0,3 %	
Autres résidus organiques	0 t	4 308 t	4 308 t	0 %	
Textiles	287 t	649 t	936 t	30,7 %	
Véhicules hors d'usage	4 072 t	0 t**	4 072 t	100 %	
Rejets des centres de tri	0 t	858 t	858 t	0 %	
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0 t	21 t	21 t	0 %	
Résidus domestiques dangereux (RDD)	69 t	46 t	115 t	60,0 %	
Encombrants métalliques	1 914 t	167 t	2 081 t	92,0 %	
Encombrants non métalliques	589 t	474 t	1 063 t	55,4 %	
Résidus ultimes	0 t	168 t	168 t	0 %	
Total	16 372 t	21 589 t	37 960 t	43,1 %	
<i>Produits visés par les programmes de REP</i>	232 t	n/d	232 t	n/d	
<i>Contenants consignés</i>	446 t	n/d	446 t	n/d	
<i>Pneus hors d'usage</i>	947 t	n/d	947 t	n/d	
Total - autres matières	1 625 t	n/d	1 625 t	n/d	
Grand total	17 997 t	21 589 t	39 585 t	45,4 %	

* Inclus dans l'éliminé des résidus verts

** Inclus dans l'éliminé des recycleurs (ICI)

Les résultats de l'inventaire des boues seulement pour le secteur résidentiel ainsi que le taux de diversion (taux de performance) sont présentés au tableau 23.

Tableau 23 : Quantités de boues générées, secteur résidentiel, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Catégorie	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)	Taux de performance
Boues de station mécanisée (Granby)	1 112 t mh	7 786 t mh	8 898 t mh	12,5 %
Boues d'étangs aérés	0 t mh	0 t mh	0 t mh	-
Boues de fosses septiques	827 t mh	3 t mh	830 t mh	99,6 %
Total	1 939 t mh	7 789 t mh	9 728 t mh	19,9 %

Note : Quantités ramenées à une siccité de 20 % de matières sèches

Les résultats de l'inventaire global pour le secteur résidentiel, incluant les boues, est présenté au tableau 24.

Tableau 24 : Quantité de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées (incluant les boues), MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Catégorie	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)	Taux de performance
Matières résiduelles (sans boues)	17 997 t	21 589 t	39 585 t	45,4 %
Boues	1 939 t mh	7 789 t mh	9 728 t mh	17,9 %
Total	19 936 t	29 378 t	49 314 t mh	40,4 %

ANNEXE A

**SAISIE DES RÉSULTATS DE L'INVENTAIRE DES SECTEURS ICI ET CRD
DANS L'OUTIL DE CALCUL DE RECYC-QUÉBEC**

MATIÈRES RECYCLABLES
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	5 039 t	2 197 t	7 236 t
Métal	468 t	460 t	928 t
Plastique	858 t	1 695 t	2 553 t
Verre	624 t	586 t	1 210 t
Total	6 989 t	4 938 t	11 927 t

**MATIÈRES ORGANIQUES DES UNITÉS
RÉSIDENTIELLES**
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Branches et sapins de Noël	1 367 t	0 t	1 367 t
Résidus verts	1 064 t	3 320 t	4 384 t
Résidus alimentaires	21 t	6 638 t	6 659 t
Autres résidus organiques	0 t	4 308 t	4 308 t
Total	2 452 t	14 266 t	16 718 t

BOUES MUNICIPALES
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	1 112 t mh	7 786 t mh	8 898 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	827 t mh	3 t mh	830 t mh
Total	1 939 t mh	7 789 t mh	9 728 t mh

VÉHICULES HORS D'USAGE (VHU)
(Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Véhicules hors d'usage	4 072 t	0 t	4 072 t

TEXTILE
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Textiles	287 t	649 t	936 t

AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets des centres de tri et des centres de valorisation des matières organiques (Données de l'utilisateur)	0 t	879 t	879 t
↳ Centre de tri	0 t	858 t	858 t
↳ Centre de valorisation des M.O.	0 t	21 t	21 t
Résidus domestiques dangereux (RDD) (Données de l'utilisateur)	69 t	46 t	115 t
Encombrants (Données de l'utilisateur)	2 503 t	641 t	3 144 t
↳ Métalliques	1 914 t	167 t	2 081 t
↳ Non-métalliques	589 t	474 t	1 063 t
Total	2 572 t	1 566 t	4 138 t

RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)

	Éliminé
Résidus ultimes	168 t

**TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR
RÉSIDENTIEL**

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et carton	5 039 t	2 197 t	7 236 t
Métal	468 t	460 t	928 t
Plastique	858 t	1 695 t	2 553 t
Verre	624 t	586 t	1 210 t
Branches et sapins de Noël	1 367 t	0 t	1 367 t
Résidus verts	1 064 t	3 320 t	4 384 t
Résidus alimentaires	21 t	6 638 t	6 659 t
Autres résidus organiques	0 t	4 308 t	4 308 t
Véhicules hors d'usage	4 072 t	0 t	4 072 t
Textiles	287 t	649 t	936 t
Rejets des centres de tri	0 t	858 t	858 t
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0 t	21 t	21 t
Résidus domestiques dangereux (RDD)	69 t	46 t	115 t
Encombrants métalliques	1 914 t	167 t	2 081 t
Encombrants non-métalliques	589 t	474 t	1 063 t
Résidus ultimes	0 t	168 t	168 t
TOTAL (sans boues)	16 372 t	21 589 t	37 960 t
TOTAL estimé par l'outil (sans boues)	16 414 t	21 699 t	38 112 t
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	1 112 t mh	7 786 t mh	8 898 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	827 t mh	3 t mh	830 t mh
TOTAL boues	1 939 t mh	7 789 t mh	9 728 t mh
TOTAL boues estimé par l'outil	2 575 t mh	4 820 t mh	7 396 t mh

ANNEXE 7

NOTE MÉTHODOLOGIQUE - INVENTAIRE DU SECTEUR ICI ET CRD

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

INVENTAIRE DES SECTEURS ICI ET CRD

Juillet 2015

1 APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

L'inventaire annuel des matières générées par les secteurs ICI et CRD est basé sur des données réelles et des données de l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC. **Il est à noter que l'année de référence retenue pour l'inventaire est 2013.**

La méthodologie proposée permettra l'estimation des quantités générées, éliminées et récupérées pour l'ensemble des catégories de matières résiduelles citées.

Dans tous les cas : **Quantité totale générée = quantité récupéré + quantité éliminée**

1.1 Données réelles utilisées pour l'inventaire

La MRC a privilégié l'utilisation de données réelles pour la réalisation de l'inventaire de matières récupérées, éliminées et générées inclus dans Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Les principales données réelles utilisées pour l'inventaire ainsi que pour la compréhension des modalités de gestion des matières résiduelles par les secteurs ICI (industries, commerces et institutions) et CRD (construction, rénovation et démolition) proviennent des documents suivants :

- *Inventaire des matières résiduelles en provenance des institutions, des commerces et des industries (ICI) et des entreprises du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) – MRC de La Haute-Yamaska, Chamard Stratégies environnementales, 2015;*
- *Bilan de la gestion des matières résiduelles 2013, MRC de La Haute-Yamaska, 2014;*
- *Rapport d'activité 2013 de la Corporation de gestion des matières résiduelles de La Haute-Yamaska (COGEMRHY), COGEMRHY, 2014;*
- *Règlement 2014-271 établissant les normes actualisées relatives au service de collecte, transport, disposition des ordures ménagères, des matières recyclables et des plastiques agricoles sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska;*
- *Plan de gestion des matières résiduelles modifié, MRC de La Haute-Yamaska, 2010;*
- *Recensement des organismes et entreprises œuvrant en GMR sur le territoire, MRC de La Haute-Yamaska, 2014;*
- *Extrait du Rôle d'évaluation foncière de la MRC de La Haute-Yamaska (Compilation des locaux ICI), MRC de La Haute-Yamaska, 2013;*
- *Liste des ICI desservis par le service de collecte des matières recyclables offert par la MRC, MRC de La Haute-Yamaska, 2013;*
- *Inventaire des contenants de récupération de matières recyclables installés dans les aires publiques, MRC de La Haute-Yamaska, 2013;*

- *Liste des immeubles municipaux desservis par le service de collecte des ordures ménagères et des matières recyclables offert par la MRC*, MRC de La Haute-Yamaska, 2013;
- *Rapport mensuel du centre de tri Sani-Éco inc.* (composition des matières recyclables récupérées), Sani-Éco inc., janvier 2013;

Comme la MRC de La Haute-Yamaska a privilégié l'utilisation de données spécifiques à son territoire, elle a déployé d'importants efforts pour la collecte d'information auprès des générateurs, des collecteurs et des récupérateurs dans le but d'estimer les quantités de matières résiduelles récupérées.

Des entrevues téléphoniques auprès de générateurs de matières ainsi que de récupérateurs, d'entreprises de collecte et d'installations de traitement et d'élimination présentes sur le territoire et à proximité ont permis de collecter certaines informations sur les quantités de matières résiduelles récupérées et éliminées. Ces entrevues téléphoniques ont été réalisées auprès de :

- près de 120 collecteurs, récupérateurs et installations de traitement et d'élimination (voir Annexe A);
- plus de 40 établissements du secteur ICI (voir Annexe B);
- plus de 20 entreprises en construction, rénovation et démolition (voir Annexe B).

Ces entrevues ont permis de décrire les modalités de gestion des matières résiduelles par les ICI et le secteur CRD et d'estimer les quantités récupérées pour certaines catégories de matières résiduelles. Toutefois, ces données ne permettent pas d'effectuer une estimation exhaustive des quantités de matières résiduelles en provenance des secteurs ICI et CRD de la MRC, et ce, pour plusieurs raisons, dont :

- les installations de traitement et les récupérateurs ne font pas de compilation des données collectées par zone géographique et par conséquent, plusieurs ne disposent pas des quantités reçues annuellement pour le territoire spécifique de la MRC de La Haute-Yamaska;
- certaines installations de récupération ne souhaitent pas divulguer d'informations quant aux quantités de matières reçues du territoire de la MRC;
- malgré que la MRC offre la collecte des matières recyclables aux ICI du territoire, plusieurs entreprises possèdent aussi des contrats privés pour ce type de matières. Ils trient leurs matières recyclables et les acheminent directement à des centres de tri ou des récupérateurs localisés hors MRC, ou même, à l'extérieur du Québec (ballots de carton, métaux précieux, etc.);
- plusieurs ICI possèdent peu de connaissance sur la quantité et la gestion de leurs matières résiduelles;

- pour certains ICI appartenant à des bannières, la gestion des matières résiduelles passe par la maison mère. Dans ces cas, les quantités collectées ne sont généralement pas connues des gestionnaires des établissements et les matières récupérées sont souvent acheminées à des installations de tri ou de recyclage à l'extérieur de la région;
- certaines industries agroalimentaires ont des ententes privées avec le secteur agricole pour la récupération des résidus organiques issus de procédés de fabrication, ce qui rend difficile l'estimation globale des quantités récupérées;
- les récupérateurs interrogés peuvent ne pas représenter la destination finale des matières collectées. En effet, les matières peuvent transiger entre différents sites de récupération sur le territoire de la MRC, ce qui entraîne un risque de double comptabilisation des quantités;
- la liste des centres de tri recevant des matières recyclables des ICI de la MRC est non exhaustive. De plus, les données quant aux quantités reçues en provenance de La Haute-Yamaska dans les différents centres de tri ne sont pas publiques.

Dans le cas où aucune donnée spécifique au territoire visé n'était disponible ou lorsque les données obtenues par les entrevues avec les parties prenantes étaient incomplètes, l'inventaire des quantités récupérées a été complété par les données de l'Outil de calcul développé par RECYC-QUÉBEC en vue de la révision des PGMR.

1.2 Données de l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC utilisées pour l'inventaire

En l'absence de données disponibles sur les quantités de matières générées, les estimations ont été effectuées à l'aide de l'Outil de calcul développé par RECYC-QUÉBEC et le MDDELCC en vue de la révision des PGMR.

La version 2 – BÊTA a été utilisée pour réaliser l'inventaire des quantités de matières résiduelles de la MRC de La Haute-Yamaska.

L'Outil de calcul permet d'estimer les quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées par catégorie de matières ainsi que selon leur provenance, et ce, pour tous les secteurs (résidentiel, ICI et CRD).

Les indicateurs de récupération et d'élimination des matières résiduelles utilisés sont issus de recherches dans la littérature. Les études québécoises utilisées à cet effet sont les suivantes :

- *Bilan 2012 de la gestion des matières résiduelles au Québec*, RECYC-QUÉBEC, 2014 ;
- *Bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec*, RECYC-QUÉBEC, 2010-2011;
- *Rapport synthèse — Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel*, RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec (ÉEQ), 2010;
- *Données provenant de l'étude de caractérisation sur l'élimination*, 2011 (fournies par RECYC-QUÉBEC);

- *Bilan 2008 de la gestion des matières résiduelles au Québec*, RECYC-QUÉBEC, 2008;
- *Communauté métropolitaine de Montréal - Étude préalable à la révision du PGMR – Rapport final*, Rapport final, DESSAU, 2012.

Les hypothèses de calcul et la méthodologie complète utilisée par l’Outil de calcul sont disponibles sur le site :

http://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Methodologie_Outil_inventaire.pdf

La méthodologie mise au point pour l’estimation des quantités par l’Outil de calcul a fait consensus au sein du comité de travail constitué de représentants de RECYC-QUÉBEC et du MDDELCC. L’ensemble des données disponibles au Québec a été fourni ou approuvé par RECYC-QUÉBEC et le MDDELCC, tandis que les autres données, issues d’une revue de la littérature, ont été validées par le comité de travail.

Concernant le secteur ICI, l’Outil de calcul de RECYC-Québec évalue les quantités générées ainsi que leur composition selon le type d’ICI. Les ratios retenus ont été sélectionnés sur la base d’une recherche bibliographique d’envergure et de la consultation d’études récentes, réalisées entre 2009 et 2013, au Québec et en Amérique du Nord. Les données de référence sont les suivantes :

- ratio de génération par employé et par année pour chaque secteur SCIAN¹;
- ratio de récupération par secteur SCIAN et par matière;
- ratio d’élimination par secteur SCIAN et par matière.

Le nombre d’employés par secteur SCIAN de la MRC provient d’une extrapolation du nombre d’employés par secteur SCIAN de la région administrative (Montérégie) et de la population.

Les quantités de résidus de transformation alimentaire industrielle générées sont estimées à l’aide de l’Outil de calcul sur la base du *Portrait du gisement de matières résiduelles organiques au Québec* commandé par le MDDELCC en 2012². La portion de résidus de transformation alimentaire récupérés a été ajustée selon les données disponibles sur le territoire.

Concernant le secteur CRD, l’Outil de calcul de RECYC-Québec évalue les quantités générées ainsi que leur composition selon la valeur des permis à bâtir sur l’année de référence établie à 148 137 000 \$ pour le territoire de la MRC en 2013³.

¹ Système de Classification des Industries de l’Amérique du Nord.

² *Portrait du gisement de résidus organiques de l’industrie agroalimentaire au Québec et estimation des aliments consommables gérés comme des résidus par les ICI de la filière de l’alimentation*, Solinov, mai 2012.

³ Institut de la statistique du Québec (2015). *Valeur des permis de bâtir selon le type de construction, MRC de la Montérégie, 2010-2014*.

http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil16/struct_econo/construct/permis16_mrc.htm (site consulté le 4 septembre 2015).

1.3 Validation par des rencontres FFOM

Enfin, les inventaires réalisés dans le cadre de la révision du PGMR ont été présentés lors de groupes de discussion auprès de représentants de chaque secteur. Ces rencontres de type FFOM (forces, faiblesses, opportunités et menaces) ont permis de valider les pratiques de gestion des matières résiduelles et les taux de récupération pour certains types de matières.

Les rencontres FFOM ont eu lieu le 5 mai 2015 en matinée pour le secteur ICI et en après-midi pour le secteur CRD.

2 INVENTAIRE DU SECTEUR ICI

Les matières résiduelles prises en compte dans l'inventaire du secteur ICI sont :

- les matières recyclables;
- les matières résiduelles organiques;
- les boues industrielles;
- les résidus de transformation industrielle;
- les résidus industriels spécifiques;
- les rejets d'installations de traitement des matières résiduelles.

2.1 Matières recyclables

Les catégories de matières recyclables considérées pour l'inventaire sont les matières visées par la collecte sélective soit les contenants, emballages et imprimés en papier, carton, verre, métal ou plastique.

Malgré les entrevues téléphoniques réalisées avec plusieurs intervenants du secteur, la MRC ne détient pas la quantité précise de matières recyclables récupérées, éliminées et générées par les ICI de son territoire. Ces quantités furent donc établies selon les données proposées par l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC basées sur le nombre d'employés selon les secteurs SCIAN et des quantités moyennes en kg/an/employé⁴. Les données utilisées pour le nombre d'employés par secteurs SCIAN sont celles de 2012 présentées au Tableau 1 et ajustées selon la population de la MRC.

En l'absence de données spécifiques sur la répartition des matières recyclables dans le secteur ICI, la composition des matières recyclables récupérées et la quantité de matières recyclables éliminées ont été aussi évaluées à l'aide de l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC.

Les quantités de matières recyclables récupérées, éliminées et générées par le secteur ICI sur le territoire de la MRC sont présentées au Tableau 2. Le détail des quantités par secteur SCIAN est exposé en Annexe C.

⁴ Pour connaître l'ensemble des taux en kg/an/employé de matières recyclables récupérées et éliminées par secteur SCIAN, consultez la méthodologie de l'Outil de calcul au http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Methodologie_Outil_inventaire.pdf

Tableau 1 : Emploi par industrie, selon les secteurs du SCIAN, Montérégie, 2009-2012.

Emploi par industrie, selon les secteurs du SCIAN¹, Montérégie et ensemble du Québec, 1987-2012

	2009	2010	2011	2012
	k			
Montérégie	721.6	730.7	729.5	754.6
Secteur de la production de biens	201.0	195.3	177.1	186.4
Agriculture	15.2	14.6	16.6	14.2
Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	1.5	3.2	3.8	3.8
Services publics	8.5	8.8	6.4	5.3
Construction	42.9	44.0	42.1	49.4
Fabrication	132.9	124.7	108.2	113.7
Secteur des services	520.6	535.5	552.4	568.2
Commerce	123.3	124.9	133.1	126.5
Transport et entreposage	37.0	32.7	33.5	32.7
Finance, assurances, immobilier et location	37.1	40.9	37.6	40.4
Services professionnels, scientifiques et techniques	50.6	50.2	51.7	56.0
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	22.0	25.7	20.3	24.3
Services d'enseignement	31.9	39.1	51.6	46.7
Soins de santé et assistance sociale	83.0	84.1	86.1	98.0
Information, culture et loisirs	29.1	32.4	30.1	35.4
Hébergement et restauration	39.8	43.1	38.8	40.9
Autres services	34.4	30.8	33.8	34.5
Administrations publiques	32.3	31.7	35.8	32.9

Tableau 2 : Quantités de matières recyclables récupérées, éliminées et générées, secteur ICI, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Catégorie	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	8 205 t	6 490 t	14 695 t
Métal	741 t	887 t	1 629 t
Plastique	718 t	3 357 t	4 075 t
Verre	388 t	949 t	1 337 t
Total	10 052 t	11 683 t	21 736 t

2.2 Matières organiques

Les quantités de matières organiques récupérées, éliminées et générées, **excluant les résidus de transformation alimentaire**, sont basées sur les informations obtenues lors des entrevues auprès des récupérateurs et des ICI. Ces démarches ont permis de constater la collecte des quantités suivantes sur le territoire en 2013 :

- 394 tonnes de résidus verts ont été récupérées par le secteur ICI, principalement par les municipalités lors des opérations d'entretien des parcs.

- 1 260 tonnes de résidus organiques ont été récupérées par plusieurs épiceries et restaurants sur le territoire ainsi que par le Zoo de Granby. Pour établir la composition de ces résidus organiques collectés en provenance des ICI cités précédemment, la composition de référence utilisée est la suivante : 75 % de résidus alimentaires et 25 % d'autres résidus organiques. Cette composition est basée sur la réalisation de plusieurs études de caractérisation par Chamard stratégies environnementales dans le secteur ICI.

Ces quantités représentent des tonnages acheminés vers des filières de valorisation. Par conséquent, une certaine proportion de ces quantités ne sera pas valorisée vu la présence de contaminants et devra être éliminée. Les taux de rejets retenus sont ceux de l'Outil de calcul, à savoir 3,4 % pour les résidus alimentaires et autres matières organiques, puis 2,1 % pour les résidus verts.

Le Tableau 3 présente les quantités de matières organiques provenant du secteur ICI et acheminées vers une filière de valorisation ainsi que les quantités récupérées, **excluant les résidus de transformation alimentaire**, et les taux de rejet appliqués.

Tableau 3 : Quantités de matières organiques (excluant les résidus de transformation alimentaire) acheminées vers une filière de valorisation et récupérées ainsi que les taux de rejet appliqués, secteur ICI, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Catégorie	Acheminé vers une filière de valorisation (t)	Taux de rejet appliqué	Récupéré (t)
Résidus alimentaires	945 t	3,4 %	913 t
Résidus verts	394 t	2,1 %	386 t
Autres résidus organiques	315 t	3,4 %	304 t
Total	1 654 t	-	1 603 t

2.3 Résidus de transformation alimentaire

Malgré les entrevues téléphoniques réalisées avec plusieurs intervenants du secteur, la MRC ne détient pas les quantités précises de résidus de transformation alimentaire récupérées, éliminées et générées par les ICI de son territoire. Ces quantités furent donc établies selon les données proposées par l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC basées sur le nombre d'employés selon les secteurs SCIAN œuvrant dans le domaine de la transformation agroalimentaire et des quantités moyennes en kg/an/employé⁵. Les données utilisées pour le nombre d'employés provenant du Répertoire des entreprises d'Emploi-Québec et les quantités de matières organiques générées par secteur SCIAN sont présentées au Tableau 4.

⁵ Pour connaître l'ensemble des taux en kg/an/employé de matières recyclables récupérées et éliminées par secteur SCIAN, consultez la méthodologie de l'Outil de calcul au http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Methodologie_Outil_inventaire.pdf

Tableau 4 : Nombre d'employés par secteur SCIAN (ANNÉE) et quantités de résidus générées, secteur de la transformation agroalimentaire, secteur ICI, MRC de La Haute-Yamaska, 2015

Secteur SCIAN	Nombre d'employés	Généré (t)
3111 - Fabrication d'aliments pour animaux	75 emp.	127,8 t
3112 - Mouture de céréales et de graines oléagineuses	0 emp.	0,0 t
3113 - Fabrication de sucre et de confiseries	350 emp.	740,1 t
3114 - Mise en conserve de fruits et de légumes et fabrication de spécialités alimentaires	0 emp.	-
3115 - Fabrication de produits laitiers	885 emp.	27 226,1 t
3116 - Fabrication de produits de viande	87 emp.	3 071,6 t
3117 - Préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer	75 emp.	375,0 t
3118 - Boulangeries et fabrication de tortillas	24 emp.	231,8 t
3119 - Fabrication d'autres aliments	185 emp.	890,2 t
312 - Fabrication de boissons et de produits du tabac	0 emp.	-
Total	1 681 emp.	32 663 t

Trois importantes industries de Granby rejettent leurs résidus liquides de production dans le réseau municipal d'eaux usées et la génération de boues reliées à ces activités représente 50 % de la génération annuelle des boues municipales de la Ville de Granby. En 2013, seulement 12,5 % de ces boues étaient valorisées. Les quantités de résidus de transformation alimentaire estimées par l'Outil de calcul ont donc été ajustées pour représenter ces modalités locales de gestion. Il est donc nécessaire de soustraire les rejets liquides éliminés de ces industries, sous forme de boues, à la quantité totale récupérée.

Les quantités de boues générées par les autres ICI du territoire ont été intégrées dans les quantités de boues municipales présentées dans le bilan du secteur résidentiel pour chaque municipalité.

La quantité de boues générées par l'usine d'épuration des eaux usées de Granby en 2013 était de 23 112 tonnes sur base humide à 15,4 % de siccité, ce qui représente 17 796 tonnes de boues à 20 % de siccité⁶. Selon les informations recueillies, il est convenu que 50 % de ces boues provient de trois importantes industries agroalimentaires, à savoir 8 898 t. De ce total, 1 112 t sont valorisées (12,5 %) et donc, 7 786 tonnes sont éliminées (87,5 %).

Le Tableau 5 présente les quantités de boues industrielles de transformation alimentaire récupérées, éliminées et générées, à 20 % de siccité, pour l'année 2013.

⁶ Calcul effectué : $23\,112\text{ t} \times 15,4\% / 20\% = 17\,796\text{ t}$

Tableau 5 : Quantités de boues agroalimentaires récupérées, éliminées et générées à la station mécanisée de la Ville de Granby, secteur ICI, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Catégorie	Récupéré (t mh)	Éliminé (t mh)	Généré (t mh)
Boues agroalimentaires générées à la station mécanisée de la Ville de Granby	1 112 t mh	7 786 t mh	8 898 t mh

L'Outil de calcul estime qu'environ 755 t de résidus de transformation alimentaires sont éliminées, ce qui s'ajoute aux 7 786 t mh éliminées par la station d'épuration de la Ville de Granby, pour un total de 8 541 t.

Le Tableau 6 présente les quantités totales de résidus de transformation alimentaire récupérées, éliminées et générées par le secteur ICI sur le territoire de la MRC.

Tableau 6 : Quantités de résidus de transformation alimentaire récupérées, éliminées et générées, secteur ICI, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Données de l'Outil de calcul – avant ajustements (boues de la station d'épuration de Granby)

Catégorie	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Résidus de transformation	31 908 t	755 t	32 663 t

Données retenues – après ajustements (boues de la station d'épuration de Granby)

Catégorie	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Résidus de transformation	24 122 t ⁷	8 541 t ⁸	32 663 t

Il est à noter qu'à partir de 2014, les boues générées la station d'épuration de la Ville de Granby étaient mises en valeur à la hauteur de 91,5 % au lieu de 12,5 %. Si l'on applique ce taux de performance aux quantités de résidus de transformation alimentaire de 2013, la quantité récupérée serait de 31 152 t et la quantité éliminée de 1 511 t⁹ pour un total de 32 663 t générées.

⁷ Quantité récupérée : 31 908 t – 7 786 t = 24 122 t

⁸ Quantité éliminée : 755 t + 7 786 t = 8541 t

⁹ Quantité éliminée à la station mécanisée de la Ville de Granby: 8 898 t * 8,5 % = 756 t
Quantité de résidus de transformation éliminée : 756 t + 755 t = 1 511 t

2.4 Boues de fosses septiques en provenance du secteur ICI

Les quantités de boues de fosses septiques (BFS) récupérées sont basées sur les informations obtenues lors des entrevues auprès des installations de traitement à proximité et à l'intérieur de la MRC. La connaissance du territoire permet de poser comme hypothèse qu'en raison de la proximité des sites de traitement, l'ensemble des BFS vidangées auprès du secteur ICI est acheminé à l'un de ces sites, soit 72 t. Les BFS générées par les ICI seraient donc valorisées à la hauteur de 98,6 % (taux de rejet moyen de 1,4 %).

Le Tableau 7 présente les quantités de BFS récupérées, éliminées et générées par le secteur ICI sur le territoire de la MRC, ramenées à une siccité de référence de 20 % de matière sèche¹⁰.

Tableau 7 : Quantités de résidus de boues de fosses septiques récupérées, éliminées et générées, secteur ICI, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Catégorie	Récupéré (t mh)	Éliminé (t mh)	Générée (t mh)
Boues de fosses septiques	71 t mh	< 1 t mh	72 t mh

2.5 Autres résidus industriels récupérés

Les données liées aux autres résidus industriels sont basées sur les informations détenues par la MRC et obtenues lors des entrevues auprès des récupérateurs et des ICI.

Tout d'abord, une collecte des plastiques agricoles est offerte par la MRC. Le tonnage annuel récolté est déterminé sur la base des billets de pesée exigés par la MRC et correspondait à 52 tonnes en 2013.

Ensuite, les quantités de métaux récupérés, autres que celles incluses dans les matières recyclables, proviennent des appels auprès des récupérateurs présents sur le territoire. La quantité totale était de 384 t en 2013.

Par ailleurs, les ICI de la MRC ne génèrent pas des résidus particuliers tels que des boues de papetières, des résidus marins, des sables de fonderies, des poussières de cimenteries, des boues de forage, des scories d'aciérie, des poussières de chaux ou autres résidus chaulant ou de la pierre de taille.

Finalement, au niveau des autres résidus industriels, la quantité éliminée de plastiques agricoles n'est pas connue, donc non-comptabilisée dans l'inventaire. La quantité éliminée de métal est incluse dans les rejets des recycleurs de métaux (voir section 2.6).

Le Tableau 8 présente les quantités d'autres résidus industriels récupérées, éliminées et générées par le secteur ICI sur le territoire de la MRC.

¹⁰ Ces boues sont incluses dans la catégorie « boues de forage » dans l'Outil de calcul.

Tableau 8 : Quantités d'autres résidus industriels récupérées, éliminées et générées, secteur ICI, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Catégorie	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Générée (t)
Métal	384 t	0 t*	384 t
Plastiques agricoles	52 t	0 t	52 t
Total	436 t	0 t	436 t

* Quantités éliminées incluses dans la catégorie « rejets des recycleurs de métaux » du secteur ICI estimées par l'Outil de calcul.

2.6 Rejets des installations de traitement des matières résiduelles

Les quantités de rejets des installations de récupération des matières recyclables et des résidus organiques sont estimées sur la base :

- des quantités de matières recyclables récupérées auprès du secteur ICI estimées par l'Outil de calcul (10 052 t);
- des quantités de résidus organiques récupérées auprès du secteur ICI estimées par les entrevues téléphoniques (394 t de résidus verts, 945 t de résidus alimentaires et 315 t d'autres résidus organiques) ;
- des taux de rejets de référence indiqués dans l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC, à savoir :
 - 7,9 % pour le tri des matières recyclables;
 - 3,4 % pour le traitement des résidus alimentaires et des autres matières organiques;
 - 2,1 % pour les résidus verts.

Les quantités de rejets des recycleurs de métaux proviennent des estimations de l'Outil de calcul basées sur les quantités annuelles éliminées annuellement au Québec par habitant.

Les quantités de rejets des installations de traitement des matières résiduelles associées au secteur ICI sont présentées au Tableau 9.

Tableau 9 : Quantités de rejets des installations de récupération éliminées, secteur ICI, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Catégorie	Éliminée (t)	Méthode de calcul
Rejets des centres de tri de matières recyclables	862 t	Taux de rejet de l'Outil de calcul (7,9 %) appliqué à la quantité de matières recyclables récupérée dans le secteur ICI : $(10\ 052\ tonnes / (1 - 0,079)) \times 0,079 = 862\ t^*$
Rejets des centres de traitement des résidus organiques	51 t	Taux de rejet de l'Outil appliqués à la quantité de matières organiques récupérée dans le secteur ICI hors transformation alimentaire : - Résidus verts : $394\ t \times 0,021 = 8,3\ t$ - Résidus alimentaires : $945\ t \times 0,034 = 32,1\ t$ - Autres résidus organiques : $315\ t \times 0,034 = 10,7\ t$
Rejets des recycleurs de métaux	2 802 t	Calcul de l'Outil de calcul
Total	3 715 t	

*La quantité de matières recyclables récupérée estimée par l'Outil de calcul (10 052 t) ne prend pas en compte les rejets. Ces derniers doivent donc être ajoutés au calcul préalablement $(1 - 0,079)$.

2.7 Résidus ultimes

La quantité de résidus ultimes est établie selon la donnée de l'Outil de calcul et est estimée à 1 006 t.

2.8 Bilan des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur ICI

Le Tableau 10 présente la répartition des quantités des différentes matières résiduelles récupérées, éliminées et générées annuellement par le secteur ICI sur le territoire de la MRC. Les résultats saisis dans l'Outil de calcul se retrouvent aussi sous forme de fiches en Annexe C.

Tableau 10 : Bilan des quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées et taux de performance, secteur ICI, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Catégorie	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de performance par matière	Taux de performance par groupe de matières
Papier et Carton	8 205 t	6 490 t	14 695 t	55,8 %	Matières recyclables 46,3 %
Métal	741 t	887 t	1 629 t	45,5 %	
Plastique	718 t	3 357 t	4 075 t	17,6 %	
Verre	388 t	949 t	1 337 t	29,0 %	
Industries de transformation	24 122 t	8 541 t	32 663 t	73,9 %	Matières organiques 63,8 %
Résidus verts	386 t	432 t	818 t	47,2 %	
Résidus alimentaires	913 t	4 801 t	5 714 t	16,0 %	
Autres résidus organiques	304 t	879 t	1 183 t	25,7 %	
Boues de fosses septiques	71 t	< 1 t	72 t	99,7 %	
Autres résidus (Métaux/Plastiques)	436 t	0 t	436 t	100,0 %	
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	862 t	862 t	0,0 %	
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	51 t	51 t	0,0 %	
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors	0 t	2 802 t	2 802 t	0,0 %	
Résidus ultimes	0 t	1 006 t	1 006 t	0,0 %	
Total	36 285 t	31 057 t	67 343 t	53,9 %	

3 INVENTAIRE DU SECTEUR CRD

Les matières résiduelles prises en compte dans l'inventaire du secteur de la construction, de la démolition et de la rénovation (CRD) sont :

- les résidus agrégats (brique, béton, asphalte, pierre, etc.);
- les résidus non-agrégats, à savoir :
 - le bois;
 - les autres résidus (métal, gypse, verre plat, bardeaux d'asphalte, etc.).

Cet inventaire vise tous les débris de CRD à savoir ceux pouvant provenir de tous types de travaux de construction, de rénovation ou de démolition sur le territoire, qu'ils soient de nature résidentielle, commerciale, institutionnelle ou industrielle. Ces résidus peuvent donc se retrouver dans :

- la collecte municipale des ordures ménagères (destiné à l'enfouissement);
- les collectes privées d'ordures auprès des ICI;
- les deux écocentres de la MRC situés à Granby et à Waterloo;
- les collectes privées de débris de CRD, par les entrepreneurs eux-mêmes ou par des collecteurs, souvent par l'intermédiaire d'entreprises de location de conteneurs à destination des centres de tri de matériaux secs, des lieux d'enfouissement technique (LET) ou des lieux d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCCD).

Les données utilisées pour réaliser l'inventaire des quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées par le secteur CRD sont les suivantes :

- les données de l'élimination de 2013 du MDDELCC pour le secteur CRD par municipalité;
- les quantités de matières reçues aux écocentres par catégorie;
- les quantités de matières collectées par les récupérateurs et installations de traitement sur le territoire visé (centre de tri de CRD, parc à conteneurs, etc.);
- l'estimation de la composition des débris de CRD fournie par le LET de Roland Thibaut inc.;
- l'estimation de la composition des débris de CRD provenant de l'étude de caractérisation dans les dépôts de matériaux secs réalisée par RECYC-QUÉBEC en 2010-2011 (Présentation de Francis Vermette au Regroupement des récupérateurs et des recycleurs de matériaux de construction et de démolition du Québec (3 RMCDQ) en 2013);

Les données collectées ont été complétées, lorsque nécessaires, par les estimations de l'Outil de calcul. Rappelons que les données de l'Outil de calcul sont basées sur la valeur des permis de bâtir délivrés de 2013 pour la MRC, soit 148 137 k\$.

3.1 Résidus agrégats

Les données sur les quantités d'agrégats récupérées obtenues par les entrevues téléphoniques s'avèrent sous-estimées puisque certains récupérateurs ne tiennent pas de registre sur la provenance des matières reçues.

Les quantités d'agrégats récupérées et éliminées sont établies selon les données de l'Outil de calcul basées sur un taux de 202,5 kg/an/k\$ de la valeur des permis de bâtir pour la quantité récupérée et de 12,6 kg/an/k\$ de la valeur des permis de bâtir pour la quantité éliminée.

Les quantités de résidus agrégats générées, récupérées et éliminées par le secteur CRD sur le territoire de la MRC sont présentées au Tableau 11.

Tableau 11 : Quantités de résidus agrégats récupérées, éliminées et générées, secteur CRD, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Catégorie	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Générée (t)
Agrégats	29 998 t	1 852 t	31 850 t

3.2 Résidus non-agrégats

La quantité totale de résidus non-agrégats récupérés obtenue lors des entrevues auprès des récupérateurs œuvrant sur le territoire de la MRC, soit 11 250 tonnes, sera utilisée pour l'inventaire puisqu'elle s'avère supérieure à la quantité de résidus proposée par l'Outil de calcul, soit 7 362 tonnes.

La composition obtenue auprès du LET de Roland Thibaut inc., ajustée à l'aide des données de RECYC-QUÉBEC pour la proportion de bardeaux d'asphalte (14 %), est appliquée à la quantité de débris de CRD récupérée en mélange estimée par les entrevues, à savoir 9 148 t. À ces quantités de résidus non-agrégats récupérés en mélange et acheminés aux centres de tri sont ajoutées les quantités de bois et de métal récupérées par des filières de récupération spécifiques, à savoir respectivement 1 277 tonnes et 825 tonnes.

Le taux de rejets aux installations de récupération est estimé à 12 %, un taux qui est appliqué aux 9 148 t récupérées par ces installations. Ce taux a été estimé sur la base de questionnaires transmis à plusieurs installations de tri de débris de CRD au Québec. La quantité de rejet représente donc 1 098 t, toutefois selon la composition proposée par le LET, environ 15 % des résidus en mélange représentent du béton, et doivent être retirés de la quantité éliminée de résidus non-agrégats (165 t). Au total, la quantité de résidus non-agrégat rejetée aux différents centres de tri atteint 933 t.

La quantité de résidus valorisés représente 85 %, soit 8 050 tonnes dont 6 842 t de résidus non-agrégats. Les 1207 tonnes de résidus agrégats sont non considérées dans cette catégorie, puisqu'incluses dans la quantité d'agregats récupérée (voir section 3.1).

La composition appliquée aux débris de CRD en mélange acheminés aux installations de récupération et les quantités récupérées (mis en valeur) sont présentées au Tableau 12.

Tableau 12 : Composition et quantités de résidus de CRD récupérés en mélange et acheminés aux installations de récupération, secteur CRD, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Catégorie	Composition des résidus de CRD en mélange	Récupéré (t)
Bois	20 %	1 610 t
<i>Béton (agrégat)</i>	15 %	Non inclus - voir section 3.1
Carton	1 %	80 t
Métal	2 %	161 t
Gypse	7 %	563 t
Particules fines	25 %	2 013 t
Autres matières	16 %	1 288 t
Bardeaux d'asphalte	14 %	1 127 t
Total	100 %	6 842 t

À ces quantités de débris de CRD récupérés en mélange, il faut ajouter les quantités estimées par les appels téléphoniques pour les matières triées à la source, telles que le métal (825 tonnes récupérées) ou le bois (1 277 tonnes récupérées). Le Tableau 13 présente les quantités globales de débris de CRD non-agrégats récupérés en 2013 sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska.

Tableau 13 : Quantités de résidus non-agrégats récupérées, secteur CRD, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Catégorie	Récupéré (t)
Bois	2 887 t
Carton	80 t
Métal	986 t
Gypse	563 t
Particules fines	2 013 t
Autres matières	1 288 t
Bardeaux d'asphalte	1 127 t
Total	8 944 t

L'estimation de la quantité éliminée repose sur :

- les données d'élimination du ministère pour l'année 2013 qui correspondent aux débris de CRD acheminés directement aux lieux d'enfouissement;
- la proportion de débris de CRD dans les ordures ménagères collectés auprès du secteur résidentiel, estimée à 3,84 %¹¹;
- la proportion de bois issu de travaux de CRD dans les ordures ménagères collectées auprès du secteur résidentiel, estimée à 3,42 %¹²;
- les rejets des installations de traitement des débris de CRD, estimés à 12 % des quantités acheminées.

Le Tableau 14 présente les quantités de résidus de CRD éliminées, toutes catégories confondues, en 2013 pour la MRC.

Tableau 14 : Quantités de résidus de CRD éliminées, toutes catégories confondues, secteur CRD, MRC de La Haute-Yamaska, 2013.

Catégorie	Éliminé (t)	Sous-total
Quantité éliminée MDDELCC, 2013	6 591 t	7 395 t
Estimation de la quantité éliminée par le secteur résidentiel – <u>Matières en mélange</u> (3,84 % des 22 167 t d'ordures ménagères collectées par le service municipal de la MRC)	804 t	
Estimation des quantités de rejets des centres de tri (12 % des 9 148 t récupérées moins 165 t de rejets liés au tri du béton)	933 t	933 t
Estimation de la quantité éliminée par le secteur résidentiel – <u>Bois seulement</u> (3,42 % des 22 167 t d'ordures ménagères collectées par le service municipal de la MRC)	716 t	716 t
Total	9 044 t	

¹¹ Selon le *Rapport synthèse - Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel*, RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec (ÉEQ), 2010.

¹² Selon le *Rapport synthèse - Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel*, RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec (ÉEQ), 2010.

Un total de 9 044 tonnes de débris de CRD est éliminé, toutefois cette quantité inclut des résidus agrégats qu'il faut soustraire du calcul.

Comme le démontre le Tableau 15, la composition transmise par le LET de Roland Thibaut inc. est appliquée aux quantités éliminées provenant du MDDELCC (6 591 t) et à la quantité de débris de CRD présente dans les ordures résidentielles (804 t), ce qui représente un total de 7 395 tonnes.

Tableau 15 : Composition et quantités de résidus de CRD éliminées en mélange, secteur CRD, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Catégorie	Composition des résidus de CRD en mélange	Éliminé (t)
Bois	20 %	1 479 t
<i>Béton (agrégat)</i>	<i>15 %</i>	<i>1 109 t</i>
Carton	1 %	74 t
Métal	2 %	148 t
Gypse	7 %	518 t
Particules fines	25 %	1 849 t
Autres matières	16 %	1 183 t
Bardeaux d'asphalte	14 %	1 035 t
Sous-total	100 %	7 395 t
Total - sans béton	85 %	6 286 t

Par ailleurs, à ces quantités éliminées s'ajoutent les quantités de bois de CRD éliminées provenant du secteur résidentiel (716 t) ainsi que les rejets de centre de tri de débris de CRD (933 t).

Le Tableau 16 présente les quantités de débris de CRD non-agrégats récupérées, éliminées et générées par le secteur CRD dans la MRC.

Tableau 16 : Quantités de résidus de CRD non-agrégats récupérées, éliminées et générées, secteur CRD, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Catégorie	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Bois	2 887 t	2 195 t	5 082 t
<i>Béton (agrégat)</i>	Non inclus - voir section 3.1		
Métal	986 t	148 t	1 134 t
Gypse	563 t	518 t	1 081 t
Particules fines	2 013 t	1 849 t	3 862 t
Carton et autres matières	1 368 t	1 257 t	2 625 t
Bardeaux d'asphalte	1 127 t	1 035 t	2 162 t
Rejets de centre de tri de CRD	0 t	933 t	933 t
Total	8 944 t	7 935 t	16 879 t

3.3 Bilan des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur CRD

Le Tableau 17 présente la répartition des quantités des différentes matières résiduelles produites annuellement, de type agrégats et non-agrégats, par le secteur CRD sur le territoire de la MRC. Les résultats saisis dans l’Outil de calcul se retrouvent aussi sous forme de fiches en Annexe C.

Tableau 17 : Quantités de résidus de CRD récupérées, éliminées et générées et taux de performance, secteur CRD, MRC de La Haute-Yamaska, 2013

Catégorie	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de performance par matière	Taux de performance par groupe de matières
Agrégats	29 998 t	1 852 t	31 850 t	94,2 %	Agrégat 94,2 %
Gypse	563 t	518 t	1 081 t	52,1 %	Non-agrégat 53,0 %
Bardeaux d'asphalte	1 127 t	1 035 t	2 162 t	52,1 %	
Bois de construction	2 887 t	2 195 t	5 082 t	56,8 %	
Métal	986 t	148 t	1 134 t	86,9 %	
Particules fines	2 013 t	1 849 t	3 862 t	52,1 %	
Autres matières	1 368 t	1 257 t	2 625 t	52,1 %	
Rejets des centres de tri	0 t	933 t	933 t	0,0 %	
Total	38 942 t	9 787 t	48 729 t	79,9 %	

ANNEXE A

*LISTE DES ENTREPRISES DE COLLECTE, DES
RÉCUPÉRATEURS ET DES INSTALLATIONS DE
TRAITEMENT ET D'ÉLIMINATION CONTACTÉES*

*LISTE DES ENTREPRISES DE COLLECTE, DES RÉCUPÉRATEURS ET DES
INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET D'ÉLIMINATION CONTACTÉES*

Entreprise	Municipalité
1-800-Got-Junk	-
2M Ressources inc.	St-Jean-sur-Richelieu
A Bourque Acier et Métaux inc.	Bedford
Acier A. Ménard et fils inc.	St-Alphonse-de-Granby
Acier et Métal Belfer	Waterloo
Acier et métaux Doucet inc.	Granby
Agrégat Waterloo (AWI)	Waterloo
Allard et Allard	L'ange Gardien
ARMAND DUHAMEL & FILS INC.	St-Armand
Atelier d'usinage Bourgea et fils	Waterloo
Automobiles Brookport	Granby
Barabé Isidore transport inc.	Farnham
Beauregard Fosses Septiques	Mirabel
Bertrand Ostiguy Inc. (carrière)	Granby
BMR Quincaillerie	Waterloo
BOIS HUNTING INC.	St-Armand
Camille Fontaine et fils inc.	St-Hyacinthe
Carrière Dunham inc.	Stanbridge East
Carrière Dunham inc.	Dunham
Carrière L'Ange-Gardien (Div. Bau-Val)	L'Ange-Gardien
Carrière MÉTHÉ inc.	Bedford
Centre de traitement de la biomasse de la Montérégie (CTBM)	St-Pie-de-Bagot
Centre de traitement des boues de fosses septiques du Groupe Deslandes Fortin inc.	Roxton Pond
Centre de tri Matrec – St-Hubert	St-Hubert
Chemrec inc.	Cowansville
Colorex	Granby
Compostage G L Matières Organiques	Ste-Madeleine
Construction DJL	St-Isidore
Conteneurs Rouville	Chambly
Copeaux Werner Kyling inc.	Bedford
Coteau Métal inc.	Rivière-Beaudette
CR électronique et informatique	Granby
Danis construction	Sorel-Tracy
Delta Gomma et M4P	Cowansville
Distribution A&L	Granby
Éco-collecte	Brossard

Entreprise	Municipalité
Écolotex	St-Césaire
Écoservices Tria (centre de tri)	La Prairie
Empaquetages Messier inc.	Philipsburg
Entreprise J Boucher et fils inc.	St-Paul-d'Abbotsford
Enviro PB	Chambly
EXXEL Polymers inc.	Granby
Fer et Métaux St-Pierre	Stanbridge East
Fonderie Waterloo inc.	Waterloo
Frank Lareau inc.	Westbury
Gaudreau Environnement inc.	Victoriaville
Graydon Gardner	Mansonville
Graymont	Bedford
Groupe Master	Boucherville
Intersan WMI	Ste-Sophie
IPL inc.	St-Damien
JM Guérin	Cowansville
Jos Lavoie	St-Sébastien
La Recharge	Granby
Lagacé Ébéniste inc.	Cowansville
Lavokika	Granby
Le Prohon	Granby
Léo Beaugard (Métal)	Brigham
Les Carrières Saint-Dominique Itée (Béton Granby)	St-Dominique / Granby
Les conteneurs Écomax	Canton de Bedford
Les entreprises PRF St-Pie inc.	St-Pie-de-Bagot
Les Trouvailles de Marguerite	Waterloo
LET Roland Thibault inc.	Ste-Cécile-de-Milton
Librairie de livre en ligne Les Trésors du futur	Belœil
Lucien Colmor	Cowansville
Marcel Duval fer et métaux	Farnham
Matériaux St-Germain	Roxton Pond
Matériaux usagés de l'Estrée inc.	St-Denis-de-Brompton
Métaux Picard	Dunham
Mini Transport Jean Choinière	St-Césaire
Newalta Corporation	Brossard
NOPAC environnement	Pike River
Nova Mobilier	St-Germain-de-Grantham
Onyx Industrie	Sorel-Tracy
Ovides Rouillard inc.	Sherbrooke
Papeterie Ecologic	Granby
Pavage Maska	Bromont
Paysagement Brodeur inc.	Shefford

Entreprise	Municipalité
Pelletier transport Northwood	St-Armand
Phénix Métal inc.	Laval
Pièces d'autos Samson inc.	Granby
Pierre McGowan	Cowansville
Plastrec Inc.	Joliette
Polyform Isolation	Granby
Produit forestier St-Armand	St-Ignace-de-Stanbridge
Quatrex	Laval
RCI Environnement inc.	Anjou
Rebox	Montréal
Récupérateur Métal André enr.	Granby
Récupération André Lamarche	St-Hyacinthe
Récupération Cascade	-
Récupération de plastique Cowansville	Cowansville
Récupération Ludari	St Pie
Récupération Trévibec inc.	Ste-Catherine
Récupération 2000	Granby
Récupex	Sherbrooke
RECYC-IT	Granby
Recyclage Camco inc.	Baie d'Urfé
Recyclage de Papier Hanna Itée	Lachine
Recyclage Milton	Ste-Cécile-de-Milton
Recycle Gypse Québec	St-Rémi
RECY-Compact inc.	Bedford
Régie intermunicipale d'élimination des déchets solides de Brome-Missisquoi (RIEDSBM)	Cowansville
Rocheleau et fils	Farnham
Rothsay/Laurenco div. Aliments Maple Leaf inc.	Ste-Catherine
Sani-Éco inc.	Granby
Sanimax	Montréal
Sciures Jutra	Bedford
SER Services environnementaux	Belœil
Service Matrec Inc. Div. Estrie	Granby
Services Sanitaire Brodeur - MATREC	Cowansville
Services Sanitaires F Dussault	Marieville
Services Sanitaires G. Campbell	St-Césaire
Shred-it	St-Hyacinthe
Sintra inc.	St-Alphonse-de-Granby
Solva-Rec	St-Jean-sur-Richelieu
SPB solutions	Boucherville
SRH Récupération	-

Entreprise	Municipalité
Syldave (location conteneurs)	Granby
Terrasse Bromont	Cowansville
Transport LJM	Bromont
Transport R.P.R.	Farnham
Travo-Bac (petits conteneurs)	Granby
TRED'SI INC.	Ste-Cécile-de-Milton
Vers un avenir vert	Waterloo

ANNEXE B

*LISTE DES ENTREPRISES CONTACTÉES
SECTEUR ICI ET CRD*

LISTE DES ENTREPRISES CONTACTÉES - SECTEUR ICI

Nom	Localisation	Activité
A7 Integration	Granby	Ingénierie
Abattoir du Roy et Frères	St-Joachim-de-Shefford	Abattoir
Abattoir Ducharme inc.	St-Alphonse-de-Granby	Agroalimentaire
Agropur Fromagerie Granby	Granby	Agroalimentaire
Aliments Ultima inc. (Yoplait)	Granby	Agroalimentaire
Allan Candy inc.	Granby	Agroalimentaire
AluFonte	Granby	Fabrication – Produits en aluminium
Aluminium Scott	Granby	Fabrication – Produits en aluminium
Aluspek	Granby	Fabrication – Produits en aluminium et en verre
Amada Canada	Granby	Fabrication – Produits en métal
Atlas Aeronautik	Granby	Aéronautique
Avac Béton	Granby	Béton
Balux	Granby	Béton
CSSS Haute-Yamaska	Granby	CSSS
CSTM	Granby	Fabrication – Produits en acier
Desmarais et Gagné	Granby	Fabrication – Produits en aluminium
Dubé Loiselle	Granby	Distributeur alimentaire
EMG Technologies	Granby	Fabrication – Produits en métal et en plastique
Fives Liné Machine	Granby	Aéronautique
Fonderie Waterloo	Waterloo	Fonderie
Galleries de Granby	Granby	Centre commercial
Gestion Duhamel	Granby	Restaurant
Granby Granite	Granby	Granit
Granby Multi-Sports inc.	Granby	Centre sportif
IGA Lussier	Granby	Épicerie
J.C Ostrowski paysagiste	Ste-Cécile-de-Milton	paysagiste
Laser AMP	Granby	Service de coupe au laser
Le St-Christophe Hotel et Spa	Granby	Restaurant
Les Entreprises Cadorette	Granby	Fabrication – Produits en métal
Mastertaste, Kerry Canada inc.	Granby	Agroalimentaire
MEC Precision	Granby	Moteurs électriques
Metro Lussier - Waterloo	Waterloo	Épicerie
Méto Plouffe	Granby	Épicerie
Microbrasserie Grimoire	Granby	Agroalimentaire
NSE Automatech	Granby	Usinage et câblage filaire

Nom	Localisation	Activité
Outils Concept	Granby	Usinage d'Outils
Patates Dino	Granby	Agroalimentaire
Plastiques Berry Canada	Waterloo	Fabrication - produits en plastique
Services RQC	Granby	Usinage
Supra Formules d'Affaires inc.	Granby	Impression
Usinage Précision Service	Granby	Usinage
Veyance Technologie (Goodyear Canada inc.)	St-Alphonse-de-Granby	Fabrication – produits en caoutchouc et en plastique
Zoo de Granby	Granby	Loisirs

LISTE DES ENTREPRISES CONTACTÉES - SECTEUR CRD

Nom	Localisation	Activité
ABMP Enr.	Granby	Entrepreneur en construction
Adam Lumber inc.	Waterloo	Fabrication de produits de charpente en bois
Céra-Bois	St-Alphonse-de-Granby	Transformation du bois
Chauffage Y. Racine inc.	Granby	Entrepreneur en construction
Construction Horizon	Granby	Entrepreneur en construction
Construction Idéal de Granby inc.	Granby	Entrepreneur en construction
Construction Maxime Beaudoin inc.	Granby	Entrepreneur en construction
Construction Y.J.Tremblay	Granby	Entrepreneur en construction
Cuisine BeauRegard et frères	Granby	Fabrication de cuisine
Dunfab inc.	Roxton Pond	Préfabrication de bâtiments en bois
Entreprise BA	St-Alphonse-de-Granby	Fabrication de contenants et de palettes en bois
Entreprises JAP enr.	Roxton Pond	Fabrication de contenants et de palettes en bois
Gesthar Inc.	Granby	Entrepreneur en construction
Groupe Schinck	Granby	Entrepreneur en construction
Habitations Malie inc.	Granby	Entrepreneur en construction
Le groupe Ultra	Granby	Entrepreneur en construction
Les Aluminiums Williams inc.	Granby	Entrepreneur en construction
Menuiserie Roger Lussier inc.	Ste-Cécile-de-Milton	Fabrication de fenêtres et de portes en bois
Structures Truss Experts	Granby	Fabrication de produits de charpente en bois
Transport excavation Ben-Benny inc.	Ste-Cécile-de-Milton	Excavation

ANNEXE C

*SAISIE DES RÉSULTATS DE L'INVENTAIRE DES SECTEURS
ICI ET CRD DANS L'OUTIL DE CALCUL DE RECYC-QUÉBEC*

3.1. Matières recyclables

3.1.1. Retranscrire le nombre d'employés de la région administrative

[lien](#)

	Nb. d'employés (k emp.)
Région administrative — TOTAL	754,7 k emp.
Secteur de la production de biens	186,4 k emp.
☞ Agriculture	14,2 k emp.
☞ Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	3,8 k emp.
☞ Services publics	5,3 k emp.
☞ Construction	49,4 k emp.
☞ Fabrication (manufacturier)	113,7 k emp.
Secteur des services	568,3 k emp.
☞ Commerce	126,5 k emp.
☞ Transport et entreposage	32,7 k emp.
☞ Finance, assurances, immobilier et location	40,4 k emp.
☞ Services professionnels, scientifiques et techniques	56,0 k emp.
☞ Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	24,3 k emp.
☞ Services d'enseignement	46,7 k emp.
☞ Soins de santé et assistance sociale	98,0 k emp.
☞ Information, culture et loisirs	35,4 k emp.
☞ Hébergement et restauration	40,9 k emp.
☞ Autres services	34,5 k emp.
☞ Administrations publiques	32,9 k emp.

Écart de validation recommandé

Les données fournies par l'outil sont basées sur des moyennes québécoises. Il est donc normal qu'il y ait un écart entre vos données (si vous en avez saisi) et celles suggérées. L'écart de validation considéré comme acceptable est de 50 %.

Les données sont exprimées en milliers d'employés (k emp.)

Assurez-vous de les avoir inscrites correctement, puisque celles-ci auront une incidence importante sur les résultats de l'outil

3.2. Matières organiques

3.2.1. Industries de transformation agroalimentaire

↳ [Emplois pour la région administrative](#)

[lien](#)

Données pour la Région administrative :

Secteurs SCIAN	Nb. Employés (emp.)	Qté générée (t)
3111	1 518 emp.	2 586,0 t
3112	175 emp.	1,0 t
3113	1 091 emp.	2 307,0 t
3114	2 617 emp.	91 919,0 t
3115	2 284 emp.	70 265,0 t
3116	3 921 emp.	138 434,0 t
3117	3 emp.	15,0 t
3118	2 599 emp.	25 106,0 t
3119	1 724 emp.	8 296,0 t
312	659 emp.	7 200,0 t
Total	16 591 emp.	346 129,0 t

Qté totale éliminée 7 448,0 t

3.2.1.2. Quelles données souhaitez-vous utiliser dans les résultats ?

Mes données

3.2.1.3. Données suggérées par l'outil (fournies à titre indicatif seulement)

Secteurs SCIAN	Qté générée (t)
3111	127,8 t
3112	0,0 t
3113	740,1 t
3114	0,0 t
3115	27 226,1 t
3116	3 071,6 t
3117	375,0 t
3118	231,8 t
3119	890,2 t
312	0,0 t
Total	32 662,7 t

Qté totale éliminée 754,6 t

ÉTAPE DE PRÉCISION OPTIONNELLE

3.2.1.1. Indiquez le nombre d'employés pour la MRC

[lien](#)

↳ Désirez-vous compléter cette étape et utiliser les données propres à la MRC ?

Oui

Données pour la MRC : (UTILISÉES DANS LES CALCULS)

Secteurs SCIAN	Nb. employés (emp.)
3111	75 emp.
3112	0 emp.
3113	350 emp.
3114	0 emp.
3115	885 emp.
3116	87 emp.
3117	75 emp.
3118	24 emp.
3119	185 emp.
312	0 emp.
Total	1 681 emp.

Attention, le nombre d'employés indiqué pour un ou plusieurs des secteurs SCIAN de la MRC est plus élevé que celui de la région administrative. S'il vous plaît, vérifiez vos valeurs.

3.2.1.4. Données saisies par l'utilisateur - UTILISÉES DANS LES RÉSULTATS

Secteurs SCIAN	Qté générée (t)
3111	0,0 t
3112	0,0 t
3113	0,0 t
3114	0,0 t
3115	32 663,0 t
3116	0,0 t
3117	0,0 t
3118	0,0 t
3119	0,0 t
312	0,0 t
Total	32 663,0 t

Qté totale éliminée

8 541,0 t

Aide à la validation des données : 0,0% 1031,8%

3.2.2. Boues de papetières

3.2.2.1. Y a-t-il des industries de pâtes et papiers sur votre territoire ?

Non

lien

Retranscrire uniquement les informations relatives aux boues mélangées et de désencrage

Quantités de boues mélangées et de désencrage (tonnes/an)

N°	Localisation	Enfouies	Valorisation			Total valorisé
			Valorisation énergétique	Compostage	Agricole	
Total						

3.2.3. Commerces, institutions et autres industries

3.2.3.1. Quelles données souhaitez-vous utiliser dans les résultats ?

Mes données

Si des données globales sont connues de l'utilisateur et qu'elles ne sont pas réparties par secteurs SCIAN, elles peuvent être inscrites dans le tableau approprié à la ligne « Secteur non connu ».

3.2.3.2. Données suggérées par l'outil (fournies à titre indicatif seulement)

3.2.3.3. Données saisies par l'utilisateur - UTILISÉES DANS LES RÉSULTATS

	Récupérés		
	Résidus verts (t)	Résidus alim. (t)	Autres R.O. (t)
Industriel	0 t	0 t	0 t
☞ Agriculture	0 t	0 t	0 t
☞ Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	0 t	0 t	0 t
☞ Manufacturier	0 t	0 t	0 t
☞ Utilités publiques	0 t	0 t	0 t
☞ Transport et entreposage	0 t	0 t	0 t
Commercial	0 t	0 t	0 t
☞ Hébergement et services de restauration	0 t	0 t	0 t
☞ Commerce de gros et de détail	0 t	0 t	0 t
Institutionnel	0 t	0 t	0 t
☞ Services et bureaux	0 t	0 t	0 t
☞ Services d'enseignement	0 t	0 t	0 t
☞ Soins de santé	0 t	0 t	0 t
Total	0 t	0 t	0 t

	Récupérés		
	Résidus verts (t)	Résidus alim. (t)	Autres R.O. (t)
Industriel	0 t	0 t	0 t
☞ Agriculture	0 t	0 t	0 t
☞ Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	0 t	0 t	0 t
☞ Manufacturier	0 t	0 t	0 t
☞ Utilités publiques	0 t	0 t	0 t
☞ Transport et entreposage	0 t	0 t	0 t
Commercial	0 t	0 t	0 t
☞ Hébergement et services de restauration	0 t	0 t	0 t
☞ Commerce de gros et de détail	0 t	0 t	0 t
Institutionnel	0 t	0 t	0 t
☞ Services et bureaux	0 t	0 t	0 t
☞ Services d'enseignement	0 t	0 t	0 t
☞ Soins de santé	0 t	0 t	0 t
Secteur non connu	386 t	913 t	304 t
Total	386 t	913 t	304 t

	Éliminés		
	Résidus verts (t)	Résidus alim. (t)	Autres R.O. (t)
Industriel	144 t	1 005 t	209 t
↻ Agriculture	23 t	161 t	33 t
↻ Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	3 t	22 t	5 t
↻ Manufacturier	98 t	683 t	142 t
↻ Utilités publiques	2 t	14 t	3 t
↻ Transport et entreposage	18 t	126 t	26 t
Commercial	629 t	4 378 t	909 t
↻ Hébergement et services de restauration	273 t	1 900 t	394 t
↻ Commerce de gros et de détail	356 t	2 478 t	515 t
Institutionnel	52 t	363 t	76 t
↻ Services et bureaux	12 t	79 t	17 t
↻ Services d'enseignement	21 t	144 t	30 t
↻ Soins de santé	20 t	139 t	29 t
Total	826 t	5 746 t	1 194 t

	Généérés		
	Résidus verts (t)	Résidus alim. (t)	Autres R.O. (t)
Industriel	144 t	1 005 t	209 t
↻ Agriculture	23 t	161 t	33 t
↻ Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	3 t	22 t	5 t
↻ Manufacturier	98 t	683 t	142 t
↻ Utilités publiques	2 t	14 t	3 t
↻ Transport et entreposage	18 t	126 t	26 t
Commercial	629 t	4 378 t	909 t
↻ Hébergement et services de restauration	273 t	1 900 t	394 t
↻ Commerce de gros et de détail	356 t	2 478 t	515 t
Institutionnel	52 t	363 t	76 t
↻ Services et bureaux	12 t	79 t	17 t
↻ Services d'enseignement	21 t	144 t	30 t
↻ Soins de santé	20 t	139 t	29 t
Total	826 t	5 746 t	1 194 t

	Éliminés		
	Résidus verts (t)	Résidus alim. (t)	Autres R.O. (t)
Industriel	0 t	0 t	0 t
↻ Agriculture	0 t	0 t	0 t
↻ Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	0 t	0 t	0 t
↻ Manufacturier	0 t	0 t	0 t
↻ Utilités publiques	0 t	0 t	0 t
↻ Transport et entreposage	0 t	0 t	0 t
Commercial	0 t	0 t	0 t
↻ Hébergement et services de restauration	0 t	0 t	0 t
↻ Commerce de gros et de détail	0 t	0 t	0 t
Institutionnel	0 t	0 t	0 t
↻ Services et bureaux	0 t	0 t	0 t
↻ Services d'enseignement	0 t	0 t	0 t
↻ Soins de santé	0 t	0 t	0 t
Secteur non connu	432 t	4 801 t	879 t
Total	432 t	4 801 t	879 t

	Généérés		
	Résidus verts (t)	Résidus alim. (t)	Autres R.O. (t)
Industriel	0 t	0 t	0 t
↻ Agriculture	0 t	0 t	0 t
↻ Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	0 t	0 t	0 t
↻ Manufacturier	0 t	0 t	0 t
↻ Utilités publiques	0 t	0 t	0 t
↻ Transport et entreposage	0 t	0 t	0 t
Commercial	0 t	0 t	0 t
↻ Hébergement et services de restauration	0 t	0 t	0 t
↻ Commerce de gros et de détail	0 t	0 t	0 t
Institutionnel	0 t	0 t	0 t
↻ Services et bureaux	0 t	0 t	0 t
↻ Services d'enseignement	0 t	0 t	0 t
↻ Soins de santé	0 t	0 t	0 t
Secteur non connu	818 t	5 714 t	1 183 t
Total	818 t	5 714 t	1 183 t

Aide à la validation des données :

3.3. Résidus spécifiques de transformation industrielle

3.3.1. Si disponible, inscrire la quantité générée (en TONNES) dans le tableau ci-dessous

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Autres résidus marins	0 t	0 t	0 t
Sables de fonderies	0 t	0 t	0 t
Poussières de cimenteries	0 t	0 t	0 t
Boues de forage	71 t	0 t	72 t
Scories d'aciérie	0 t	0 t	0 t
Poussières de chaux	0 t	0 t	0 t
Autres résidus chaulant	0 t	0 t	0 t
Pierre de taille	0 t	0 t	0 t

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Autres résidus	436 t	0 t	436 t

Indiquez la composition des "Autres résidus"

Plastiques agricoles + Métal

3.4. Autres matières résiduelles

3.4.1. Rejets des centres de tri des matières recyclables et des centres de valorisation de la matière organique (M.O.)

3.4.1.1. Tel qu'indiqué à la section 2.7.1.1., le taux de rejets de 11 % aux centres de tri des matières recyclables est appliqué aux résultats obtenus.

3.4.1.2. Tel qu'indiqué à la section 2.3.3., le taux de rejets de 0 % aux centres de valorisation des matières organiques est appliqué aux résultats obtenus.

3.4.2. Quelles données souhaitez-vous utiliser dans les résultats ? Mes données

3.4.3. Données suggérées par l'outil (fournies à titre indicatif seulement)

	Éliminé (t)
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	1 243 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	2 802 t
Total	4 044 t

3.4.4. Données saisies par l'utilisateur - UTILISÉES DANS LES RÉSULTATS

	Éliminé (t)
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	862 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	51 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	2 802 t
Total	3 715 t

Aide à la validation des données : 8,9%

MATIÈRES RECYCLABLES

(Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et Carton	8 205 t	6 490 t	14 695 t
Métal	741 t	887 t	1 629 t
Plastique	718 t	3 357 t	4 075 t
Verre	388 t	949 t	1 337 t
Total	10 053 t	11 683 t	21 736 t

MATIÈRES ORGANIQUES

	Récupéré	Éliminé	Généré
Industries de transformation agroalimentaire (Données de l'utilisateur)	24 122 t	8 541 t	32 663 t
Boues de papetières (Données de l'utilisateur)	0 t	0 t	0 t
Commerces, institutions et autres industries (Données de l'utilisateur)	1 603 t	6 112 t	7 715 t
↪ Résidus verts (t)	386 t	432 t	818 t
↪ Résidus alimentaires	913 t	4 801 t	5 714 t
↪ Autres résidus organiques	304 t	879 t	1 183 t
Total	25 725 t	14 653 t	40 378 t

**RÉSIDUS SPÉCIFIQUES DE
TRANSFORMATION INDUSTRIELLE**
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Autres résidus marins	0 t	0 t	0 t
Sables de fonderies	0 t	0 t	0 t
Poussières de cimenteries	0 t	0 t	0 t
Boues de forage	71 t	0 t	72 t
Scories d'aciérie	0 t	0 t	0 t
Poussières de chaux	0 t	0 t	0 t
Autres résidus chaulant	0 t	0 t	0 t
Pierre de taille	0 t	0 t	0 t
Autres résidus	436 t	0 t	436 t
Plastiques agricoles + Métal			
Total	507 t	0 t	508 t

AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES
(Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	862 t	862 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	51 t	51 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	2 802 t	2 802 t
Total	0 t	3 715 t	3 715 t

RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)

	Éliminé
Résidus ultimes	1 006 t

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR ICI

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et Carton	8 205 t	6 490 t	14 695 t
Métal	741 t	887 t	1 629 t
Plastique	718 t	3 357 t	4 075 t
Verre	388 t	949 t	1 337 t
Industries de transformation agroalimentaire	24 122 t	8 541 t	32 663 t
Boues de papetières	0 t	0 t	0 t
Résidus verts (t)	386 t	432 t	818 t
Résidus alimentaires	913 t	4 801 t	5 714 t
Autres résidus organiques	304 t	879 t	1 183 t
Autres résidus marins	0 t	0 t	0 t
Sables de fonderies	0 t	0 t	0 t
Poussières de cimenteries	0 t	0 t	0 t
Boues de forage	71 t	0 t	72 t
Scories d'aciérie	0 t	0 t	0 t
Poussières de chaux	0 t	0 t	0 t
Autres résidus chaulant	0 t	0 t	0 t
Pierre de taille	0 t	0 t	0 t
Autres résidus	436 t	0 t	436 t
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	862 t	862 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	51 t	51 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	2 802 t	2 802 t
Résidus ultimes	0 t	1 006 t	1 006 t
TOTAL	36 285 t	31 057 t	67 343 t
TOTAL estimé par l'outil	41 961 t	25 019 t	66 980 t

RÉSIDUS DE CRD
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Agrégats	29 998 t	1 852 t	31 849 t
Non-agrégats :	8 944 t	7 935 t	16 879 t
↕ Bois de construction	2 887 t	2 195 t	5 082 t
↕ Gypse	563 t	518 t	1 081 t
↕ Bardeaux d'asphalte	1 127 t	1 035 t	2 162 t
↕ Autres	4 367 t	4 187 t	8 554 t
Total	38 942 t	9 787 t	48 728 t

Autres types de bois (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Résidus de bois de deuxième transformation industrielle	0 t	0 t	0 t

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DE TYPE CRD

	Récupéré	Éliminé	Généré
Agrégats	29 998 t	1 852 t	31 849 t
Gypse	563 t	518 t	1 081 t
Bardeaux d'asphalte	1 127 t	1 035 t	2 162 t
Autres	4 367 t	4 187 t	8 554 t
Bois de construction	2 887 t	2 195 t	5 082 t
Résidus de bois de transformation industrielle	0 t	0 t	0 t
TOTAL	38 942 t	9 787 t	48 728 t
TOTAL estimé par l'outil	37 360 t	10 666 t	48 026 t

4.1. Valeur des permis de bâtir (k\$) : 148 137 k\$ [lien](#)**Écart de validation recommandé**

Les données fournies par l'outil sont basées sur des moyennes québécoises. Il est donc normal qu'il y ait un écart entre vos données (si vous en avez saisi) et celles suggérées. L'écart de validation considéré comme acceptable est de 50 %.

4.2. Résidus de CRD

4.2.1. Quelles données souhaitez-vous utiliser dans les résultats ?

Mes données

4.2.2. Données suggérées par l'outil (fournies à titre indicatif seulement)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Agrégats	29 998 t	1 852 t	31 849 t
Non-agrégats :	7 362 t	8 814 t	16 177 t
↳ Bois de construction	7 111 t	3 940 t	11 051 t
↳ Gypse	68 t	1 803 t	1 871 t
↳ Bardeaux d'asphalte	184 t	1 511 t	1 695 t
↳ Autres	0 t	1 560 t	1 560 t
Total	37 360 t	10 666 t	48 026 t

4.2.3. Données saisies par l'utilisateur - UTILISÉES DANS LES RÉSULTATS

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Agrégats	29 998 t	1 852 t	31 849 t
Non-agrégats :	8 944 t	7 935 t	16 879 t
↳ Bois de construction	2 887 t	2 195 t	5 082 t
↳ Gypse	563 t	518 t	1 081 t
↳ Bardeaux d'asphalte	1 127 t	1 035 t	2 162 t
↳ Autres	4 367 t	4 187 t	8 554 t
Total	38 942 t	9 787 t	48 728 t

Aide à la validation des données : 4,2% 9,0% 1,5%

4.3. Résidus de bois de deuxième transformation industrielle

4.3.1. Si disponible, inscrire la quantité générée (en TONNES) dans le tableau ci-dessous

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Total	0 t	0 t	0 t

ANNEXE 8

FICHES INDIVIDUELLES DES MESURES PRÉVUES AU PLAN D'ACTION 2016-2020

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Orientation #1 Maintenir, promouvoir et optimiser les services existants

Mesure #1	Maintenir les services offerts au secteur résidentiel et les pratiques internes favorisant la mise en valeur des matières résiduelles: <ul style="list-style-type: none"> - collecte des matières recyclables; - valorisation des encombrants; - gratuité des bacs roulants pour les matières recyclables; - collecte des feuilles et résidus de jardin; - collecte des arbres de Noël; - vidange systématique des fosses septiques; - écocentres; - séances sur le compostage domestique; - ligne téléphonique « info-GMR »; - régionalisation des services de gestion des matières résiduelles. 	
Enjeux et résultats attendus	<p>Le système de gestion actuel contribue à la performance globale de mise en valeur des matières résiduelles.</p> <p>Maintenir les services et les pratiques internes actuels favorise la mise en valeur de plusieurs catégories de matières.</p>	
3RV et bannissements	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction à la source <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input checked="" type="checkbox"/> Papier/carton <input checked="" type="checkbox"/> Bois <input checked="" type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	Services et ISÉ	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	En continu	
Responsables de la mise en œuvre	MRC / COGEMRHY	
Mesures préalables	Aucune	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les services actuels. 	
Défis	Pérennité des filières de valorisation.	
Budget requis	55 686 272 \$ (incluant la collecte des ordures ménagères)	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des services et des pratiques internes 	

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Orientation #1 Maintenir, promouvoir et optimiser les services existants

Mesure #2 Réaliser une étude de caractérisation des matières recyclables (MR) collectées afin d'obtenir des informations sur la densité, la composition et la proportion des MR attribuable au secteur résidentiel.

Enjeux et résultats attendus	<p>La MRC manque de connaissances sur la composition et la quantité des matières recyclables collectées auprès du secteur résidentiel.</p> <p>Cette étude contribuera à préciser les quantités collectées par le service régional de collecte pour le secteur résidentiel spécifiquement et à adapter les outils de communication afin de refléter les réalités observées dans le but d'augmenter le taux de récupération des matières recyclables et de mettre en place des moyens permettant de respecter le bannissement du papier et du carton à venir.</p>	
3RV et bannissements	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input checked="" type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	Acquisition de connaissances	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	2 fois (2016 et 2020)	
Responsables de la mise en œuvre	MRC	
Mesures préalables	Aucune	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer le document d'appel d'offres, lancer l'appel d'offres et octroyer le contrat à une firme externe. • Effectuer le suivi de l'étude. • Analyser les résultats et mettre en évidence les messages à transmettre pour optimiser la récupération des matières. 	
Défis	S'assurer d'obtenir des échantillons représentatifs de toutes les caractéristiques du territoire (type d'immeuble, représentativité des municipalités) et des variations saisonnières selon les budgets disponibles.	
Budget requis	33 071 \$ ⓘ (50 % des coûts de cette mesure sont inclus à la mesure #28 du secteur ICI)	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'étude de caractérisation 	

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Orientation #1 Maintenir, promouvoir et optimiser les services existants

Mesure #3 Réaliser un suivi des collectes de matières recyclables et des ordures ménagères auprès du secteur résidentiel afin d'obtenir des informations sur le taux de participation, le taux de remplissage des contenants, la qualité des matières et le niveau global du service en portant une attention particulière aux problématiques de tri présentes dans les multilogements.

Enjeux et résultats attendus

La MRC manque de connaissances sur le taux de participation à la collecte des matières recyclables par le secteur résidentiel.

Ce suivi contribuera à optimiser l'utilisation du service par les citoyens, à valider les besoins en termes de volume des contenants disponibles, à améliorer la qualité des matières recyclables récupérées et à adapter les outils de communication afin de refléter les réalités observées dans le but d'augmenter le taux de récupération des matières recyclables et de mettre en place des moyens permettant de respecter le bannissement du papier et du carton à venir.

3RV et bannissements

- Réduction à la source
 Réemploi
 Recyclage
 Valorisation

Bannissement :

- Papier/carton
 Bois
 Matière organique

Type de mesure

Acquisition de connaissances

Échéancier et fréquence sur 5 ans

2 fois (2016 et 2020)

Responsables de la mise en œuvre

MRC

Mesures préalables

Aucune

Étapes de réalisation

- Définir l'approche méthodologique, préparer les documents de suivi et définir les modalités de suivi avec le fournisseur de service de collecte.
- Effectuer le suivi sur le terrain et la compilation des données sur 4 saisons.
- Saisir les données et analyser les résultats obtenus.
- Faire les ajustements requis au niveau de l'ISÉ et du service.

Défis

S'assurer d'obtenir des échantillons représentant toutes les caractéristiques du territoire et des saisons.

Budget requis

11 060 \$ ⓘ
(33 % des coûts du suivi sont inclus à la mesure #29 du secteur ICI)

Indicateurs de suivi

- Nombre d'u.o. visitées dans le cadre du suivi des collectes de matières recyclables

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Orientation #1 Maintenir, promouvoir et optimiser les services existants

Mesure #4 Développer un plan de communication pour planifier et évaluer les activités de communication de la MRC en lien avec la gestion des matières résiduelles.

Enjeux et résultats attendus	<p>La MRC possède actuellement plusieurs outils d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ). Toutefois, l'élaboration du plan de communication permettra d'évaluer la performance de ces outils, d'en prévoir l'amélioration ou le renouvellement et de planifier les interventions de communication.</p> <p>Les outils de communication contribueront à faire connaître et démystifier les services offerts et ainsi favoriser la participation des citoyens dans le but d'augmenter le taux de récupération de plusieurs catégories de matières et de mettre en place des moyens permettant de respecter les bannissements à venir.</p> <p>Un citoyen bien informé devient un ambassadeur idéal.</p>	
3RV et bannissements	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction à la source <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input checked="" type="checkbox"/> Papier/carton <input checked="" type="checkbox"/> Bois <input checked="" type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	ISÉ	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	2 fois (2016 et 2019)	
Responsables de la mise en œuvre	MRC / COGEMRHY	
Mesures préalables	Aucune	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer le plan de communication à l'interne. • Développer et déployer les outils de communication. • Faire un bilan des activités de communication menées pour évaluer la performance de la démarche. 	
Défis	Mettre en place un plan de communication efficace et percutant qui rejoindra une grande partie de la population.	
Budget requis	541 353 \$ (Inclut les coûts liés aux outils de communication prévus aux mesures #5, #7 et #14).	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du plan de communication 	

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Orientation #1 Maintenir, promouvoir et optimiser les services existants

Mesure #5 Réaliser une campagne de sensibilisation spécifique aux matières recyclables et adaptée à la réalité des immeubles multilogements.
ET
Réaliser un suivi de performance de la campagne.

Enjeux et résultats attendus	<p>Seulement 58,6 % des matières recyclables générées par le secteur résidentiel sont récupérées. De plus, au centre de tri, près de 11 % des matières recyclables récupérées dans la MRC sont rejetés.</p> <p>Cette campagne de sensibilisation contribuera à l'augmentation de la récupération des matières recyclables et leur qualité, en plus de favoriser la participation à la collecte, particulièrement de la part des multilogements. Elle contribuera aussi à mettre en place des moyens permettant de respecter le bannissement du papier et du carton à venir.</p>	
3RV et bannissements	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input checked="" type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	ISÉ	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	2 fois (2017 et 2020)	
Responsables de la mise en œuvre	MRC	
Mesures préalables	Mesures #2, #3, #4 et #12	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Documenter la gestion du polystyrène par le centre de tri en vue de communiquer l'information pertinente aux citoyens quant à la gestion de ce dernier. • Développer et adapter les outils de communication aux résultats de la caractérisation. • Diffuser les outils de communication. • Faire un bilan des activités de communication menées pour évaluer la performance de la campagne et proposer des recommandations pour les campagnes suivantes. 	
Défis	Bien adapter la campagne de sensibilisation au public cible et aux problématiques réelles.	
Budget requis	3 874 \$ (Coûts de conception et de diffusion des outils de communication prévus à la mesure #4)	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et diffusion d'outils de communication • Réalisation d'un suivi de performance (nombre d'u.o. rejointes, commentaires reçus, etc.) 	

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Orientation #1 Maintenir, promouvoir et optimiser les services existants

Mesure #6 Faire appel à la population pour trouver de nouvelles idées en gestion des matières résiduelle sous forme de concours.

Enjeux et résultats attendus	Les citoyens de la Haute-Yamaska sont sensibles à la gestion des matières résiduelles et peuvent apporter des idées nouvelles. Les consulter contribuera à les responsabiliser en tant que générateurs et à les inclure dans la mise en œuvre du PGMR et l'atteinte des objectifs territoriaux.	
3RV et bannissements	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction à la source <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	ISÉ	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	2 fois (2017 et 2020)	
Responsables de la mise en œuvre	MRC	
Mesures préalables	Aucune	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les différents concours existants, les coûts ainsi que les résultats potentiels. • Planifier le concours. • Publiciser et mener le concours. 	
Défis	Aucun	
Budget requis	2 522 \$ (Coûts de conception et de diffusion des outils de communication prévus à la mesure #4)	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de concours 	

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Orientation #2 Augmenter la performance de récupération globale des matières en termes de quantité et de qualité

Mesure #7 Offrir des composteurs domestiques à prix réduit.
ET
Évaluer la possibilité d'offrir des composteurs fabriqués à partir de matières réemployées ou recyclées.
OU
Offrir des aides financières pour l'achat de composteurs domestiques.

Enjeux et résultats attendus	<p>Un bannissement des M.O. est annoncé par le gouvernement du Québec pour 2020. Seulement 14,7 % des M.O. générées par le secteur résidentiel est actuellement récupéré (excluant les boues).</p> <p>Encourager le compostage domestique en facilitant l'acquisition de composteurs contribuera à augmenter la réduction à la source, à diminuer l'enfouissement des matières organiques ainsi qu'à mettre en place des moyens permettant de respecter le bannissement des M.O. à venir.</p>
-------------------------------------	---

3RV et bannissements	<table style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <input checked="" type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input checked="" type="checkbox"/> Matière organique </td> </tr> </table>	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input checked="" type="checkbox"/> Matière organique
<input checked="" type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input checked="" type="checkbox"/> Matière organique		

Type de mesure	Services
-----------------------	----------

Échéancier et fréquence sur 5 ans	Service en continu (mise en place 2016-2017)
--	--

Responsables de la mise en œuvre	MRC
---	-----

Mesures préalables	Aucune
---------------------------	--------

Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les différents programmes d'aide au compostage domestique existants, les coûts et les résultats potentiels. • Identifier les composteurs faits à partir de matières réemployées ou recyclées et les coûts. • Élaborer le programme d'aide • Mettre en place le programme d'aide au compostage domestique.
------------------------------	--

Défis	Rendre accessibles les composteurs à prix réduit (proximité des points de vente) ou mettre en place un outil de suivi administratif efficace (octroi d'aide financière).
--------------	--

Budget requis	12 000 \$ ⓘ
----------------------	-------------

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de composteurs vendus à prix réduit OU • Nombre de composteurs domestiques financés
-----------------------------	--

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Orientation #2 Augmenter la performance de récupération globale des matières en termes de quantité et de qualité

Mesure #8 Mettre en place aux écocentres des infrastructures pour accroître le réemploi des encombrants.

Enjeux et résultats attendus	<p>La majorité des encombrants collectés par la MRC ou les écocentres sont actuellement mis en valeur, toutefois les méthodes de collectes actuelles ne permettent pas toujours une valorisation en respect de la hiérarchie des 3RV.</p> <p>Ces infrastructures contribueront à augmenter le réemploi des encombrants (meubles, électroménagers, jouets, etc.).</p>	
3RV et bannissements	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input checked="" type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	Services	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	Service en continu (mise en place 2016)	
Responsables de la mise en œuvre	MRC / COGEMRHY	
Mesures préalables	Aucune	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Voir à la construction des infrastructures destinées aux activités de réemploi • Mettre en place le service : réception et réparation des biens, mise en vente, gestion des stocks, etc. • Effectuer un bilan mensuel de fonctionnement. 	
Défis	Ne pas entrer en concurrence avec les OBNL œuvrant dans ce domaine.	
Budget requis	0 \$ ⓘ (Coûts des infrastructures prévus à la mesure #47 du secteur CRD)	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'infrastructures de réemploi • Réalisation d'un suivi de performance (nombre de visites, statistiques, commentaires reçus, etc.) 	

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Orientation #2 Augmenter la performance de récupération globale des matières en termes de quantité et de qualité

Mesure #9 Optimiser le service de réemploi des encombrants via les écocentres.

Enjeux et résultats attendus	L'optimisation des infrastructures contribuera à augmenter le réemploi des encombrants (meubles, électroménagers, jouets, etc.).	
3RV et bannissements	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input checked="" type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	Services	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	1 fois (2018)	
Responsables de la mise en œuvre	COGEMRHY	
Mesures préalables	Mesure #8	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un sondage auprès des utilisateurs du service. • Valider le bilan des quantités récupérées et des coûts par comparaison avec d'autres structures de réemploi au Québec. • Élaborer des recommandations opérationnelles et structurelles (immobilisations) sur les activités de réemploi. • Mettre en place les recommandations, le cas échéant. 	
Défis	Ne pas entrer en concurrence avec les OBNL œuvrant dans ce domaine.	
Budget requis	0 \$ ⓘ (Coûts prévus à la mesure #48 du secteur CRD)	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un suivi de performance (nombre de visites, statistiques, commentaires reçus, etc.) • Améliorations des infrastructures et des modalités de services mises en place 	

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Orientation #2 Augmenter la performance de récupération globale des matières en termes de quantité et de qualité

Mesure #10 Évaluer la possibilité d'offrir par l'intermédiaire des écocentres un service de collecte sur demande des encombrants.

Enjeux et résultats attendus	<p>La majorité des encombrants collectés par la MRC ou les écocentres sont actuellement mis en valeur, toutefois les méthodes de collectes actuelles ne permettent pas toujours une valorisation en respect de la hiérarchie des 3RV.</p> <p>Ces infrastructures contribueront à augmenter le réemploi, le recyclage et la valorisation des encombrants (meubles, électroménagers, jouets, etc.).</p>	
3RV et bannissements	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input checked="" type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	Services	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	1 fois (2016)	
Responsables de la mise en œuvre	COGEMRHY	
Mesures préalables	Aucune	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la possibilité d'offrir par l'intermédiaire des écocentres un service de collecte sur demande des encombrants (coûts et résultats potentiels). • Implanter le service de collecte, le cas échéant. 	
Défis	Fixer les modalités de facturation.	
Budget requis	20 998 \$ ①	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'évaluation • Nombre de collectes sur demande effectuées 	

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Orientation #2 Augmenter la performance de récupération globale des matières en termes de quantité et de qualité

Mesure #11 Évaluer les modes de gestion des encombrants applicables pour en assurer la valorisation.

Enjeux et résultats attendus	<p>La majorité des encombrants collectés par la MRC ou les écocentres sont actuellement mis en valeur, toutefois les méthodes de collectes actuelles ne permettent pas toujours une valorisation en respect de la hiérarchie des 3RV.</p> <p>Cette évaluation contribuera à augmenter la récupération des encombrants (meubles, électroménagers, jouets, etc.) et à améliorer les filières de mise en valeur.</p>	
3RV et bannissements	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input checked="" type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	Services	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	1 fois (2018)	
Responsables de la mise en œuvre	MRC	
Mesures préalables	Aucune	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les modes de gestion et de valorisation des encombrants existants, en évaluer les coûts et résultats potentiels. • Présenter les recommandations au conseil de la MRC et modifier le service de collecte et la réglementation, le cas échéant. 	
Défis	Limiter les dépôts sauvages d'encombrants.	
Budget requis	0 \$ ⓘ	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'évaluation • Modification au contrat de collecte 	

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Orientation #2 Augmenter la performance de récupération globale des matières en termes de quantité et de qualité

Mesure #12 Modifier la réglementation actuelle de la MRC pour interdire les matières recyclables visées dans la collecte des ordures ménagères.

Enjeux et résultats attendus	<p>Un bannissement du papier et du carton à venir est annoncé par le gouvernement du Québec. De plus, seulement 58,6 % des matières recyclables générées par le secteur résidentiel sont récupérées.</p> <p>Cette réglementation contribuera à augmenter la récupération des matières recyclables et à mettre en place des moyens permettant de respecter le bannissement du papier et carton à venir.</p>	
3RV et bannissements	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input checked="" type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	Réglementation	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	1 fois (2017)	
Responsables de la mise en œuvre	MRC	
Mesures préalables	Aucune	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les MRC ou municipalités ayant légiféré sur les matières recyclables et évaluer les clauses réglementaires existantes et applicables. • Établir les modalités d'application. • Rédiger et adopter la modification réglementaire. 	
Défis	Établir des moyens efficaces pour vérifier le respect de la réglementation.	
Budget requis	0 \$ ⓘ	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la réglementation 	

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Orientation #2 Augmenter la performance de récupération globale des matières en termes de quantité et de qualité

Mesure #13 Modifier la réglementation actuelle de la MRC pour interdire les produits électroniques dans la collecte des ordures ménagères et la collecte des encombrants.

Enjeux et résultats attendus	Cette réglementation favorisera la récupération des produits électroniques, lesquels sont visés par un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP).	
3RV et bannissements	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	Réglementation	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	1 fois (2017)	
Responsables de la mise en œuvre	MRC	
Mesures préalables	Aucune	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les MRC ou municipalités ayant légiféré sur les produits électroniques et évaluer les clauses réglementaires existantes et applicables. • Établir les modalités d'application. • Rédiger et adopter la modification réglementaire. 	
Défis	Établir des moyens efficaces pour vérifier le respect de la réglementation.	
Budget requis	0 \$ ⓘ	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la réglementation. 	

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Orientation #2 Augmenter la performance de récupération globale des matières en termes de quantité et de qualité

Mesure #14 Implanter la collecte des matières organiques via une collecte à trois voies à toutes les unités d'occupation résidentielle de 5 logements et moins du territoire.

Enjeux et résultats attendus	<p>Un bannissement des matières organiques (M.O.) est annoncé par le gouvernement du Québec pour 2020. Seulement 14,7% des M.O. générées par le secteur résidentiel est actuellement récupéré (excluant les boues).</p> <p>L'implantation d'une collecte des M.O. contribuera à augmenter la récupération des résidus alimentaires, des résidus verts et des autres M.O. ainsi qu'à mettre en place des moyens permettant de contribuer aux objectifs gouvernementaux et au respect du bannissement des M.O. à venir.</p>
-------------------------------------	---

3RV et bannissements	<table style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input checked="" type="checkbox"/> Matière organique </td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input checked="" type="checkbox"/> Matière organique
<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input checked="" type="checkbox"/> Matière organique		

Type de mesure	Services
-----------------------	----------

Échéancier et fréquence sur 5 ans	<p>Phase 1 – 1 000 u.o. en 2017 et 1 000 u.o. additionnelles en 2018</p> <p>Phase 2 – 26 721 u.o. en 2019 (voir Étapes de réalisation)</p>
--	--

Responsables de la mise en œuvre	MRC
---	-----

Mesures préalables	Aucune
---------------------------	--------

Étapes de réalisation	<p><i>Note : la MRC compte instaurer de façon progressive la collecte sélective à trois voies sur tout son territoire. Cette mesure se déclinera en trois étapes consistant à desservir environ 1 000 portes en 2017 et 1 000 portes additionnelles en 2018. Cette façon de procéder permettra de valider dans quelle mesure cette troisième voie contribue efficacement à la réduction des matières acheminées à l'enfouissement et mettre à l'essai les modalités de collecte retenues. Cette collecte à trois voies pourra par la suite être étendue à l'ensemble des unités d'occupation comprises dans un immeuble de 5 logements et moins. En ce qui concerne les unités d'occupation comprises dans un immeuble de 6 logements et plus, une évaluation des modalités de collecte les plus appropriées sera effectuée au préalable (voir mesure #15).</i></p>
------------------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier, analyser et comparer les opportunités de partenariat pour le traitement des M.O. (2016). • Déterminer un scénario de gestion pour le traitement de la M.O. (2016). • Selon le scénario de gestion retenu, procéder à la signature d'une entente ou préparer et lancer un appel d'offres pour le traitement de la M.O. (2016) • Identifier, analyser et choisir les modalités de collectes des M.O. (fréquences, type de contenants, matières acceptées et refusées, subventions possibles, collectes de résidus verts et de feuilles, etc.) (2016). • Élaborer une stratégie de communication spécifique aux M.O. et développer les outils de sensibilisation (2016-2017). • Procéder au déploiement de la phase I - 1 000 u.o. (175 t estimées) (2017) et 1 000 u.o. additionnelles (175+175 t estimées) (2018). <ul style="list-style-type: none"> - Préparer les documents d'appels d'offres pour l'achat des contenants et les services de collecte, transport et traitement, si applicable - phase I. - Lancer les appels d'offres et octroyer les contrats. - Distribuer les outils de communication et les contenants – Phase I. - Gérer le démarrage du service. - Développer et mettre en place des mesures de suivi et de contrôle appropriées. <p><i>Note : le déploiement de ce nouveau service sera accompagné d'une campagne de sensibilisation et d'information soutenue (voir mesure #4). La phase I permettra aussi de valider les outils d'information développés.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Procéder au déploiement de la Phase II (26 721 u.o. et 4 979 t estimées). <ul style="list-style-type: none"> - Préparer les documents des appels d'offres pour l'achat des contenants et les services de collecte, transport et traitement, si applicable - phase II (2018) - Lancer les appels d'offres et octroyer les contrats (2018) - Distribuer les outils de communication et les contenants (2019). - Gérer le démarrage et effectuer un suivi auprès des résidents desservis (2019). • Effectuer un suivi des rendements (2019-2020). • Effectuer une relance des activités de sensibilisation (annuelle). <p><i>Note : en complémentarité à la collecte à trois voies, la MRC entend continuer à encourager le compostage domestique (voir mesures #1 et #7) et l'herbicyclage (voir mesures #16 et #17).</i></p>
Défis	<p>Sensibiliser et informer en amont et en aval de la mise en application.</p> <p>Assurer la collaboration des propriétaires de multilogements.</p>

	<p>Mettre en place un service adapté aux multilogements de 5 logements et moins.</p> <p>Minimiser les impacts financiers du programme.</p>
Budget requis	<p>4 494 246 \$ ⓘ</p> <p>(le coût de conception et de diffusion des outils de communication est inclus à la mesure #4)</p>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'unités d'occupation desservies par la collecte des matières organiques

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Orientation #2 Augmenter la performance de récupération globale des matières en termes de quantité et de qualité

Mesure #15 Analyser les modes de collectes des matières organiques pour les unités d'occupation résidentielle de 6 logements et plus.

Enjeux et résultats attendus	<p>Un bannissement des M.O. est annoncé par le gouvernement du Québec pour 2020. Seulement 14,7 % des M.O générées par le secteur résidentiel sont actuellement récupérés (excluant les boues).</p> <p>L'implantation d'un mode de gestion des M.O. contribuera à augmenter la récupération des résidus alimentaires, des résidus verts et des autres matières organiques ainsi qu'à mettre en place des moyens permettant de contribuer aux objectifs gouvernementaux et au respect du bannissement des M.O. à venir.</p>	
3RV et bannissements	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input checked="" type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	Acquisition de connaissances	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	1 fois (2020)	
Responsables de la mise en œuvre	MRC	
Mesures préalables	Mesure #14	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier, analyser et comparer les options de collecte applicables en vue de sélectionner les plus appropriées. 	
Défis	<p>Analyser un service viable dans les multilogements de 6 logements et plus.</p> <p>Minimiser les impacts financiers du programme.</p>	
Budget requis	0 \$ ⓘ	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'analyse • Nombre d'unités d'occupation de 6 logements et plus desservies par la collecte des matières organiques 	

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Orientation #2 Augmenter la performance de récupération globale des matières en termes de quantité et de qualité

Mesure #16 Modifier la réglementation actuelle de la MRC pour interdire les rognures de gazon dans la collecte des ordures.

Enjeux et résultats attendus	<p>Un bannissement des M.O. est annoncé par le gouvernement du Québec pour 2020. Seulement 14,7 % des M.O générées par le secteur résidentiel sont actuellement récupérés (excluant les boues).</p> <p>Cette mesure contribuera à augmenter la réduction à la source et la récupération des résidus verts ainsi qu'à mettre en place des moyens permettant de contribuer aux objectifs gouvernementaux et au respect du bannissement des M.O. à venir.</p>	
3RV et bannissements	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input checked="" type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	Réglementation	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	1 fois (2019)	
Responsables de la mise en œuvre	MRC	
Mesures préalables	Mesures # 14 et # 17	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les MRC ou Municipalités ayant légiféré sur les rognures de gazon. • Établir les modalités d'application. • Rédiger et adopter la modification réglementaire. 	
Défis	<p>Sensibiliser en amont et en aval de la mise en application (prévue à la mesure #17).</p> <p>Établir des moyens efficaces pour vérifier le respect de la réglementation.</p>	
Budget requis	0 \$ ⓘ	
Indicateurs de suivi	Modification de la réglementation	

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Orientation #2 Augmenter la performance de récupération globale des matières en termes de quantité et de qualité

Mesure #17 Réaliser une campagne de sensibilisation sur l'herbicyclage et l'interdiction de mettre des rognures de gazon dans la collecte des ordures ménagères.

Enjeux et résultats attendus	<p>Un bannissement des M.O. est annoncé par le gouvernement du Québec pour 2020. Seulement 14,7 % des M.O générées par le secteur résidentiel sont actuellement récupérés (excluant les boues).</p> <p>Cette mesure contribuera à augmenter la réduction à la source et la récupération des résidus verts ainsi qu'à mettre en place des moyens permettant de contribuer aux objectifs gouvernementaux et au respect du bannissement des M.O. à venir.</p>	
3RV et bannissements	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input checked="" type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	Réglementation	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	1 fois (2018)	
Responsables de la mise en œuvre	MRC	
Mesures préalables	Aucune	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les outils pédagogiques sur l'herbicyclage existants et évaluer la possibilité d'utiliser ces outils. • Adapter les outils au contexte de la MRC, le cas échéant. • Diffuser les outils de communication. 	
Défis	Aucun	
Budget requis	70 839 \$	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et diffusion d'outils de communication 	

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Orientation #2 Augmenter la performance de récupération globale des matières en termes de quantité et de qualité

Mesure #18 Évaluer la possibilité de limiter le volume maximal d'ordures ménagères à un bac par unité d'occupation (u.o.) par collecte (immeubles desservis par bacs roulants seulement).

Enjeux et résultats attendus	Cette mesure favorisera la participation aux programmes de récupération des matières recyclables et organiques en place, en plus de contribuer à la diminution des matières enfouies, aux objectifs gouvernementaux et au respect du bannissement du papier/carton et des M.O. à venir.
------------------------------	---

3RV et bannissements	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input checked="" type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input checked="" type="checkbox"/> Matière organique
----------------------	--	---

Type de mesure	Acquisition de connaissances
----------------	------------------------------

Échéancier et fréquence sur 5 ans	1 fois (Évaluation en 2017 et implantation en 2019)
-----------------------------------	---

Responsables de la mise en œuvre	MRC
----------------------------------	-----

Mesures préalables	Mesures #14 et #16
--------------------	--------------------

Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer par une tournée sur le terrain l'ampleur de la problématique. • Identifier les MRC ou municipalités ayant instauré une mesure semblable et en évaluer les coûts et résultats potentiels. • Évaluer la possibilité d'instaurer une telle mesure pour la MRC, incluant une consultation des municipalités. • Établir les modalités d'application, le cas échéant. • Rédiger et adopter la modification réglementaire, le cas échéant. • Faire le suivi de l'impact de la mesure.
-----------------------	---

Défis	Établir des moyens efficaces pour vérifier le respect du volume maximal par u.o.
-------	--

Budget requis	5 530 \$ ⓘ
---------------	------------

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'évaluation • Modification de la réglementation
----------------------	--

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Orientation #2 Augmenter la performance de récupération globale des matières en termes de quantité et de qualité

Mesure #19 Évaluer la possibilité d'adapter la fréquence de collectes des ordures ménagères selon les nouveaux programmes de gestion des matières résiduelles implantés.

Enjeux et résultats attendus	Cette mesure favorisera la participation aux programmes de récupération des matières recyclables et organiques en place, en plus de contribuer à la diminution des matières enfouies, aux objectifs gouvernementaux et au respect du bannissement du papier/carton et des M.O. à venir.	
3RV et bannissements	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input checked="" type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input checked="" type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	Acquisition de connaissances	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	1 fois (2018)	
Responsables de la mise en œuvre	MRC	
Mesures préalables	Mesure #14	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la possibilité d'adapter la fréquence de collectes des ordures ménagères selon les nouveaux programmes de gestion des matières résiduelles implantés. • Modifier la fréquence de collecte, le cas échéant. 	
Défis	Aucun	
Budget requis	1 716 \$	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'évaluation • Modification au contrat de collecte 	

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Orientation #2 Augmenter la performance de récupération globale des matières en termes de quantité et de qualité

Mesure #20 Valoriser l'ensemble des boues municipales (station d'épuration, étangs aérés, etc.).

Enjeux et résultats attendus	<p>La valorisation des boues municipales contribuera à augmenter la récupération des M.O. ainsi qu'à mettre en place des moyens permettant de contribuer aux objectifs gouvernementaux et au respect du bannissement des M.O. à venir.</p> <p>Le recyclage des boues sera priorisé sur la valorisation lorsque ces dernières se qualifient.</p>	
3RV et bannissements	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input checked="" type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	Services	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	En continu	
Responsables de la mise en œuvre	Municipalités	
Mesures préalables	Aucune	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> Faire le suivi annuel de la valorisation de boues municipales. 	
Défis	<p>De compétence municipale (sans droit de regard de la MRC).</p> <p>Minimiser les impacts financiers du programme pour les municipalités.</p> <p>Pérennité des filières de valorisation.</p>	
Budget requis	0 \$ ⓘ (Les coûts liés à la valorisation des boues sont assumés par les municipalités locales concernées.)	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Quantités de boues valorisées et éliminées 	

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Orientation #2 Augmenter la performance de récupération globale des matières en termes de quantité et de qualité

Mesure #21 Élaborer une stratégie globale de gestion des RDD.

Enjeux et résultats attendus	<p>Les résidus domestiques dangereux (RDD) introduits dans les collectes de porte-à-porte possèdent un fort potentiel de contamination.</p> <p>Cette stratégie contribuera à limiter la présence de RDD dans les collectes de matières résiduelles porte-à-porte et leur enfouissement.</p>	
3RV et bannissements	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	Services et ISÉ	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	1 fois (2017)	
Responsables de la mise en œuvre	MRC / COGEMRHY	
Mesures préalables	Aucune	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les MRC ou municipalités ayant développé une stratégie de gestion des RDD et évaluer la possibilité d'utiliser ces stratégies. • Adapter les stratégies au contexte de la MRC, le cas échéant. • Implanter les stratégies (services ou ISÉ). 	
Défis	Mettre en place de nouveaux services ou dépôts de RDD peut être contraignant (mesure de sécurités obligatoires, espace disponible, etc.).	
Budget requis	104 988 \$ ⓘ (Coûts d'implantation de nouveaux services, le cas échéant, non définis)	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de la stratégie • Nombre d'activités de gestion des RDD effectuées • Réalisation d'un suivi de performance (statistiques, commentaires reçus, etc.) 	

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Orientation #2 Augmenter la performance de récupération globale des matières en termes de quantité et de qualité

Mesure #22 Développer et mettre en ligne un Bottin des récupérateurs.

Enjeux et résultats attendus	<p>Peu d'information est actuellement disponible sur les récupérateurs œuvrant sur le territoire de la MRC.</p> <p>Un Bottin des récupérateurs favorisera le réemploi, en plus de contribuer à augmenter la récupération de diverses matières résiduelles.</p>	
3RV et bannissements	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input checked="" type="checkbox"/> Papier/carton <input checked="" type="checkbox"/> Bois <input checked="" type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	ISÉ	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	1 fois (2016) - Mise à jour en continu	
Responsables de la mise en œuvre	MRC	
Mesures préalables	Aucune	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le module Internet. • Établir la liste des matières visées par le bottin et les récupérateurs potentiels. • Mettre à jour le bottin (en continu). 	
Défis	<p>Maintenir le bottin à jour.</p> <p>Populariser le bottin.</p>	
Budget requis	23 494 \$	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et mise en ligne d'un bottin 	

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Orientation #2 Augmenter la performance de récupération globale des matières en termes de quantité et de qualité

Mesure #23 Évaluer la possibilité de développer des projets en gestion des matières résiduelles avec les maisons des jeunes du territoire ainsi qu'avec l'organisme Atelier 19.

Enjeux et résultats attendus	<p>Il y a peu d'activités de sensibilisation s'adressant aux jeunes.</p> <p>Ce type de projets contribuera à responsabiliser et sensibiliser cette clientèle aux bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles (réduction à la source, réemploi, recyclage, etc.).</p>	
3RV et bannissements	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction à la source <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	ISÉ	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	1 fois (2017)	
Responsables de la mise en œuvre	MRC	
Mesures préalables	Aucune	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Approcher les maisons des jeunes sur le territoire de la MRC et l'atelier 19 pour connaître leur intérêt à travailler avec la MRC en GMR. • Vérifier les conditions et modalités d'admissibilité du programme Jeunes ambassadeurs de la collecte sélective. • Développer des projets, le cas échéant. 	
Défis	Pérennité des programmes d'aide financière.	
Budget requis	53 046 \$ Financement du Programme Ambassadeurs de la collecte sélective disponible.	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'évaluation • Nombre de projets réalisés 	

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Orientation #2 Augmenter la performance de récupération globale des matières en termes de quantité et de qualité

Mesure #24 Transmettre des articles sur les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles et encourager les municipalités à les inclure dans leurs bulletins municipaux.

Enjeux et résultats attendus	Diffusés régulièrement, les bulletins municipaux sont un bon moyen de rejoindre les citoyens. Ces articles contribueront à responsabiliser et sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles (réduction à la source, réemploi, recyclage, etc.), en plus de contribuer à augmenter la participation aux différents programmes de récupération (collectes, écocentres, etc.).	
3RV et bannissements	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction à la source <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input checked="" type="checkbox"/> Papier/carton <input checked="" type="checkbox"/> Bois <input checked="" type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	ISÉ	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	4 fois par an	
Responsables de la mise en œuvre	MRC / Municipalités	
Mesures préalables	Aucune	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les sujets pertinents et rédiger les articles. • Transmettre les articles aux municipalités. 	
Défis	S'adapter aux multiples formats, plateformes et fréquence de diffusion des différents bulletins municipaux.	
Budget requis	14 749 \$	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rubriques rédigées et diffusées aux municipalités locales. 	

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Orientation #2 Augmenter la performance de récupération globale des matières en termes de quantité et de qualité

Mesure #25 Encourager les municipalités locales à mettre en place un programme d'aide financière à l'achat de couches lavables.

Enjeux et résultats attendus	Encourager l'utilisation de couches lavables favorisera la réduction à la source et une diminution des matières enfouies.	
3RV et bannissements	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	ISÉ	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	1 fois (2017)	
Responsables de la mise en œuvre	MRC / Municipalités	
Mesures préalables	Aucune	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les coûts annuels d'une telle mesure dans les municipalités qui l'ont mise en place et les avantages d'un tel programme. • Encourager celles qui ne l'ont pas mise en place à le faire en diffusant les coûts et les avantages liés à ce programme 	
Défis	De compétence municipale (sans droit de regard de la MRC). Minimiser les impacts financiers du programme pour les municipalités. Populariser les programmes.	
Budget requis	1 319 \$	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités de sensibilisation effectuées auprès des municipalités locales • Nombre d'aides financières octroyées 	

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Orientation #2 Augmenter la performance de récupération globale des matières en termes de quantité et de qualité

Mesure #26 Tenir des kiosques de sensibilisation sur les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles.

Enjeux et résultats attendus	Les évènements sont un bon moyen de rejoindre les citoyens. La tenue de kiosques contribuera à responsabiliser et sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles (réduction à la source, réemploi, recyclage, etc.), en plus de contribuer à augmenter la participation aux différents programmes de récupération (collectes, écocentres, etc.).	
3RV et bannissements	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction à la source <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	ISÉ	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	2 fois par an	
Responsables de la mise en œuvre	MRC / COGEMRHY	
Mesures préalables	Aucune	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les évènements potentiels et approcher les responsables, le cas échéant. • Adapter les outils de communication au contexte des évènements. • Évaluer la possibilité de se doter d'une mascotte. • Tenir les kiosques. 	
Défis	Rejoindre un large public et bien adapter l'information au public cible.	
Budget requis	28 375 \$	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de kiosques tenus 	

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Orientation #2 Augmenter la performance de récupération globale des matières en termes de quantité et de qualité

Mesure #27 Embaucher une ressource humaine responsable des activités d'ISÉ du PGMR.

Enjeux et résultats attendus	<p>Le plan d'action du PGMR comporte plusieurs mesures d'ISÉ, toutefois la MRC n'a pas de personnel dédié à la communication.</p> <p>Les activités d'ISÉ contribueront à responsabiliser et à sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles (réduction à la source, réemploi, recyclage, etc.), en plus de contribuer à augmenter la participation aux différents programmes de récupération (collectes, écocentres, etc.).</p>	
3RV et bannissements	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction à la source <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	ISÉ	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	Embauche en 2016	
Responsables de la mise en œuvre	MRC	
Mesures préalables	Aucune	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer et diffuser un appel de candidatures • Analyser les candidatures et effectuer les entrevues • Procéder à l'embauche et à la formation de la ressource humaine. 	
Défis	Aucun	
Budget requis	27 008 \$ (Le salaire de la ressource humaine embauchée est non compris dans ce budget. Il est inclus dans le budget de chaque mesure d'ISÉ.)	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Embauche d'une ressource humaine • Nombre d'heures de travail effectuées sur des activités D'ISÉ liées au PGMR. 	

SECTEUR ICI

Orientation #1 Maintenir, promouvoir et optimiser les services existants

Mesure #28 Réaliser une étude de caractérisation des matières recyclables (MR) collectées afin d'obtenir des informations sur la densité des MR et la composition des MR.

Enjeux et résultats attendus	<p>La MRC manque de connaissances sur la composition et la quantité des matières recyclables collectées auprès du secteur ICI.</p> <p>Cette étude contribuera à préciser les quantités collectées par le service régional de collecte pour le secteur ICI spécifiquement et à adapter les outils de communication afin de refléter les réalités observées dans le but d'augmenter le taux de récupération des matières recyclables et de mettre en place des moyens permettant de respecter le bannissement du papier et du carton à venir.</p>	
3RV et bannissements	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input checked="" type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	Acquisition de connaissances	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	2 fois (2016 et 2020)	
Responsables de la mise en œuvre	MRC	
Mesures préalables	Aucune	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer le document d'appel d'offres, lancer l'appel d'offres et octroyer le contrat à une firme externe. • Effectuer le suivi de l'étude. • Analyser les résultats et mettre en évidence les messages à transmettre pour optimiser la récupération des matières. 	
Défis	S'assurer d'obtenir des échantillons représentatifs de toutes les caractéristiques du territoire (type d'immeubles et représentativité des municipalités) et des variations saisonnières selon les budgets disponibles.	
Budget requis	33 071 \$ ⓘ (50 % des coûts sont inclus à la mesure #2 du secteur résidentiel)	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'étude de caractérisation 	

SECTEUR ICI

Orientation #1 Maintenir, promouvoir et optimiser les services existants

Mesure #29 Réaliser un suivi des collectes de matières recyclables auprès des ICI afin d'obtenir des informations sur le taux de participation, le taux de remplissage des contenants et la performance globale du service offert.

Enjeux et résultats attendus	<p>La MRC manque de connaissances sur la composition et la quantité des matières recyclables collectées auprès du secteur ICI.</p> <p>Cette étude contribuera à préciser les quantités collectées par le service régional de collecte pour le secteur ICI spécifiquement et à adapter les outils de communication afin de refléter les réalités observées dans le but d'augmenter le taux de récupération des matières recyclables et de mettre en place des moyens permettant de respecter le bannissement du papier et du carton à venir.</p>	
3RV et bannissements	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input checked="" type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	Acquisition de connaissances	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	2 fois (2016 et 2020)	
Responsables de la mise en œuvre	MRC	
Mesures préalables	Aucune	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Définir l'approche méthodologique, préparer les documents de suivi et définir les modalités de suivi avec le fournisseur de service de collecte. • Effectuer le suivi sur le terrain et la compilation des données sur 4 saisons. • Saisir les données et analyser les résultats obtenus. • Faire les ajustements requis au niveau de l'ISÉ et du service. 	
Défis	S'assurer d'obtenir des échantillons représentant toutes les caractéristiques du territoire et des saisons.	
Budget requis	7 925 \$ ⓘ (66 % des coûts du suivi sont inclus à la mesure #3 du secteur résidentiel)	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ICI visités dans le cadre du suivi des collectes de matières recyclables. 	

SECTEUR ICI

Orientation #1 Maintenir, promouvoir et optimiser les services existants

Mesure #30 Développer un système de diffusion des informations durable et efficace en utilisant les acteurs et médias en place afin d'atteindre un maximum d'acteurs du secteur ICI.

Enjeux et résultats attendus	<p>Cette mesure permettra d'améliorer la diffusion des informations sur les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles auprès du secteur ICI spécifiquement.</p> <p>Une meilleure communication avec les ICI contribuera à l'augmentation de la récupération des matières et leur qualité, en plus de favoriser la participation aux divers programmes de récupération en place. Elle contribuera aussi à responsabiliser les ICI face à la gestion de leurs matières résiduelles et permettra de les informer sur les bannissements à venir.</p>	
3RV et bannissements	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction à la source <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input checked="" type="checkbox"/> Papier/carton <input checked="" type="checkbox"/> Bois <input checked="" type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	ISÉ	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	1 fois (2016) - Diffusion en continu	
Responsables de la mise en œuvre	MRC	
Mesures préalables	Aucune	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser une rencontre avec les représentants du secteur ICI (Chambre de commerce, Granby industriel, etc.) afin d'identifier les médias à privilégier pour la transmission d'informations ainsi que les principaux événements annuels. • Définir les modalités de transmission des informations : format, type, public cible, délai, etc. • Faire un suivi régulier pour garantir la transmission des informations et évaluer la performance des médias utilisés. • Mettre à jour annuellement les médias disponibles et événements potentiels. 	
Défis	Assurer la collaboration des acteurs et médias en place.	
Budget requis	7 068 \$ ⓘ	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des acteurs et implantation du système de diffusion • Nombre de publications réalisées 	

SECTEUR ICI

Orientation #1 Maintenir, promouvoir et optimiser les services existants

Mesure #31 Réaliser une campagne de sensibilisation à destination du secteur ICI afin de diffuser des informations sur les matières acceptées dans le programme de collecte sélective

Enjeux et résultats attendus

Seulement 46,3 % des matières recyclables générées par le secteur ICI sont récupérées. De plus, au centre de tri, près de 11 % des matières recyclables récupérées dans la MRC sont rejetés.

Cette campagne de sensibilisation contribuera à l'augmentation de la récupération des matières recyclables et leur qualité, en plus de favoriser la participation à la collecte. Elle contribuera aussi à responsabiliser les ICI face à la gestion de leurs matières résiduelles et permettra de les informer sur le bannissement du papier et du carton à venir.

3RV et bannissements

<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input checked="" type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Matière organique
---	--

Type de mesure ISÉ

Échéancier et fréquence sur 5 ans 1 fois (2018)

Responsables de la mise en œuvre MRC

Mesures préalables Mesure #28, #29 et #30

Étapes de réalisation

- Documenter la gestion du polystyrène par le centre de tri en vue de communiquer l'information pertinente quant à la gestion de ce dernier.
- Identifier les informations essentielles à communiquer aux acteurs du secteur ICI et les établissements ciblés.
- Développer et adapter les outils de communication aux résultats de la caractérisation.
- Diffuser les outils de communication auprès du secteur ICI selon les moyens de communication identifiés à la mesure #3 du secteur ICI.
- Faire un bilan des activités de communication menées par pour évaluer la performance de la campagne et proposer des recommandations pour les campagnes suivantes.

Défis Bien adapter la campagne de sensibilisation au public cible et aux problématiques réelles.

Budget requis 21 496 \$ ①

Indicateurs de suivi

- Élaboration et diffusion d'outils de communication
- Réalisation d'un suivi de performance (nombre d'ICI rejoints, commentaires reçus, etc.)

SECTEUR ICI

Orientation #1 Maintenir, promouvoir et optimiser les services existants

Mesure #32 Réviser les modalités d'accès ainsi que les services offerts aux ICI aux écocentres.

Enjeux et résultats attendus	<p>Les services offerts aux écocentres ne sont pas toujours adaptés aux ICI (durée de la visite, modalités d'accès jugées complexes, etc.).</p> <p>Cette mesure contribuera à rendre plus attractif le service de récupération des écocentres offert aux ICI, et donc, à hausser la fréquentation des ICI et la quantité de matières récupérées.</p>	
3RV et bannissements	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input checked="" type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	Services	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	1 fois (2016)	
Responsables de la mise en œuvre	MRC / COGEMRHY	
Mesures préalables	Aucune	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier les modalités d'accès aux écocentres pour les ICI établies ailleurs au Québec (restrictions, frais, etc.). • Valider les possibilités d'accueil en termes de catégories de matières, de circulation, d'achalandage et de volume de matières. • Soumettre des recommandations d'ajustements des modalités d'accès. • Réviser les conditions d'accès, le cas échéant. 	
Défis	Aucun	
Budget requis	0 \$ ⓘ	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une étude sur la révision des modalités de services • Modifications apportées aux modalités de fonctionnement des écocentres 	

SECTEUR ICI

Orientation #1 Maintenir, promouvoir et optimiser les services existants

Mesure #33 Réaliser une campagne d'information pour publiciser les services offerts aux écocentres

Enjeux et résultats attendus	<p>Les services offerts par les écocentres sont peu connus des ICI.</p> <p>Cette campagne d'information contribuera à hausser la fréquentation des ICI et la quantité de matières récupérées aux écocentres.</p>	
3RV et bannissements	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input checked="" type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	ISÉ	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	2 fois (2017 et 2019)	
Responsables de la mise en œuvre	MRC / COGEMRHY	
Mesures préalables	Mesures #30 et #32	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des outils de communication destinés aux ICI (établissements générant des quantités similaires au secteur résidentiel) pour présenter les services offerts aux écocentres. • Diffuser les outils auprès du secteur ICI selon les moyens de communication identifiés à la mesure #3 du secteur ICI. • Faire un bilan des activités de communication menées pour évaluer la performance de la campagne et proposer des recommandations pour les campagnes suivantes. 	
Défis	Bien adapter la campagne de sensibilisation au public cible et aux problématiques réelles.	
Budget requis	16 397 \$ ①	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et diffusion d'outils de communication • Réalisation d'un suivi de performance (Nombre d'ICI rejoints, statistiques, commentaires reçus, etc.) 	

SECTEUR ICI

Orientation #1 Maintenir, promouvoir et optimiser les services existants

Mesure #34 Optimiser le programme de collecte des plastiques agricoles sur le territoire et augmenter la sensibilisation.

Enjeux et résultats attendus	<p>Le programme actuel de récupération des plastiques agricoles est fonctionnel, toutefois la participation est en baisse et les coûts associés sont relativement importants vu la nature du service (collecte porte-à-porte).</p> <p>Cette optimisation vise à augmenter la participation et la quantité de plastiques agricoles récupérés, en plus de maximiser l'efficacité du service.</p>	
3RV et bannissements	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	Acquisition de connaissances Services ISÉ	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	1 fois (analyse en 2016 et mise en œuvre en 2017) Service en continu	
Responsables de la mise en œuvre	MRC	
Mesures préalables	Aucune	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les programmes de récupération des plastiques agricoles existants ailleurs, les coûts ainsi que les résultats potentiels. • Évaluer la faisabilité des différentes options pour la MRC. • Lancer un nouvel appel d'offres pour inclure les changements au service offert, le cas échéant. • Informer les participants actuels et potentiels des modalités du nouveau service de collecte. • Mettre à jour et diffuser les outils de communication. 	
Défis	Rejoindre l'ensemble des générateurs de plastiques agricoles.	
Budget requis	2 009 \$ ①	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une étude de faisabilité • Modification au service de collecte • Élaboration et diffusion d'outils de communication 	

SECTEUR ICI

Orientation #1 Maintenir, promouvoir et optimiser les services existants

Mesure #35 Évaluer les besoins des ICI saisonniers (Parc national, campings, etc.) au niveau de la gestion des matières résiduelles afin d'augmenter leur performance de récupération.

Enjeux et résultats attendus	<p>Les services actuels de collecte des matières recyclables et des écocentres ne sont pas adaptés aux réalités des ICI saisonniers (Parc national, campings, etc.).</p> <p>L'évaluation des besoins des ICI saisonniers et l'adaptation des services, le cas échéant, contribueront à accroître l'accès de ces derniers aux services en place et à augmenter la quantité de matières récupérées et leur qualité. Elles contribueront aussi à responsabiliser ces ICI face à la gestion de leurs matières résiduelles et permettront de les informer sur les bannissements à venir.</p>	
3RV et bannissements	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input checked="" type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	Acquisition de connaissances Services	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	1 fois (2016-2017) - Service en continu	
Responsables de la mise en œuvre	MRC	
Mesures préalables	Aucune	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les besoins des ICI saisonniers par des visites (estimation des quantités éliminées et récupérées, contenants utilisées, coût de gestion des matières résiduelles, problématiques rencontrées, etc.) • Analyser les options d'optimisation de la gestion des matières résiduelles sur ces sites et des services offerts par la MRC et analyser les services disponibles sur le territoire. • Soumettre des recommandations d'ajustements, le cas échéant. 	
Défis	<p>Comblent l'ensemble des besoins particuliers des ICI saisonniers.</p> <p>Minimiser les impacts financiers pour la MRC.</p>	
Budget requis	5 483 \$	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ICI saisonniers rencontrés • Dépôt d'un rapport de recommandations • Modifications apportées aux services en place 	

SECTEUR ICI

Orientation #2 Augmenter la performance de récupération globale des matières résiduelles en termes de quantité et de qualité

Mesure #36 Intervenir lors d'évènements organisés par une association représentant le secteur ICI (1 intervention par année) et participer à une rencontre de discussion sur un sujet spécifique (1 comité par année) avec des groupes d'ICI ciblés.

Enjeux et résultats attendus	<p>Les ICI ont peu d'occasions d'échanger sur les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles.</p> <p>Ces évènements contribueront à alimenter les échanges et à motiver les ICI autour d'objectifs communs, en plus d'informer sur l'avancement du PGMR. Ils contribueront aussi à responsabiliser les ICI face à la gestion de leurs matières résiduelles et permettront de les informer sur les bannissements à venir.</p>	
3RV et bannissements	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction à la source <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input checked="" type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input checked="" type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	ISÉ	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	2 fois par an	
Responsables de la mise en œuvre	MRC	
Mesures préalables	Aucune	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les évènements annuels organisés dans le secteur ICI et les sujets potentiels à présenter concernant la gestion des matières résiduelles et contacter les responsables. • Sélectionner chaque année un évènement et une rencontre de discussion pendant lequel intervenir ainsi qu'un sujet à présenter. • Préparer et effectuer les interventions et les rencontres de discussion. 	
Défis	<p>Obtenir une bonne participation des ICI.</p> <p>Rejoindre plusieurs types d'ICI.</p>	
Budget requis	17 077 \$	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'interventions lors des évènements • Nombre de rencontres de discussion tenues • Nombre de participants aux évènements 	

SECTEUR ICI

Orientation #2 Augmenter la performance de récupération globale des matières résiduelles en termes de quantité et de qualité

Mesure #37 Former des ambassadeurs ou leaders d'opinion par secteur d'activités en mesure de diffuser les informations sur la gestion des matières résiduelles dans les ICI

Enjeux et résultats attendus	<p>Les ICI ont peu d'outils disponibles pour diffuser l'information à leurs employés et peu d'informations sur les impacts de la mise en place de programmes de récupération.</p> <p>Les ambassadeurs contribueront à démystifier et faciliter la mise en place de programmes de récupération et de réduction dans les ICI, en plus de les responsabiliser face à la gestion de leurs matières résiduelles et de les informer sur les bannissements à venir. Cela devrait favoriser l'augmentation des matières récupérées et leur qualité.</p>	
3RV et bannissements	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction à la source <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input checked="" type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input checked="" type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	ISÉ	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	1 fois (2018)	
Responsables de la mise en œuvre	MRC	
Mesures préalables	Aucune	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier avec l'aide des organisations présentes dans le secteur ICI les entreprises leader dans le domaine de la gestion des matières résiduelles et valider leur disponibilité pour agir en tant qu'ambassadeur. • Élaborer les outils de communication à destination des ambassadeurs (dépliants, foire aux questions, etc.) et des ICI. • Organiser une formation pour présenter tous les outils disponibles aux ICI. • Publiciser le programme des ambassadeurs auprès des ICI. • Encadrer les activités de communication (visites, etc.) et répondre aux demandes et besoins des ambassadeurs, le cas échéant. 	
Défis	Obtenir une bonne participation des ICI. Rejoindre plusieurs types d'ICI.	
Budget requis	15 193 \$	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ambassadeurs recrutés et formés • Élaboration et diffusion d'outils de sensibilisation 	

SECTEUR ICI

Orientation #2 Augmenter la performance de récupération globale des matières résiduelles en termes de quantité et de qualité

Mesure #38 Rendre disponibles aux ICI des outils pour la gestion des matières résiduelles afin de les aider dans la mise en place de programmes de récupération :

- Boîte à outils (RECYC-QUÉBEC par exemple) incluant la gestion des matières recyclables et organiques;
- Boffin des récupérateurs;
- Lien vers des portails de vente de matières résiduelles comme la Bourse des résidus industriels du Québec (BRIQ) ou Second Cycle;
- Lien vers les programmes de financement ou de subventions disponibles;
- Publiciser la formation sur la gestion des matières résiduelles offerte par le CSE (Centre de Services aux Entreprises).

Enjeux et résultats attendus

Les ICI ont peu d'outils disponibles pour diffuser l'information à leurs employés et la formation disponible sur le territoire est peu connue.

Rendre disponibles des outils contribuera à démystifier et faciliter la mise en place de programmes de récupération et de réduction dans les ICI, en plus de les responsabiliser face à la gestion de leurs matières résiduelles et de les informer sur les bannissements à venir. Cela devrait favoriser l'augmentation des matières récupérées et leur qualité ainsi que le réemploi des matières (synergie industrielle).

3RV et bannissements

- Réduction à la source
- Réemploi
- Recyclage
- Valorisation

Bannissement :

- Papier/carton
- Bois
- Matière organique

Type de mesure

ISÉ

Échéancier et fréquence sur 5 ans

1 fois (2017) - Diffusion en continu

Responsables de la mise en œuvre

MRC

Mesures préalables

Aucune

Étapes de réalisation

- Identifier les outils disponibles pour accompagner les ICI dans la gestion de leurs matières résiduelles.
- Sélectionner, diffuser et publiciser les outils.
- Mettre à jour annuellement la liste des outils selon l'évolution des programmes disponibles.

Défis

Aucun

Budget requis

5 036 \$

Indicateurs de suivi

- Diffusion et publicisation d'outils pour la gestion des matières résiduelles auprès des ICI

SECTEUR ICI

Orientation #2 Augmenter la performance de récupération globale des matières résiduelles en termes de quantité et de qualité

Mesure #39 Évaluer la possibilité d'étendre le service municipal de collecte des matières organiques résidentielles aux ICI.

Enjeux et résultats attendus	<p>Un bannissement des matières organiques (M.O.) est annoncé par le gouvernement du Québec pour 2020. Seulement 47,2 % des résidus verts, 16,0 % des résidus alimentaires et 25,7 % des autres résidus organiques (cendres, fibres sanitaires, etc.) générés par le secteur ICI est actuellement récupéré (excluant les boues et les résidus de transformation alimentaire).</p> <p>L'implantation d'une collecte des M.O. contribuerait à augmenter la récupération des résidus alimentaires, des résidus verts et des autres M.O. ainsi qu'à mettre en place des moyens permettant de contribuer aux objectifs gouvernementaux et au respect du bannissement des M.O. à venir.</p>	
3RV et bannissements	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input checked="" type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	Acquisition de connaissances	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	1 fois (2020)	
Responsables de la mise en œuvre	MRC	
Mesures préalables	Mesure #14	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier, analyser et comparer les options de collecte applicables. 	
Défis	<p>Analyser un service viable dans les ICI, considérant les différents types d'ICI sur le territoire de la MRC.</p> <p>Minimiser les impacts financiers du programme.</p>	
Budget requis	0 \$ ⓘ	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'analyse • Prise de décision quant à l'élargissement ou non du service aux ICI 	

SECTEUR ICI

Orientation #3 Optimiser les pratiques de gestion dans les services municipaux et offrir aux citoyens la possibilité de récupérer en dehors de la maison

Mesure #40 Adapter les outils de communication développés afin de présenter les services disponibles pour la récupération des matières organiques dans les ICI sur le territoire (dépliants, boîte à outils, foire aux questions).

Enjeux et résultats attendus	<p>Mises à part les industries de transformation agroalimentaire, les ICI sont peu outillés et peu sensibilisés à la récupération des matières organiques (M.O.).</p> <p>Ces outils de communication contribueront à augmenter les quantités de M.O. récupérées, à responsabiliser les ICI face à la gestion de leurs M.O. et à les informer sur le bannissement des M.O. à venir.</p>	
3RV et bannissements	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input checked="" type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	ISÉ	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	1 fois (2019)	
Responsables de la mise en œuvre	MRC	
Mesures préalables	Aucune	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les outils de communication à destination du secteur ICI existants et les adapter afin d'inclure les informations relatives aux programmes de récupération des matières organiques disponibles sur le territoire. • Diffuser les outils de communication, des conseils et des recommandations pour accompagner les ICI dans l'implantation d'un programme de gestion des matières organiques. 	
Défis	Obtenir une bonne participation des ICI à un programme de récupération des M.O.	
Budget requis	9 908 \$	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation et diffusion d'outils de communication 	

SECTEUR ICI

Orientation #3 Optimiser les pratiques de gestion dans les services municipaux et offrir aux citoyens la possibilité de récupérer en dehors de la maison

- Mesure #41 Accompagner les municipalités dans la mise en place de bonnes pratiques :**
- **Élaborer et transmettre aux municipalités une politique d'achat responsable selon les 3RV-E pour les activités administratives et bureautiques;**
 - **Assister les municipalités dans la mise en place de conseils municipaux sans papier;**
 - **Assister les municipalités pour l'obtention de l'attestation ICI, On recycle! des bâtiments municipaux**
 - **Mettre en ligne un guide sur la gestion d'évènements écoresponsables spécifique à la gestion des matières résiduelles et mise à disposition des contenants de récupération pour ces évènements.**
 - **Documenter et valider les bonnes pratiques de gestion des balayures de rues en cours au Québec et les partager aux municipalités locales.**

Enjeux et résultats attendus

La MRC ainsi que les municipalités agissent à titre d'établissements ICI et peuvent influencer positivement l'implantation de bonnes pratiques ailleurs sur le territoire par l'optimisation de leur propre gestion des matières résiduelles.

Cet accompagnement contribuera à optimiser les pratiques de gestion actuelles et à faciliter la mise en place de programmes de récupération et de réduction dans les bâtiments, évènements et travaux municipaux. Il contribuera aussi à responsabiliser le milieu municipal face à la gestion de leurs matières résiduelles, en plus de faire la promotion d'une saine gestion ailleurs sur le territoire. Cette mesure contribuera donc à augmenter le réemploi, tout comme les matières récupérées et leur qualité.

3RV et bannissements

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Réduction à la source
<input checked="" type="checkbox"/> Réemploi
<input checked="" type="checkbox"/> Recyclage
<input checked="" type="checkbox"/> Valorisation | Bannissement :
<input type="checkbox"/> Papier/carton
<input type="checkbox"/> Bois
<input type="checkbox"/> Matière organique |
|--|---|

Type de mesure

ISÉ

Échéancier et fréquence sur 5 ans

1 fois (2017) - Accompagnement en continu

Responsables de la mise en œuvre

MRC

Mesures préalables

Aucune

Étapes de réalisation

- Élaborer et transmettre aux municipalités une politique d'achat responsable.
- Assister les municipalités pour l'obtention de l'attestation ICI, On recycle! des bâtiments municipaux.
- Élaborer et diffuser un guide sur la gestion d'évènements écoresponsables.
- Documenter et valider les bonnes pratiques de gestion

	<p>des balayures de rues en cours au Québec et les partager aux municipalités locales.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire un suivi des actions municipales (annuel).
Défis	Mise en œuvre des bonnes pratiques hors du contrôle de la MRC.
Budget requis	6 355 \$
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et diffusion de la politique d'achat responsable et d'un guide sur les événements écoresponsables • Nombre d'évènements écoresponsables réalisés annuellement • Nombre de bâtiments municipaux attestés ICI On recycle! • Nombre de conseils municipaux sans papier

SECTEUR ICI

Orientation #3 Optimiser les pratiques de gestion dans les services municipaux et offrir aux citoyens la possibilité de récupérer en dehors de la maison

Mesure #42 Poursuivre l'implantation d'équipements de récupération dans les lieux publics municipaux (Programme de récupération hors foyer) et effectuer une campagne de sensibilisation sur la récupération hors foyer

Enjeux et résultats attendus	<p>Malgré l'installation de 127 contenants depuis 2009, certaines aires publiques de la MRC n'offrent actuellement pas la possibilité de récupérer les matières recyclables à leurs visiteurs.</p> <p>L'implantation de nouveaux équipements contribuera à augmenter les quantités de matières recyclables récupérées, en plus d'agir comme outils de sensibilisation. Cette mesure contribuera aussi à mettre en œuvre des moyens permettant de respecter le bannissement du papier et du carton à venir.</p>	
3RV et bannissements	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input checked="" type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	Services ISÉ	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	1 fois par an - Service en continu	
Responsables de la mise en œuvre	MRC	
Mesures préalables	Aucune	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Lister les équipements disponibles et les besoins éventuels pour chaque municipalité (annuel). • Chapeauter une demande de subvention conjointe, le cas échéant (annuel). • Accompagner l'installation de ces équipements pour la mise en place de la signalisation, etc., le cas échéant (annuel). • Effectuer une campagne de sensibilisation sur la récupération hors foyer. 	
Défis	Aucun	
Budget requis	12 291 \$ ① (contenants financés par les municipalités) Financement disponible auprès du Programme de récupération hors foyer	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'équipements de récupération dans les aires publiques 	

SECTEUR ICI

Orientation #3 Optimiser les pratiques de gestion dans les services municipaux et offrir aux citoyens la possibilité de récupérer en dehors de la maison

Mesure #43 Développer et diffuser des outils pédagogiques dédiés à la gestion des matières résiduelles pour les établissements scolaires.

Enjeux et résultats attendus	<p>Il y a peu d'activités de sensibilisation à la gestion des matières résiduelles dans les institutions scolaires de la MRC. Bien informés, les jeunes peuvent être de bons ambassadeurs.</p> <p>Ces outils pédagogiques contribueront à responsabiliser et à sensibiliser cette clientèle aux bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles (réduction à la source, réemploi, recyclage, etc.).</p>	
3RV et bannissements	<input checked="" type="checkbox"/> Réduction à la source <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input checked="" type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	ISÉ	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	1 fois (2017)	
Responsables de la mise en œuvre	MRC	
Mesures préalables	Aucune	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les outils pédagogiques sur la gestion des matières résiduelles existants et évaluer la possibilité d'utiliser ces outils. • Adapter les outils au contexte de la MRC, le cas échéant. • Communiquer avec les commissions scolaires et établissements scolaires pour promouvoir leur utilisation. • Faire un suivi des actions scolaires et de l'utilisation des outils mis à disposition. 	
Défis	<p>Adapter les outils pédagogiques aux différents groupes et âge scolaires.</p> <p>Assurer la collaboration du personnel scolaire.</p>	
Budget requis	29 198 \$	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et diffusion des outils pédagogiques • Nombre d'établissements scolaires contactés • Nombre d'établissements scolaires ayant utilisé les outils pédagogiques 	

SECTEUR CRD

Orientation #4 Sensibiliser et responsabiliser les générateurs à la récupération des matières résiduelles

Mesure #44 Élaborer et diffuser un guide de bonnes pratiques de gestion des résidus de CRD sur le site Internet de la MRC

Enjeux et résultats attendus	<p>Les entrepreneurs du secteur CRD et les particuliers sont peu sensibilisés aux bonnes pratiques de gestion des résidus de CRD.</p> <p>Cette mesure de sensibilisation contribuera à augmenter le taux d'acheminement des résidus de CRD vers des installations de récupération, à responsabiliser les générateurs face à la gestion de leurs résidus de CRD et à les informer sur le bannissement du bois à venir.</p>	
3RV et bannissements	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input checked="" type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	ISÉ	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	1 fois (2016-2017)	
Responsables de la mise en œuvre	MRC	
Mesures préalables	Aucune	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un comité de travail pour la rédaction du guide regroupant des représentants de différents secteurs (MRC, municipalités, COGEMRHY, APCHQ, entrepreneurs, etc.) et définir le contenu et les objectifs du document. • Développer le guide. • Diffuser et publiciser le guide. 	
Défis	Populariser le guide auprès du secteur CRD.	
Budget requis	5 218 \$	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue de réunions du comité de travail pour l'élaboration d'un guide • Élaboration et diffusion d'un guide • Réalisation d'un suivi de performance (nombre de téléchargements, commentaires reçus, etc.) 	

SECTEUR CRD

Orientation #4 Sensibiliser et responsabiliser les générateurs à la récupération des matières résiduelles

Mesure #45 Évaluer la possibilité d'adapter les documents d'octroi de permis de construction pour inclure des informations sur la récupération des résidus de CRD.

Enjeux et résultats attendus	<p>Les entrepreneurs du secteur CRD et les particuliers sont peu sensibilisés aux bonnes pratiques de gestion des résidus de CRD.</p> <p>Ces mesures de sensibilisation contribueront à augmenter le taux d'acheminement des résidus de CRD vers des installations de récupération, à responsabiliser les générateurs face à la gestion de leurs résidus de CRD et à les informer sur le bannissement du bois à venir.</p>	
3RV et bannissements	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input checked="" type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	Acquisition de connaissances	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	1 fois (2017)	
Responsables de la mise en œuvre	MRC	
Mesures préalables	Mesure #44	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontrer les responsables des municipalités pour documenter les procédures d'octroi des permis de construction sur leur territoire (documents et logiciels utilisés). • Soumettre des recommandations d'ajustements pour chaque municipalité selon les observations effectuées. • Accompagner les municipalités dans la mise en œuvre des changements à apporter aux documents d'octroi de permis de construction, le cas échéant. 	
Défis	S'adapter aux multiples formats et logiciels d'octroi de permis.	
Budget requis	0 \$ ⓘ	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de municipalités rencontrées • Diffusion de recommandations aux municipalités • Nombre de municipalités ayant modifié leurs documents d'octroi de permis de construction 	

SECTEUR CRD

Orientation #4 Sensibiliser et responsabiliser les générateurs à la récupération des matières résiduelles

Mesure #46 Promouvoir le service des écocentres par la distribution de brochures sur les écocentres dans les quincailleries (clientèle cible : entrepreneurs et particuliers) et dans les municipalités.

Enjeux et résultats attendus	<p>Les entrepreneurs du secteur CRD et les particuliers sont peu sensibilisés aux bonnes pratiques de gestion des résidus de CRD.</p> <p>Ces mesures de sensibilisation contribueront à augmenter le taux d'acheminement des résidus de CRD vers des installations de récupération, à responsabiliser les générateurs face à la gestion de leurs résidus de CRD et à les informer sur le bannissement du bois à venir.</p>	
3RV et bannissements	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input checked="" type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	ISÉ	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	En continu	
Responsables de la mise en œuvre	MRC / COGEMRHY	
Mesures préalables	Aucune	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Développer ou mettre à jour un outil de communication présentant les services offerts aux particuliers et aux entrepreneurs aux écocentres. • Distribuer ce document dans les municipalités et les quincailleries intéressées. 	
Défis	Aucun	
Budget requis	17 808 \$	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et diffusion d'outils de communication • Réalisation d'un suivi de performance (nombre de brochures distribuées, nombre d'établissements participants, commentaires reçus, etc.) 	

SECTEUR CRD

Orientation #4 Sensibiliser et responsabiliser les générateurs à la récupération des matières résiduelles

Mesure #47 Valider auprès des associations sectorielles du secteur CRD (APCHQ, ACQ) la possibilité de bénéficier de leurs outils de communication (sites Internet, rencontres, bulletins d'information, etc.) pour diffuser des informations concernant les bonnes pratiques de gestion des résidus de CRD.

Enjeux et résultats attendus	<p>Les entrepreneurs du secteur CRD sont peu sensibilisés et ont peu d'occasions pour échanger sur les bonnes pratiques de gestion des résidus de CRD.</p> <p>Cette mesure de sensibilisation contribuera à alimenter les échanges, à faire émerger de nouvelles filières de récupération, à augmenter le taux d'acheminement des résidus de CRD vers des installations de récupération, à responsabiliser les entrepreneurs face à la gestion de leurs résidus de CRD et à les informer sur le bannissement du bois à venir.</p>	
3RV et bannissements	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input checked="" type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	ISÉ	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	Validation = 1 fois (2018) Diffusion en continu	
Responsables de la mise en œuvre	MRC	
Mesures préalables	Mesure #44	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Valider auprès des associations sectorielles du secteur CRD la possibilité de bénéficier de leurs outils de communication. • Diffuser de l'information sur la gestion des résidus de CRD aux membres des associations, dont le guide de bonnes pratiques (voir mesure #1 du secteur CRD). 	
Défis	Assurer la collaboration des associations.	
Budget requis	5 677 \$	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rencontres avec les associations • Identification des moyens de diffusion • Nombre de messages diffusés • Nombre d'entreprises et de travailleurs du secteur CRD sensibilisés 	

SECTEUR CRD

Orientation #5 Contribuer à la pérennité des filières de récupération des débris de CRD

Mesure #48 Mettre en place aux écocentres des infrastructures pour accroître le réemploi de résidus de CRD.

Enjeux et résultats attendus	<p>Il y a peu d'initiatives de réemploi des résidus de CRD dans la MRC.</p> <p>Ces mesures contribueront à augmenter le réemploi des résidus de CRD (lavabos, portes, etc.).</p>	
3RV et bannissements	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	Services	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	1 fois (2016)	
Responsables de la mise en œuvre	MRC / COGEMRHY	
Mesures préalables	Aucune	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Voir à la construction des infrastructures destinées aux activités de réemploi. • Mettre en place le service : réception et réparation des biens, mise en vente, gestion des stocks, etc. • Effectuer un bilan mensuel de fonctionnement. 	
Défis	Aucun	
Budget requis	598 429 \$ ①	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Implantation des infrastructures • Réalisation d'un suivi de performance (nombre de visites, statistiques, commentaires reçus, etc.) 	

SECTEUR CRD

Orientation #5 Contribuer à la pérennité des filières de récupération des débris de CRD

Mesure #49 Optimiser le service de réemploi des résidus de CRD récupérés via les écocentres.

Enjeux et résultats attendus	<p>Il y a peu d'initiatives de réemploi des résidus de CRD dans la MRC.</p> <p>Ces mesures contribueront à augmenter le réemploi des résidus de CRD (lavabos, portes, etc.).</p>	
3RV et bannissements	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	Services	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	1 fois (2018-2019)	
Responsables de la mise en œuvre	COGEMRHY	
Mesures préalables	Mesure #48	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un sondage auprès des utilisateurs du service. • Valider le bilan des quantités récupérées et des coûts par comparaison avec d'autres structures de réemploi au Québec. • Élaborer des recommandations opérationnelles et structurelles (immobilisations) sur les activités de réemploi. • Mettre en place les recommandations, le cas échéant. 	
Défis	Aucun	
Budget requis	38 503 \$ ⓘ	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un suivi de performance (nombre de visites, statistiques, commentaires reçus, etc.) • Améliorations des infrastructures et des modalités de services mises en place 	

SECTEUR CRD

Orientation #5 Contribuer à la pérennité des filières de récupération des débris de CRD

Mesure #50 Transmettre aux municipalités un document de présentation sur les possibilités de réemploi des agrégats dans les travaux municipaux.

Enjeux et résultats attendus	<p>Veiller à ce qu'il y ait une demande pour les agrégats recyclés.</p> <p>L'utilisation d'agrégats recyclés ou réemployés contribue à augmenter la récupération des résidus de CRD et participe à assurer la pérennité des filières de valorisation.</p>		
3RV et bannissements	<table border="0"> <tr> <td data-bbox="673 535 1079 720"> <input type="checkbox"/> Réduction à la source <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation </td> <td data-bbox="1096 535 1487 720"> Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Matière organique </td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Matière organique
<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Matière organique		
Type de mesure	Exigence contractuelle		
Échéancier et fréquence sur 5 ans	1 fois (2017-2018)		
Responsables de la mise en œuvre	MRC		
Mesures préalables	Aucune		
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre connaissance des lignes directrices applicables et des modèles de clauses contractuelles existantes. • Présenter aux municipalités les possibilités de réemploi des agrégats et les impacts de la mise en œuvre de cette mesure sur les quantités récupérées et les coûts. • Effectuer un suivi annuel auprès des municipalités afin de documenter le réemploi d'agrégats et encourager ces pratiques. 		
Défis	<p>De compétence municipale (sans droit de regard de la MRC).</p> <p>Minimiser les impacts financiers pour les municipalités.</p>		
Budget requis	6 222 \$		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et diffusion d'un document présentant les possibilités de réemploi des agrégats • Nombre de municipalités ayant fait du réemploi d'agrégats dans leurs travaux municipaux 		

SECTEUR CRD

Orientation #5 Contribuer à la pérennité des filières de récupération des débris de CRD

Mesure #51 Évaluer la possibilité d'inclure des exigences dans les contrats municipaux de réacheminement des résidus de CRD provenant de travaux municipaux vers les filières de réemploi ou de récupération.

Enjeux et résultats attendus	<p>La MRC et les municipalités peuvent influencer positivement l'implantation de bonnes pratiques ailleurs sur le territoire par l'optimisation de leur propre gestion des résidus de CRD.</p> <p>Cette mesure contribuera à augmenter le taux d'acheminement des résidus de CRD vers des installations de récupération, en plus de participer à la pérennité des filières de valorisation et à influencer positivement l'implantation de bonnes pratiques ailleurs sur le territoire. Elle contribuera aussi à mettre en place des moyens permettant de respecter le bannissement du bois à venir.</p>	
3RV et bannissements	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input checked="" type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	Exigence contractuelle	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	1 fois (2018)	
Responsables de la mise en œuvre	MRC	
Mesures préalables	Aucune	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Documenter les procédures actuelles de gestion des résidus de CRD sur les chantiers municipaux de la MRC. • Identifier les cas de municipalités ayant mis en place une telle exigence dans leur contrat. • Documenter les moyens de suivi et de contrôle potentiels. • Évaluer la possibilité d'application aux travaux municipaux sur le territoire de la MRC. • Rédiger et déposer un rapport de recommandations. 	
Défis	Aucun	
Budget requis	6 372 \$	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de municipalités rencontrées • Dépôt d'un rapport de recommandations 	

SECTEUR CRD

Orientation #5 Contribuer à la pérennité des filières de récupération des débris de CRD

Mesure #52 Transmettre aux municipalités locales des outils pour favoriser le réacheminement des débris de CRD vers des filières de réemploi ou de récupération pour les travaux municipaux réalisés à l'interne et à l'externe.

Enjeux et résultats attendus

La MRC et les municipalités peuvent influencer positivement l'implantation de bonnes pratiques ailleurs sur le territoire par l'optimisation de leur propre gestion des résidus de CRD.

Cette mesure contribuera à augmenter le taux d'acheminement des résidus de CRD vers des installations de récupération, en plus de participer à la pérennité des filières de valorisation et à influencer positivement l'implantation de bonnes pratiques ailleurs sur le territoire. Elle contribuera aussi à mettre en place des moyens permettant de respecter le bannissement du bois à venir.

3RV et bannissements	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input checked="" type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Matière organique
-----------------------------	---	---

Type de mesure	Exigence contractuelle
-----------------------	------------------------

Échéancier et fréquence sur 5 ans	1 fois (2019)
--	---------------

Responsables de la mise en œuvre	MRC
---	-----

Mesures préalables	Mesure #51
---------------------------	------------

Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une clause contractuelle spécifique et la faire valider auprès des représentants du secteur. • Présenter aux municipalités les possibilités et les options de clauses contractuelles de réacheminement des résidus de CRD vers des filières de réemploi et de récupération ainsi que des impacts de la mise en œuvre de ces exigences sur les quantités récupérées et les coûts. • Développer et fournir aux municipalités des outils de suivi et de contrôle des débris de CRD. • Faire un suivi de la mise en application (annuel).
------------------------------	---

Défis	<p>De compétence municipale (sans droit de regard de la MRC).</p> <p>Minimiser les impacts financiers pour les municipalités.</p>
--------------	---

Budget requis	0 \$ ⓘ
----------------------	--------

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion d'information sur le réacheminement des résidus de CRD aux municipalités • Nombre de municipalités ayant réacheminé des résidus CRD vers des filières de récupération
-----------------------------	--

MESURE DE SUIVI

Mesure #53 Maintenir le comité de suivi du PGMR.

Enjeux et résultats attendus	Un comité de suivi du PGMR fut réactivé en janvier 2015. Il contribuera à assurer un suivi de la mise en œuvre du PGMR. Le comité permettra aussi d'identifier les problèmes de mise en œuvre ou de fonctionnement et les solutions potentielles, le cas échéant.	
3RV et bannissements	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	Suivi	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	1-2 fois par an	
Responsables de la mise en œuvre	MRC	
Mesures préalables	Aucune	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Convoquer les membres du comité. • Préparer les ordres du jour, comptes rendus, et faire le suivi. • Tenir les réunions. 	
Défis	Participation des membres.	
Budget requis	0 \$ ⓘ	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rencontres tenues par le comité de suivi du PGMR 	

MESURE DE SUIVI

Mesure #54 Maintenir la réalisation et la diffusion d'un bilan annuel de gestion des matières résiduelles incluant un état d'avancement de la mise en œuvre du PGMR.

Enjeux et résultats attendus	Un bilan de gestion des matières résiduelles est réalisé et diffusé annuellement par la MRC. Son maintien contribuera au suivi des quantités de matières récupérées par les programmes municipaux en place et permettra d'évaluer la contribution des activités menées à l'atteinte des objectifs fixés par le PGMR. De plus, il permettra de rendre publiques les données de gestion des matières résiduelles et les résultats des mesures mises en œuvre.	
3RV et bannissements	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	Suivi	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	1 fois par an	
Responsables de la mise en œuvre	MRC	
Mesures préalables	Aucune	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser le bilan annuel de GMR qui inclut l'état d'avancement du PGMR. • Rédiger un communiqué de presse. • Diffuser le communiqué et le bilan annuel. 	
Défis	Aucun	
Budget requis	10 500 \$ ⓘ	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation et diffusion du bilan annuel 	

MESURE DE SUIVI

Mesure #55 Réaliser et transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) un rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR obligatoire dans le cadre du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles*.

Enjeux et résultats attendus	Le MDDELCC exige le dépôt annuellement d'un rapport de suivi de mise en œuvre du PGMR pour l'obtention des redevances à l'élimination. La réalisation de ce rapport contribuera à assurer un suivi de la mise en œuvre du PGMR.	
3RV et bannissements	<input type="checkbox"/> Réduction à la source <input type="checkbox"/> Réemploi <input type="checkbox"/> Recyclage <input type="checkbox"/> Valorisation	Bannissement : <input type="checkbox"/> Papier/carton <input type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Matière organique
Type de mesure	Suivi	
Échéancier et fréquence sur 5 ans	1 fois par an	
Responsables de la mise en œuvre	MRC	
Mesures préalables	Aucune	
Étapes de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser le rapport annuel. • Transmettre le rapport annuel au MDDELCC. 	
Défis	Aucun	
Budget requis	0 \$ ⓘ	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Transmission du rapport annuel au MDDELCC 	